



# Être jeune en Normandie

Regards et repères sur les  
18-24 ans

**OCTOBRE 2022**

Présenté par Martine Louveau

# Être jeune en Normandie

*Repères et regards sur les 18-24 ans*

Octobre 2022

**Présidente**

Jocelyne AMBROISE

**Rapporteure**

Martine LOUVEAU

**Avec le concours de**

Isabelle LABICHE

Chargée de mission



# Sommaire

Auditions et remerciements .....	7
Composition du comité d'étude .....	9
Composition de la commission 2 « Développement humain et qualité de vie » .....	10
<b>AVIS .....</b>	<b>13</b>
<b>Les préconisations et recommandations en bref.....</b>	<b>15</b>
<b>Axe 1 : Pour des politiques publiques cohérentes, lisibles et accessibles .....</b>	<b>19</b>
<b>Axe 2 : Pour un nouveau modèle d'orientation dès l'enseignement secondaire .....</b>	<b>27</b>
<b>Axe 3 : Pour faciliter la vie quotidienne et l'émancipation des jeunes adultes .....</b>	<b>32</b>
<b>Axe 4 : Accorder aux jeunes la place qui leur revient .....</b>	<b>41</b>
<b>Déclaration des groupes .....</b>	<b>47</b>
<b>RAPPORT .....</b>	<b>59</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>61</b>
<b>1.1 Préambule.....</b>	<b>61</b>
1.1.1. Pourquoi cette étude... ?.....	62
1.1.2. Pourquoi avoir retenu la tranche des 18-24 ans... ? .....	63
<i>A la rencontre de Caentin, étudiant</i> .....	65
<b>1.2 Démographie et sociologie de la « jeunesse ».....</b>	<b>67</b>
<b>1.3 En bref : le baromètre de la jeunesse en 2021.....</b>	<b>69</b>
1.3.1. Décrochage scolaire et chômage .....	70
1.3.2. Conditions de vie des 18-24 ans.....	71
1.3.3. Mobilité.....	71
1.3.4. Temps libre.....	71
<b>1.4. Des jeunes Normands globalement « dans la moyenne » ... avec toutefois quelques disparités .....</b>	<b>71</b>
<i>A la rencontre d'Elise, lycéenne</i> .....	74
<b>1.5. Regards de sociologues.....</b>	<b>76</b>
1.5.1. L'indétermination des âges de la jeunesse .....	76
1.5.2. Une génération désenchantée ?.....	76
1.5.3. La famille : une valeur cardinale .....	77
1.5.4. Convergence ou fracture intergénérationnelle des valeurs ?.....	78
1.5.5. Y aura-t-il une « génération Covid » ?.....	79
<b>2. La « jeunesse » : constantes et évolutions notables .....</b>	<b>80</b>
<b>2.1. Précarité et inégalités .....</b>	<b>80</b>
2.1.1. Une paupérisation très préoccupante .....	80
2.1.2. Une précarité croissante .....	81
2.1.3. Des inégalités en héritage .....	83

2.1.4.	Les NEET : ni en emploi, ni en études, ni en formation .....	83
2.1.5.	Les invisibles.....	87
2.1.6.	La précarité étudiante aggravée par la pandémie .....	88
<b>2.2.</b>	<b>Le système éducatif français, source d'inégalités .....</b>	<b>89</b>
2.2.1.	Le prix de la massification scolaire.....	90
	<i>A la rencontre de Guedren, étudiante .....</i>	<i>91</i>
2.2.2.	Le prix de la sélection et de « l'excellence » .....	93
2.2.3.	Les maisons familiales rurales (MFR) .....	94
	<i>A la rencontre de Coralie, élève en maison familiale rurale.....</i>	<i>97</i>
2.2.4.	Les jeunes non diplômés : la double peine .....	99
2.2.5.	L'enseignement supérieur .....	100
<b>2.3.</b>	<b>La valeur travail : centrale mais en évolution.....</b>	<b>103</b>
2.3.1.	Se rapprocher de ses valeurs : le choix de la reconversion professionnelle.....	104
	<i>A la rencontre de Louis, élève en maison familiale rurale.....</i>	<i>105</i>
2.3.2.	Difficultés de recrutement : de nouvelles clés pour attirer les jeunes .....	107
2.3.3.	La voie de l'apprentissage et de la transmission .....	108
	<i>A la rencontre de Lucas, apprenti.....</i>	<i>110</i>
<b>2.4.</b>	<b>La vie quotidienne des jeunes .....</b>	<b>112</b>
2.4.1.	La mobilité.....	112
2.4.2.	Le logement : premier poste de dépenses des jeunes.....	114
2.4.3.	La santé.....	117
	<i>A la rencontre de Jérôme, salarié en intérim.....</i>	<i>124</i>
<b>2.5.</b>	<b>Un regard nouveau sur les jeunes ruraux.....</b>	<b>126</b>
<b>2.6.</b>	<b>Les jeunes dans la sphère publique .....</b>	<b>131</b>
2.6.1.	Le rapport au « politique » et à la citoyenneté.....	131
2.6.2.	La très faible représentativité des jeunes dans la sphère politique.....	133
2.6.3.	Les jeunes et l'environnement.....	135
	<i>A la rencontre de Lylia et Ely, lycéens .....</i>	<i>137</i>
<b>3.</b>	<b>Les politiques publiques en direction des jeunes .....</b>	<b>139</b>
<b>3.1.</b>	<b>Une préoccupation politique qui apparaît sous le régime de Vichy.....</b>	<b>139</b>
<b>3.2.</b>	<b>Un millefeuille politique et une faiblesse de conception .....</b>	<b>141</b>
<b>3.3.</b>	<b>La valeur « emploi » comme prisme des politiques publiques .....</b>	<b>142</b>
<b>3.4.</b>	<b>Jeune majeur mais « mineur social » : le choix d'une politique familialiste.....</b>	<b>143</b>
<b>3.5.</b>	<b>L'action de l'Etat en direction des jeunes.....</b>	<b>144</b>
3.5.1.	Le projet de loi de finances (PLF) 2020 pour une politique en faveur de la jeunesse .....	144
3.5.2.	Le plan jeunes : « 1 jeune 1 solution ».....	147
3.5.3.	La Garantie jeunes (2013-2022).....	148
3.5.4.	Le contrat d'engagement jeune lancé en mars 2022.....	148
3.5.5.	Autres dispositifs d'insertion à destination des 16-25 ans .....	149
3.5.6.	Le service civique .....	150
3.5.7.	L'Établissement public d'insertion dans l'emploi (EPIDE) .....	152
3.5.8.	L'aide aux jeunes en milieu urbain : la création de nouveaux labels.....	155

3.5.9. Un train de mesures exceptionnelles au cours de la pandémie .....	157
<b>3.6. Les missions locales : bras armé de l'Etat et des collectivités pour accompagner les jeunes</b>	<b>157</b>
3.6.1. Focus sur 4 missions locales en Normandie.....	159
3.6.2. A la rencontre de... 7 jeunes à la mission locale de L'Aigle-Mortagne.....	165
3.6.3. A la rencontre de... 12 jeunes à la mission locale du Centre Manche.....	167
<b>3.7. L'action des collectivités territoriales en direction des jeunes .....</b>	<b>170</b>
3.7.1. Les Régions.....	170
<i>A la rencontre de Pablo, stagiaire de la fonction publique territoriale .....</i>	<i>178</i>
3.7.2. Les Départements .....	180
3.7.3. Les métropoles.....	181
3.7.4. La métropole lyonnaise expérimente un Revenu de solidarité jeune (RSJ) .....	182
3.7.5. Près de 1 500 conseils de jeunes à l'initiative des collectivités .....	183
3.7.6. L'école de la deuxième chance (E2C) : labellisée par l'Etat mais portée par les collectivités .....	185
<b>3.8. Le non-recours à l'aide publique .....</b>	<b>188</b>
3.8.1. Les ressources des 18-24 ans .....	188
3.8.2. La prise en compte et les formes du non-recours .....	189
3.8.3. Plus d'un jeune sur deux concerné par le non-recours.....	189
3.8.4. « Arrêtons de les mettre dans les cases ! » .....	190



# Auditions et remerciements

Nous tenons sincèrement à remercier l'ensemble des personnes qui ont accepté de nous rencontrer, de nous présenter leurs missions mais aussi de nous faire partager leurs constats et points de vue, lesquels ont fortement contribué à éclairer ces travaux.

Nous tenons par ailleurs à remercier très chaleureusement tous les jeunes qui ont accepté de nous rencontrer, que ce soit au cours d'entretiens individuels ou de rencontres en petits groupes. Nous les remercions de s'être livrés sur leur parcours, leur quotidien, leurs préoccupations, leurs projets, leurs espoirs... avec beaucoup d'attention et de gentillesse.

Afin de préserver leur anonymat, nous avons choisi de ne pas faire figurer les noms de famille des jeunes faisant l'objet de « portraits » dans le rapport qui suit. Qu'ils soient certains néanmoins qu'ils sont le moteur et le cœur mêmes de cette étude. Nous remercions tout particulièrement à ce titre : Caentin, Coralie, Elise, Ely, Guedren, Lylia, Louis, Lucas et Pablo.

Nous tenons enfin à adresser des remerciements tout particuliers à Nicolas Bansard et à Marilène Dheygers – ainsi qu'à leurs équipes respectives – pour leur parfait accueil au sein des missions locales dont ils ont la charge, mais aussi pour leur accompagnement au-delà de nos attentes au cours de cette étude.

*NB : Les fonctions indiquées sont celles occupées par les personnes au moment de leur audition par le CESER.*

7

**Olivier AIMÉ**, Région Normandie, direction jeunesse et sport – Directeur

**Tshain AMAND**, apprenti en formation professionnelle

**Nicolas BANSARD**, Mission locale de Saint-Lô-Centre Manche – Directeur

**Katy BEDELL-BRUSSOT**, Région Normandie, direction jeunesse et sport – Responsable du service Atouts Normandie et Pass monde

**Benjamin BOUCHARD**, Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) Normandie – Chargé de mission

**Christophe BOULANT**, DRAJES, Pôle jeunesse, engagement et vie associative – Référent régional Service civique, Médailles Jeunesse, sports et engagement associatif

**Patricia CONAN**, Département du Calvados, Unité de solidarité départementale de l'agglomération de Caen (USDA), direction de l'enfance et de la famille – Conseillère technique enfance

**Benoit COQUARD**, CESAER<sup>1</sup>-INRAE<sup>2</sup> – Chargé de recherche en sociologie

<sup>1</sup> Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux.

<sup>2</sup> Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.



**Arnaud CROCHARD**, DRAJES – Adjoint Pôle jeunesse, engagement et vie associative, référent continuité éducative, mobilité internationale, valeurs de la République et laïcité

**Frédérique DEFFONTAINES**, Fédération des Maisons familiales rurales (MFR) – Directrice

**Gaëlle DESFONTAINES**, URHAJ Normandie – Chargée de mission

**Marilène DHEYGERS**, Mission locale de L’Aigle-Mortagne – Directrice

**Christophe DORÉ**, Chambre de métiers et de l’artisanat Normandie – Président

**Jean-Baptiste GAMARD**, représentant le Centre des jeunes dirigeants d’entreprises au CESER de Normandie

**Alexis GEHAN**, Institut Lemonnier (Caen) – Lycéen

**Violaine GUINET**, Région Bretagne, Direction de l'aménagement et de l'égalité, Service société – Cheffe de projet politique jeunesse

**Sébastien HAMARD**, Région Bretagne, Direction de l’aménagement et de l’égalité – Directeur

**Pierric HOURÇOURIGARAY**, ADRESS Normandie – Directeur

**Franck LANGLOIS**<sup>3</sup>, Ecole de la 2<sup>e</sup> chance à Hérouville-Saint-Clair – Directeur

**Philippe LE CALVÉ**, EPIDE d’Alençon – Chef de service insertion professionnelle et formation

**Margot LE LEU**, lycée professionnel de Fécamp – Lycéenne

**Christel LEVERBE**, Région Normandie – Directrice générale adjointe Formation, jeunesse, culture et sport

**Clément LÉVESQUE**, Région Normandie, direction jeunesse et sport – Chargé de projets engagement des jeunes

**Aline LOUISY-LOUIS**, Région Normandie – Vice-présidente Jeunesse et sport

**Delphine MAGNYE**, EPIDE de Val-de-Reuil – Directrice

**Djoudé MERABET**, Centre régional Information Jeunesse (CRIJ) – Président

**Grégory MIRAS**, Université de Rouen, Département de sciences et du langage – Directeur du laboratoire Dynamique du Langage in Situ

**Clotaire N’DAH**, Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral – Directeur

**Jordan PARISSÉ**, Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire (INJEP) – Chargé d’études et de recherche, politiques territoriales de jeunesse

**Carine POIRIER**, Région Bretagne, Direction de l'aménagement et de l'égalité – Chargée du Conseil régional des jeunes (CRJ)

---

<sup>3</sup> Nous tenons à remercier **Alexandra BLEUX** – qui lui a succédé au poste de direction – pour nous avoir communiqué des informations complémentaires sur l’école de la 2<sup>e</sup> chance.

**Sylvie POIRIER**, Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ACSEA) – Cheffe du service d'aide aux jeunes en difficulté (SAJD)

**Florence PORTOIS**, Département du Calvados – Directrice de l'USDA

**Christine RANNOU**, Mission Locale de Louviers-Val de Reuil-Andelle – Directrice

**Léa ROUZÉ**, CESER Hauts-de-France – Chargée de mission

**Jean-Marie TOULISSE**, CESER Hauts-de-France – Conseiller et président du Groupe de travail « Démographie et enjeux générationnels »

**Rafael TOURNAILLE**, porteur d'un projet de création de festival dans le cadre du dispositif Atouts Normandie

**Benoit VANNIER**, CRIJ de Normandie – Directeur

**Arnaud VASSELIN**, Délégué de la Ligue départementale de l'enseignement de la Manche, chargé du pôle Vie fédérative et ressources associatives, ESS et engagement des jeunes



# Composition du comité d'étude

Présidence : **Jocelyne AMBROISE**

## **Membres de la commission 2**

Catherine **LILLINI**

Martine **LOUVEAU**

Pierre-Edouard **MAGNAN**

Emmanuel **MAILLARD**

Aline **PICHEREAU-QUENTIN**

Jérôme **PINEL**

## **Non membres de la commission 2**

Jean-Paul **CHOUANT**

Rémy **LEGER**

Emilie **OZOUF**



# Composition de la commission 2

« Développement humain et qualité de vie »

Présidente : **Jocelyne AMBROISE**

Vice-présidente : **Catherine LILLINI**

Charlotte **ALLEAUME**

Sarah **BALLUET**

Elisabeth **BELLOMO**

Dominique **BOIVIN**

Marie-Christiane **DE LA CONTÉ**

Alain **DEVAUX**

Eve **DOUET**

Romuald **FONTAINE**

Marc **GRANIER**

Marie-Ange **GUILBERT**

Rémy **GUILLEUX**

Mohamed **HAMROUNI**

Emmanuèle **JEANDET-MENGUAL**

Antoine **LAFARGE**

Coralie **LAFRÉCHOUX**

Marie-Hélène **LALANDE**

Florence **LE LEPVRIER**

Sandrine **LELANDAIS**

Daniel **LECHAPELAIN**

Sylviane **LEFEZ**

Sandrine **LEMENAGER**

Martine **LOUVEAU**

Pierre-Edouard **MAGNAN**

Emmanuel **MAILLARD**

Brigitte **MARIE**

Valérie **MESPOULHÈS**

Nicole **PAUL**

Aline **PICHEREAU-QUENTIN**

Jérôme **PINEL**

Ludovic **PIQUOT**

Michel **PONS**

Valérie **RUBA COUTHIER**

Hélène **RUBRECHT-LOISEL**

Nathalie **SARGE**

Philippe **TESSIER**

Gérard **THÉRIN**

Valérie **VARENNE**



*La vraie générosité envers l'avenir consiste  
à tout donner au présent.*

Albert Camus





# AVIS

Adopté le 13 octobre 2022 par  
96 voix pour, et 4 abstentions



## Les préconisations et recommandations en bref

### **Axe 1 Pour des politiques publiques cohérentes, lisibles et accessibles**

1. Une communication pour les jeunes, par les jeunes, avec les jeunes
2. Pour une éducation pratique à la citoyenneté et aux droits
3. Pour une plateforme digitale d'information plus concertée, plus riche et plus locale
4. Apporter des réponses sur mesure

### **Axe 2 Pour un nouveau modèle d'orientation dès l'enseignement secondaire**

5. Renforcer le dialogue et la proximité dans les missions d'information et d'orientation
6. Limiter les effets néfastes de la plateforme « Parcoursup »
7. Déconstruire les préjugés
8. Mieux articuler les compétences des acteurs de l'orientation
9. Valoriser les métiers en mal d'attractivité
  - a. Transmettre et valoriser les compétences
10. Suivre l'évaluation des parcours

19

---

### **Axe 3 Pour faciliter la vie quotidienne et l'émancipation des jeunes adultes**

11. Sortir de la politique familialiste pour permettre aux jeunes leur pleine affirmation
12. Accompagner la mobilité, vecteur premier d'autonomie
13. Faciliter l'accès au logement, premier poste de dépenses des jeunes
14. Mieux accompagner les jeunes en situation de handicap
15. Veiller au maintien des jeunes en bonne santé
16. Réaffirmer le rôle bienfaisant et émancipateur de la culture

### **Axe 4 Accorder aux jeunes la place qui leur revient**

17. Valoriser l'engagement des jeunes durant leur parcours scolaire et universitaire, en assouplissant les cadres
18. Intégrer les jeunes au débat public et aux choix politiques
19. Renforcer le rôle du Conseil régional des jeunes



## Introduction

Les nombreux entretiens et auditions<sup>4</sup> que nous avons menés pour rendre compte, de la manière la plus directe et sensible possible, de la situation des jeunes de 18 à 24 ans nous ont beaucoup appris, tout en nous permettant (opportunément) de tordre le cou à certaines de nos idées reçues.

Le choix de la tranche d'âge n'allant pas de soi, il a donné lieu à quelques débats au sein de la commission « Développement humain et qualité de vie », pilote de cette étude. Arrivés au bout de ces travaux, nous estimons ne pas nous être trompés en ayant ciblé une tranche d'âge qui se caractérise en France par une scission entre majorité civile et majorité sociale. Rappelons en effet que si l'on a le droit de voter à partir de 18 ans, il faut attendre d'avoir 25 ans pour bénéficier des minima sociaux<sup>5</sup>, sans ignorer le poids du regard de la société qui ne fait nullement d'un jeune de 18 ans un adulte à part entière.

On reste donc très longtemps l'enfant de ses parents, jusqu'à un âge où est exercée sur soi une pression maximale pour accéder à l'autonomie et à s'insérer dans l'emploi, l'un étant souvent réduit exclusivement à l'autre, dans une société qui prône la responsabilisation de l'individu.

Devenir adulte est désormais un processus lent et flou répondant à des notions de plus en plus subjectives. Nombre de jeunes que nous avons écoutés nous ont dit que la jeunesse cessait lorsqu'on devenait responsable et installés dans une vie professionnelle stable.

La conduite de ces travaux a de manière implacable mis en évidence les paradoxes et injonctions contradictoires induits par des aides publiques rendues illisibles et souvent inopérantes par leur caractère extrêmement multiple, dispersé, stratifié et non concerté. Chaque nouveau gouvernement ou chaque conjoncture économique difficile apporte son lot de nouveaux programmes, au détriment d'une stratégie politique claire et affirmée en direction des jeunes.

Nous avons été particulièrement frappés par la convergence de la parole des jeunes – toutes situations confondues – quand ils nous ont parlé de leurs priorités, de leurs attentes, de leurs envies dans leur vie actuelle et à venir.

Nous avons eu affaire à des jeunes lucides, mûrs, souvent assez désabusés de la « marche du monde »<sup>6</sup> mais n'en demeurant pas moins combatifs, plutôt confiants dans leur propre avenir alors qu'ils le sont peu pour l'avenir du collectif, attachés à leur famille qui marque un point d'ancrage sécurisant et difficile à quitter, plaçant le travail comme une priorité absolue tout en en questionnant les modes et les usages qui ont prévalu jusqu'alors.

Ils nous ont donné le sentiment que la génération Z – et plus encore la génération alpha qui lui succède – sera disruptive. Car elle interroge et bouscule, à sa façon, souvent à bas bruit, l'organisation d'un modèle de société dans laquelle elle peine à trouver sa place et à se reconnaître, tout en y étant elle-même attachée voire assez prisonnière. Les jeunes que nous avons rencontrés sont tout à fait conscients de cette dualité, de leur impatience (« *on veut tout, et tout de suite* », a-t-on entendu), de leurs attentes difficilement conciliables (comme celle de disposer de moyens financiers leur permettant d'accéder à leurs aspirations, tout en préservant un maximum de temps libre pour les

---

<sup>4</sup> Nous avons rencontré près de 70 jeunes et auditionné une trentaine de personnes pour les besoins de cette étude.

<sup>5</sup> Avant l'âge de 25 ans, un jeune peut percevoir le RSA uniquement dans des conditions très restrictives.

<sup>6</sup> Les mesures prises par l'Etat pour faire face à la crise sanitaire du coronavirus auront encore aggravé la défiance des jeunes vis-à-vis des dirigeants politiques.

mettre en œuvre), de leur usage plus ou moins addictif des réseaux sociaux sans en être dupes pour autant.

Et si on faisait le choix, alors, de moins infantiliser les jeunes... et le pari de leur faire confiance ?

Le constat de la convergence, nous l'avons également fait dans les observations et analyses des différents intervenants que nous avons auditionnés, et qui accompagnent des jeunes au quotidien.

**Ainsi, à l'issue de tous les entretiens et auditions que nous avons réalisés, nous avons relevé un certain nombre d'éléments particulièrement saillants parmi lesquels figurent en premier lieu :**

- ⇒ Le **caractère illisible** des politiques publiques mises en œuvre à l'attention des jeunes : complexité, démultiplication de dispositifs non coordonnés et limités dans le temps (logique d'appels à projets) ... formant un « paysage » dans lequel les professionnels de l'accompagnement se sentent eux-mêmes perdus ;
- ⇒ Le **besoin de politiques qui accompagnent les transitions de parcours et non conçues « par tranches »** : besoin d'une vision globale, d'un continuum, de coordination (entre l'Etat, les différents échelons de collectivités et entre les différents organismes), de cohérence... renvoyant à la question centrale de la **gouvernance** ;
- ⇒ Le **non-recours aux droits et aux aides publiques** : nœud gordien et résultat notamment d'une mauvaise communication, particulièrement inadaptée pour les jeunes<sup>7</sup> ;
- ⇒ Une **politique nationale familialiste** qui entrave l'autonomie des jeunes ; parmi ses conséquences : l'obligation pour une grande partie des étudiants à occuper un emploi rémunéré qui réduit leurs chances de réussite ;
- ⇒ L'**inflation d'une « bureaucratie informatique »** chronophage qui empiète sévèrement sur le temps d'accompagnement nécessaire auprès des jeunes ;
- ⇒ La **paupérisation des jeunes** (dont celle des étudiants, dans un phénomène de massification scolaire) ; une crise sanitaire ayant eu un effet démultiplicateur et de loupe concernant la pauvreté et la précarité qui touchent durement la jeunesse ; un accès au logement de plus en plus difficile pour tous ;
- ⇒ Le **besoin** régulièrement exprimé par les jeunes d'un **accompagnement personnalisé** ;
- ⇒ Les **freins à la mobilité** (insuffisance des transports publics) même si l'on observe un attachement fort à leurs territoires pour la majorité des jeunes habitant en milieu rural ;
- ⇒ La **place centrale du travail** chez les jeunes, dont l'accès est fortement corrélé à la mobilité ;
- ⇒ « **L'obsession** » de **l'évaluation et de la performance** notamment induite par l'Education nationale, qui pèse de plus en plus fortement sur le bien-être ;
- ⇒ Des **mutations importantes et rapides au sein des jeunes générations** : si la valeur travail reste centrale, ses priorités ne sont plus les mêmes (ex : les critères de qualité de vie et la recherche de sens<sup>8</sup> sont de plus en plus recherchés) ; bouleversement du rapport à l'information et à la politique (réseaux sociaux, émergence d'un souhait d'une autre forme de démocratie), etc.
- ⇒ Des jeunes toujours aussi **engagés**<sup>9</sup> mais de manière différente ;
- ⇒ Des **acteurs de toute évidence très mobilisés** (missions locales, EPIDE<sup>10</sup>, maisons familiales rurales, associations pour la jeunesse...) mais souvent assez impuissants face à la complexité et à l'incohérence des politiques mises en place.

---

<sup>7</sup> Accès aux droits empêché par la multiplicité et le caractère devenu illisible des actions mises en place. Il n'est pas naturel pour un jeune de consulter des sites créés par la puissance publique.

<sup>8</sup> L'appel à désertier de la part d'un groupe d'étudiants d'AgroParisTech lors de la cérémonie de remise des diplômes en mai 2022 en est un très bel exemple : [Appel à désertier - Remise des diplômes AgroParisTech 2022 - YouTube](#)

<sup>9</sup> Se reporter au chapitre 2.6 du rapport : « Les jeunes dans la sphère publique ».

<sup>10</sup> Etablissement pour l'insertion dans l'emploi.

Certains propos récurrents recueillis auprès d'acteurs de la jeunesse ont d'ailleurs directement fait écho à ceux que nous avons relevés à l'occasion de nos précédents travaux sur la santé, à savoir :

- Une **approche essentiellement curative** au détriment d'approches éducative et préventive, alors qu'une véritable éducation de long terme aux droits associée à une communication *ad hoc* plus ciblée et incisive permettrait aux jeunes de mieux connaître leurs droits et éviterait à nombre d'entre eux de « sombrer » ;
- Un **recours massif à la dématérialisation** et une **inflation de la « bureaucratie informatique »** qui entravent à la fois les démarches des bénéficiaires et alourdissent les tâches des accompagnateurs, au détriment du temps qui pourrait être directement consacré aux jeunes dans le besoin ;
- Une **logique d'appels à projets** dans les politiques publiques souvent **délétère** conduisant à une discontinuité des politiques les rendant inefficaces, de la précarité chez les personnes recrutées, une superposition de mesures sans coordination...).

**Le présent avis porte sur une étude qui se propose d'être une radiographie ou une photographie instantanée de « la jeunesse » en ce début des années 2020, à travers une synthèse des traits qui la composent, complétée de portraits de jeunes âgés de 18 à 24 ans vivant en Normandie<sup>11</sup>.**

Nous tenons à dire notre lucidité et à exprimer notre humilité face à la quantité de rapports, enquêtes, ouvrages et travaux de toutes natures, souvent de grande qualité, qui ont récemment été publiés autour de ce qu'on appelle communément « la jeunesse ». Nous sommes naturellement conscients que cette importante production regorge de recommandations pertinentes.

Enfin, nous tenons également à préciser qu'il nous a paru difficile de formuler des recommandations dans un paysage où existent déjà trop de dispositifs, et dont beaucoup ne sont pas même mis en application (ou très peu). Nous regrettons que de nombreuses instances soient verrouillées et qu'elles n'aient pas la portée démocratique qu'elles sont censées assurer.

## Axe 1 : Pour des politiques publiques cohérentes, lisibles et accessibles

« Des dispositifs, il en pousse presque tous les jours ; on est plus ou moins informés, et plutôt moins que plus ». <sup>12</sup>

C'est une évidence et il nous faut pourtant la citer : un jeune ignorant ses droits ignore le plus souvent qu'il a potentiellement droit à une aide, et s'il tente de faire des recherches, ce n'est pas nécessairement un site Internet – dont il ignore bien souvent l'existence – qui pourra lui apporter la réponse fine et ciblée dont il a besoin.

Il y a donc là un nœud important à démêler. Une des personnes que nous avons auditionnées a exprimé son désarroi face à une « *médiocrité collective de la communication* », qualifiant même de « *scandale* » et de « *non-prescription des droits* » la situation qu'elle engendrait pour les jeunes.

L'audition des services de l'Etat<sup>13</sup> nous a donné le sentiment d'une organisation particulièrement complexe et cloisonnée en matière de jeunesse. On ne peut s'empêcher d'imaginer la perplexité – pour ne pas dire plus – d'un jeune face à un pareil dédale, à une organisation en tuyaux d'orgue

<sup>11</sup> A lire dans le rapport qui suit.

<sup>12</sup> Propos de Sylvie Poirier, responsable du Service d'aide aux jeunes en difficulté, au sein de l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ACSEA), recueillis le 10 novembre 2021.

<sup>13</sup> Audition de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et de la Délégation de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) de Normandie, réalisée le 12 janvier 2022.



prenant appui sur de multiples directions et pôles, et dont la description s'apparente à une « jungle administrative ».

Toutes proportions gardées, l'ambition qui nous a été présentée pour les jeunes Normands nous a paru à cette occasion particulièrement éloignée de ce que les services de la Région Bretagne nous ont exposé en matière de politique jeunesse, qui témoignait d'une véritable vision stratégique, concertée et cordonnée, conduite sur la durée.

## Une communication pour les jeunes, par les jeunes, avec les jeunes

Il y aurait beaucoup à dire sur la communication « fabriquée » par des adultes qui croient en toute bonne foi qu'elle saura parler à un public jeune. On aimerait pourtant se garder de porter un regard trop sévère sur les nombreuses initiatives malheureuses en matière de communication en direction des jeunes : en effet, à quels jeunes s'adresse-t-on ? Comment faire pour « parler juste et vrai » à une population aussi protéiforme ?

Au-delà du contenu, on se trompe aussi sur les compétences digitales de la génération Z car si les jeunes sont plutôt technophiles, ils ne sont pas pour autant des « geeks ». Et l'on observe que s'il existe très peu d'écart entre les classes sociales dans les taux d'équipement des jeunes, il y a en revanche des différences considérables d'usage.

Ce qui relève d'un usage récréatif – réseaux sociaux, divertissement, maintien des liens entre pairs – a été adopté par l'ensemble des jeunes, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle des parents. Ce sont en revanche les enfants des catégories aisées qui s'emparent le plus des usages liés à la formation, à l'éducation, au développement des connaissances. Une étude de l'OCDE réalisée en 2011 révélait que plus un enfant d'ouvrier utilisait Internet, plus ses résultats scolaires se dégradaient tandis qu'à l'inverse, plus un enfant de cadre l'utilisait, plus ses résultats s'amélioraient.

Partant du principe que ce n'est pas parce que l'on possède des livres que l'on sait lire, nous pointons une fois de plus **l'importance de l'apprentissage aux usages numériques en milieu scolaire**.

L'usage des réseaux sociaux, premier vecteur d'information (et de loin) chez les jeunes, a pris une telle ampleur que la puissance publique commence à en saisir les enjeux. C'est encore insuffisant car un message doit être adapté à chaque réseau et l'on ne communique pas sur Snapchat comme on le fait sur Facebook. En effet, tandis que le premier cible plutôt actuellement les moins de 20 ans, le second est davantage plébiscité par une cible plus âgée. Quant au réseau Instagram qui permet une personnalisation des contenus grâce aux filtres, aux hashtags, aux emojis, suivi par Twitter, il reste l'un des principaux canaux de communication pour les étudiants.

On sait par ailleurs que les nouvelles technologies ont créé de nouveaux langages. Or, la maîtrise de différents registres de langue reste l'apanage de jeunes qui évoluent dans un environnement plus privilégié. Ils parviennent à adapter leur langage selon qu'ils écrivent un texto à des amis ou rédigent une dissertation. Les inégalités en termes de capital culturel demeurent donc très fortes.

En tout état de cause, **les campagnes de communication qui ciblent les jeunes nous semblent a minima devoir être imaginées et construites avec des jeunes présentant des profils, sensibilités et niveaux d'éducation divers**. On éviterait sans doute la teneur caricaturale, infantilisante voire stigmatisante de certaines campagnes. Il importe également que les supports d'information varient en fonction des cibles auxquelles on s'adresse. Dans ce cadre, les stéréotypes de genre et d'origine ethnique doivent être combattus, y compris lorsqu'une intention humoristique est à l'œuvre. On pense notamment au cliché de vikings roux à tresses et de drakkars en tout genre qui ont fait long feu.

Les résultats d'une étude sur les NEET<sup>14</sup> réalisée en avril 2022 par Olecio<sup>15</sup> montrent que l'usage du tutoiement qui prévaut dans les campagnes d'affichage n'est pas unanimement accepté. Les jeunes NEET interrogés préfèrent des messages courts et concrets (« sans blabla ») qui empruntent un langage courant, des visuels dynamiques et colorés. L'humour est un très bon vecteur d'information.

Parce qu'une communication efficace repose sur un dialogue et sur une réelle prise en compte de la parole de la personne avec laquelle on dialogue, un message descendant aura au contraire toutes les chances de rater son objectif. On se doit par ailleurs de penser à inclure les parents dans les cibles des campagnes de communication, les choix d'orientation se faisant presque tous au sein de la famille et les parents étant de plus en plus démunis au cours de ces étapes déterminantes pour l'avenir de leurs enfants.

Enfin, dans la mesure où le CESER adresse la quasi-totalité de ses préconisations à des tiers, nous tenons à ce qu'il n'oublie pas de s'en assigner à lui-même, et souhaitons à ce titre pouvoir associer des jeunes – ayant contribué à ces présents travaux – à la création de supports de leur diffusion.

## Pour une éducation pratique à la citoyenneté et aux droits<sup>16</sup>

*« Il y a autant d'attentes que de jeunes Normands et autant de jeunesses que de jeunes. Le premier manque exprimé est l'information ».*<sup>17</sup>

L'éducation civique ou à la citoyenneté ayant pour objet premier de faire connaître les obligations au détriment des droits de chacun, **nous lui préférons l'appellation d'éducation à la citoyenneté et aux droits.**

La citoyenneté est un concept polysémique qui diffère d'un pays à l'autre mais qui évolue également dans le temps. Aussi, la manière dont l'instruction civique – introduite en France en 1882 – était dispensée à la fin du 19<sup>e</sup> siècle est-elle très différente de l'enseignement moral et civique désormais inscrit – depuis 2015 – dans le « parcours citoyen » des élèves, de la maternelle à la terminale.

Alors qu'il est prévu des cours d'éducation morale et civique au lycée (généralement confiés aux professeurs d'histoire-géographie), cet enseignement est dans les faits très peu dispensé dans la mesure où les professeurs ont souvent des difficultés à boucler leur programme déjà largement chargé.

Pour former efficacement les citoyens de demain, ne faudrait-il pas penser à nouveaux frais la hiérarchisation actuellement donnée aux différentes matières d'enseignement ? Ne pourrait-on pas profiter, à titre d'exemple, des semaines libres de l'année scolaire (en période du bac) des élèves de seconde ?

Quel rôle pourrait jouer la puissance publique pour mieux enseigner les droits de chacun lors de son passage à la majorité ? Comment investir les lycées pour mieux faire connaître aux jeunes leurs droits ?

Car être citoyen, c'est aussi connaître – pour pouvoir les exercer et les faire valoir – ses droits, ceux que la société a construits pour chacun des membres de la communauté nationale.

<sup>14</sup> Ni en emploi, ni en études, ni en formation.

<sup>15</sup> Olecio est une plateforme Internet gratuite proposant aux usagers de « développer le goût d'apprendre à travers une approche divertissante, favoriser la découverte de nouveaux métiers et envisager de nouveaux horizons professionnels et donner les clés à chacun pour aller plus loin, se former et se réapproprier son parcours professionnel ».

<sup>16</sup> L'éducation civique ou à la citoyenneté donne priorité aux obligations au détriment des droits de chacun.

Sur la culture citoyenne des jeunes, lire le rapport d'information du sénat rendu en juin 2022 : « Redynamisation de la culture citoyenne : Jeunesse et citoyenneté, une culture à réinventer » ; rapporteur : Henri Cabanel.

<sup>17</sup> Propos recueillis le 7 décembre 2021, lors de l'audition du CRIJ de Normandie.

On constate un manque d'espaces dédiés à la pratique de la citoyenneté au sein des lycées. L'Education nationale – et la société française dans son ensemble – privilégient un mode d'enseignement disciplinaire qui génère une pression scolaire forte et une course aux diplômes.

**L'éducation à la citoyenneté ne peut faire l'objet d'un enseignement purement théorique dispensé en cours magistral. Une mise en pratique effective de la citoyenneté est indispensable pour qu'elle soit réelle, durable et inclusive.** Et même si l'école est le cadre le plus simple et le plus universel pour ce faire, il ne faut pas oublier que l'apprentissage de la citoyenneté doit se faire dans tous les espaces dans lesquels elle s'inscrit, et non uniquement au sein de l'Education Nationale.

C'est en effet l'exercice de la citoyenneté qui permet d'en faire un apprentissage transférable dans d'autres situations de son existence : que ce soit dans la cité, sa vie professionnelle, voire sa vie personnelle, dans un cadre associatif ou en tant que citoyen actif (notamment par le vote). D'où la conclusion du Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO) qui prône la nécessité des pédagogies actives à l'école (lieu et moment où l'éducation à la citoyenneté a le plus d'impacts sur l'apprentissage) et la mise en place – par exemple en région Bretagne – de plans d'actions intégrant les jeunes dans des pratiques actives avec les élus.

**Mettre en œuvre une éducation à la citoyenneté et aux droits, de l'école à la cité (mettre fin au décalage entre les prescriptions et les pratiques)**

- **Mettre en place un programme d'actions « citoyennes » dans les lycées** – toutes filières confondues – pour favoriser l'exercice de la citoyenneté (objectifs, actions, prise de décision, délibération, choix...). Ces projets devront mettre en place un fonctionnement démocratique afin de favoriser l'accès de tous à ces projets ainsi que l'apprentissage de la prise de décision collective.

26

Dans la mesure où elle met déjà en œuvre un programme relativement riche et actif – tout en gardant à l'esprit que les temps informels, extrascolaires, périscolaires et parascolaires sont certes déjà significativement « captés » par nombre d'initiatives et projets – la **Région** pourrait constituer **auprès des lycéens un excellent levier de transmission de connaissances autour de la pratique citoyenne.**

- Afin de garantir une généralisation des pratiques et faciliter le travail des enseignants, le **rôle des conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL)** pourrait être activé en ce sens, en lien avec le rectorat<sup>18</sup>.
- Les **Maisons des lycéens** (associations sans animateurs permanents) auraient tout intérêt à être investies dans cette voie ; il serait utile à ce titre que la Région conduise une étude sur leur rôle effectif ainsi que sur les services et initiatives qui y ont proposés.

D'autres leviers d'action, à la main de l'Etat, sont mobilisables :

- La **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** peut être un moment propice pour amorcer une prise de conscience auprès des jeunes de leurs droits (en gardant à l'esprit que ce type d'enseignement doit être dispensé sur du temps long pour être mis à profit) ;
- Bien que nous soyons conscients que cela touche à une question sensible et polémique, le **service national universel (SNU)**<sup>19</sup> pourrait lui aussi être utile dans ce champ, à condition d'en revoir les conditions d'application ;

---

<sup>18</sup> A noter qu'il existe d'autres instances telles que le CAVL (conseils académiques) et le CNVL (conseil national de la vie lycéenne) mais dans lesquels la parole des lycéens est généralement peu entendue.

<sup>19</sup> Pour plus d'information : <https://www.snu.gouv.fr/sites/default/files/2021-11/snu-d-pliant-2022-v1-292.pdf>

- Judicieusement révisé, le **service civique** pourrait lui aussi être bénéfique en termes d'enseignement à la citoyenneté. Dans les faits, on constate qu'il recouvre malheureusement bon nombre d'emplois déguisés et qu'il souffre d'un manque généralisé d'accompagnement<sup>20</sup>.

En tout état de cause, **nous défendons l'idée d'un parcours citoyen continu** sur le cycle du lycée et de l'apprentissage qui intègre la connaissance des droits à celle des devoirs. Cela suppose de passer d'une logique unique d'engagement et de devoirs à une logique de droits créés par le simple fait d'être citoyen d'une nation.

Il est essentiel de mieux faire connaître auprès des 18-24 ans les différents droits (à l'échelle nationale, régionale, départementale voire communale) et cette transmission d'information sera d'autant plus favorisée qu'un parcours citoyen antérieur en aura pavé la voie.

- A l'instar de ce qui est fait dans le domaine de la santé, nous préconisons que soient créées des **capsules vidéo sur les différents droits** en fonction des besoins potentiels auxquels font face les jeunes, selon l'âge, le territoire, le statut (droits pour le matériel scolaire, le transport, le logement, etc.) ;
- **Diffuser l'information** sur les **espaces numériques de travail** (ENT) mais aussi les **réseaux sociaux**, par le biais des **syndicats étudiants** et des **associations d'éducation populaire** qui accueillent/informent les jeunes (MJC, centres de loisirs, locaux pour adolescents, CRIJ, missions locales...);
- **Instaurer au sein des structures d'enseignement des temps et des espaces réguliers d'information** en lien avec **les maisons des lycéens** ; l'animation assurée par des jeunes serait une réelle plus-value dans la mesure où l'on sait que les jeunes sont plus réceptifs à la parole portée par leurs pairs.

## Le « guichet unique » : une fausse bonne idée<sup>21</sup>

*« Sous réserve d'approfondissements, je pense que le guichet unique est un objet mythique !<sup>22</sup> ».*

Une myriade de dispositifs existe... et tous ne couvrent pas la même tranche d'âge et répondent à des critères aussi divers que complexes.

Or, les jeunes, encore relativement encadrés au collège, entrent dans une zone particulièrement floue à partir du lycée. A titre d'exemple, le site de la nouvelle agence régionale d'orientation, même s'il est bien construit, demeure très méconnu des jeunes.

En juin 2022, une consultation du site lancé par le ministère du travail autour du dispositif « 1 jeune 1 solution » – lequel propose aux jeunes de faire une simulation leur permettant de connaître les aides auxquelles ils ont droit en fonction de leur situation – rendait compte de **606 aides différentes !**

Qui peut prétendre aujourd'hui connaître l'ensemble de ces aides et s'y retrouver ? Les acteurs auditionnés qui accompagnent les jeunes au quotidien nous ont eux-mêmes fait part de leur perplexité et du caractère incomplet de leurs connaissances dans un paysage aussi touffu que mouvant.

De manière plus générale, le champ de la communication et de l'information qui nécessite des compétences réelles et spécifiques est insuffisamment réfléchi et travaillé. On s'aperçoit, par exemple,

<sup>20</sup> Lire à ce sujet le rapport édifiant de la Cour des comptes publié en février 2018.

<sup>21</sup> Propos de Jordan Parisse, chargé de mission à l'INJEP, auditionné le 2 février 2021.

<sup>22</sup> Propos recueillis au cours de la table ronde organisée avec des directeurs de missions locales, le 6 avril 2021.

que la communication à destination des jeunes se fait encore massivement par voie de mails, alors que voilà des années que ce mode de communication n'est plus privilégié par ces derniers.

Quand on aborde la question des relais d'information, il convient de distinguer deux cibles :

- **L'information en direction des jeunes**

- Les Centres et Bureaux d'information jeunesse nous paraissent être des portes d'entrée de premier choix, dans la mesure où la majorité des jeunes connaissent les points Info jeunes et en reconnaissent l'utilité ;
- Les réseaux sociaux, très largement utilisés et premiers vecteurs d'information des jeunes, doivent être pleinement investis, en s'appuyant sur des règles claires et encadrées.

- **L'information en direction des structures d'accompagnement des jeunes**

Un certain nombre de structures auditionnées ont fait valoir l'intérêt et même le besoin d'une conférence régionale des structures.

A l'instar de ce que le CESER a préconisé pour le suivi du CPRDFOP<sup>23</sup> entre les structures prescriptrices, il s'agirait d'organiser, sous l'égide de la Région et de l'Etat, une conférence annuelle, réunissant les structures d'accompagnement des jeunes. Elle aurait pour objectif de concevoir et d'évaluer un plan d'actions annuel facilitant la coordination et la simplification des politiques publiques en direction des jeunes, ainsi que le partage d'informations et l'essaimage des bonnes pratiques.

***Pour une plateforme digitale d'information plus concertée, plus riche et plus locale***

Bien que l'on soit tenté de regretter l'absence d'un guichet unique en direction de la jeunesse, il s'avère que la question est plus complexe qu'elle n'y paraît au premier abord, comme l'illustrent ces quelques observations recueillies au fil des auditions que nous avons menées :

- L'éclatement des modes d'intervention publique rendrait sa mise en œuvre très complexe ;
- La diversité des acteurs opérant dans le champ de la jeunesse garantit plus de richesse et de liberté pour les jeunes qui en bénéficient ;
- Les approches d'accompagnement sont très différentes d'un organisme à l'autre (ex : mission locale vs centre information jeunesse) ;
- L'Etat a déjà créé avec la « boussole » et « 1 jeune 1 solution<sup>24</sup> » plusieurs « guichets uniques » qui invalident la notion même de leur appellation ;
- Le CRIJ Normandie, pensé comme une structure unique destinée aux jeunes (avec pour objectif de diffuser tous types d'informations pouvant leur être utiles), a été remis en cause par la Région.

On peut préférer à l'unicité comprise comme une utopique concentration exhaustive des données utiles, la multiplicité coordonnée des lieux et des canaux, comprise comme une diversité propre à accroître les chances de toucher différents publics, sans compter que, contrairement à une idée reçue, de très nombreux jeunes recourent peu au numérique.

---

<sup>23</sup> Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles.

<sup>24</sup> Inaugurée en novembre 2020 par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'insertion, dans le cadre de France Relance, la plateforme met en relation les entreprises avec des jeunes cherchant un emploi ou une formation. Le CRIJ nous a dit déplorer un manque de mise à jour, des problèmes techniques ainsi qu'une uniformité de contenu dommageable.

Il n'est donc pas du tout certain que le guichet unique soit une réponse adaptée ; **une meilleure articulation entre les différentes actions proposées pourrait être prioritairement visée, à partir d'une approche résolument transversale des politiques publiques.**

Pourtant, en dépit des observations et analyses que nous avons recueillies, il nous semble que tout n'a pas été tenté en matière de « guichet unique » dont les termes mêmes prêtent à confusion.

Qu'entend-on en effet par « guichet unique » ? Nous lui préférons, pour notre part, le terme de « plateforme » que nous concevons plutôt comme un espace numérique qui permette de repérer, de la manière la plus claire, complète et intuitive possible, l'ensemble des aides à travers des hyperliens conduisant vers d'autres sites. C'est d'ailleurs l'esprit de la plateforme « 1 jeune 1 solution » que l'Etat a lancée en novembre 2020 pour accompagner le plan jeune du même nom ; rappelons que celui-ci vise à mobiliser une palette de dispositifs pour aider chaque jeune à trouver une formation, un emploi, une mission ou un accompagnement qui corresponde à ses besoins.

Si cette plateforme présente des qualités indéniables par la manière dont elle cible les besoins des jeunes à partir des réponses aux diverses questions qui lui sont posées sur sa situation personnelle, la richesse de son contenu et la diversité de ses liens vers des services que proposent des collectivités et structures locales, elle pêche par une communication exclusivement centrée sur l'accès à l'emploi.

Cette plateforme nationale serait plus efficace en allant plus loin dans l'apport d'informations disponibles par territoire. A cette fin, une coopération beaucoup plus étroite entre l'Etat et la Région – à travers le CRIJ qui nous semble l'acteur le plus légitime pour conduire ce projet – et visant à enrichir et à déployer toute information utile aux échelles régionale et infrarégionale, pourrait constituer un levier d'action plus puissant.

La mise en œuvre d'une plateforme d'information plus complète et plus locale, si utile soit-elle, ne sera cependant jamais la panacée. Elle n'apportera pas de réponses aux jeunes en situation d'illettrisme et d'illectronisme et plus généralement, à tous ceux dont les difficultés sont trop grandes pour être en capacité de chercher de l'aide par eux-mêmes.

**Ne perdons jamais de vue, par conséquent, le caractère essentiel de l'accompagnement humain de proximité, le seul à pouvoir apporter une réponse adaptée à une situation nécessairement unique.**

### ***Apporter des réponses sur mesure***

La qualité, le savoir-faire et l'utilité de l'accompagnement personnalisé qu'offrent les missions locales ou les centres de formation « à taille humaine » (tels que les MFR et les EPIDE) ne sont plus à démontrer. Les difficultés d'un jeune en manque de boussole et d'accompagnement lui sont propres et ne sauraient trouver des solutions toutes faites à travers des dispositifs « standards ». La personne accueillie arrive avec sa personnalité, son histoire, ses doutes et ses aptitudes, ses éventuelles aspirations qu'elle ne parvient pas à formuler ou auxquelles elle ne peut accéder seule. Faire abstraction de ce « récit » personnel risque de conduire tout droit à l'échec.

Or, la notion d'échec est omniprésente en France, dans un système où le droit au « tâtonnement » – revendiqué haut et fort par les responsables de missions locales que nous avons rencontrés – est pour ainsi dire banni. On constate à l'inverse, dans les pays du Nord, qu'il s'agit d'abord de « se trouver » avant de « trouver sa voie », ce qui peut donner lieu à des parcours mobiles, notamment entre emploi et études sans que ces allers-retours ne soient stigmatisés<sup>25</sup>. Les politiques publiques en France, résultat d'une technocratie puissante mais dans l'incapacité de se concerter et de se coordonner

---

<sup>25</sup> Les chiffres montrent que cette non-linéarité des parcours n'empêche pas les jeunes d'accéder à l'autonomie relativement tôt, grâce à un financement public, direct et universel de la vie étudiante et à l'existence d'un revenu minimum dès 18 ans.

car de plus en plus prisonnière d'un foisonnement de mesures qui échappent assez largement à la compréhension et au contrôle, sont essentiellement bâties pour répondre au plus grand nombre, autour d'objectifs de parcours les plus linéaires possibles.

On tient à se garder de critiquer hâtivement des trains de mesures dont il n'y a pas de raison de douter qu'elles résultent pour la plupart d'un souhait d'accompagner au mieux et au plus vite les jeunes en difficulté. Mais on sait aussi que « l'enfer est pavé de bonnes intentions » et qu'il existe peu de solutions simples et rapides à des situations individuelles complexes qui ne datent pas de la veille.

Aussi, nous préconisons que les moyens humains et financiers mis à disposition des structures qui offrent une prise en charge des jeunes à la fois globale et personnalisée soient significativement développés. Il est très peu probable que le supplément de dépenses publiques inhérent à ce déploiement soit supérieur à celui qu'engendre l'aide au long cours apportée à des personnes réduites à mener une existence chaotique et sans repères. Est-il enfin besoin d'évoquer le coût humain en l'absence de réponses adéquates ?

Partant du constat qu'ils sont insuffisamment connus ou reconnus, les établissements de formation « à taille humaine » et destinés à accompagner – au-delà de la seule formation scolaire – des jeunes en difficulté, voire en grande difficulté, doivent impérativement faire l'objet d'une communication plus large et incisive.

En tout état de cause, nous tenons à souligner la nécessité d'assurer une prise en charge individuelle de chaque jeune dans un cadre où le collectif continue à occuper une place centrale – tel que cela se pratique en mission locale, MFR, EPIDE, école de la deuxième chance... – vu que c'est à travers le groupe que l'on accrédite son identité personnelle et sociale. Au cours de nos rencontres en missions locales, on se souvient des mots de certains jeunes ayant exprimé le réconfort qu'ils trouvaient à être rattachés à un collectif : « *on est tous dans le même bateau* » ; « *on se comprend dans le malheur* ». Ils n'exprimaient pas, par ces mots, le caractère inéluctable de leur situation. Bien au contraire. Ils disaient avant tout l'importance de rompre l'isolement, à partager ses expériences de vie, dans un cadre où ils se savaient écoutés et accompagnés avec bienveillance, où ils pouvaient espérer trouver une porte de sortie favorable.

## Axe 2 : Pour un nouveau modèle d'orientation dès l'enseignement secondaire<sup>26</sup>

### **Renforcer le dialogue et la proximité dans les missions d'information et d'orientation**

L'information et l'accès à l'information est un premier niveau essentiel de l'orientation, et ce dès le lycée, en prévision d'une orientation vers la formation la plus adéquate pour chaque jeune, en fonction de ses choix et de ses possibilités. Pour créer, développer et rendre accessible une information de qualité, cette dernière doit être aisément et complètement accessible. Le CESER préconise de rationaliser l'accès en ligne de cette information, au sein d'un portail permettant une vision aussi panoramique que possible ; le CESER préconise aussi et dans le même temps un accompagnement

---

<sup>26</sup> A ce sujet, se reporter aux études récemment publiées par le CESER : « Bac + 3 bac – 3 : quel déroulement du continuum en Normandie ? », mars 2022, rapporteur : Nicole Paul, et « Enseignement supérieur et recherche en Normandie : une force d'attraction à développer », mars 2021, rapporteur : Rémy Léger.

humain dans la recherche comme dans la compréhension de cette information (appui des enseignants, COP<sup>27</sup>, mission locale...).

Ces deux préconisations nécessitent des moyens que la Région devrait flécher sur cette mission essentielle : c'est au lycée que les premiers choix d'orientation se font, et ils doivent être aussi pertinents que possible sans obérer l'accès à des changements de voies.

Mais l'information n'est pas tout. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a transféré la compétence de l'information sur les métiers et de l'évolution de l'emploi pour les jeunes dès le collège et les étudiants aux Régions, leur offrant la possibilité d'opérer des expérimentations dans le cadre de cette nouvelle compétence. C'est le cas pour la Région Normandie avec la création de l'agence régionale de l'orientation et des métiers (AROM).

Toutefois, le fonctionnement en agence peut induire un fonctionnement autonome et peu lisible pour les acteurs de la formation qui n'y sont pas représentés et/ou qui n'en sont pas acteurs. Ainsi, le CESER souhaite pouvoir accéder à une meilleure connaissance sur les moyens et les résultats de l'action de cette agence. De plus, il est indispensable que tous les acteurs y soient associés, à commencer par les premiers concernés, à savoir les jeunes eux-mêmes. Dans cet esprit, le CESER préconise que les jeunes, par le moyen de leurs organisations représentatives et/ou du Conseil Régional des Jeunes (CRJ), soient représentés au sein de l'AROM et participent à la définition et à l'évaluation de l'action de l'agence.

Au-delà de son fonctionnement, l'AROM pourrait s'avérer être un outil utile dans l'accompagnement concret des jeunes. Le CESER recommande notamment que cette agence ne se limite pas à un rôle de coordination des acteurs, mais que dans un esprit de péréquation des moyens *a minima*, elle agisse directement auprès des jeunes, au lycée comme dans la période post-bac. Pour être véritablement efficaces, notons que ces actions doivent être engagées dès le collège.

Nous préconisons enfin que soient créés dans tous les lycées des postes de conseillers en insertion et qu'ils soient financés par la Région, dans le cadre de sa compétence orientation et développement économique. Ils auraient pour objectif d'informer les jeunes des aides dont ils peuvent bénéficier localement, de les accompagner dans leur parcours de formation, en lien avec les enseignants.

Un jeune bien informé et orienté a toutes les chances de trouver un emploi sur son territoire.

## **Limiter les effets néfastes de la plateforme « Parcoursup »**

Depuis sa création en 2018<sup>28</sup>, la plateforme « Parcoursup » cristallise tous les reproches. Force est de constater, à l'épreuve des faits, que ce n'est pas injustifié : fonctionnement inhumain, algorithme incompréhensible, résultats arbitraires, conséquences sur la vie des jeunes..., tout remonte des acteurs et des jeunes pour dénoncer cet outil.

Alors qu'il est question de l'orientation des jeunes et de leur avenir, la réponse technique se préoccupe des effectifs et de leur répartition. L'échec était annoncé, l'annonce n'a pas été déçue.

Il serait toutefois inutile de supprimer Parcoursup pour en revenir aux files d'attente que l'on a connues dans les universités, aux sélections par tirage au sort qui ne sont pas moins arbitraires, ainsi qu'aux inscriptions dans des UFR<sup>29</sup> surchargées, composées de cohortes entières de jeunes dont beaucoup seront éliminés dès la première année dans la filière qu'ils auront suivie. Alors que faire ?

<sup>27</sup> Conseiller d'orientation psychologue.

<sup>28</sup> Parcoursup a été instauré par la loi ORE (Orientation et réussite des étudiants) ; environ 700 000 bacheliers s'inscrivent en moyenne chaque année sur la plateforme.

<sup>29</sup> Unité de formation et de recherche.



A défaut de pouvoir fermer « Parcoursup » – qui ne relève pas, on le sait, de la compétence régionale – le CESER préconise à la collectivité d’œuvrer pour rendre son usage le moins mauvais possible, par la capacité qu’elle donnerait aux lycéens de maîtriser leurs choix. Cela peut se faire à travers une meilleure connaissance des possibilités d’orientation qui s’offrent à eux, en leur évitant ainsi de subir des choix parentaux, institutionnels ou sociaux...

Il nous faut insister ici sur un principe qu’il conviendrait de déconstruire : l’information et l’orientation ne doivent pas être exclusivement centrées sur les métiers. Si les jeunes – par leurs familles, leurs enseignants, leurs environnements... – sont conduits à choisir dès l’âge de 17 ou 18 ans leur futur métier, le CESER rappelle l’égale importance du travail et de l’épanouissement personnel, lesquels devraient être indissociables. Ainsi, une année post-bac consacrée à des pratiques culturelles ou artistiques, ou bien encore à la découverte sans *a priori* de métiers ou d’activités professionnelles, devrait pouvoir être considérée comme une orientation – provisoire certes – mais en en permettant une suivante, plus fructueuse du fait de la précédente, et finalement plus économe en temps, en espoir, mais aussi en moyens humains et financiers qu’une licence ou un BTS subis et échoués.

## Déconstruire les préjugés

Dans la lignée de ce que nous venons d’évoquer, nous constatons que les préjugés ont la vie dure en matière d’orientation. Les jeunes sont souvent soumis à des facteurs socio-économiques et à un certain déterminisme dans leur choix d’orientation, qui proviennent autant de l’extérieur que d’eux-mêmes. Un des premiers leviers consiste à lever ces barrières psychologiques pour faire valoir l’ambition des jeunes normands et leur permettre de se projeter vers l’avenir.

Il est indispensable de permettre aux jeunes, dès le lycée, de découvrir une large variété de métiers et d’environnements professionnels. S’il ne s’agit pas ici d’adapter l’école à l’entreprise, il revient toutefois à l’école de fournir à chaque jeune les moyens de découvrir les voies et activités dans lesquelles il pourra s’épanouir un jour. Le CESER encourage donc la Région (à l’instar de ce qu’elle entreprend déjà judicieusement à travers les Olympiades des métiers notamment), conjointement avec la communauté éducative des lycées, à développer rencontres et échanges avec le monde du travail dans toute sa diversité (agriculture, industrie et service, mais aussi dans des secteurs innovants tels que la culture ou l’économie sociale et solidaire...).

Dans le même esprit mais avec une modalité différente, l’expérience démontre que les échanges entre pairs sont les meilleurs garants pour rassurer les jeunes sur leur avenir et transmettre de façon crédible et bien reçue des expériences de vie. Le CESER préconise ainsi à la Région, en s’appuyant notamment sur les collectifs de jeunes et d’éducation populaire, de développer des ateliers de déconstruction des préjugés sur l’enseignement supérieur, ou encore, en s’appuyant également sur des dispositifs de volontariat tel que le service civique, de permettre à des jeunes d’échanger avec d’autres jeunes qui ont suivi différents parcours de formation ou voies professionnelles. A ce titre, l’AROM pourrait intégrer dans son réseau d’ambassadeurs des étudiants et des jeunes engagés dans des associations ou dispositifs afin de parler de leurs expériences, comme cela est déjà le cas pour les professionnels.

## Mieux articuler les compétences des acteurs de l’orientation

Comme nous l’avons évoqué plus haut, la plateforme « Parcoursup » déshumanise le processus de sélection à l’entrée de l’enseignement supérieur, avec des critères opaques et incompréhensibles. Mais les mécanismes de sélection s’opèrent aussi en fonction du lycée d’origine. Un lycée situé en

Réseau d'éducation prioritaire (REP) ou REP+<sup>30</sup> n'offrira pas les mêmes chances qu'un autre en termes de choix d'étude. Par conséquent, le CESER demande en premier lieu à la Région de veiller à une juste répartition des moyens octroyés aux lycées afin d'assurer des conditions les plus équitables possibles aux jeunes scolarisés.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a partagé la compétence de l'orientation post-bac entre la Région et l'Education Nationale. Elle prévoit que chaque jeune en lycée général et technologique bénéficie chaque année – de la seconde à la terminale – de 54 heures dédiées à l'orientation<sup>31</sup>. Le CESER attend que la Région Normandie s'assure – et se donne les moyens – que chaque lycéen normand bénéficie effectivement de ce volant d'heures d'orientation au cours de sa scolarité lycéenne. Mais la quantité n'étant pas nécessairement garante de qualité, il est indispensable que l'organisation et le contenu de cette mission soient coconstruits par la Région et les acteurs de la communauté éducative, en lien avec ceux des champs professionnels, notamment représentés par les trois chambres consulaires<sup>32</sup> mais aussi la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

Le CESER recommande par ailleurs que ces heures ne soient pas uniquement des temps d'information passive mais qu'elles fassent également l'objet de temps d'échanges, de découvertes sur site, de rencontres avec des professionnels.

Dans le même temps, afin de permettre à chaque jeune d'effectuer la poursuite d'étude de son choix, la Région, en complément de la politique publique de l'Etat, doit investir dans l'enseignement supérieur, notamment public, pour ouvrir des places et contribuer à améliorer l'accueil des néo-bacheliers, préalable requis à toute réussite en matière de formation initiale post-bac.

## Valoriser les métiers en mal d'attractivité

*« Orienter n'est ni obliger ni imposer. Imposer est le signe d'un échec de société. L'obligation est antinomique avec la construction de l'individu et l'autonomie recherchée<sup>33</sup> ».*

*« L'orientation est un sujet épineux, surtout dans un monde aussi changeant car nombre de métiers/postes qu'occuperont nos jeunes n'existent pas encore... et en France, on aime qu'il y ait adéquation entre la formation, le diplôme et le poste occupé ».<sup>34</sup>*

La dimension professionnelle est la première demande des jeunes qui expriment un besoin d'accompagnement. Il est important de souligner qu'ils sont moins de 10 % à mettre les aides sociales au premier plan dans l'accompagnement qu'ils attendent.

Or, un grand nombre de métiers ne sont pas encore proposés dans le parcours scolaire d'un jeune. On observe toutefois que ce n'est pas tant le nombre de métiers émergents qui pose problème mais l'accélération de l'évolution de l'emploi. L'attractivité des métiers du bâtiment a par exemple très favorablement progressé au cours de ces vingt dernières années (même si l'on constate par ailleurs que tous les postes ne sont pas pourvus dans ce secteur, loin s'en faut).

Le dispositif « emplois d'avenir » illustre cette problématique : alors qu'un grand nombre de jeunes se sont tournés vers des emplois de service à la personne, ils sont nombreux à avoir souhaité arrêter.

<sup>30</sup> Les REP+ concernent les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales avec des fortes incidences sur la réussite scolaire.

<sup>31</sup> A noter que les heures d'orientation équivalent à 54 heures annuelles en lycée Général et Technologique, contre 265 heures au lycée professionnel pour 3 années.

<sup>32</sup> Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat, Chambres d'Agriculture.

<sup>33</sup> Propos recueillis au cours de la table ronde avec les directeurs de missions locales.

<sup>34</sup> Propos tenus au sein de la commission 2, pilote des travaux.

Nous prôtons, dans ce contexte, un certain nombre de mesures :

- Réformer nos politiques publiques en faisant évoluer les objectifs qui les sous-tendent : le modèle utilitariste, qui entrave les « tâtonnements », tentatives et essais nécessaires pour trouver sa voie, est inopérant et inadapté dans notre société actuelle, l'entrée dans le monde du travail devant être pensée comme un cheminement ;
- Multiplier les initiatives visant à faire découvrir des métiers, à l'image de ce qui est fait dans le cadre de l'initiative « Je filme le métier qui me plaît<sup>35</sup> » permettant à des jeunes de présenter leur métier à d'autres jeunes ;
- Mieux rémunérer et permettre des conditions de travail qui concilient davantage vie privée et vie professionnelle, afin de satisfaire une attente primordiale chez les jeunes ;
- Etablir un partenariat entre l'agence régionale de l'orientation et le CRIJ (labelisé SPRO<sup>36</sup>).

## Transmettre et valoriser les compétences

### *Transmettre aux jeunes générations*

On constate que « les jeunes sont de moins en moins jeunes », leur période d'insertion dans la vie professionnelle ayant tendance à s'allonger. Comment exiger des jeunes qu'ils aient déjà une longue expérience derrière eux quand il s'agit d'un premier emploi ?

On a quasiment abandonné le principe du « matelotage » qui permettait à un jeune d'être accompagné lors d'une prise de poste ; on attend désormais de plus en plus des jeunes qu'ils soient immédiatement opérationnels.

Nous préconisons, à cet effet, que chaque prise de poste fasse l'objet d'un temps de formation et de transmission interne, selon des modalités qui resteraient à bâtir par secteur ou filière. **En vertu de ses compétences en formation et en développement économique, nous appelons la Région à interpeller les services de l'Etat pour définir en concertation les modalités de ce travail de transmission**, et à s'assurer qu'elles soient bien appliquées, d'abord à titre expérimental, dans quelques secteurs d'activité.

### *Valoriser les compétences acquises en complément des diplômes*

Les chiffres sont implacables : plus on est diplômé, moins on est exposé au chômage. Tout dépend toutefois de la nature des diplômes obtenus. Un jeune titulaire d'un CAP en boulangerie pourra plus aisément s'insérer professionnellement que nombre de jeunes titulaires de certains Master 2.

En France, on constate que l'insertion professionnelle est particulièrement entravée par des attentes (plus ou moins tacites) de parcours linéaires dont l'obtention du diplôme est le couronnement. Par l'effet de la massification scolaire et d'un taux de réussite au baccalauréat supérieur à 90 % ces dernières années, la course au diplôme est rude. Pourtant, dans une société en forte évolution où le sens du travail n'a jamais été autant questionné, il nous paraît indispensable de repenser des politiques publiques valorisant beaucoup plus les talents, compétences et centres d'intérêt, et qui ne donnent pas toute-puissance au niveau et à la spécialité du diplôme obtenu. Ainsi, les conditions de validation

---

<sup>35</sup> En participant pour la première fois à la 13<sup>e</sup> édition de ce concours placé sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère du Travail et du ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Mission locale, la mission locale a remporté un « clap d'or » pour sa vidéo *L'alternance, c'est l'aventure* ainsi qu'un « clap de bronze » pour *Une Journée à la ferme*.

<sup>36</sup> Service public régional de l'orientation.

des acquis de l'expérience (VAE) sont actuellement trop rigides et restrictives pour répondre à ce besoin.

A titre d'exemple, citons la mise en place de dispositifs spécifiques tels que les bourses AJIR<sup>37</sup> et CAP D'AJIR<sup>38</sup>, fruits d'un partenariat entre le Conseil Départemental de la Manche, la Caisse d'allocations familiales de la Manche et la Mutualité sociale agricole Côtes normandes, et coordonnés par la Ligue de l'enseignement de Normandie. Citons également les « badges numériques » (ou « open badges ») proposés par la Ligue de l'enseignement de Normandie et destinés à valoriser des compétences informelles acquises, le plus souvent invisibles (ex : gestion d'un budget, animation de réunions, etc.).

Les mesures telles que le compte d'engagement citoyen (CEC)<sup>39</sup> sont intéressantes mais pâtiennent d'une grande méconnaissance et surtout d'une portée trop faible. Alors qu'il permet au bénévole ou volontaire de bénéficier de droits à formation supplémentaires, il ne donne droit à aucune certification.

### Suivre l'évaluation des parcours

Alors qu'il existe nombre d'évaluations sur les jeunes, elles sont particulièrement insuffisantes pour rendre compte de leur parcours. Bien que « longs et compliqués à mettre en place »<sup>40</sup>, des travaux de suivi et d'évaluation à partir de cohortes seraient très pertinents, voire indispensables pour mieux repérer et pallier les failles du « système ».

On aurait tout particulièrement intérêt à analyser les raisons d'abandon massif des études par filières.

Pour commencer, l'instauration d'un suivi sur trois ans des jeunes sortant du parcours scolaire, comparable à celui qui est réalisé au sein des instituts médico-éducatifs (IME), pourrait fournir de précieuses données.

## Axe 3 : Pour faciliter la vie quotidienne et l'émancipation des jeunes adultes

Exclus des minima sociaux<sup>41</sup>, les jeunes majeurs souffrent en France d'un système d'aides qui entretient leur dépendance vis-à-vis de leur famille. Même combat pour les étudiants ayant besoin d'une bourse puisque l'Etat la versera en fonction de critères sociaux qui prennent majoritairement en compte la situation financière des parents.

C'est d'autant plus pénalisant que le chemin qui conduit les jeunes à l'autonomie devient de plus en plus long et chaotique.

<sup>37</sup> Actions Jeunes Initiatives Responsabilités, accessibles aux 11-25 ans.

<sup>38</sup> Actions accessibles aux 11-20 ans.

<sup>39</sup> Institué par la loi du 8 août 2016 dite « Loi travail », le compte d'engagement citoyen (CEC) est un dispositif de l'Etat destiné à reconnaître et valoriser l'engagement bénévole de responsables associatifs très investis.

<sup>40</sup> Constat régulièrement formulé par les différents acteurs auditionnés, y compris par les services de la Région Normandie.

<sup>41</sup> Les conditions d'accès au RSA sont tellement restrictives pour les moins de 25 ans que 95 % de ses bénéficiaires avaient plus de 25 ans en 2018. Cette éviction des jeunes majeurs en France des minima sociaux est presque unique au sein des pays de l'OCDE puisque seuls la Belgique et l'Espagne ont fixé la barre aussi haut dans leurs conditions d'accès.

## Sortir de la politique familialiste pour permettre aux jeunes leur pleine affirmation

Pour mettre fin à la dépendance d'un jeune majeur vis-à-vis de sa famille et aux injonctions contradictoires auxquelles il est exposé, nous recommandons la création d'un revenu individualisé pour tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans qui ne sont pas en emploi<sup>42</sup>. Dénommé « **Revenu universel d'émancipation** », celui-ci aurait intérêt à être financé par la Région – au titre de ses compétences en matière de formation, d'apprentissage, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi – selon un mécanisme de recettes à établir avec l'Etat<sup>43</sup>. Cette mesure qui peut paraître incantatoire par la complexité prévisible de sa conception et de ses modes de financement n'en demeure pas moins réalisable si elle est portée par une véritable volonté politique.

C'est à ce prix qu'on les fera sortir du statut de mineur social dans lequel ils sont actuellement assignés, que l'on reconnaîtra les jeunes adultes au sein d'une société qu'ils sont les premiers à faire évoluer, qu'on leur donnera pleinement le rôle d'acteurs qui leur revient.

Pour les jeunes de cette tranche d'âge qui ne sont ni en études ni en emploi (NEET), il conviendrait d'assortir le versement du revenu universel d'émancipation d'un accompagnement à la fois global et personnalisé aussi longtemps que nécessaire, et dont l'emploi ne serait pas le but unique et ultime. Celui-ci doit continuer à être dispensé par les structures qui font déjà aujourd'hui la preuve de leur engagement et de leur efficacité en aidant les jeunes à « accoucher » d'un projet professionnel : missions locales, EPIDE, école de la deuxième chance... Dans ce cadre, le contrat d'engagement jeune (CEJ) récemment mis en place par l'Etat n'aurait pas vocation à être poursuivi.

S'agissant des étudiants, des bourses pourraient leur être accordées – en plus du revenu universel d'émancipation – en fonction du coût et du lieu de leurs études. En outre, la Région pourrait leur accorder des prêts à taux zéro en vue de les aider à financer un projet professionnel.

Dans tous les cas, le CESER préconise de ne pas cesser brutalement le versement du revenu universel d'émancipation au moment où le jeune fait son entrée dans la vie active, mais de prévoir au contraire une aide dégressive qui lui donne le coup de pouce nécessaire à son installation (notamment en termes de logement).

## Accompagner la mobilité, vecteur premier d'autonomie

En milieu rural, l'insuffisance ou l'absence de transports publics – l'épineuse question des « premiers ou derniers kilomètres » – est source de frustrations pour sortir mais pas autant qu'on aurait pu l'imaginer chez les jeunes rencontrés. Si la plupart nous ont dit parvenir à organiser leurs déplacements sans trop de difficultés, il convient malgré tout de préciser qu'ils faisaient régulièrement appel à leurs parents pour les véhiculer. On a constaté que le recours au covoiturage avec des inconnus (via la plateforme Blablacar, notamment) était assez faible car jugé peu sécurisant.

En tout état de cause, la possibilité de se déplacer, que ce soit par la voie de transports collectifs ou d'un mode de transport individuel, reste incontestablement un gage d'autonomie et surtout d'accès à l'emploi.

---

<sup>42</sup> D'autres collectivités proposent déjà des revenus individualisés à des jeunes, mais le plus souvent sous conditions strictes : lire à titre d'exemple la rubrique 3.7.4 du rapport « La métropole lyonnaise expérimente un Revenu de solidarité jeune (RSJ) ».

<sup>43</sup> Rappelons que le financement du RSA est assuré grâce à un abondement des départements et d'une taxe additionnelle sur les placements et patrimoines.

Sans surprise, l'appréciation des réseaux de transports en commun se mesure à l'aune de la taille des communes de résidence. Les liaisons ferroviaires ont été régulièrement jugées très insuffisantes par les jeunes que nous avons interviewés, avec des correspondances qui allongent fortement les temps de trajet. Le coût excessif des billets de train a également été souligné.

Des aides à la mobilité existent au niveau départemental à travers le fonds d'aide aux jeunes (délégué aux missions locales dans la Manche<sup>44</sup>) de même que des bourses au permis de conduire.

Citons surtout le réseau Nomad – qui réunit depuis janvier 2020 essentiellement les transports régionaux non urbains et scolaires – le lancement de la carte régionale Atoumod mais aussi la plateforme « commentjyvais.fr » qui vise à centraliser l'ensemble des moyens de déplacement en Normandie. Même si nous sommes conscients que beaucoup a déjà été fait pour faciliter la mobilité des Normands, on constate qu'il reste encore beaucoup à faire, et tout particulièrement en direction des 18-24 ans que nous nous sommes donné pour mission d'observer.

Si l'on compare avec des pays voisins (Allemagne, Espagne, Italie...), le coût des déplacements en train est effectivement très élevé en France et reste par conséquent un frein à l'usage de ce mode de transport, *a fortiori* pour les jeunes dont on sait qu'ils forment la tranche d'âge la plus démunie. Ces derniers sont d'autant plus pénalisés par les coûts de déplacement qu'ils vivent une période de transition où ils sont censés devenir autonomes, se former et s'insérer professionnellement, ce qui suppose un besoin de mobilité pour la majeure partie d'entre eux.

En Normandie, une offre de réduction de 50 % du coût des billets sur le réseau Nomad est accessible aux moins de 26 ans via l'acquisition d'une carte. Si l'on admet le coût d'achat modique de cette carte<sup>45</sup> qui permet de se déplacer à tarif réduit tous les jours de la semaine, on regrette vivement que la réduction concerne un seul parcours de son choix. Nous préconisons, pour notre part, que les jeunes de moins de 26 ans puissent se déplacer à moindre coût vers toutes destinations à l'intérieur de la région et puissent de surcroît bénéficier de tarifs très préférentiels pour se déplacer en dehors de la Normandie.

Nous appelons donc la Région, en tant qu'autorité organisatrice de moyens de transport collectif et compétente en matière d'aménagement du territoire, à lancer un travail de recensement fin des moyens de déplacements actuellement disponibles, des contraintes et besoins des Normands par territoire. Ces données seront un prérequis pour pallier le maillage insuffisant du réseau de transport collectif et modifier des grilles d'horaires inadaptés.

En milieu rural, dans les zones où un trop faible nombre d'utilisateurs en demande ne justifient pas une desserte par voie de transport collectif, la mise à disposition par les collectivités territoriales de véhicules électriques nous semble devoir faire l'objet d'expérimentations. On pourrait, à titre d'exemple, demander à l'utilisateur de réserver le véhicule et s'acquitter du montant du trajet, calculé selon une base kilométrique.

Faciliter l'accès aux transports collectifs répond à une urgence écologique et sociale qui doit profiter à tous. Nous recommandons la **création d'une offre forfaitaire simple qui permette à l'utilisateur une véritable intermodalité sur l'ensemble de ses déplacements à l'échelle régionale, quelle que soit sa destination** ; si l'opération est certes complexe à mettre en œuvre, elle n'en demeure pas moins tout à fait possible. Nous souhaitons pointer, à cet égard, que l'intermodalité nécessite également l'aménagement d'espaces plus importants dans les trains et les bus, pour y accueillir vélos, trottinettes

<sup>44</sup> La mission locale du Centre Manche n'hésite pas à puiser dans ses fonds propres dans les cas où une aide au déplacement est jugée absolument nécessaire.

<sup>45</sup> Dans le cadre du dispositif Atoumod, le coût d'achat de cette carte accessible aux moins de 26 ans est de 10 €.

et tout autre moyen de transport individuel de demain (lesquels permettent souvent de parcourir les premiers ou derniers kilomètres non desservis par les moyens de transport collectifs).

Les jeunes de moins de 26 ans, qui se voient proposer aujourd'hui des réductions trop restrictives et limitées, devraient pouvoir bénéficier de ce « sésame » régional à un prix très serré. En outre, nous ne saurions que recommander à la collectivité régionale – à l'instar de l'initiative exemplaire prise par la Région Occitanie en direction des 18-26 ans<sup>46</sup> – d'expérimenter un dispositif permettant la gratuité (ou la quasi-gratuité) des déplacements ferroviaires aux usagers très réguliers.

## **Faciliter l'accès au logement, premier poste de dépenses des jeunes**

Les jeunes sont en première ligne face à la crise du logement, aggravée par la flambée immobilière. Les critères d'âge, de revenus, d'origine sociale et de stabilité professionnelle les desservent tout à la fois dans l'obtention d'un logement. Ceux qui parviennent à louer dans le parc privé le font au prix fort, souvent au détriment de la qualité de leur logement ou de leur train de vie ; les autres se rabattent sur des pis-aller, comme la sous-location, le maintien ou le retour dans le giron familial, l'hébergement chez des tiers... ou finissent à la rue.

70 % des jeunes ayant recours au Secours d'aide aux jeunes en difficulté (SAJD) à Caen le font pour des problèmes de logement.

*« Aujourd'hui, on est vraiment bloqués par rapport à l'accès au logement et ça n'a rien à voir avec la situation du jeune. On a des jeunes dans nos logements qui ne devraient plus y être depuis très longtemps, qui travaillent, qui sont en CDI, qui n'ont plus besoin d'accompagnement mais qu'on ne peut pas « mettre dehors » au risque de voir leur situation basculer à nouveau ».*<sup>47</sup>

L'accès aux foyers de jeunes travailleurs (FJT) est lui-même désormais devenu très compliqué en raison d'obstacles jugés « absurdes » par des personnes que nous avons auditionnées. On observe, par exemple, que les bénéficiaires de la Garantie jeunes sont considérés comme ayant trop de ressources pour être autorisés à accéder à un FJT.

Les bailleurs sociaux dénoncent la pénurie de petits logements, les bailleurs privés exigent des garants, ce qui est hors de portée pour la plupart des jeunes qui viennent au SAJD, dont 75 % sont en rupture familiale.

Les dispositifs comme Visale<sup>48</sup> apportent une réponse incomplète dans la mesure où certains bailleurs les refusent et que les jeunes entament peu cette démarche. Mises à part quelques exceptions, les propriétaires se montrent très réticents à signer des contrats de location avec des jeunes.

Dans ce contexte, nous recommandons de confier à l'Union régionale pour l'habitat jeunes en Normandie (URHAJ) une mission d'observatoire régional du logement pour les jeunes de moins de 30 ans. Cette mission qui serait à l'initiative de la Région consisterait à :

- Recenser l'ensemble des acteurs de l'habitat en Normandie ;
- Réaliser des diagnostics par territoire, en lien avec les collectivités territoriales ;
- Élaborer une plateforme numérique destinée aux jeunes en recherche de logement ;

---

<sup>46</sup> Se reporter à la rubrique 2.4.1.2 du rapport.

<sup>47</sup> Audition de Sylvie Poirier, cheffe du service d'aide des jeunes en difficulté, à l'ACSEA (Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte).

<sup>48</sup> La garantie Visale est une caution gratuite qui s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, entrant dans un logement du parc locatif privé, quelle que soit leur situation. Elle prend en charge le paiement du loyer et des dégradations locatives de la résidence principale, en cas de défaillance du locataire. Pour les étudiants et alternants, Visale est éligible quel que soit le parc de logement (privé ou social, conventionné ou non).

- Recenser et coordonner les actions menées sur le terrain ;
- Proposer un schéma régional d'accès au logement et en assurer le suivi (lequel serait soumis chaque année au Conseil Régional des Jeunes).

Il aurait ainsi un rôle d'intermédiaire entre tous les acteurs, bailleurs privés et sociaux, bailleurs spécialisés en logements étudiants et jeunes en recherche de logements.

Nous préconisons d'ores et déjà de poursuivre les objectifs suivants :

- Augmenter l'offre locative des petits logements en mettant en place des aides conditionnelles pour les bailleurs ;
- Mieux faire connaître les dispositifs d'aide (comme la garantie Visale ou l'avance Loca-Pass) pour la caution d'un logement en location ou le dépôt de garantie auprès des jeunes et des bailleurs eux-mêmes ;
- Encadrer les prix des loyers (et fixer des plafonds) par types de logement dans les zones en tension ;
- Augmenter l'offre de logement pour les jeunes actifs, en partenariat avec le réseau des foyers de jeunes travailleurs, et pour les jeunes en difficulté sociale, avec les acteurs de la réinsertion sociale ;
- Développer l'habitat intergénérationnel ;
- Créer des offres de colocations sociales pour les étudiants, en partenariat avec des bailleurs privés préalablement identifiés ;
- Construire, étendre et rénover le parc des logements étudiants (aujourd'hui très insuffisant) ;
- Permettre aux alternants et stagiaires d'accéder aux internats des lycées ;
- Encourager auprès des communes et EPCI l'émergence d'intermédiaires locatifs pour les jeunes en alternance ;
- Étendre le service de caution solidaire par la Région Normandie aux jeunes normands de 18 à 24 ans en recherche d'un logement.

## Mieux accompagner les jeunes en situation de handicap

« Dans une société inclusive, il nous faudrait tous être référents handicap ! ».

5 % des jeunes accompagnés en missions locales sont reconnus en situation de handicap. Or, les missions locales ne disposent pas de moyens complémentaires ni adaptés pour accompagner ces personnes.

Par ailleurs, on assiste à une explosion du nombre de jeunes ayant des troubles « dys » (dyslexie, dyspraxie, dysphasie...) et plus généralement des troubles du neuro-développement dont les besoins sont souvent méconnus<sup>49</sup>.

Les jeunes majeurs bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), ont la possibilité de postuler, entre autres, dans le secteur du travail adapté et protégé. En effet, les Entreprises adaptées (EA) et les Etablissements ou services d'aide par le travail (ESAT) sont des structures de travail dédiées à l'emploi pour les personnes en situation de handicap, qui visent une insertion dans le milieu ordinaire. Un des freins à cette insertion est la difficulté d'accès à l'obtention du permis de conduire qui requiert une capacité d'apprentissage spécifique et un engagement sur la durée dans une formation.

<sup>49</sup> Notons que cette « explosion » de cas est en partie imputable à des efforts de dépistage accrus.



Le CESER tient à saluer, dans ce contexte, les initiatives locales proposées par ces structures de l'économie sociale et solidaire.

Néanmoins, le CESER formule le souhait qu'elles soient déployées plus largement et plus équitablement sur l'ensemble du territoire normand (le taux d'équipement étant actuellement inégal d'un territoire à l'autre).

Nous appelons à **faire de la Normandie un territoire attractif pour les jeunes en situation de handicap**, notamment ceux qui sont insérés dans le milieu ordinaire, en leur permettant de bénéficier de l'accessibilité nécessaire. Il serait très innovant qu'aucun d'eux, quelle que soit sa situation, n'ait à lutter pour avoir accès aux études et à ses droits.

Pour y parvenir, un certain nombre d'actions doivent encore être mises en œuvre : formation des accompagnants, des enseignants, d'équipes accueillantes, mentorat, désignation de personnes ressources, création de sites pilotes...

Le **recours à des équipes bien formées**, et non à de simples référents, est primordial.

Nous préconisons, dans ce contexte, que soit développées, en amont, les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) prévues dans la convention-cadre de partenariat 2018-2023 entre l'ARS et l'Education nationale. Implantées au sein d'une école ou d'un établissement du second degré, elles ont vocation à intervenir en appui des établissements scolaires sur un territoire défini. Cette initiative a déjà permis à cinq EMAS d'être créées (en 2021) en Normandie ; il faut aller plus loin.

Nous préconisons, par ailleurs, que soit **renforcé le dispositif d'emploi accompagné** en Normandie. Rappelons qu'il a été généralisé par la loi du 8 août 2016 (dite loi « Travail ») et qu'il s'adresse à toute personne, à partir de 16 ans, reconnue et ayant besoin, à ce titre, d'être soutenue pour élaborer un projet professionnel ou être maintenue dans l'emploi en milieu ordinaire.

Enfin, nous tenons à souligner que la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 a élargi au service public de l'emploi la possibilité de prescrire directement l'emploi accompagné au bénéfice d'un travailleur en situation de handicap et de son employeur. Cette démarche mérite d'être confortée et renforcée en Normandie.

## **Pour le bien-être et l'épanouissement des jeunes**

Statistiquement, les jeunes âgés entre 18 et 24 ans composent une tranche d'âge majoritairement en bonne santé et par conséquent relativement peu consommatrice de soins<sup>50</sup>. Les jeunes Normands ne font pas exception. Il n'en demeure pas moins que l'on doit s'intéresser de plus près à quelques problématiques de santé qui touchent plus particulièrement les jeunes... et rappeler que la santé n'est pas l'unique pourvoyeur d'une vie épanouie, loin s'en faut.

### ***Veiller au maintien des jeunes en bonne santé***

La santé relève de la compétence de l'État (via les agences régionales de santé), y compris dans le champ de la prévention, mais avec toute l'insuffisance que nous avons déjà dénoncée dans une précédente étude consacrée à la santé et aux soins<sup>51</sup>. Rien n'interdit aux collectivités locales de financer des programmes de prévention – ce que certaines font depuis déjà de nombreuses années –

---

<sup>50</sup> Ce sont les tranches de la toute petite enfance et du grand âge qui composent les plus gros consommateurs de soins.

<sup>51</sup> « L'accès à la santé et aux soins pour tous en Normandie, il est urgent d'agir », publiée en décembre 2020 ; rapporteur : Philippe Tessier.

et on ne peut qu'inciter au développement de ces initiatives, à partir du moment où elles sont issues d'une démarche cohérente et concertée.

Parmi les préoccupations récurrentes des autorités de santé, les addictions de toutes natures font l'objet de multiples programmes de prévention. Dans ce cadre, la consommation de drogues illicites et les pratiques de consommation d'alcool brutales au cours de manifestations festives (responsables de comas éthyliques) font l'objet d'une attention particulière. A cet égard, les actions de prévention à mener en direction des jeunes est une question d'autant plus centrale en Normandie, où la morbidité et la mortalité induites par l'alcool y sont d'environ 20 % supérieures à celles des autres régions françaises.

17 % des enfants étant en surpoids ou obèses en France – avec des inégalités sociales très marquées – l'alimentation compte parmi les facteurs les plus importants pour un maintien en bonne santé : dès l'âge de six ans, les enfants d'ouvriers sont quatre fois plus touchés par l'obésité que les enfants de cadres. Or, la Normandie est particulièrement concernée par la question de l'obésité, en tant que 3<sup>e</sup> région en France – après les Hauts-de-France et le Grand Est – présentant le plus fort taux chez les femmes.

Par ailleurs, les associations assurant les missions de service public du Planning familial s'alarment à juste titre des baisses de subventions qui ont touché nombre d'entre elles au cours de ces dernières années. Elles pâtissent également d'une répartition inéquitable des aides d'un département à l'autre. C'est particulièrement préjudiciable et même incompréhensible à une période où la lutte contre la violence faite aux femmes est érigée en cause nationale. On ne doit pas oublier par ailleurs que le SIDA, qui a fait irruption dans les années 1980/90, continue à toucher des jeunes (et jeunes adultes).

Lorsque l'on observe la santé des jeunes, le suicide figure malheureusement comme un sujet de santé majeur, y compris chez les très jeunes (adolescents et préadolescents). Face à des signaux d'alerte très préoccupants et qui continuent à s'aggraver, la santé mentale des jeunes se trouve désormais sous le feu des médias. Depuis 2020, la crise sanitaire, avec son cortège de confinements et de privations de vie sociale, a fait émerger une problématique qui existait déjà auparavant mais qui a fortement progressé, tout particulièrement chez les jeunes de 18 à 24 ans<sup>52</sup> (les femmes étant beaucoup plus touchées que les hommes). Les psychiatres font état de troubles graves : dépressions sévères, syndrome d'anxiété généralisé, début de psychoses, risques suicidaires plus élevés...

Rappelons dans ce cadre que **la Normandie est** – après la Bretagne – **la deuxième région la plus exposée au suicide**, avec un taux de décès par suicide supérieur de 23 % à la moyenne nationale. Ces chiffres sont significatifs lorsque l'on sait que **le suicide est la deuxième cause de mortalité en France<sup>53</sup> chez les 15-24 ans**, derrière les accidents de la route.

L'accentuation de la détresse psychique des étudiants, mise en lumière par les chiffres vertigineux qu'a rapportés l'Observatoire de la vie étudiante pour l'année 2021, est telle qu'une quarantaine de signataires – présidents d'université, médecins, représentants de syndicats et d'associations d'étudiants – ont tenu à dénoncer, dans une tribune du Monde en date du 14 juin 2022, le manque de moyens alloués à la prise en charge des étudiants. La plateforme Santé Psy Etudiant<sup>54</sup>, lancée par le gouvernement en mars 2021, s'est révélée très insuffisante pour répondre à l'ampleur de la crise<sup>55</sup>.

<sup>52</sup> Voir dans le rapport qui suit (rubrique 2.4.3 concernant la santé) les résultats d'une récente étude internationale révélant que cette tranche d'âge est la plus touchée (22 %) par les idées suicidaires, soit 6 fois plus que les plus de 60 ans.

<sup>53</sup> En France, mais aussi à l'international, comme le précise l'OMS.

<sup>54</sup> Une initiative permettant à des étudiants de bénéficier de consultations psychologiques gratuites.

<sup>55</sup> Un an après le lancement de la plateforme, seuls 24 000 étudiants avaient pu bénéficier de ce dispositif, soit 0,82 % des 2,95 millions d'étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur à la rentrée 2021.

Apporter un soutien aux associations étudiantes nous paraît une première mesure à adopter dans la mesure où elles contribuent efficacement à lutter contre l'isolement social, un fléau que la crise sanitaire a révélé au grand jour en 2020. Ces associations qui facilitent les échanges entre pairs sont souvent les premières à déceler des problèmes et à aider des étudiants en difficulté, que l'on sait nombreux parmi les primo-arrivants. Les initiatives qu'elles mettent en œuvre (d'ordre culturel, solidaire, sportif, etc.) méritent également en ce sens d'être accompagnées.

Les organismes complémentaires de l'Assurance Maladie, et notamment les mutuelles, ont également une mission de prévention dans leurs statuts. S'agissant de la santé des jeunes, la Région pourrait sans aucun doute aider à la coordination de ces politiques mutualistes de prévention, ces dernières étant insuffisamment tournées vers la jeunesse, conséquence de sa faible consommation de soins. Notons toutefois l'exception que constituent les mutuelles anciennement gestionnaires du régime étudiant de sécurité sociale et qui possèdent toujours les compétences, l'expérience et la pratique de la prévention à destination des jeunes et réalisée par les pairs.

Il est malheureusement à craindre que la situation soit encore plus critique pour de jeunes apprentis, salariés ou NEET qui n'ont pu bénéficier d'aucune prise en charge spécifique. On sait en effet que l'accès général aux soins psychiatriques est devenu extrêmement difficile, avec un allongement des files d'attente (de plusieurs mois) pour une prise en charge en ambulatoire.

A l'évidence, nous avons besoin d'un **grand plan national en faveur de la santé mentale des jeunes**. Claire Hédon, Défenseure des droits, ne s'y est pas trompée en lançant une alerte le 1<sup>er</sup> juin 2022 et en appelant la première ministre Elisabeth Borne à **faire de la santé mentale des jeunes une priorité**.

Nous proposons que les différents dispositifs, programmes et outils de prévention et de soins existants soient confortés en les assortissant de mesures et de moyens spécifiques pour les jeunes : lutte contre le suicide et les maladies sexuellement transmissibles (dont le SIDA), communication sur la contraception et le planning familial, accès à des psychologues (en ville et au travail), à des soins psychiatriques (notamment ambulatoires) ...

On sait que la médecine scolaire est indigente par manque d'attractivité. Seul l'apport de moyens supplémentaires, à commencer par le recrutement de professionnels de santé (que l'on sait très difficile aujourd'hui dans un contexte de pénurie et de « crise des vocations ») pourra garantir une aide et un soutien efficaces aux jeunes. Nous insistons sur la nécessité d'en faire une priorité, cohérente et organisée.

Les **maisons des adolescents**, prévues pour accueillir tout jeune de 11 à 21 ans<sup>56</sup> – intervenant dans des champs aussi divers que la santé, la famille, la sexualité, le mal-être, le droit, les dépendances, la scolarité – auraient tout intérêt à être **confortées dans leurs missions et leurs actions**. L'âge de la jeunesse ayant été progressivement étendu au fil des décennies, il convient par ailleurs de s'interroger sur la nécessité de convertir les maisons des adolescents en « **maisons de santé des jeunes** » lesquelles seraient toutes légitimes à **assurer un accueil jusqu'à 25 ans**.

Nous sommes très favorables à ce que les jeunes puissent avoir librement accès à des consultations avec des psychologues, sexologues et tous professionnels pouvant leur apporter une aide en matière de santé mentale. Nous plébiscitons également l'organisation de groupes de paroles dont on connaît les bienfaits pour aider à dénouer des situations qu'il est souvent difficile de décrire avec ses seuls mots.

---

<sup>56</sup> Certaines structures en France accueillent des jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans.

Dans l'objectif de favoriser la proximité des services d'aide, nous préconisons par ailleurs, au niveau des communes, la **mise en œuvre « d'espaces santé jeunes »** dédiés à la prévention et au dépistage. Ces espaces, dont l'accueil serait assuré par des jeunes eux-mêmes, assureraient un travail en réseau regroupant à la fois les acteurs du soin et de la santé, du secteur champ médico-social et de l'éducation (Education nationale, services départementaux, maisons des adolescents, etc.).

Enfin, en vue d'aider à pallier la pénurie préoccupante de chirurgiens-dentistes en Normandie, nous proposons que l'ouverture très attendue des formations en odontologie à Caen et à Rouen soit l'occasion de proposer des consultations à des jeunes, permettant aux uns de s'exercer et aux autres de se faire soigner, dans un cadre préalablement et strictement réglementé quant aux types et aux niveaux d'intervention offerts.

### ***Réaffirmer le rôle bienfaisant et émancipateur de la culture***

La culture est-elle un loisir, un divertissement ? Se pratique-t-elle spontanément ? Relève-t-elle du domaine privé ? Se pratique-t-elle seul ou en groupe, sur Internet, au cinéma... ?

On observe par ailleurs qu'un grand nombre de jeunes sont aujourd'hui tentés par les métiers de la culture. Trouvent-ils des réponses à leurs questions ? Quelle est la place du milieu scolaire, du contexte familial, de l'environnement social dans les freins et obstacles rencontrés ? Que faire des artistes contrariés ?

Bien que nous ayons pris soin d'éviter le vocable « culture » dans les questions que nous avons posées aux jeunes au cours de nos entretiens, nous avons recueilli, à quelques exceptions près, très peu d'éléments sur la manière dont ils occupaient leur temps libre. Ce silence (ou quasi-silence) ne nous semble pourtant pas du tout être synonyme d'indifférence.

Il convient de fait de s'interroger, dans un premier temps, sur le sens que les jeunes donnent au mot culture et sur celui que les adultes lui donnent, ces derniers n'étant pas supposés, rappelons-le, à en avoir le monopole.

Dans ce cadre, nous souhaitons que la puissance publique provoque, construise et développe de véritables échanges entre les générations sur ce que les uns et les autres entendent par le mot « culture ». On sait confusément que ce mot – si vaste qu'il en devient vide de sens – peut évoquer des univers très différents, en fonction de son âge, de ses goûts et de son environnement social.

On se plaît à dire que les propositions artistiques (notamment dans les champs du théâtre et de la danse) devraient bien mieux répondre aux attentes des jeunes ; toujours est-il qu'il faudrait pour cela *a minima* mieux les connaître. Si l'on avait l'idée et prenait le temps de leur poser des questions telles que : « *qu'est-ce que tu aimes ?* », « *qui es-tu ?* », « *qui veux-tu être ?* », il est fort à parier que l'on serait plus à même de créer des œuvres qui entrent davantage en résonance avec eux. On susciterait plus de curiosité et d'appétence, et l'on se donnerait les moyens d'offrir aux jeunes la légitimité de leur présence dans des lieux culturels où ils ne se sentent aujourd'hui – au mieux – qu'acceptés ou invités.

A l'issue d'une représentation, on s'aperçoit que ce que l'on a coutume d'appeler des « bords de scène » – à savoir des rencontres entre les artistes et le public – peut donner lieu à de riches échanges au cours desquels les questions posées ou commentaires exprimés par le public en disent souvent long sur leurs attentes. Mieux encore : on s'aperçoit qu'un travail de sensibilisation mené en amont d'un spectacle entre un groupe de jeunes et une compagnie artistique – par l'intermédiaire du lycée ou d'un centre de formation – est l'un des meilleurs moyens pour faire connaître et apprécier des formes et langages artistiques dans toute leur diversité. Nous plébiscitons tout particulièrement, à ce titre, le dispositif « Parcours Regards » que la Région a mis en œuvre à partir de 2016, et préconisons qu'une

telle initiative se déploie encore plus largement, afin d'essaimer auprès d'un maximum de jeunes, qu'ils soient lycéens, apprentis, accompagnés en mission locale, stagiaires de la formation professionnelle, etc.

Nous appelons à ce que les conventions d'objectifs et de moyens qu'établit la Région avec les lieux de spectacle et les compagnies artistiques soient plus prescriptives en matière de sensibilisation du public jeune, les clauses incitatives étant de notre point de vue insuffisantes. Ajoutons que les critères d'évaluation permettant dans les conventions de mesurer les écarts entre les objectifs et les résultats ne doivent pas se limiter à des données chiffrées mais devraient impérativement intégrer des éléments de bilan qualitatifs, rendant compte de témoignages (verbatim) sur la réception d'œuvres artistiques et l'organisation d'ateliers culturels auxquels des jeunes ont participé.

En tout état de cause, les approches « classiques », passives et descendantes proposées par l'Education nationale – au titre de l'éducation artistique et culturelle – en lien avec la DRAC et les collectivités aux jeunes par les « sachants », doivent se réformer pour faire place à de véritables rencontres, plus interactives entre les artistes et les jeunes.

En l'absence de rencontres dont on a conscience qu'elles ne peuvent être systématisées, la proposition de répondre *a minima* à un questionnaire (court) sur la réception d'un spectacle, selon des modalités à imaginer avec les jeunes eux-mêmes, est à envisager.

Afin de mettre la culture davantage au cœur de la vie quotidienne des jeunes, nous préconisons un certain nombre de mesures :

- Valoriser l'enseignement artistique et culturel comme un fondement qui s'inscrit pleinement dans l'enseignement général ;
- Sensibiliser au regard et à la critique à travers des œuvres artistiques mais aussi une meilleure connaissance de son environnement de proximité (patrimoine, architecture, environnement) ;
- Déployer les initiatives et propositions adaptées aux usages numériques en vigueur des jeunes ; faire évoluer les projets au gré de l'évolution rapide des usages ;
- En plus de faire participer les jeunes à des générales de spectacles, les inviter à assister à des répétitions de manière à ce qu'ils puissent observer de près le processus de création au cours d'une résidence artistique ;
- Allouer des aides au déplacement permettant aux lycéens d'accéder à des lieux culturels ;
- Sensibiliser au respect, au silence et à l'attention dans les lieux de culture, cette notion ne pouvant se réduire à une demande d'éteindre son portable avant le début d'une représentation ;
- Veiller à ce que les lycées techniques et professionnels soient aussi pourvus que les lycées d'enseignement général en termes d'accès à la lecture (tant en matière de titres que de lieux accueillants pour les élèves).

Nous appelons à ce que l'accès aux droits culturels – dans des modes d'expression artistique et culturelle les plus divers – soient l'affaire et le combat de tous, à commencer par l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que de l'ensemble des acteurs qui créent, sensibilisent, diffusent et essaient.

## Axe 4 : Accorder aux jeunes la place qui leur revient<sup>57</sup>

Les chiffres montrent que les jeunes s'engagent de plus en plus<sup>58</sup>. Il s'agit d'un élément positif qu'il convient de souligner et de valoriser, la jeunesse étant bien trop souvent observée sous l'angle des problèmes.

Contrairement à ce que l'on a tendance à entendre partout, il n'y a pas de crise du bénévolat mais une mutation dans ce domaine et l'on assiste à l'émergence d'un grand nombre d'associations nouvelles<sup>59</sup>. Toutefois, il est vrai que l'engagement bénévole est désormais plus ponctuel et que les volontaires attendent des responsabilités moindres.

Dans une société vieillissante, on constate un sentiment d'exclusion croissant de la part des jeunes qui croient de moins en moins en l'action politique<sup>60</sup>. Dans ce contexte, l'action compensatrice de l'Etat est vécue comme une réponse individuelle à un problème et non comme le résultat d'une véritable action politique.

La compréhension mutuelle de ce qu'est un droit est essentielle pour passer d'une logique d'aide condescendante (et potentiellement humiliante) à une logique de réponse à un besoin, qui soit active et apporte une solution.

### **Valoriser l'engagement des jeunes durant leurs parcours scolaire et universitaire, en assouplissant les cadres**

Il s'agirait de repartir du dispositif Atouts Normandie qui propose une aide financière au projet individuel ou collectif pour le faire évoluer vers un accompagnement de projets afin d'en faciliter la mise en œuvre et de permettre au plus grand nombre d'y participer. La question n'est pas seulement financière mais organisationnelle et doit également être posée en termes de reconnaissance.

En vue de favoriser l'entrée des jeunes dans la vie active sous la forme d'un engagement citoyen, nous préconisons que soient donnés des moyens supplémentaires humains et matériels aux missions locales, en y créant des bureaux de la citoyenneté dédiés aux projets civiques, citoyens, bénévoles ou humanitaires.

### **Intégrer les jeunes au débat public et aux choix politiques**

Nous préconisons que soient créés des espaces d'expression au sein des établissements de formation ou des missions locales, et que soient organisées des rencontres régulières entre élus et jeunes (concertation participative) dans les endroits mêmes où se trouvent les jeunes.

L'idée serait de faire se croiser régulièrement et de manière moins formelle que dans les instances dédiées (conseils départementaux, régionaux) les jeunes et les élus pour associer progressivement les jeunes aux politiques publiques menées dans des domaines variés et non pas uniquement dans des domaines que l'on considère de manière trop restrictive « réservés » à la jeunesse.

<sup>57</sup> Sur l'engagement et la participation démocratique des jeunes, nous recommandons la lecture de l'avis du CESE rendu en mars 2022 ; rapporteurs : Manon Pisani et Kenza Occansey.

<sup>58</sup> Pour en savoir plus sur l'engagement des jeunes : lire le baromètre annuel de la DJEPVA sur le site de l'INJEP : [https://injep.fr/wp-content/uploads/2020/12/rapport-2020-14-Barom%C3%A8tre-DJEPVA\\_2020.pdf](https://injep.fr/wp-content/uploads/2020/12/rapport-2020-14-Barom%C3%A8tre-DJEPVA_2020.pdf).

<sup>59</sup> Propos recueillis le 9 mars 2021 par Arnaud Vasselin, Ligue de l'enseignement.

<sup>60</sup> Ils ne sont pas les seuls, on le sait, mais le phénomène est bien plus marqué chez les jeunes.

Ces échanges doivent être conçus selon une méthode issue de l'éducation populaire : écoute réciproque, bienveillance, égalité des participants, modalités d'échanges actives ....

Nous sommes à cet égard sensibles au fait que la Région ait laissé aux jeunes de la nouvelle mandature du CRJ le choix des thématiques<sup>61</sup> sur lesquelles ils sont invités à formaliser des propositions d'actions. Nous serons attentifs aux arbitrages que la collectivité a prévu de rendre au cours du premier semestre 2023.

- **Renforcer le rôle du Conseil régional des jeunes** en donnant à ses membres un rôle d'ambassadeurs des droits, en leur donnant la possibilité de découvrir les différentes commissions de la collectivité.

Il importe de faire en sorte que les jeunes soient de véritables acteurs des politiques et dispositifs qui les concernent : quelle place devraient-ils occuper dans les prises de décisions ? Il serait logique qu'ils puissent directement siéger dans un certain nombre d'instances, comme cela se pratique désormais en Région Bretagne.

Comme dans tant d'autres domaines, notre système pâtit dans son rapport aux jeunes d'un excès de cloisonnement et de préjugés. Ainsi, on a tendance à vouloir interroger les jeunes uniquement sur des questions touchant au sport, à la culture, aux loisirs (et éventuellement à la mobilité). Cette habitude renvoie en quelque sorte à un temps où l'on assignait systématiquement le champ des affaires sociales aux femmes et celui des finances aux hommes.

Cela renvoie bien sûr également à la place même qu'occupent les jeunes dans la sphère publique et dans les instances de consultation et de décision : combien de jeunes parlementaires ? au Conseil Régional ? dans les différents organismes de notre région ? au CESER lui-même ?

Nous recommandons par conséquent de :

- Proposer aux membres du CRJ d'assister à des réunions du CESER (assemblées plénières et commissions) ; organiser un mini-dialogue structuré avec des jeunes sur une thématique donnée (ex : la santé) ;
- Elargir la représentation de la jeunesse au plus proche des instances de décision politique à travers la création de Conseils Locaux de la Jeunesse ;
- Elargir les domaines d'interventions du Conseil Régional des Jeunes, notamment en invitant ou en intégrant leurs représentants au sein même de l'assemblée régionale et en leur permettant de s'exprimer sur tous les sujets de société.

En tout état de cause, **le CESER appelle à une politique intégrée de la jeunesse et recommande à ce titre que les élus soient formés à la démarche du dialogue structuré<sup>62</sup> prônée par l'Union européenne.**

Enfin, nous attendons que les valeurs de liberté, de paix, de respect des droits de l'homme portées par le Forum mondial Normandie pour la Paix soient largement diffusées à travers la région, et tout particulièrement auprès des jeunes, afin de **lutter résolument contre des « choix » contraints par la distance, les moyens de transport ou le manque de moyens.**

---

<sup>61</sup> Le Conseil régional des jeunes a choisi de travailler sur les 3 thématiques suivantes : attractivité et dynamisme de la vie étudiante en Normandie, environnement – transition écologique, accès à la culture chez les jeunes.

<sup>62</sup> Sur le dialogue structuré, lire notamment la rubrique 3.7.1.1 du rapport.

# Déclaration des groupes





## **Déclaration de M. Marc GRANIER**

Au titre de la filière Normandie Energies

Merci pour votre travail et pour le lien fait avec l'étude que nous avons déjà réalisée. J'ai aimé que votre étude soit menée avec un autre regard.

Je voudrais faire trois remarques. La première est sur l'aspect de l'orientation qui semble être la solution et faire partie du problème. L'importance de la formation des gens qui sont impliqués dans l'orientation est la clé, et je pense que c'est ici que le problème survient. C'est un travail difficile qui demande beaucoup de talent, et nous n'avons pas pris la pleine mesure de ce que cela représentait.

Ensuite, en deuxième point, lorsque vous avez parlé de guichet unique, j'aurais volontiers mis un point d'interrogation. Je fais le lien avec le problème de visibilité. Le fait qu'il y ait trop de guichets uniques tue le guichet unique. Je reste convaincu que tout ce qui peut être fait pour rendre, pour les jeunes, l'ensemble de ce qui existe plus lisible va dans le bon sens. Ce point est très important, l'illisibilité est un problème pour les jeunes.

Enfin, lorsque vous avez parlé des freins à l'emploi, je fais le lien avec la mobilité, pourquoi le CESER ne préconise pas la gratuité des transports ? Effectivement cela a un coût, mais je pense que ce n'est pas si coûteux que ça. Beaucoup pensent qu'il peut y avoir des abus, mais ce n'est pas parce que ce n'est pas gratuit qu'il n'y a pas d'abus. Je dirais même que les jeunes doivent en abuser. Plus ils bougent, mieux ils se porteront, et plus ils se confronteront à d'autres opportunités et à d'autres regards. Je suis de ceux qui pensent que si c'était gratuit, ça irait dans le bon sens. Il n'y aurait plus de barrières.

## **Déclaration de M. Arnaud FOSSARD**

Au titre du groupe CFTC de Normandie

Le groupe CTFC félicite le travail qui a été mené. Une étude à la fois précise et exhaustive, mais aussi une étude consensuelle, technique et sous forme d'audit qui élude les sujets qui fâchent notre jeunesse.

Nos jeunes ont le plus souvent été protégés par leurs parents, ce qui a fait naître une certaine myopie sur la réalité de notre société. Le réveil au moment d'entrer dans la vie active leur donne une vision moins idyllique de la situation.

En effet, c'est beaucoup plus compliqué d'être jeune aujourd'hui et de se construire un avenir que pour les générations précédentes, avec le risque pour la première fois dans notre monde industriel, d'avoir une vie moins facile que la génération précédente dans l'accès à des métiers rémunérateurs, que pour la frugalité que le changement climatique oblige.

Les générations précédentes ont profité d'un monde où tout était possible, et cette génération de nos 18-24 ans va payer l'addition. C'est eux et les générations suivantes qui vont subir une descente obligatoire, plus en phase avec la réalité d'une planète qui a ses limites. Il y a moins d'un siècle, ce sont les plus jeunes qui soutenaient les aînés, et maintenant c'est l'inverse. Ce sont nos jeunes qui vont être soutenus pas leurs ascendants. Est-ce juste que ceux qui sont notre avenir et ceux qui doivent assurer la solidarité entre les générations ne soient pas plus aidés au début de l'entrée dans les études ou la vie active ? Nos jeunes ont bien compris que les aînés voulaient les emmener vers les apprentissages et les métiers sous tension pour combler les métiers qu'ils ne souhaitaient pas faire. C'est ainsi que nos étudiants qui doivent survivre financièrement reprennent des jobs, souvent des métiers de service, souvent au détriment de leurs études.

Là où quelques heures suffisaient dans les années 1990, les étudiants doivent maintenant travailler les deux tiers de leur temps. Nos jeunes qui rentrent dans le monde actif ou dans une phase d'apprentissage, il faut le dire, permettent de combler dans notre région les métiers sous tension.

Ils sont dans une situation de survie avec des loyers trop élevés que les aides ne pourront jamais compenser du fait de la cupidité de bailleurs et leur objectif de retour sur investissement rapide.

La CFTC aime les jeunes car elle aime l'avenir.

Comme le précise le CESER, il est temps de donner aux jeunes la place non pas qui leur revient, mais qu'ils méritent. Ils peuvent avoir des idées qui semblent naïves, mais qui ont la fraîcheur de ce que nous ne pouvons plus voir.

Le CESER a fait sa révolution quant à l'égalité femme-homme. A quand la révolution générationnelle pour être représentatif de notre Normandie dans sa diversité des âges ? C'est à nous d'éclairer les jeunes, pour ne plus les auditer, mais en les amenant à la réflexion pour infléchir leur destin et celui de la Normandie. Notre institution a son rôle à jouer dans cette action. Pas de déterminisme, mais de la responsabilité générationnelle.

## **Déclaration de M. Jérôme ADELL**

Au titre de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) de Normandie

Je serai un peu moins consensuel même si effectivement le travail effectué est de qualité. On souscrit à la plupart des choses, notamment sur la partie quatre, correspondant aux actions à mener pour faciliter la vie des jeunes adultes. Mais on ne peut le faire sur l'ensemble des textes et notamment pour la partie 3.1 sur les nouveaux modèles d'orientations dans l'enseignement secondaire.

Effectivement dans cette partie, le fonctionnement de l'actuelle AROM n'associe pas tous les acteurs. Il serait nécessaire d'y remédier, l'avis expliquant aussi que son rôle de coordination est perfectible, nous sommes d'accord.

En revanche, nous pensons que le rôle de l'AROM doit se limiter à ce qui est fait sur l'information et la coordination. L'AROM ne doit pas outrepasser ses prérogatives, et en aucun cas chercher à agir auprès des jeunes déscolarisés et qui sont engagés dans la vie. Ces structures existent, comme les CEO, de même que le personnel qualifié sur le sujet, en collège ou dans les lycées technologiques, généraux ou professionnels. Ce sont les personnels mais aussi les psychologues ou bien même les EDO. Ce sont des fonctionnaires de l'État possédant un master et avec deux ans de formation. Effectivement, on donne peu de moyens aux CEO pour réussir leur mission, ils sont en faible nombre. L'État et le ministère sont défaillants sur ce point, et je ne pense pas que ce soit à la Région de se substituer à cette défaillance d'État. Nous voudrions de ce fait que le rôle informatif de l'AROM soit plus efficient et qu'on le perfectionne.

### **Déclaration de M. Michel PONS**

Au titre du Comité de Coordination des Associations des Personnes en Situation de Handicap, les délégations de l'Association des Paralysés de France du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, l'Union Nationale des Associations des Parents et Enfants Inadaptés de Normandie

Je voudrais revenir sur ce qui concerne la jeunesse en situation de handicap.

Nous avons une jeunesse qui a besoin d'un accompagnement spécifique, que ce soit dans leur parcours scolaire, chose bien expliquée dans le rapport Bac+3/Bac-3. Certains n'ont pas d'accompagnement et ne sont pas scolarisés. Cela reste encore une grande difficulté. Concernant l'insertion professionnelle, ces jeunes handicapés ont autant envie de travailler que les autres, or sans accompagnement, l'accès au travail reste compliqué. Il y a une carte emploi qui existe et qui accompagne les jeunes mais aussi les missions locales qui ont besoin de monter en compétence dans ce domaine. On parle de référent handicap, un par mission locale ; en discutant dans le cadre du plan régional de l'insertion des travailleurs handicapés, on se rend compte que les référents changent beaucoup. Les compétences changent donc en même temps, au point qu'il faut aussi envisager de construire un guide des référents handicap dans ces missions locales. Ce sont des parcours compliqués.

## Déclaration de Mme Catherine KERSUAL

Au titre de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir en Normandie

D'abord un grand bravo pour ce rapport passionnant et remarquablement exposé à la tribune par ses oratrices très claires.

Je souligne la démarche qui est originale, et qui doit être pérennisée. Lorsqu'on étudie un sujet tel que les êtres humains, on doit leur donner la parole et les écouter. Lors du précédent avis, on se demandait ce que les Anglais penseraient de la commémoration ; nous n'avons qu'à leur demander.

Un sujet a retenu mon attention : il s'agit de la notion d'autonomie et le non-recours au droit.

C'est très complexe, le recours au droit est un sujet sociétal. Cela est dû aussi au passage de la minorité à la majorité. À 18 ans, vous basculez directement dans le monde adulte. Dans les familles et dans la société, il n'y a pas de récit sur cette accession à la majorité qui mériterait d'être sacralisé. Il faut en parler avec les jeunes. Juridiquement, lorsqu'on est majeur, nous avons les mêmes droits que les autres. Nous devons regarder les jeunes adultes avec le même regard que les autres. Or, c'est le contraire qui se passe car le discours qui accompagne ce passage à la majorité ne représente pas cette égalité. Il est important de changer ce discours et le restituer tel qu'il est juridiquement.

De plus, le plongeon fait à 18 ans doit être anticipé. Des préconisations sont faites en faveur d'un parcours citoyen dans les lycées ; je dirais qu'il doit être engagé même avant. Le Code civil explique que les parents faisant autorité doivent associer le mineur aux décisions qui le concernent en fonction du degré de maturité. C'est la loi. À l'école particulièrement, il faudrait que soit mis en œuvre l'apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie personnelle.

Aussi, les formulaires restent difficilement compréhensibles, c'est pourquoi il faut les accompagner, ça ne s'improvise pas. Il y a des mères célibataires qui s'y connaissent très bien, par nécessité. La question pour ces adultes de 18 ans d'être pris en charge par les parents ou par l'État reste une problématique. Ce débat doit exister concernant les budgets.

Je pense que comme pour le Brexit, il faudrait refaire un point dans une année sur la situation. Merci beaucoup.

## **Déclaration de M. Thomas BOUVET**

Au titre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie

Je me permets de prendre la parole pour répondre aux interventions précédentes, concernant la jeunesse au sein du CESER. Ayant moins de 40 ans, je pense que je fais encore partie de cette jeunesse.

Je pense que ce sont les instances représentatives que vous êtes, et qui se tiennent au CESER, qui doivent procéder aux changements. Je pense de ce fait, que comme dans les chambres consulaires, il est nécessaire d'effectuer un changement dynamique en prenant des jeunes entrepreneurs et de les faire siéger. Je pense que c'est d'abord à vous de faire le nécessaire.

Deuxième chose, concernant le transport gratuit : la gratuité ne donne pas de valeur aux choses. Je ne pense pas que ce soit forcément ce qu'attend la jeunesse aujourd'hui. Lorsque vous habitez à Carentan et que vous venez travailler à Caen, ce n'est pas un problème de gratuité, c'est simplement un problème de transport. D'autre part, les entreprises ont des camps de mobilité employeur qui sont mis en place dans les entreprises de plus de 10 salariés et qui servent à l'ensemble des salariés, y compris aux jeunes.

Je me permets aussi d'affirmer que les chambres consulaires tiennent une grande place dans la formation des jeunes. Vous l'avez souligné dans le rapport, et effectivement on a vraiment à cœur d'essayer d'avoir un réel équilibre entre la demande d'emplois spécifiques et les formations. Je tenais à souligner que les chambres consulaires étaient tout à fait parties prenantes et essayaient de mettre en avant la jeunesse normande au sein de leurs écoles.

Pour conclure, je pense en effet qu'il y a un véritable problème sociétal sur la jeunesse aujourd'hui. Je vous remercie.

## **Déclaration de M. Rémy GUILLEUX**

Au titre de l'Union Régionale des Associations Familiales de Normandie

Je voudrais simplement m'associer à ce qui a déjà été dit, et saluer l'excellent travail qui a été réalisé. Je peux dire dès maintenant que je vote l'avis, sans hésitation.

Mais pour autant, je voudrais quand même partager avec vous quelques nuances sur un point. Ça ne vous étonnera pas compte tenu de ce que je suis censé représenter dans cette assemblée. Il s'agit de la partie qui parle de la politique familialiste qui permet aux jeunes une pleine affirmation.

J'hésiterais sur le risque d'opposition entre l'emploi des jeunes qui doit être un véritable levier d'émancipation et puis effectivement ce qui relève de la politique familiale, qui par un certain nombre de biais contribue aussi à l'accompagnement des jeunes.

Aujourd'hui, de nombreuses enquêtes rappellent que les familles dans leur diversité de construction et d'organisation restent quand même le premier cercle de solidarité. Et je n'oublie pas pour autant, qu'il y a de nombreux jeunes qui n'ont pas la chance d'avoir une famille en capacité de les accompagner. La proposition que vous faites dans ce revenu universel pour les jeunes, j'y adhère, mais peut-être en n'oubliant pas de cibler véritablement les populations qui en ont besoin.

Aussi, j'insiste sur un autre point fondamental. Quand on prend les travaux du Haut Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge, qui date de 2016, on voit que 85 % des aides étaient directement ciblées sur les jeunes, et que seulement 15 % passaient par les familles. 2016, c'est un peu vieux, je ne sais pas ce qu'il en est aujourd'hui.

Je pense qu'il faut également porter une attention particulière sur les familles ainsi que l'accès au droit. Pour avoir l'occasion de rencontrer un certain nombre de jeunes, je voudrais souligner la richesse de cette démarche d'aller à la rencontre et d'écouter les jeunes dans leur vraie vie. Je vous remercie.



### **Déclaration de M. Rémy LÉGER**

Au titre de de l'association étudiante majoritaire au Conseil d'administration de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie – la Fédération des Associations Générales Etudiantes

Je me réjouis de ces différentes études mettant les jeunes au cœur de leurs préoccupations, sur l'orientation, le bac mais aussi leurs études supérieures. Peut-être est-ce parce qu'il y a de plus en plus de jeunes qui s'inscrivent dans les démarches du CESER.

Pour rebondir sur les propos qui ont été dits, je ne peux qu'encourager les organisations à donner plus de place aux jeunes. Mais je pense que ce n'est pas la seule chose à faire. Si nous n'avons pas quelque chose de réglementaire, ça ne fonctionne pas. Nous n'aurions jamais atteint la parité homme-femme dans les conseils régionaux et départementaux si cela n'avait pas été rendu obligatoire dans des règlements intérieurs ou des lois.

Je voudrais remercier la commission 2 qui m'a accueilli à plusieurs reprises, et témoigner qu'en tant que jeune, c'est parfois difficile de s'engager. On a eu un échange à ce sujet, à un moment donné où j'étais en fin d'études et allais rentrer dans le monde professionnel. C'est une période vraiment difficile. Alors que je n'avais jamais eu de difficultés à m'engager auparavant durant mes études, la bascule est cette fois compliquée, surtout dans ce que l'on a envie d'entreprendre.

Enfin, j'aimerais bien qu'on puisse confronter ces préconisations à l'avis des jeunes. Je lance l'idée de les présenter au Conseil régional des jeunes de Normandie. Il faudra peut-être revoir notre façon de présenter les choses, ce ne sont pas les mêmes assemblées.

## Déclaration de Mme Maud LASNON

Au titre du groupe Force Ouvrière de Normandie

Le groupe FO félicite la commission 2 pour le choix du sujet et le comité d'étude pour le travail accompli. Le rapport est extrêmement intéressant.

En revanche, le groupe FO y met plusieurs bémols. Sur la forme, aucun des jeunes interviewés mentionnés dans le rapport n'est originaire de La Manche. De plus, sur le fond, je commencerai par la question de l'éducation et de l'instruction publique.

Pour le groupe FO, le rapport prend le problème à l'envers. Il pointe les effets négatifs des réformes successives, dont sont victimes les jeunes, mais n'interroge jamais les causes. Autrement dit, il déplore la mauvaise mise en œuvre des réformes, leur inefficacité, l'absence de bénéfices pour les jeunes ou même les effets négatifs, mais à aucun moment il ne formule les demandes qui s'imposent.

Prenons l'exemple significatif qui concerne tous les jeunes : Parcoursup. Le document déplore ses dysfonctionnements mais n'envisage pas d'améliorations et dit clairement qu'il n'est pas question de le remettre en cause, alors que c'est une machine à broyer les élèves, à faire un tri amplifiant les inégalités sociales. Rappelons que Parcoursup empêche chaque année 30 000 jeunes d'accéder aux études supérieures. Le bachelier est dessaisi de ses choix. La préconisation de rendre au niveau régional un Parcoursup le moins mauvais possible paraît illusoire puisque la Région n'a pas la main. Nous pourrions évoquer le baccalauréat, la masterisation des concours, la prise en charge des soins pour les étudiants, etc. Sur le service national universel, FO en demande l'abrogation. Il n'est pas possible de voter pour un avis qui lui trouve des vertus.

Concernant la proposition du revenu universel d'émancipation, il nous paraît difficile de nous prononcer favorablement ou pas, sur la base de ce qui est avancé succinctement dans l'avis qui mériterait d'être complété. Nous craignons notamment qu'il serve de marchepied à un revenu universel d'existence auquel nous ne sommes pas favorables.

C'est pour ces raisons que le groupe FO s'abstiendra sur le projet d'avis.



# RAPPORT



# 1. Introduction

## 1.1 Préambule

Au cours de ces dernières années, on a pu observer que la jeunesse donnait lieu à un nombre important de publications d'études et d'ouvrages<sup>63</sup> que la pandémie de Covid-19 a encore accru. Même si la crise sanitaire n'a rien « créé » de nouveau, à proprement parler, elle a néanmoins significativement contribué à visibiliser, accroître et accélérer des tendances et phénomènes qui préexistaient chez les jeunes.

L'intérêt que l'on porte à la jeunesse ne date pas d'hier. Tandis qu'Aristote la considérait déjà comme un caractère et non comme un âge de la vie, Jean-Paul Sartre la voyait comme un « *âge artificiel qu'on a fait et qui se fait, dont la structure et l'existence même dépendent de la société*<sup>64</sup> ».

La question de la jeunesse est si difficile à appréhender que l'on doit se contenter d'en aborder les contours pour ne pas la caricaturer. Pourquoi cette difficulté ? Un premier élément de réponse réside dans notre incapacité même à la définir. Tout serait en effet bien plus simple si l'on s'autorisait *a minima* à la circonscrire à une tranche d'âge. Or, il n'en est rien. Et l'on se souvient du fameux commentaire de Bourdieu : « *La jeunesse n'est qu'un mot* »<sup>65</sup>.

Dissipons sans plus attendre un malentendu : les sociologues rompus aux problématiques de la jeunesse s'accordent au moins sur un point : « la jeunesse » n'existe pas ! Ce serait un groupe indéfini variant au gré des politiques publiques qui lui sont dédiées. Au plus, il existerait des jeunesses, aux vécus différents, selon qu'elles soient rurales ou urbaines, issues de milieux favorisés ou démunis, femmes ou hommes, etc.

Quoi qu'il en soit, ces « jeunesses » analysées, commentées, observées grossièrement ou à la loupe, sous toutes leurs coutures, continuent largement à nous échapper... quand on ne fait pas l'aveu qu'on en ignore finalement à peu près tout.

Dans ce contexte, on entend régulièrement parler de la génération Z<sup>66</sup>, sans toujours bien savoir ce qu'elle représente. Désignée à l'international comme des « *digital natives* » – soit des enfants du numérique – cette génération est composée d'enfants nés entre 1997 et 2010<sup>67</sup>. Elle succède à la génération Y – aussi communément appelée celle des « *millenials* » nés entre 1982 et 1996 – et précède la génération Alpha (née après 2010).

Contrairement à ses aînés de la génération Y ayant accompagné le développement des nouvelles technologies d'information et de communication, la génération Z n'a donc jamais connu autre chose qu'un monde hyper connecté, le téléphone portable<sup>68</sup> en étant l'outil nomade par excellence<sup>69</sup>. Un mot a même été créé pour exprimer le besoin permanent de connectivité ressenti : la « *nomophobie* »

<sup>63</sup> Parmi les plus récents, on peut citer par exemple *La Tentation radicale*, piloté par Olivier Galland et Anne Muxel (PUF, 2018), *Une jeunesse crispée* de Vincenzo Cicchelli et Sylvie Octobre (L'Harmattan, 2021), *La Fracture* de Frédéric Dabi et Stewart Chau (Les Arènes, 2021) ou encore *Pour une politique de la jeunesse* de Camille Peugny (Seuil, 2022).

<sup>64</sup> Jean-Paul Sartre, *Situations, I*.

<sup>65</sup> Entretien avec Anne-Marie Métaillé, paru dans *Les jeunes et le premier emploi*, Paris, Association des Ages, 1978.

<sup>66</sup> La génération Z, composée de jeunes entre 11 et 24 ans en 2021, forme la plus large cohorte générationnelle de la population mondiale. Selon une projection réalisée par Bloomberg à partir des données des Nations Unies, elle représenterait quelque 2,5 milliards d'individus, soit environ un tiers de la population mondiale.

<sup>67</sup> A noter que cette délimitation d'âge est fluctuante.

<sup>68</sup> 98 % des 18-24 ans sont équipés d'un smartphone ; 85 % des 18-24 ans associent au smartphone la valeur de liberté et 83 % d'indépendance (source : *La génération Z aux rayons X* d'Elisabeth Soulié, Les éditions du Cerf (2020).

<sup>69</sup> A noter que les jeunes sont aussi parfois reconnus comme la « *génération C* » pour : communication, créativité, collaboration, connexion.

– contraction de « *no mobile phobia* » – avec pour corollaire la crainte de passer à côté d’une actualité ou d’un événement, un phénomène que l’on désigne désormais par le terme de FOMO (« *fear of missing out* », soit la crainte de passer à côté de quelque chose).

Par ailleurs, sans parler d’une tendance manichéenne à idéaliser ou à stigmatiser la jeunesse, force est de reconnaître que l’on a une fâcheuse tendance à aborder les questions liées à la jeunesse plutôt sous l’angle des « problèmes » qu’elle pose que celui de l’incomparable potentiel qu’elle recèle. Quand on ne cède pas, en effet, au jeunisme et au piège d’une jeunesse fantasmée, l’adultocentrisme conduit volontiers à qualifier la jeunesse par des déficits (« *ils ne sont pas assez ceci ou cela...* »). La société française – reconnue pour être particulièrement pessimiste dans les classements internationaux – a même tendance à imaginer le pire pour l’avenir de ses jeunes.

Non, « la jeunesse » ne constitue décidément pas un bloc... mais pourquoi le serait-elle plus qu’une autre tranche d’âge ? Elle est bel et bien insaisissable dans sa très grande diversité, mais aussi dans son ambivalence, alors qu’on serait tenté par facilité de lui accoler des étiquettes.

Face à ces constats, pourquoi prendre le risque de se lancer dans une énième étude sur la jeunesse si l’on doute même de son existence ? Alors même que ce terme générique décliné au singulier a peu de sens puisque désignant une myriade de jeunes individus tout aussi singuliers et inclassables que peuvent l’être leurs aînés ?

### 1.1.1. Pourquoi cette étude... ?

Cette étude est née d’un besoin de réinterroger, en ce début de décennie 2020, le terme insaisissable de « jeunesse » ou plutôt de « jeunesses »<sup>70</sup>, *a fortiori* dans un contexte particulier de pandémie où les médias se sont régulièrement fait l’écho d’une « génération sacrifiée » (mais aussi parfois « sacrificiante », quoi que dans une moindre mesure). C’est aussi pour tester la validité de nombre d’idées reçues que nous avons décidé d’entreprendre ces travaux.

Les éléments collectés dans cette étude – aux niveaux régional, national et international – relèvent d’une **approche volontairement sociologique, plus qualitative que quantitative, plus inductive que déductive.**

A ceux qui reprocheront donc à cette étude de traiter trop rapidement ou de passer sous silence nombre de champs aussi importants, par exemple, que la culture, nous disons que **ces travaux ne visent en aucun cas l’exhaustivité** et qu’un objectif d’exhaustivité serait aussi illusoire que dommageable à l’intérêt de ces derniers. Nous assumons d’autant mieux le choix de la subjectivité que la jeunesse – comme la vie – est subjective.

Plus modestement, cette étude se propose d’être une radiographie ainsi qu’une photographie instantanée de « la jeunesse » en ce début des années 2020, à travers une synthèse des traits qui la composent, complétée d’une dizaine de portraits de jeunes âgés de 18 à 24 ans vivant en Normandie.

Les travaux et analyses de sociologues, si passionnants soient-ils, les auditions organisées avec nombre d’acteurs du territoire normand dont on tient à saluer l’action et l’engagement vigoureux – et dont on propose, bien sûr, de rapporter des éléments dans cette étude – ne pouvaient en effet suffire à eux seuls. Il nous a immédiatement paru indispensable de se confronter « au terrain » et d’aller directement à la rencontre de jeunes, afin de se garder de parler à leur place.

---

<sup>70</sup> Pour mémoire, l’étude publiée par le CESER de Haute-Normandie en mars 2015 avait pour titre : « Jeunesses, une ressource pour la région » ; rapporteur : Marc Granier.

A cette fin, nous avons eu à cœur d'entendre des jeunes de statuts socio-économiques et de territoires normands différents en ne nous laissant pas enfermer par le filtre de nos lectures, de l'image véhiculée par les médias et de nos propres représentations.

Nous avons donc entrepris d'écouter des jeunes nous exposer eux-mêmes leurs perspectives et choix de vie – tant en termes de priorités, de valeurs, d'études et d'emploi – leur regard sur leur territoire, leurs aspirations, leurs attentes et leurs besoins. Recueillir la parole de ces jeunes ayant grandi ou vivant actuellement en Normandie, c'était aussi bien entendu partir à la recherche d'éventuels « marqueurs régionaux ».

Ainsi, l'objectif prioritairement visé de cette étude était de rendre compte de la vie des jeunes d'aujourd'hui, et plus particulièrement de ceux qui vivent sur le territoire normand. En identifiant les éléments saillants qui caractérisent leurs modes de vie et leur trajectoire (tant en termes de freins que d'opportunités), nous nous étions fixé pour objectif de formuler un certain nombre de préconisations visant à fluidifier les parcours de vie des jeunes, à augmenter leurs chances d'insertion, d'accès à l'autonomie, d'émancipation, de réussite et de bien-être... à tendre enfin et surtout vers plus d'équité pour eux et entre eux.

### **1.1.2. Pourquoi avoir retenu la tranche des 18-24 ans... ?**

Après quelques débats et tâtonnements au sein de la commission qui a piloté cette étude, le choix de la tranche des 18-24 ans a fini par s'imposer, notamment parce qu'elle représente une période de transition vers ce que l'on appelle « l'âge adulte », au gré d'une marche progressive vers l'autonomie : passage de la minorité à la majorité, émancipation personnelle, intellectuelle et affective, changement de statut, choix d'orientation professionnelle, insertion dans l'emploi, formation dans l'enseignement supérieur.

Il s'agit par ailleurs d'une tranche d'âge habituellement retenue pour la plupart des politiques dites « d'insertion » (les politiques « jeunesse » au sens large concernant plutôt les 15-30 ans). Il nous a également semblé utile de retenir une tranche d'âge qui ne soit pas trop large, permettant un recueil d'information plus ciblé et plus propice aux comparaisons entre les différents « profils » des jeunes rencontrés.

Enfin, s'agissant du seuil retenu des 18 ans, notons que celui-ci était aussi de nature à faciliter les échanges avec la soixantaine de jeunes interviewés individuellement ou collectivement. En effet, contrairement à ce que l'on peut observer dans d'autres pays, on ne peut en France poser certaines questions à des mineurs sans autorisation parentale.

En privilégiant les 18-24 ans, la présente étude se propose donc d'apporter plus spécifiquement un éclairage sur la portion la plus âgée de cette « génération Z » mentionnée plus haut. Notons malgré tout que ces travaux sont loin de se restreindre aux 18-24 ans et que seule la dizaine de portraits de jeunes restitués dans ce rapport respecte strictement ce périmètre. En effet, dans la mesure où la jeunesse échappe à une catégorie d'âge prédéfinie et se décline au contraire en une multitude de tranches d'âge dans les politiques publiques<sup>71</sup>, statistiques, rapports, études et ouvrages à disposition, il nous a fallu tenir compte de cette mosaïque de données disponibles, souvent éparpillées et se prêtant peu à un travail simple et rigoureux de classification et de comparaison.

---

<sup>71</sup> L'excellent rapport du CESE intitulé *Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse* (2017) indique avoir dénombré dans la législation française au moins 238 seuils d'âge différents dans les politiques dédiées aux jeunes de 15 à 30 ans.



Nous espérons toutefois avoir réussi à mettre en lumière un certain nombre de traits, tendances, opportunités et obstacles qui caractérisent l'esprit et la trajectoire d'une population post-adolescente d'aujourd'hui, en marche vers l'autonomie. Et si certains éléments sont de nature à bousculer quelques idées reçues, le choix que nous avons fait d'entreprendre cette étude n'en sera que conforté.

## A la rencontre de ... Caentin, étudiant



« L'entretien m'a permis de mettre des mots sur mon parcours personnel, d'une manière qui ne m'avait pas été donnée avant ».

### Caentin, 18 ans, étudiant

Signe particulier : hyper curieux et brillant... !

#### Quelques repères géographiques...

Parisien d'origine, Caentin a emménagé à l'âge de 14 ans avec sa mère dans une petite commune du Perche ornaïs, avant de partir à Lille pour ses études à la rentrée 2021.

#### Son parcours éducatif... ?

Bénéficiant d'un enseignement à domicile par sa mère jusqu'à la classe de 4<sup>ème</sup>, Caentin a vécu une enfance plutôt solitaire. Dyslexique, dyscalculique, dyspraxique et souffrant de troubles de l'attention, il regrette de ne pas avoir obtenu l'accompagnement (matériel et temps aménagés) que le lycée lui avait promis.

Il a néanmoins fort bien réussi à surmonter ses difficultés. Titulaire d'un baccalauréat en section économique et sociale, il est désormais en 1<sup>ère</sup> année de licence cinéma à l'université de Lille.

#### Quid du recours aux aides publiques... ?

Caentin a bénéficié d'un bref accompagnement à la mission locale de Mortagne-au-Perche qui lui a permis de recevoir une petite aide financière (il n'en connaît pas bien le montant ni la nature). Etudiant boursier, il reconnaît ne pas être au courant d'autres aides auxquelles il pourrait éventuellement prétendre et ne saurait pas où trouver l'information, le cas échéant.

#### Ce qui l'intéresse... ?

Caentin, qui se décrit comme hyperactif, a des activités aussi multiples que changeantes. Cela va de l'escrime artistique (combats chorégraphiés) à la musculation qu'il pratique en autodidacte, en passant par la pratique de nombreux instruments de musique (guitare, piano, accordéon, violon, basse).

Mais depuis son enfance, Caentin s'intéresse avant tout à la récurrence des formes, à la critique et à la réalisation propres au 7<sup>ème</sup> art. Cette passion l'a conduit tout droit à l'université de Lille pour étudier le cinéma.

#### Ses projets... ? Ses engagements... ?

Il veut se réaliser dans des projets qui passeront nécessairement par la fondation d'un groupe, que ce dernier soit de nature artistique (musique ou cinéma, il ne sait pas encore) ou politique. Il est par ailleurs déjà en train de monter une boîte de production avec des amis (l'un est en Normandie, les autres sont de nouvelles connaissances).

Armé d'une conscience politique marquée, l'étudiant qu'il est devenu s'est syndiqué. A travers des manifestations et différentes autres actions, il bataille pour que les conditions de vie des étudiants

soient meilleures : contre l'insalubrité des logements, contre un service de restauration désorganisé qui prive de nombreux étudiants de repas en raison de la longueur des files d'attente. Il espère par ailleurs que le coût des repas à un euro pour les étudiants boursiers sera maintenu.

#### *Quel impact de l'épidémie de Covid... ?*

Se disant hypocondriaque, Caentin dit ne pas avoir souffert des restrictions imposées par l'épidémie de Covid-19, en raison des conditions d'hygiène accrues de nature à le rassurer.

#### *Son regard sur la Normandie... ?*

Arrivé tardivement dans la région, Caentin n'a pas de vision globale de la Normandie. Plutôt solitaire mais néanmoins doté d'une très grande curiosité, il envisageait positivement son arrivée dans l'Orne qui promettait d'être une découverte. Les espoirs de l'adolescent de 14 ans qu'il était alors ont été déçus. Il a trouvé les habitants de son nouveau lieu de résidence plutôt fermés aux autres (surtout aux Parisiens). La forme de conservatisme qu'il y a perçue, l'absence de transports en commun ont contribué à la construction d'une image assez négative de son nouveau territoire.

Pourtant, depuis son arrivée à Lille, Caentin se sent clairement plus normand. Il défend volontiers « sa » région – plutôt pour son côté paysager et patrimonial – et reprend ceux qui situent le Mont-Saint-Michel en Bretagne.

#### *Son actualité... ?*

Après un stage effectué (par curiosité) au cours de l'été 2021 chez un disquaire du Perche qui venait d'ouvrir ses portes, Caentin occupe une chambre universitaire à Lille. Il est heureux de son autonomie et de son nouveau cadre de vie qui lui donne l'occasion de s'ouvrir aux autres. Alors qu'il se qualifiait comme une personne plutôt renfermée, aimant peu les sorties, il évoque désormais des projets avec des amis, dont la réalisation d'un court-métrage. Alors que l'offre culturelle était absente auparavant, il trouve sur le campus de quoi satisfaire sa curiosité et ses goûts, en soulignant que la faculté de Lille est peut-être la seule en France qui dispose d'un cinéma. Dès la rentrée, il s'est inscrit en tant que volontaire pour aider à son fonctionnement (projection, caisse, accueil...).

Par ailleurs, les démarches qu'il a effectuées auprès des services de l'université pour la prise en compte de ses troubles « dys » ont abouti : on lui a enfin accordé les aménagements adaptés et nécessaires à sa situation de handicap !

#### *Des recommandations pour notre étude... ?*

A priori, Caentin ne voit pas d'éléments particuliers à pointer pour les besoins de notre étude... si ce n'est peut-être un travail qui fasse valoir la fierté d'être normand ?

## 1.2 Démographie et sociologie de la « jeunesse »

- Repères démographiques

« C'est l'intérêt de tout un pays. Un pays, ça vit essentiellement de la capacité que les nouvelles générations apportent en innovation, en capacité de développement. Si on tue ça, ce que nous, les économistes, nous appelons la « croissance potentielle », c'est la croissance à venir que nous aurons dans les 5 ou 10 années qui va se trouver très largement diminuée. Donc, c'est un sujet absolument majeur ». <sup>72</sup>

L'âge médian dans le monde, actuellement de 31 ans, continue d'augmenter. Il était de cinq ans de moins il y a seulement une vingtaine d'années et augmentera de cinq ans dans une vingtaine d'années.

En France, l'âge médian est de **41 ans**. Comme nombre de pays développés<sup>73</sup>, la France a une population vieillissante qui la fait figurer au rang de ces "sociétés du vieillissement" où la baisse de la natalité se conjugue à l'allongement de l'espérance de vie pour faire grimper l'âge moyen de la population.

Alors que plus de **20 % de la population française a aujourd'hui plus de 65 ans**, cette tranche d'âge représentera 30 % dans les 20-30 ans à venir.

En **2040**, 23 % de la population française aura plus de 65 ans et 23 % aura moins de 20 ans, ce qui signifie que **46 % de la population sera inactive**.

Ces mutations démographiques s'accompagnent de transformations sociales, économiques et politiques profondes et présentent l'un des plus grands défis de ce 21<sup>e</sup> siècle.

L'Etat providence visait un contrat social pour chacun mais pas un contrat intergénérationnel. Hervé Lorenzi n'hésite pas à considérer la jeunesse comme un « impensé de la politique ».

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'Insee estimait à **22,3 millions le nombre de jeunes âgés de 3 à 30 ans** sur un total de 66,9 millions d'habitants, soit **un tiers de la population**. La **part des jeunes de 15 à 29 ans** dans la population totale est **passée de 24 % en 1975 à 17 % en 2019**, du fait du vieillissement de la population. Parallèlement, la France se situe dans le peloton de tête des pays européens en termes de fécondité : en 2018, l'indicateur conjoncturel de fécondité français s'éloigne néanmoins du seuil symbolique de 2 enfants par femme (1,87), même s'il demeure bien supérieur à la moyenne européenne (estimée à 1,59 enfant par femme en 2017).

Plus récemment, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la France comptait **11,8 millions de personnes âgées entre 15 et 29 ans**<sup>74</sup>, soit **17,3 % de la population totale**, réparties de la manière suivante :

- 4,2 millions de 15-19 ans ;
- 3,9 millions de 20-24 ans ;
- 3,7 millions de 25-29 ans.

<sup>72</sup> Propos de Jean-Hervé Lorenzi, président du Cercle des Economistes et titulaire de la Chaire « Transitions démographique, transitions économiques » de la Fondation du Risque, co-auteur de *L'erreur de Faust, essai sur la société du vieillissement*, Ed. Cent mille milliards, 2019. Au micro de France Culture, *Entendez-vous l'éco* : « réinventer le contrat entre générations », 26 janvier 2021.

<sup>73</sup> Au Japon, le déclin de la population devrait entraîner une diminution de 30 millions de personnes d'ici à 2050. Tous les ans, le pays ferme 400 écoles et en convertit beaucoup en centres de séjour pour personnes âgées.

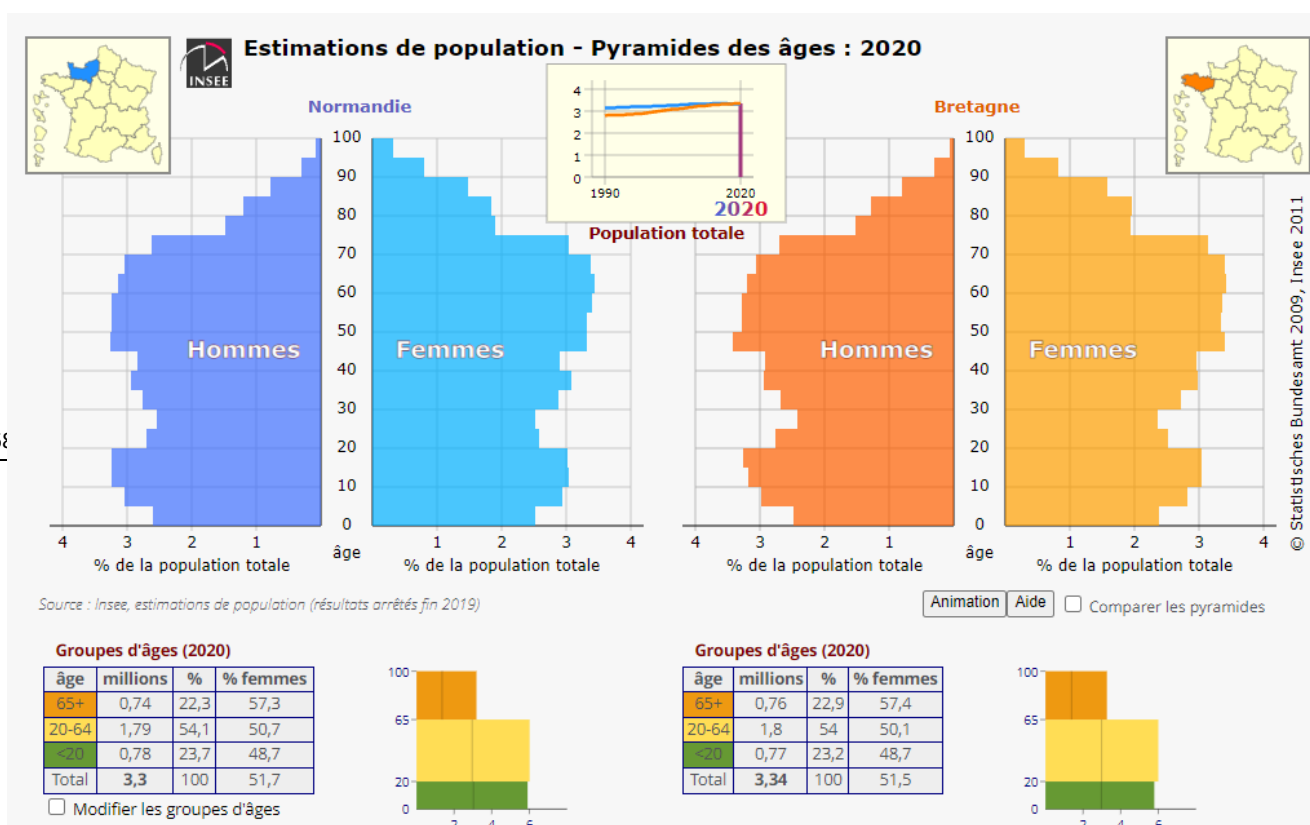
<sup>74</sup> Source : [Population par sexe et groupe d'âges | Insee](#)

• **La démographie normande en baisse**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 3 303 500 habitants résidaient en Normandie, soit 5,1 % de la population de France métropolitaine, plaçant la Normandie au **10<sup>e</sup> rang des régions de métropole**.

Depuis 2015, le nombre d'habitants décline dans la région (- 0,2 % par an), alors qu'il progresse légèrement au niveau national (+ 0,2 %). Cette baisse résulte d'un déficit migratoire de 9 000 habitants, mais aussi, pour la deuxième année consécutive, d'un solde naturel déficitaire de 800 habitants.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Normandie comptait plus de 600 000 jeunes de 3 à 17 ans, soit près d'un cinquième de la population de la région. Ces chiffres font de la Normandie la **4<sup>ème</sup> région la plus jeune en France métropolitaine**, après les Hauts-de-France, les Pays de la Loire, et l'Île-de-France<sup>75</sup>.



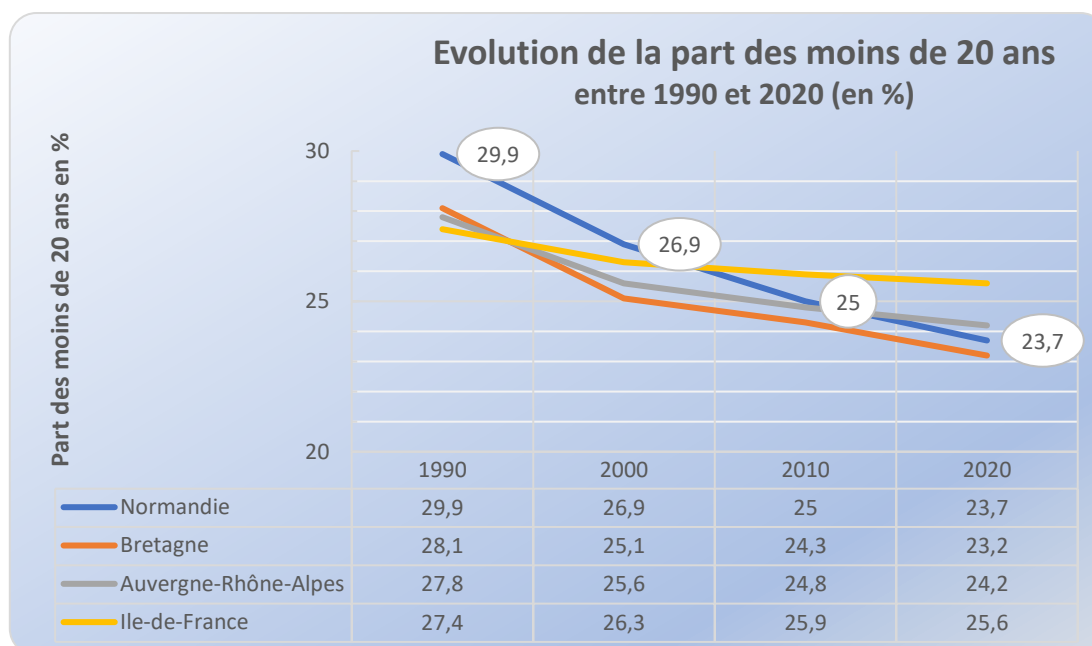
**En Normandie, la part des moins de 20 ans s'érode au fil des décennies, et de manière plus rapide qu'au niveau national.**

Jusqu'en 2016, les moins de 20 ans restaient proportionnellement plus nombreux en Normandie qu'en France métropolitaine<sup>76</sup>.

Alors qu'ils représentaient **près de 30 % de la population régionale en 1990**, cette part est tombée à **23,7 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020**, soit exactement celle observée au niveau national au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

<sup>75</sup> <https://www.Insee.fr/fr/statistiques/6037848#graphique-figure1>

<sup>76</sup> En 20 ans, leur nombre a reculé de 9,7 %, tandis qu'il a augmenté de 2,3 % au niveau national.



(% par rapport à la population globale de 4 régions : Normandie, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes et Ile-de-France)

Avec respectivement 25,1 % et 24,4 % de jeunes de moins de 20 ans, **l'Eure et la Seine-Maritime** restent les **départements normands les plus jeunes**.

Les migrations de population contribuent au vieillissement de la population régionale. **La Normandie attire peu les jeunes d'autres régions** tandis que **les jeunes Normands** sont à l'inverse **nombreux à partir s'installer ailleurs**, notamment en Île-de-France.

Le **déficit migratoire** est ainsi **marqué, et plus particulièrement pour les 18 à 24 ans** (- 3 100 jeunes en 2016, soit une perte de 12 jeunes pour 1 000 habitants).

Selon les chiffres fournis par l'Insee, la Normandie comptait **125 349 jeunes âgés de 18 à 24 ans** au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (soit près de **3,8 % de sa population totale**).<sup>77</sup>

### 1.3 En bref : le baromètre de la jeunesse en 2021

Pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) a établi en 2021, en collaboration avec l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), un baromètre de la jeunesse<sup>78</sup>.

Les thématiques abordées étaient les suivantes : les aspirations et l'état d'esprit des jeunes, leurs projets d'avenir et leur situation sur le marché du travail, leur accès aux droits sociaux, leur mobilité quotidienne et leur parcours résidentiel, leur mobilité internationale, leur expérience d'inégalités et de discrimination, leur participation citoyenne, associative et bénévole.

Le baromètre confirme que **la crise sanitaire a pesé lourdement sur le moral des jeunes**, un jeune sur deux considérant qu'il s'agissait d'une période particulièrement pénible à vivre. En 2021, les difficultés d'ordre psychologique l'emportent sur les difficultés socio-économiques, telles que la perte d'argent ou la perte de logement. La proportion de jeunes estimant que leur vie actuelle correspond à leurs

<sup>77</sup> En 2020, la part des jeunes âgés de 15 à 29 ans dans la population totale normande est de 16,6 %.

<sup>78</sup> A partir d'une enquête en ligne auprès de 4 644 jeunes âgés de 18 à 30 ans (au printemps 2021).

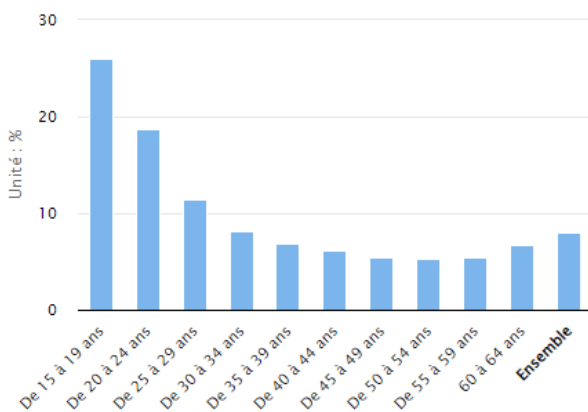
attentes (59 %) est en recul de 6 points par rapport à 2020, et même à son plus bas niveau depuis l'introduction de la mesure en 2016. Cet **effritement de satisfaction dans la vie des jeunes**<sup>79</sup> est corrélé à une plus grande difficulté à se projeter dans l'avenir et à se fixer un projet.

### 1.3.1. Décrochage scolaire et chômage

En 2019, bien que cette proportion soit à la baisse, il y avait encore **8,2 %** des **18-24 ans** qui étaient des **sortants précoces du système scolaire** (9,6 % chez les hommes, 6,9 % chez les femmes).

**Entre 1975 et 2020, le taux de chômage a été multiplié par 3,5 pour les 20-24 ans.** Aujourd'hui, les jeunes actifs ont 2,5 fois plus de risque d'être au chômage que leurs aînés.<sup>80</sup>

Le chômage selon l'âge



Près d'un jeune actif sur cinq (18,7 %) âgé de **20 à 24 ans** est **sans emploi**, ainsi que 11,4 % des 25-29 ans selon l'Insee (données 2020).

À eux seuls, **les moins de 30 ans** représentent **38,3 % des chômeurs**.

Au 31 décembre 2019, 25,1 % des emplois occupés par les moins de 26 ans étaient des emplois aidés.

● Taux de chômage en %  
 Lecture : 18,7 % des actifs âgés de 20 à 24 ans sont au chômage.  
 Source : Insee - Données 2020 - © Observatoire des inégalités

FIGURE 1. QUEL MOT (OU PHRASE COURTE) DECRIT LE MIEUX VOTRE ETAT D'ESPRIT ACTUEL ?  
 (Question ouverte)



Recodification a posteriori en thématiques - Nuages de mots constitués en fonction du nombre d'occurrences de la thématique (taille des mots proportionnelle au nombre d'occurrences).

Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètres DJEPVA sur la jeunesse, 2021 et 2020.

Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

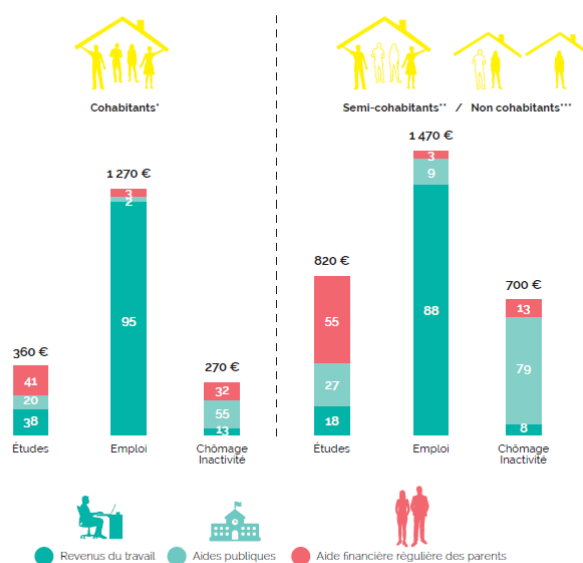
<sup>79</sup> Pour des raisons qui ne sont pas expliquées mais qu'il serait très intéressant d'analyser, les jeunes Normands échappent en 2020 à ce phénomène d'effritement de satisfaction (se reporter à la section suivante 1.4).

<sup>80</sup> Source : [Chômage : les jeunes toujours aux premières loges \(inegalites.fr\)](https://www.inegalites.fr/fr/chomage-les-jeunes-toujours-aux-premieres-loges)

### 1.3.2. Conditions de vie des 18-24 ans<sup>81</sup>

- 70 % reçoivent une aide financière régulière de leurs parents (250 € / mois en moyenne)
- 42 % travaillent et perçoivent un revenu de travail (1 060 € / mois en moyenne)
- 38 % perçoivent au moins une aide publique (380 € / mois en moyenne)
- 57 % des 18-24 ans vivent en permanence chez leurs parents (à 24 ans : 54 % des jeunes femmes et 40 % des jeunes hommes ont complètement quitté le domicile parental)

Ressources perçues par les 18-24 ans selon leur situation d'activité et leur situation résidentielle. (en %)



Lecture : Les jeunes cohabitants suivant des études perçoivent en moyenne 360 € mensuel dont 38 % proviennent d'activités rémunérées, 20 % d'aides publiques, et 41 % d'aides parentales.

### 1.3.3. Mobilité

- 65 % des 18-24 ans ont le permis de conduire (50 % dans l'agglomération de Paris, 77 % en milieu rural)
- 62 % des moins de 30 ans résidant en métropole déclarent avoir renoncé à au moins une activité en raison des difficultés de déplacement et de transports ; 57 % ont renoncé à une activité sociale, 33 % à un emploi ou à une formation
- 75,7 % des 15-24 ans sont partis en voyage pour motif personnel

### 1.3.4. Temps libre

- 45 % des 18-30 ans affirment qu'en général ils aiment occuper leur temps en le passant avec leurs proches (famille et amis)
- 20 % ont eu une pratique musicale en amateur ; 44 % ont fréquenté une bibliothèque ; 50 % déclarent regarder quotidiennement des vidéos sur Internet (contre 3 % chez les 60 ans et plus)
- 82 % des 15-29 ans ont pratiqué au moins une activité sportive dans l'année<sup>82</sup>

## 1.4. Des jeunes Normands globalement « dans la moyenne » ... avec toutefois quelques disparités

Si l'on s'en tient aux indicateurs clés retenus dans le baromètre jeunesse de l'INJEP<sup>83</sup>, les jeunes Normands – entre 18 et 30 ans – ont globalement des réponses assez proches de la moyenne nationale.

<sup>81</sup> Les chiffres-clés de la jeunesse 2021 (INJEP).

<sup>82</sup> En 2019, 3,6 millions de licences ont été délivrées à des 15-29 ans, soit 30,6 licences pour 100 jeunes.

<sup>83</sup> Les données qui suivent proviennent du baromètre jeunesse 2020 publié par l'INJEP. Six thèmes étaient abordés : les aspirations des jeunes, l'accès aux droits sociaux et aux soins, la mobilité et l'expérience internationale, l'engagement citoyen, dont deux nouvellement introduits avec la protection de l'environnement et les colonies de vacances.



67 % d'entre eux ont déclaré, par exemple, avoir le sentiment d'avoir un rôle à jouer dans la protection de l'environnement, soit autant que la moyenne des jeunes en France.

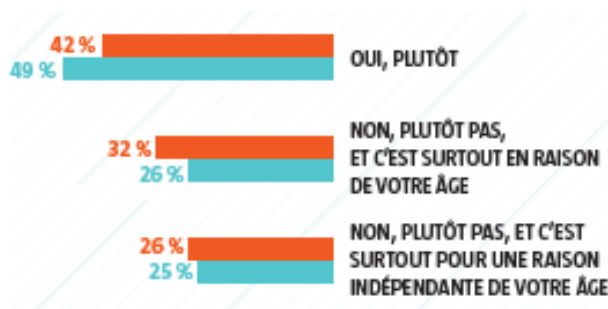


### LES JEUNES NORMANDS ONT DAVANTAGE L'IMPRESSION DE NE PAS ÊTRE ÉCOUTÉS À CAUSE DE LEUR ÂGE

42 % des Normands de 18 à 30 ans ont l'impression que leur avis compte au sein des espaces dans lesquels ils évoluent, soit 7 points de moins que chez les jeunes Français. De plus, ils sont 32 % que c'est surtout à cause de leur âge que leur avis ne compte pas, soit 6 points de plus que chez les jeunes de la France entière.

Part de jeunes qui pensent que leur avis compte au sein des espaces dans lesquels ils évoluent (entreprise, école, association...)

Normandie / France entière



Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2020.  
Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

### Normands seraient plus touchés par un phénomène de repli et un sentiment de frustration.

Si l'on devait résumer les quelques disparités qui se dégagent de manière plus ou moins marquée de ce « baromètre », voici les principaux éléments que l'on retiendrait pour les 18-30 ans :

- Ils ont **davantage l'impression de ne pas être écoutés** au sein des espaces dans lesquels ils évoluent (7 points d'écart), notamment en raison de leur âge ;
- L'engagement **bénévole des jeunes** y est significativement **moins développé** : 30 % en Normandie contre 40 % en France ;
- La **mobilité internationale** y est **moins marquée** : 16 % des jeunes (contre 19 % en France) ont effectué un séjour de plus de 15 jours (hors vacances) à l'étranger au cours des 5 dernières années ; **33 % des jeunes de la région** déclarent même que **rien ne les inciterait à aller vivre quelques mois à l'étranger**, quand ils ne sont que 23 % à l'échelle nationale ;
- Le **taux de non-recours des jeunes Normands aux droits sociaux** est en revanche **inférieur** à celui de la moyenne nationale : 22 % des jeunes Normands ont déclaré ne pas avoir bénéficié



### LES JEUNES NORMANDS SONT MOINS MOTIVÉS PAR L'IDÉE D'ALLER VIVRE À L'ÉTRANGER

33 % des jeunes de la région déclarent que rien ne les inciterait à aller vivre pendant une période de quelques mois à l'étranger, soit 10 points de plus que chez les jeunes de la métropole.

Incitifs à aller vivre quelques mois à l'étranger

Normandie / France entière

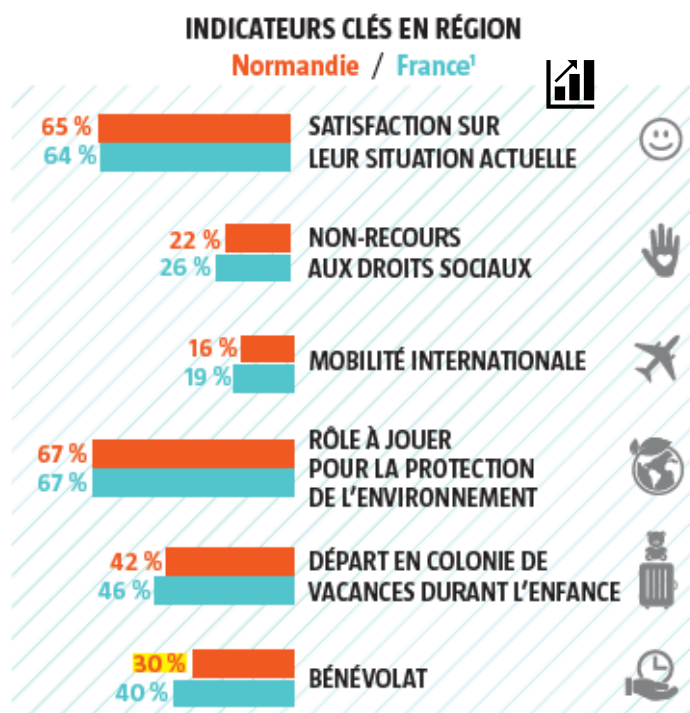


Source : INJEP-CRÉDOC, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2020.  
Champ : Ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Il existe toutefois quelques écarts dont il est intéressant de rendre compte, d'autant plus qu'ils peuvent *a priori* paraître paradoxaux.

On pense par exemple au niveau de satisfaction des jeunes Normands à l'égard de leur vie – significativement supérieur à celui de l'ensemble des jeunes de l'hexagone dans le dernier baromètre 2021 – face à un engagement de leur part moins développé, une mobilité internationale moins marquée, une impression plus nette de ne pas être assez écoutés, laissant à penser que **les jeunes**

de dispositif, allocations, droits, aides ou tarifs sociaux auxquels ils avaient droit (contre 26 % en France).



A la lecture du dernier baromètre jeunesse 2021<sup>84</sup>, on note en revanche que le **niveau de satisfaction des jeunes Normands sur leur situation actuelle** (65 %) est significativement **supérieur à la moyenne nationale** qui chute de 6 points (passant de 65 % à 59 %).

<sup>1</sup> Les données relatives à la mobilité internationale et la culture sont comparées uniquement aux jeunes métropolitains. En revanche les autres données sont comparées à l'ensemble des jeunes résidants sur le territoire français. Les chiffres en **jaune** sont significativement différents des chiffres moyens du pays.

<sup>84</sup> A noter que les analyses territoriales ne sont pas encore diffusées au moment de la rédaction de cette rubrique ; le rapport général de l'INJEP souligne toutefois que ce sont les jeunes Normands et les jeunes Bretons qui déclarent plus souvent que leurs congénères des autres régions être satisfaits de leur vie actuelle (contre 55 % dans les Hauts-de-France et en Bourgogne, par exemple).

## A la rencontre de... Elise, lycéenne



### Elise, 17 ans ½, lycéenne

« On nous dit trop que si on rate l'école, on rate tout ;  
on nous résume à notre niveau scolaire ».

"Depuis le confinement, j'ai compris qu'on avait  
besoin des autres, j'ai plus d'amis ».

**Signe particulier : a pour projet de travailler dans la cybersécurité**

#### Quelques repères géographiques...

Elise habite un village à proximité de Lisieux (Calvados). Elle est devenue interne au lycée Laplace à Caen pour intégrer la classe de 2<sup>nd</sup>e européenne du lycée Allende, à Hérouville-Saint-Clair (dans l'agglomération caennaise). Depuis la rentrée scolaire 2021, elle habite seule à côté du Mémorial de Caen, dans un appartement privé hérité du grand-père.

#### Comment occupe-t-elle son temps libre... ?

Ses journées au lycée sont chargées : 3 jours par semaine, elle a cours de 8 à 18h. Quand elle rentre chez elle vers 19h, elle prend juste le temps de manger avant de se remettre au travail jusqu'à 22h.

Elle s'accorde des sorties le vendredi soir mais travaille beaucoup le reste du temps. Ce n'est que pendant les vacances qu'elle a vraiment le temps de se reposer, de voir ses amis, d'aller au cinéma...

Elle fréquente les réseaux sociaux (Instagram, Tik Tok, Twitter) ainsi qu'un groupe WhatsApp créé par une enseignante dans le cadre de la section d'anglais. Dès qu'elle peut, elle va sur Internet pour être connectée aux autres. Elle projette même de créer un chatbot (robot conversationnel).

#### Son orientation professionnelle ... ?

Actuellement en classe de terminale dans un lycée d'enseignement général, Elise envisage de suivre des études en informatique, à travers un BUT<sup>85</sup> en réseaux et télécommunications en vue d'occuper un emploi en lien avec la cybersécurité. La spécialité Numérique et Sciences informatiques (NSI) est sa matière préférée dans la mesure où elle lui permet de voir les résultats de ce qu'elle fait.

#### Quel impact de l'épidémie de Covid... ?

Pendant le confinement, Elise s'est renfermée sur elle-même (« je suis restée dans ma coquille »). Ça s'est avéré finalement salutaire dans la mesure où cette période lui a permis de comprendre combien elle avait besoin des autres, donnant lieu à une ouverture et à de nouvelles amitiés.

#### Quel accès à l'information... ? Son rapport au monde qui l'entoure... ?

Elise a une télévision qu'elle ne regarde pas. Elle s'intéresse aux infos qu'elle recueille sur les réseaux sociaux, en ayant à cœur de vérifier si elles sont vraies ou non. Elle s'intéresse aussi à la question du piratage.

<sup>85</sup> Bachelor universitaire de technologie, il remplace le diplôme universitaire technologique (DUT) depuis septembre 2021.

Elise – qui n'était pas encore en âge de voter au moment où nous l'avons rencontrée – serait favorable au droit de vote dès 17 ans, afin de mieux préparer les jeunes à entrer dans l'âge adulte.

Elle sait qu'il existe de nombreuses aides mais ne sait pas si elle aurait droit à certaines d'entre elles. Elle trouve qu'il est plus difficile d'accéder à l'information au lycée qu'au collège, en l'absence d'une vie de classe. Elle ne connaît pas le CRJ. Elle pense qu'on doit diffuser de l'information sur les réseaux sociaux sans pour autant négliger l'information « sur papier » par l'intermédiaire des professeurs. Les espaces numériques de travail (ENT) lui paraissent également de bons relais d'information, contrairement à la communication par mails que les jeunes n'utilisent plus. Une rubrique d'information spécialement conçue pour les jeunes dans les ENT serait utile.

Elle s'intéresse à l'écologie et souligne à ce titre qu'il y avait des éco-délégués au lycée Laplace, où elle était interne.

### Ses priorités dans la vie... ? son rapport à l'avenir... ?

Ce qui compte pour Elise dans sa vie, c'est de pouvoir faire ce qui lui plaît, ce qui peut la rendre heureuse, lui apprendre et faire découvrir de nouvelles choses.

Dans 5 ans, elle s'imagine être dans sa dernière année d'études.

Elle se voit dans son propre appartement et travailler pour réussir ce qu'elle a toujours voulu faire. Elle désire avoir des activités, comme le cinéma et les voyages.

### Son regard sur la Normandie... ? son rapport à la mobilité... ?

Elise ne sait pas bien quel regard elle porte sur une région dans laquelle elle se plaît et a toujours vécu. Elle connaît bien le Calvados et un peu l'Orne où elle a de la famille. Elle estime que la Normandie est riche culturellement ; les plages du Débarquement sont connues.

Elle se déplace à pied, à vélo et par l'intermédiaire des transports en commun. Elle trouve en revanche qu'il n'est pas toujours simple de se déplacer en Normandie, surtout quand on réside dans des territoires comme celui de Lisieux, où les moyens collectifs de transport sont « compliqués ».

Elle ne sait pas encore où elle ira faire ses études : à Caen, Bordeaux, à la Sorbonne ? Elle ne veut pas vivre à Paris pour des raisons budgétaires. Dans tous les cas, elle a l'intention de partir de Caen pour vivre dans une plus grande ville, quelle que soit la région. Nantes lui dirait bien. Elle ne voit pas trop l'intérêt d'aller étudier à l'étranger dans la mesure où il y a de bonnes écoles en informatique en France.

Elle est déjà allée à l'étranger avec le collège et le lycée (Allemagne, Italie et Angleterre). Elle ne connaît pas le Pass Monde mais elle connaît Erasmus.

### Des recommandations pour notre étude... ?

Elise nous invite à parler de la santé mentale des jeunes : leur charge de travail, la pression des parents, des professeurs qu'ils n'ont pas envie de décevoir. Elle attire notre attention sur le fait que le lycée peut s'avérer autant un espace sain qu'un espace nocif.

## 1.5. Regards de sociologues

### 1.5.1. L'indétermination des âges de la jeunesse

Selon **Olivier Galland**<sup>86</sup>, sociologue et directeur de recherche émérite au CNRS, la jeunesse est une étape de vie dont les limites varient d'un individu à l'autre, une phase d'expérimentation pendant laquelle on teste des choses. Entrer dans la jeunesse, ce serait quitter l'enfance en acquérant une autonomie plus grande par rapport aux parents, dans les goûts et les fréquentations. Quitter la jeunesse, ce serait entrer dans l'âge adulte, en accédant au travail, et le plus souvent, à la vie de couple, en fondant une famille.

De nos jours, on est considéré être jeune plus longtemps : tandis que les adolescents accèdent plus tôt à une « autonomie relationnelle » (libre choix de ses amis), les études sont plus longues, l'accès à l'emploi et la naissance d'un premier enfant ont été retardés. Les étapes sont moins souvent franchies au même âge par tous les jeunes et dans l'ordre que l'on supposait auparavant « logique » (fin des études, premier emploi, départ de chez les parents, mise en couple, naissance d'un enfant).

En réalité, les jeunes sont régulièrement soumis à une double contrainte contradictoire : on attend d'eux qu'ils soient de plus en plus tôt autonomes tout en souhaitant qu'ils poursuivent des études ; on leur propose par ailleurs des stages toujours plus longs, des « petits boulots » pour acquérir de l'expérience, de telle sorte que l'entrée dans la « vraie » vie professionnelle est retardée.

**Tom Chevalier**, chargé de recherche au CNRS, dont les travaux portent sur les politiques publiques en direction des jeunes, ne dit guère autre chose quand il souligne qu'on aurait tort d'essentialiser les âges de la vie. Il tient en effet à ce que l'on garde à l'esprit que l'on a affaire à des parcours individuels et différenciés qui se déploient sur l'ensemble du cours de la vie.

Quant à **Anne Muxel**, sociologue et politologue, directrice de recherche au Cevipof<sup>87</sup>, spécialiste du rapport des jeunes à la politique, elle pointe, dans le brouillage et l'indétermination des âges de la jeunesse, la disparition des rites de passage et l'apparition de régressions et de retours en arrière. La stigmatisation d'un jeune qui retourne vivre chez ses parents a fait long feu. Face à une réalité économique différente, on comprend qu'un grand nombre de jeunes n'a pas d'alternative. En 2016, un tiers des étudiants n'avaient pas pris leur indépendance ; en l'espace de 3 ans, le phénomène avait presque doublé en concernant 60 % d'entre eux en 2019.

### 1.5.2. Une génération désenchantée ?

**Frédéric Dabi**, directeur général opinion de l'Ifop, co-auteur d'un ouvrage consacré aux jeunes de 18 à 30 ans paru en septembre 2021<sup>88</sup>, rend compte d'une analyse qui s'appuie sur une succession de grands sondages d'opinion, et plus précisément sur cinq grandes « vagues » réalisées entre 1957 et 2021. Ce travail au long cours – qui se déploie sur une soixantaine d'années – permet de mettre en lumière un certain nombre d'évolutions.

L'ouvrage fait ainsi état d'une « génération désenchantée » dont le niveau de bonheur se serait effondré en 20 ans (- 27 points), 30 % des 18-30 ans considérant que c'est une malchance de vivre leur jeunesse aujourd'hui.

---

<sup>86</sup> On lui doit de nombreux travaux sur la jeunesse parmi lesquels on peut citer *Parlons jeunesse en 30 questions* (La Documentation française, 2013) et *20 ans, le bel âge ? – Radiographie de la jeunesse française* (Nathan, avril 2022).

<sup>87</sup> Centre de recherches politiques de Sciences Po.

<sup>88</sup> *La Fracture, Comment la jeunesse d'aujourd'hui fait sécession : ses valeurs ses choix, ses révoltes, ses espoirs...* de Frédéric Dabi et Steward Chau (Ed. Les Arènes, 2021).

Le regard qu'ils portent sur la France est assez édifiant : le voyant comme un pays en déclin, ils pointent son patrimoine comme étant un de ses principaux atouts.

L'éducation, l'emploi et l'accès aux nouvelles technologies figurent parmi les premières faiblesses structurelles qui les touchent personnellement.

Alors qu'ils étaient 78 % en 1957 à trouver nécessaire d'avoir un idéal pour vivre, ils ne seraient plus que 42 % aujourd'hui à le penser.

Sur tous les critères d'une « vie réussie », « avoir du temps libre » vient désormais en deuxième place derrière « une famille heureuse », et devant « de vrais amis », « être amoureux », « avoir de l'argent » (autour de 32 %) et loin devant la réussite professionnelle (24 %).

La tentation d'enfermer les jeunes dans quelque catégorie que ce soit (conservatrice, de droite, progressiste, etc.) serait tout aussi inappropriée face à leurs aînés, tant cette **génération** est **hétérogène, plastique et ambivalente**.

On constate ainsi que l'**autorité** est une **valeur positive pour 62 %** d'entre eux (un pourcentage plus élevé que pour le reste de la population) et que le libéralisme a largement cours : 60 à 65 % des jeunes estiment, par exemple, que les chômeurs pourraient trouver du travail « s'ils le voulaient vraiment ».

Ce n'est pas tant dans les valeurs mais dans les questions de société que se révèle une fracture générationnelle. Elle se cristallise notamment dans les questions liées à l'environnement et au climat. Et pour reprendre les termes d'Alexis de Tocqueville, notons que la « passion ardente, insatiable » pour l'égalité est particulièrement active chez les jeunes qui se montrent par exemple plus sensibles au « racisme d'Etat<sup>89</sup> ».

### 1.5.3. La famille : une valeur cardinale

*« Les parents jouent un rôle d'intendance affectueuse, qui finance, console, répare. Une sorte de valeur refuge<sup>90</sup> ».*

Les jeunes d'aujourd'hui ne sont plus ceux des années 1960 ou même des années 1980 qui se démarquaient alors plus nettement des générations plus âgées ; cette distinction conduisait à des conflits intergénérationnels qui se sont depuis largement estompés. Même si des incompréhensions persistent, la famille n'est plus le lieu des conflits de générations, les liens familiaux étant désormais moins subis et plus électifs.

Face aux incertitudes du présent, les jeunes générations investissent beaucoup plus le cercle des proches qui leur offre une protection matérielle et affective. Ce constat a été rendu encore plus évident dans un contexte de pandémie pendant lequel de très nombreux jeunes ont trouvé refuge au sein de leur famille, tandis qu'ils portaient un regard sévère sur l'action de l'Etat jugé insuffisamment protecteur.

La famille n'est donc plus un problème aujourd'hui. Mieux, elle est citée parmi les éléments les plus importants aux yeux des jeunes Français (mais aussi des jeunes Européens).

<sup>89</sup> 41 % des jeunes contre 30 % de l'ensemble des Français.

<sup>90</sup> Propos de Dominique Méda, sociologue, « Avoir 20 ans en 2018 : travailler, le parcours du combattant », le Monde, 27 mars 2018.

#### 1.5.4. Convergence ou fracture intergénérationnelle des valeurs ?

De manière assez surprenante, plusieurs études<sup>91</sup> font apparaître qu'un même ensemble de valeurs peut être partagé indifféremment dès 18 ans et jusqu'à un âge que l'on peut situer – selon les domaines de valeurs – entre 50 et 60 ans<sup>92</sup>. Ainsi, seuls les plus âgés des Français conserveraient des valeurs plus traditionnelles. Une enquête récente<sup>93</sup>, publiée en février 2022 par l'Institut Montaigne, conduit globalement au même constat : les différences générationnelles varient davantage en degré qu'en nature et ne témoignent pas de l'émergence d'une rupture générationnelle.

Un double mouvement de **montée du principe d'autorité dans la vie publique** et **d'accentuation de la demande de liberté dans la sphère privée** est marqué par un **consensus intragénérationnel** puisqu'il concerne tous les jeunes, quel que soit leur niveau d'études. On observe également que les valeurs des jeunes ruraux ne sont guère différentes de celles d'une bonne partie de la jeunesse urbaine de même condition.

Ce double mouvement se caractérise aussi et surtout par un **consensus intergénérationnel** qui confirme un **rapprochement entre les valeurs des jeunes et des adultes**, conduisant les **18-60 ans** à former un **ensemble homogène**.

Cette analyse est d'ailleurs en grande partie confirmée par l'enquête rapportée par Frédéric Dabi qui révèle que la fracture générationnelle est loin d'être essentielle aux yeux des jeunes puisqu'elle n'arrive qu'en dernière position (après la fracture sociale et religieuse). Elle est en revanche prégnante au sein même de leur génération puisque deux tiers des jeunes estiment qu'il existe des différences très profondes au niveau de leurs conditions de vie et de leurs valeurs.

78

L'enquête révèle toutefois que les jeunes adhèrent plus que les adultes à des valeurs d'autonomie et ont également moins le sentiment d'appartenir à la société. Elle met en lumière non seulement **une fracture** entre les générations – 87 % des jeunes interrogés estiment qu'ils forment une génération à part, alors qu'ils n'étaient que 16 % en 1957 – mais également **au sein même de la jeunesse** avec une **césure entre les 18-24 ans et les 24-30 ans**.

*« Confrontés à des formes d'insertion inégalitaires, les jeunes peu ou pas diplômés rejettent une société qui elle-même tend à les exclure. »<sup>94</sup>*

Quoi qu'il en soit, le **niveau d'études** constitue un **clivage extrêmement marqué**, tant en ce qui concerne les jeunes que les adultes. Les jeunes d'un niveau d'études élevé se caractérisent par un niveau élevé d'autonomie et d'intégration. Inversement, les jeunes les moins éduqués se définissent plutôt par un retrait social, un faible engagement dans la société et une adhésion à des valeurs plus traditionnelles.

Enfin, **Cécile Van de Velde**, sociologue, professeure à l'université de Montréal affirme que ce qui se joue ne relève pas tant d'un conflit entre les générations, mais plutôt d'une **scission entre certains pans de la jeunesse et les pouvoirs publics**.

---

<sup>91</sup> Dont les travaux importants conduits sur plusieurs décennies d'Olivier Galland, directeur de recherche émérite au CNRS et sociologue spécialiste des questions de jeunesse.

<sup>92</sup> En 2008, le « score de traditionalisme » de tous les Français âgés de 18 à 50 ans est équivalent alors qu'il était profondément divergent en 1981. S'agissant des valeurs en Europe, on constate que les écarts sont, en réalité, plus importants entre pays qu'entre classes d'âge : un jeune Français ressemble plus à un vieux Français qu'à un jeune Allemand. L'influence des aires culturelles reste donc déterminante.

<sup>93</sup> Enquête menée en septembre 2021 auprès de 8 000 jeunes âgés de 18 à 24 ans, représentatifs de la France métropolitaine.

<sup>94</sup> Propos de Bernard Roudet, sociologue, auteur de l'étude « Participation associative : des jeunes plus engagés dans la vie de la cité » (Injep, 2011).

### 1.5.5. Y aura-t-il une « génération Covid » ?

Dans une interview qu'elle a accordée au journal Le Monde<sup>95</sup>, Cécile Van de Velde soulignait que la pandémie réactualisait la question des générations telle que le sociologue et philosophe Karl Mannheim l'avait formulée dans les années 1930. Selon lui, les périodes de déstabilisation sociale sont en effet susceptibles de créer une « condition de génération » commune pour ceux qui entrent dans la vie adulte, en favorisant la naissance d'une « conscience de génération ».

Les politiques d'austérité mises en place à l'occasion de la crise économique de 2008 ont contribué à la montée d'une « voix » générationnelle, en France et à travers le monde. Cela a donné naissance à des mouvements sociaux prioritairement portés par des étudiants et des jeunes diplômés. Le poids de la « dette »<sup>96</sup> et d'un « héritage environnemental » est lourd à porter et suscite de plus en plus d'angoisse et de colère auprès des jeunes générations, qui se voient dans l'obligation de subir des décisions pour contrer des situations dont elles ne sont pas responsables.

En Europe, on a pu mesurer que les jeunes avaient été transformés par la pandémie<sup>97</sup>, vécue à une période fondatrice de leur vie. Ils ont revisité leurs choix d'études ou affirmé leurs convictions politiques, réévalué l'importance de leurs liens familiaux, amicaux, ou de leur cadre de vie.

Un baromètre réalisé par Prism'Emploi en octobre 2020 révélait que la crise sanitaire avait entraîné une baisse des ressources pour 41 % des jeunes, obligeant 34 % d'entre eux à réduire leur niveau de vie, à compter sur les aides de leur famille (23 %) ou de l'Etat (18 %). Les ambitions professionnelles sont, elles aussi, revues à la baisse : un sur deux a modifié ses projets, oubliant l'idée de décrocher un CDI, changeant de secteur, voire de métier.

Bien que les témoignages reçus<sup>98</sup> (en majorité d'étudiants ou de jeunes actifs diplômés) soient loin de représenter l'ensemble de la jeunesse, tous témoignent – sans distinction géographique – des mêmes épreuves douloureuses : atomisation de leur vie amicale, culturelle et amoureuse, annulation de leurs projets, de leurs séjours à l'étranger, cours en ligne insatisfaisants, difficultés à trouver un emploi, apparition de crises d'anxiété...

Les dirigeants politiques sont accusés d'avoir « oublié » les jeunes, que ce soit en Allemagne, aux Pays-Bas, en France ou au Royaume-Uni.

A ce stade, la colère et la frustration exprimées – vis-à-vis d'une pandémie qui les entrave, de dirigeants politiques qui ne les écoutent pas et qui n'agissent pas suffisamment pour le climat, d'un marché du travail qui leur est peu favorable – ne débouchent pas pour autant sur un pessimisme généralisé. Paradoxalement, la plupart de ces jeunes se disent effectivement optimistes pour eux-mêmes.

**Ils ont donc conscience que le monde va très mal mais ils pensent néanmoins s'en sortir à leur échelle.** Nous avons-nous-même été frappés par cette dichotomie au cours des entretiens et rencontres que l'on a réalisés avec des jeunes, tous milieux sociaux confondus.

<sup>95</sup> « La pandémie radicalise un sentiment d'impuissance et de colère », Le Monde du 2 juin 2021.

<sup>96</sup> D'après Frédéric Dabi, directeur de l'IFOP, 9 jeunes sur 10 ont peur de la dette dont ils vont hériter (120 % du PIB).

<sup>97</sup> C'est ce qui ressort d'un appel à témoignages lancé par cinq médias européens (Le Monde, The Guardian, La Vanguardia, Süddeutsche Zeitung, La Stampa) auprès des 18-25 ans, sur leurs sites et les réseaux sociaux.

<sup>98</sup> Ibid.



## 2. La « jeunesse » : constantes et évolutions notables

### 2.1. Précarité et inégalités

*« Il n'est pas tolérable que le taux de pauvreté des jeunes soit deux fois plus important que dans le reste de la population, ni que le seuil minimum pour vivre soit de 903 euros pour les plus de 63 ans, 564 euros entre 25 et 63 ans, et inexistant entre 18 et 25 ans, érigeant le « bizutage social » au rang de norme d'entrée dans la vie active ».*<sup>99</sup>

#### 2.1.1. Une paupérisation très préoccupante

Parmi les **5 millions de pauvres** décomptés en France en 2017, le Rapport sur la pauvreté en France 2020-2021 indique que **près de la moitié a moins de 30 ans**.

Cette vaste catégorie est composée environ pour moitié d'enfants de familles pauvres, et pour l'autre de jeunes adultes, souvent en difficulté d'insertion sur le marché du travail. Parmi eux, **les plus vulnérables sont les 20-24 ans**.

**Entre 18 et 29 ans**, la tranche d'âge la plus touchée par la pauvreté en France, **plus d'un jeune sur dix** est aujourd'hui **en situation de pauvreté**<sup>100</sup>. La part des jeunes vivant sous le seuil de pauvreté a très fortement crû ces **quinze dernières années**, passant de 8 à 13 %, soit une **progression de plus de 50 %**. Une donnée encore plus saisissante sur **l'évolution du taux de pauvreté des jeunes** : celui-ci a **doublé en 40 ans** alors qu'il a été **divisé par deux pour les plus de 65 ans**<sup>101</sup>.

Les **ressources** des jeunes reposent sur **trois piliers** : la **famille** (aides financières ou en nature), le **revenu du travail** et les **aides publiques**<sup>102</sup>.

Certains de ces jeunes vivent encore chez leurs parents tandis que d'autres ont pris leur autonomie, sans disposer de ressources suffisantes pour vivre dignement. Il s'agit essentiellement de jeunes peu diplômés et en recherche d'emploi.

Sans surprise, la pauvreté frappe d'abord les milieux sociaux les plus défavorisés, les employés ou les ouvriers. Tous âges confondus, le **taux de pauvreté des non diplômés** (ayant juste un brevet des collèges) est **trois fois supérieur à celui des Bac + 2**.

En France, les **jeunes ayant interrompu leur scolarité avant le baccalauréat** connaissent un **taux de chômage six fois plus élevé que les jeunes diplômés du supérieur**. Et un jeune non diplômé sur deux est toujours au chômage trois ans après sa sortie de formation.

Après 25 ans, le taux de pauvreté chute un peu : l'insertion professionnelle s'améliore, beaucoup vivent en couple (ce qui permet d'amortir la pauvreté) et ils deviennent éligibles au RSA<sup>103</sup>.

<sup>99</sup> Tribune de Mathieu Klein, maire de Nancy et président de la Métropole du Grand Nancy (Le Monde du 18 02 21).

<sup>100</sup> Lire Le « Rapport sur la pauvreté en France 2020-2021 », publié en novembre 2020.

<sup>101</sup> Les jeunes âgés de 18 à 29 ans présentent un taux de pauvreté monétaire (revenu inférieur au seuil de 50 % du revenu médian) quatre fois supérieur à celui des personnes âgées de plus de 60 ans : environ 13 % contre 3 % en 2017, d'après l'Insee. A noter par ailleurs que le revenu des retraités est aujourd'hui en moyenne plus élevé que celui des actifs.

<sup>102</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les jeunes peuvent bénéficier de la prime d'activité (soutien au pouvoir d'achat des travailleurs). En mars 2019, la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté indique que 730 000 jeunes âgés de 18 à 24 ans sont allocataires de la prime ou conjoints d'allocataires, soit 18 % des bénéficiaires.

<sup>103</sup> Avant cet âge, il faut en effet pouvoir justifier d'au moins deux ans de travail au cours des trois dernières années, ou être parent, pour prétendre à cette allocation, ce qui en réduit fortement la portée.

On observe que les jeunes sont en proie à une précarité croissante, aggravée par la crise sanitaire depuis 2020. Ils forment par ailleurs des générations fracturées par de multiples inégalités et clivages, **la plus grande fracture se situant clairement au niveau des diplômes.**

### 2.1.2. Une précarité croissante

*"Les jeunes sont la variable d'ajustement du marché du travail"<sup>104</sup>*

Les **jeunes de moins de 25 ans** connaissent aujourd'hui un **taux de chômage plus de deux fois supérieur au reste de la population** et pour ceux qui ont un emploi, ce sont les CDD, emplois en intérim, stages et contrats aidés qui prédominent.

Alors que **17 % des jeunes étaient touchés par l'emploi précaire dans les années 1980, 60 % d'entre eux le sont aujourd'hui.** Une enquête du Céreq<sup>105</sup> montre que 70 % des jeunes ayant quitté le système éducatif en 2013 ont été embauchés la première fois en CDD tandis que 39 % d'entre eux – les moins diplômés – le sont encore trois ans après.

Par rapport aux années 1970, les jeunes sont devenus une variable d'ajustement sur le marché de l'emploi. Leur **taux de chômage** est plus élevé que la moyenne : il a été **multiplié par 3,5 en quarante ans.**<sup>106</sup>

De nos jours, **l'âge moyen d'accès à l'emploi stable** est de **27 ans**. Dans les années 1970, il était de 20,5 ans et de 22 ans dans les années 1990. Cette prolongation est certes due à l'allongement des études, mais aussi à la difficulté à s'insérer dans le marché du travail.

En période de crise, ce sont les jeunes qui encaissent le choc en premier. Les chances d'accéder rapidement à un CDI et de voir leurs revenus se stabiliser sont beaucoup moins bonnes pour ceux qui ont quitté le système scolaire prématurément. À cet égard, les BTS et DUT représentent une voie d'émancipation moins connue de la génération précédente. En revanche, la part des jeunes issus des milieux populaires ayant accès à un Bac + 3 ou + 5 reste très faible. Même si l'université est gratuite, il existe une sélection sociale importante dans l'accès aux études supérieures qui pèsera fortement sur les trajectoires sociales et l'accès à l'emploi.

Pour les jeunes, la crise engendrée par la pandémie constitue un choc d'incertitude et de solitude à un âge de construction pensé comme celui de la prise d'élan vers l'âge adulte. Il en résulte un accroissement de la pression inégalitaire au sein même des jeunes générations déjà marquées par une forte compétition sociale, ainsi que des risques de décrochage pour les moins diplômés.

### 3 groupes de pays se distinguent en matière d'inégalités :

En analysant les synthèses réalisées par l'OCDE sur les inégalités, le sociologue **Camille Peugny**<sup>107</sup> distingue 3 groupes de pays<sup>108</sup> :

- Les pays où la reproduction des inégalités est la plus forte (dont les Etats-Unis et le Royaume-Uni) ;

<sup>104</sup> Propos de Sandra Hoibian, directrice du pôle Evaluation et société au Crédoc, dans l'émission « 1979-2019 : une jeunesse toujours plus désenchantée » diffusée sur France Culture le 26 novembre 2019.

<sup>105</sup> Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

<sup>106</sup> *Précarité des jeunes : le grand bizutage* ; source : Revue Projet (2017/6, pages 10 à 17), entretien avec Antoine Dulin et Célia Vérot.

<sup>107</sup> Professeur de sociologie à l'Université Versailles-Saint-Quentin, spécialiste des inégalités sociales, il étudie notamment les phénomènes de déclassement. Il a publié plusieurs essais dont *Le Destin au berceau : inégalités et reproduction sociale* (éd. Seuil, 2013).

<sup>108</sup> France Culture, « Génération pandémie : les jeunes en quête de légitimité », le 11 février 2021.

- les pays où la mobilité sociale est la plus forte : « *plus on va vers le nord, plus on a de mobilité sociale* » ;
- les pays où les inégalités se transmettent le plus : « *plus on va vers le sud, plus les inégalités se transmettent*<sup>109</sup> ».

La France fait hélas figure de « mauvaise élève » en appartenant à ce dernier groupe : ce sont notamment les inégalités en matière de revenus qui s’y transmettent. Les enquêtes PISA<sup>110</sup> montrent que la **France** compte parmi les pays dans lesquels **l’origine sociale pèse le plus lourdement dans les résultats scolaires**.

- **Focus sur le service d’aide aux jeunes en difficulté, au sein de l’ACSEA<sup>111</sup>**

« On connaît le sens de notre travail et il ne change pas au SAJD, ce qui n’est absolument pas le cas dans le cadre d’actions relevant d’appels à projets, où l’on n’est plus au service des personnes mais des structures ».

Le service d’aide aux jeunes en difficulté (SAJD) de l’ACSEA est composé de deux petites équipes : l’une de travailleurs sociaux qui accompagnent chaque année entre 750 et 800 jeunes de 18 à 25 ans, dans la mise en place de leurs conditions d’insertion ; l’autre est chargée d’effectuer des maraudes pour aller à la rencontre de jeunes qui vivent dans la rue. Le budget alloué au service par le conseil départemental du Calvados permet de sécuriser les salariés en impactant positivement leur travail.

« Seuls, on ne ferait rien ».

L’accompagnement éducatif dispensé par la première équipe se fait en lien avec de nombreux partenaires, dont la mission locale occupe une place principale. La collaboration entre le SAJD et la mission locale est extrêmement importante dans la mesure où le premier prend en charge le volet éducatif et social tandis que le second s’occupe ainsi essentiellement du volet professionnel.

Traitant avant tout de l’urgence sociale, le SAJD intervient sans mandat. Cela signifie qu’il répond à la demande de jeunes en besoin d’accompagnement, qu’ils soient adressés par ses très nombreux partenaires<sup>112</sup> ou par la voie du bouche à oreille. Il n’y a pas de durée prédéfinie pour l’accompagnement qui est mené en fonction des besoins de chacun ; il peut aussi se faire « en pointillés », au gré des allées et venues des personnes.

Les jeunes accompagnés, dont la majeure partie est âgée entre 18 et 20 ans (un rajeunissement du « public » est constaté), forment un public particulièrement hétérogène de jeunes très marginalisés, de travailleurs pauvres ou même d’étudiants en difficulté. La notion de rupture – qu’elle soit familiale ou sociale – est centrale dans le parcours de ces jeunes dont **70 % d’entre eux requièrent l’aide du SAJD en raison de problèmes de logement**. Il est par ailleurs constaté que les NEET et les « invisibles » cumulent souvent handicap et protection de l’enfance dans leur parcours.

L’équipe du SAJD se trouve particulièrement démunie face à de nombreux jeunes qui souffrent de troubles psychologiques ou psychiatriques. Les personnes sont souvent dans le déni et les relais de

---

<sup>109</sup> A titre d’exemple, citons que l’on compte 11 % de boursiers en Italie contre 87 % en Suède.

<sup>110</sup> Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

<sup>111</sup> L’ensemble des éléments de cette rubrique proviennent d’une riche audition de **Sylvie Poirier**, cheffe du service d’aide des jeunes en difficulté (SAJD) au sein de l’Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l’Enfant à l’Adulte (ACSEA), auprès du comité d’étude, qui s’est tenue le 10 novembre 2021.

<sup>112</sup> Les partenaires sont très nombreux : conseil départemental, centre communal d’action sociale (CCAS), Pôle emploi, établissements scolaires, foyers de jeunes travailleurs, services sociaux des hôpitaux, Service pénitentiaire d’insertion et de probation (SPIP), etc.

prise en charge sont rares. La situation de jeunes réfugiés ayant eu des parcours migratoires très traumatisants, très préoccupante, mériterait une bien meilleure prise en charge psychiatrique.

Toutefois, en dépit de situations très lourdes et difficiles, exigeant beaucoup de temps et d'énergie au point de donner l'impression que « rien ne va », il convient de souligner que de nombreux jeunes s'en sortent heureusement bien<sup>113</sup>.

### 2.1.3. Des inégalités en héritage

« On retourne vers une société où presque tout est joué à la naissance<sup>114</sup> ».

Alors que les inégalités salariales font l'objet de nombreuses études en France, les inégalités patrimoniales sont curieusement peu analysées alors qu'elles entraînent des répercussions beaucoup plus fortes.

Le patrimoine privé moyen a doublé en quarante ans. C'est *a priori* une bonne nouvelle mais qui a néanmoins son revers quand on y regarde de plus près. En effet, cette richesse est aujourd'hui héritée à 60 %, contre 30 % quarante ans plus tôt. On observe également qu'elle est très concentrée : un tiers de la population n'hérite de rien, un autre tiers de très peu. En revanche, 10 % des héritiers captent plus de la moitié de l'héritage total. Cette répartition est par conséquent beaucoup plus inégalitaire que celle des revenus.

Contrairement aux générations nées dans les années 1950 qui pouvaient encore « se faire toutes seules » en percevant de bons salaires et en épargnant, leurs enfants nés dans les années 1980 ainsi que leurs descendants savent désormais très tôt – selon qu'ils vont hériter ou pas – s'ils seront en mesure d'accéder à la propriété ou s'ils devront rester toute leur vie locataires. Or, à salaire égal et à cotisations égales pour l'impôt sur le revenu, les conditions de vie seront radicalement différentes si le paiement du loyer représente plus de la moitié de son salaire ou si l'on occupe gracieusement son logement.

Toutefois, lorsque l'on parle d'héritage, il convient de garder à l'esprit que le « capital culturel »<sup>115</sup> joue également un rôle majeur, pas moindre que le capital économique.

### 2.1.4. Les NEET : ni en emploi, ni en études, ni en formation<sup>116</sup>

« On imagine des solutions spécifiques pour la population jeune qui ne serait ni en formation ni en emploi. C'est ne rien comprendre à la sociologie de la jeunesse, car ce sont les mêmes qui partagent leur vie entre temps de formation, petits boulots, engagements associatifs, etc. »<sup>117</sup>

En France, 963 000 jeunes de **16 à 25 ans** n'étaient ni en études, ni en emploi, ni en formation en 2018, soit **13 % de la classe d'âge**<sup>118</sup>.

<sup>113</sup> Le SAJD ne dispose pas de chiffres sur les sorties positives : le travail, réalisé sans mandat avec une petite équipe, est bien trop prenant pour trouver le temps d'établir des statistiques. Il ne serait pas matériellement possible de rappeler des jeunes qui ne viennent plus au SAJD pour leur demander ce qu'ils sont devenus.

<sup>114</sup> Propos de Nicolas Frémeaux, économiste, dans une interview accordée au journal Télérama, à l'occasion de la parution de son essai *Les nouveaux héritiers* (Ed. du Seuil, la République des idées, 2018).

<sup>115</sup> En 1964, à un moment où la France connaissait une forte croissance, et à l'occasion de la première vague de la massification scolaire (l'âge obligatoire passant de 14 à 16 ans pour l'école), rappelons que Pierre Bourdieu publiait *Les héritiers* à ce sujet.

<sup>116</sup> Acronyme issu de l'anglais : neither in employment, nor in education or training.

<sup>117</sup> Propos de François Vatin, professeur de sociologie à l'université Paris-Nanterre, dans une tribune parue dans Le Monde du 25 janvier 2021 : « *L'épidémie révèle les problèmes structurels dans le supérieur, et plus généralement chez les jeunes.* »

<sup>118</sup> Etude de la DARES publiée en février 2020.

63 % des NEET sont en contact avec le service public de l’emploi, c’est-à-dire Pôle emploi, les missions locales, les associations d’insertion ou autres institutions chargées de les insérer dans le monde du travail.

La question des NEET est consubstantielle au « décrochage » scolaire, une notion qui recouvre elle-même une réalité disparate : éloignement progressif du projet de formation, refus de le poursuivre, méconnaissance ou découragement...

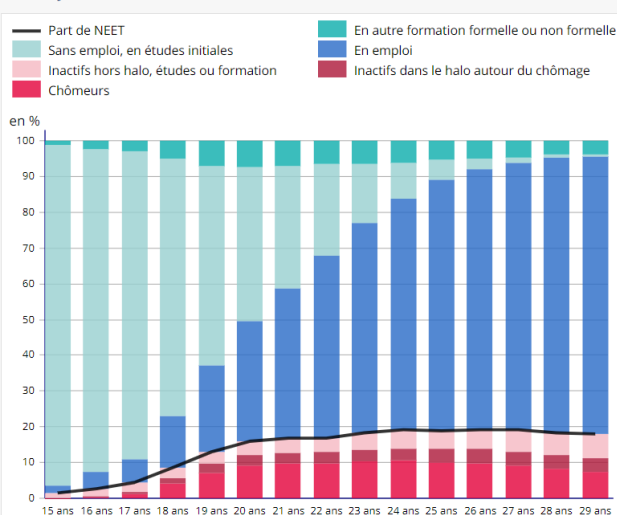
Un décrocheur est par définition une personne qui est sortie du système, en quittant un cursus de l’enseignement secondaire (collège ou lycée) en cours sans obtenir le diplôme visé<sup>119</sup>. Dans l’immense majorité des cas, le décrochage ne survient pas brusquement à la fin du cycle de formation secondaire ; il est au contraire le résultat d’une dégradation lente et continue pour le jeune qui a passé plus de dix ans dans le système scolaire.

Dans son *Portrait social* de 2013<sup>120</sup>, l’Insee notait que les décrocheurs présentaient des fragilités de compétences dès l’entrée en sixième. C’est dire combien la formation est depuis longtemps pour eux associée à l’échec. Beaucoup ont le sentiment d’être inaptes au développement de nouvelles capacités ou même définitivement incasables<sup>121</sup>. Face au risque d’un nouvel échec, la volonté de s’en sortir s’émousse. Selon la DARES, en 2018, **entre 4 % et 5 % seulement des jeunes NEET inactifs et souhaitant travailler recherchaient effectivement un emploi**<sup>122</sup>.

Alors que les chiffres du décrochage scolaire se sont sensiblement améliorés au cours de la dernière décennie, **13,5 % des jeunes de 15 à 29 ans** ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation en 2021 (soit en augmentation de 1,1 % par rapport à 2019). Après avoir baissé continûment depuis 2015, le nombre de 15-29 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation a recommencé à progresser en 2020, sous l’effet de la crise sanitaire. Selon l’Insee, cela représenterait environ 130 000 jeunes supplémentaires par rapport à 2019.

Près de la moitié d’entre eux (48 %) sont sans emploi ni formation depuis un an ou plus. Parmi ces jeunes NEET « de longue durée » figurent les moins qualifiés, les parcours les plus heurtés mais aussi les « recalés du supérieur » ; en 2018, 30 000 bacheliers quittaient l’application Parcoursup sans proposition, soit 6 %

Figure 2a - Situation des jeunes au regard de l'emploi et de la formation selon l'âge, en moyenne annuelle entre 2015 et 2019



Lecture : en moyenne annuelle entre 2015 et 2019, 1,5 % des jeunes de 15 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET).  
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire de 15 à 29 ans.  
Source : Insee, enquêtes Emploi 2015 à 2019.

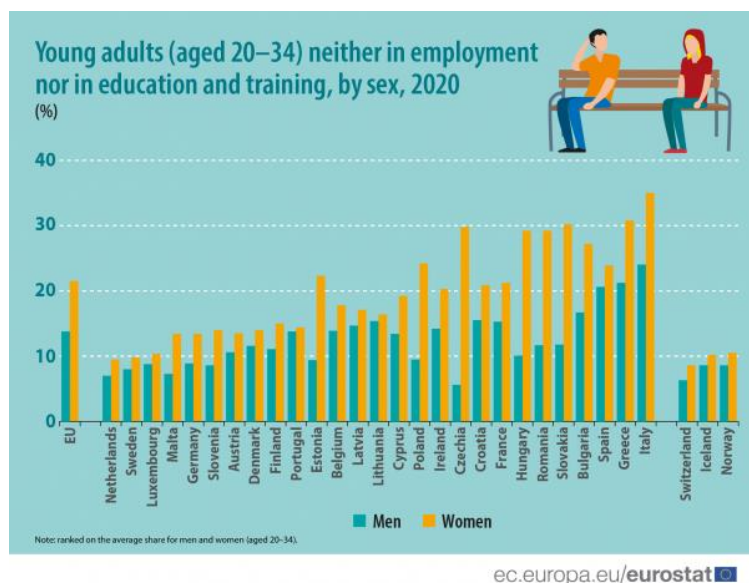
<sup>119</sup> Il convient de ne pas confondre les « décrocheurs » avec les « sortants sans diplômes » : ces derniers sortent de formation initiale sans diplôme ou avec le brevet des collèges.

<sup>120</sup> « Parmi les 800 000 jeunes inscrits en 6<sup>e</sup> en 1995, près d’un quart a décroché de l’enseignement secondaire. Ce sont des jeunes qui ont quitté leur formation sans valider le diplôme la finalisant. 80 % sont sortis sans diplôme, et 20 % ont obtenu un BEP ou un CAP. »

<sup>121</sup> Pour reprendre le terme de Rachid Zerrouki : *Les Incasables*, Ed. Robert Laffont, 2020.

<sup>122</sup> Dares, « Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ? », Analyses, n° 6, février 2020. 36 % des jeunes NEET inactifs déclarent souhaiter travailler (40 % pour les hommes, 32 % pour les femmes), mais parmi eux, seul un sur huit recherche effectivement un emploi. A partir de 22 ans, les NEET comptent une part de femmes plus importante que celle des hommes.

de tous les candidats mais 14 % des bacheliers professionnels ; un quart de ces recalés deviennent des NEET.



Les jeunes NEET, peu mobiles, vivent plus souvent chez leurs parents et ont plus de mal à « décohabiter ». Faute de ressources et d'opportunités, ils évoluent dans un huis clos social et territorial. La DARES relevait, en février 2020, que parmi les jeunes sortis de formation initiale, 30 % de ceux qui vivent avec leurs deux parents sont NEET, et 39 % de ceux qui vivent avec un seul parent (contre 21 % pour ceux qui n'habitent avec aucun parent).

Ce graphique, qui indique la part des NEET (entre 20 et 34 ans) par genre, dans tous les pays de l'UE, illustre le classement défavorable de la France, particulièrement en ce qui concerne les jeunes femmes.

Par ailleurs, les NEET ont plus fréquemment un handicap reconnu que les autres jeunes. En 2018, **52 % des jeunes sortis de formation initiale avec un handicap reconnu administrativement étaient NEET**. L'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans<sup>123</sup>, instaurée par la loi du 26 juillet 2019 pour une « école de la confiance » est entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2020. Elle concerne à la fois les jeunes mineurs « décrocheurs » sans qualification mais aussi ceux qui possèdent un diplôme et ne se trouvent ni en emploi ni en formation. Elle a pour objectif de ne laisser aucun jeune mineur sans solution de formation et d'accompagnement, parallèlement au plan « 1 jeune, 1 solution<sup>124</sup> ».

Concrètement, tout jeune âgé entre 16 et 18 ans qui n'est pas en étude doit se voir proposer :

- Soit une entrée dans un parcours scolaire ou en apprentissage ;
- Soit un emploi, un service civique<sup>125</sup>, un parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle (comme la Garantie Jeunes<sup>126</sup>).

Ce sont les **missions locales** qui sont **chargées d'assurer le respect de cette obligation de formation**. Elles doivent inviter ces jeunes à se présenter, voire les convoquer, et leur trouver une solution de formation adaptée.

<sup>123</sup> Celle-ci a été annoncée par le Président de la République le 13 septembre 2018, à l'occasion du lancement de la « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ».

<sup>124</sup> Plan présenté par le Premier ministre le 23 juillet 2020.

<sup>125</sup> Sur le service civique, se reporter à la rubrique 3.5.6.

<sup>126</sup> Sur la Garantie jeunes, se reporter à la rubrique 3.5.3., dispositif remplacé en mars 2021 par le Contrat d'engagement jeune (CEJ) présenté en 3.5.4.

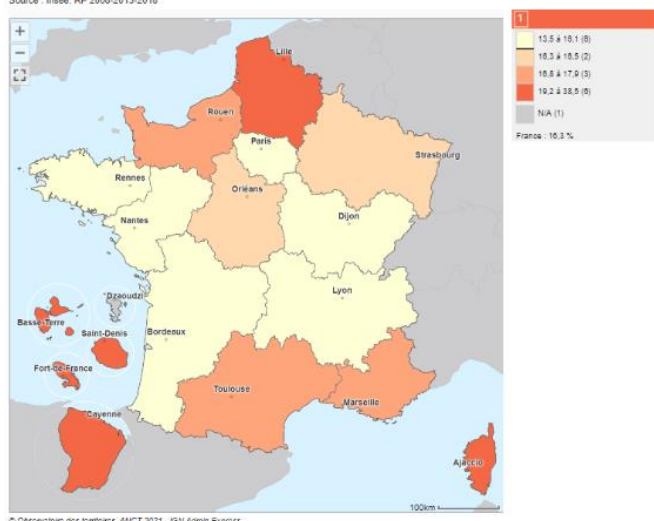
Il est à noter que d'autres politiques d'insertion professionnelle<sup>127</sup> (PACEA<sup>128</sup>, Garantie jeunes, EPIDE<sup>129</sup>, E2C<sup>130</sup>, etc.) sont spécifiquement destinés à ces jeunes.

### Les jeunes « décrocheurs » en Normandie (données Insee 2016)

Les jeunes Normands sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus un diplôme de fin de collège, qui entrent par conséquent sur le marché du travail avec un faible niveau d'études, représentent 22,5 % des 16-24 ans, avec une amplitude importante observée entre départements : il atteint 25,5 % dans l'Eure contre seulement 17,2 % dans la Manche.

- Une part de NEET importante en Normandie

1 Part des jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés - NEET) (%), 2018  
Source : Insee, RP 2006-2013-2018



Parmi les quelque 573 300 jeunes âgés de 15 en 29 ans en Normandie, plus de 115 600 jeunes étaient identifiés comme NEET en 2019, soit **un jeune normand sur cinq** (20,2 %) <sup>131</sup>. La Normandie compte ainsi parmi les régions de la métropole où la part des NEET est la plus élevée, le département de l'Eure étant le plus touché.

### Les jeunes Normands dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)

Au sein des quartiers prioritaires normands, **35 % des jeunes de 16 à 25 ans sont non scolarisés et sans emploi**<sup>132</sup>, soit cinq points de plus que dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville (QPV) de métropole. Alors que la Normandie n'est pas dans son ensemble plus concernée par l'inactivité des jeunes, il s'agit de **la part la plus importante parmi les 13 régions de France**.

La situation est contrastée d'un territoire à l'autre. Dans certains QPV (comme dans un certain nombre de quartiers d'Hérouville-Saint-Clair, par exemple), la part de jeunes non scolarisés et sans emploi est inférieure au taux normand (17,2 % contre 20 %) alors que plus d'un jeune sur deux est dans cette situation dans un quartier prioritaire comme celui de Val Druel (à Dieppe).

<sup>127</sup> Voir le chapitre 3 sur les politiques publiques en direction des jeunes.

<sup>128</sup> Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.

<sup>129</sup> Etablissement pour l'insertion dans l'emploi.

<sup>130</sup> Ecole de la deuxième chance.

<sup>131</sup> Selon les données du Carif-Oref de Normandie publiées en mars 2020.

<sup>132</sup> Source : « Les quartiers prioritaires normands davantage touchés par la monoparentalité, le chômage et l'inactivité des jeunes » (Insee, Analyses Normandie, 8/11/2019).

De fortes nuances existent également pour le taux de réussite au brevet, les établissements de certains quartiers dépassant le taux de réussite régional. Quant au taux de réussite des filles, il dépasse de plus de 20 points celui des garçons dans les quartiers de la Pierre Heuzé (Caen) et de Neuville (Dieppe).

### Les jeunes Normands en milieu rural

Le chômage des jeunes est en moyenne plus faible dans les territoires ruraux que dans les territoires urbains tandis que le **taux de jeunes NEET** est en revanche **particulièrement élevé en milieu rural**.

Parmi les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, 61 % sont des femmes en zones de revitalisation rurale (ZRR). 45 % des jeunes ayant le permis de conduire et sortant de CAP y sont en emploi contre 19 % s'ils n'ont pas le permis.

#### 2.1.5. Les invisibles

« *Les jeunes invisibles n'existent pas mais certains jeunes se rendent invisibles*<sup>133</sup> ».

Selon une étude<sup>134</sup> publiée par l'Institut statistique du ministère du Travail (DARES) en février 2020, **37 % des 16-25 ans sortis du système scolaire – soit 350 000 environ – sont qualifiés d' « invisibles »** en échappant aux radars des pouvoirs publics de l'emploi et des professionnels de l'insertion. Si on connaît leur nombre, on ne sait en revanche pas toujours où ils sont, selon cette même étude.

Ces personnes qui ne sont recensées sous aucun statut ne bénéficient d'aucune aide publique ; comme elles échappent aux statistiques, elles ne figurent pas dans les chiffres officiels de l'Insee<sup>135</sup>. Or, les invisibles viennent s'ajouter aux 5 millions de pauvres officiellement recensés en France (vivant sous le seuil de pauvreté, soit avec moins de 1 102 euros par mois).

Une partie de ces personnes vivent dans des bidonvilles, des squats, des foyers ou dans la rue. Il existe par ailleurs très peu de données sur la précarité étudiante dans la mesure où il est difficile de distinguer et de mesurer le rôle de la famille dans les aides apportées aux jeunes. De ce fait, les ménages étudiants sont exclus de la plupart des données sur les revenus de l'Insee.

Une enquête réalisée en 2014, dont les résultats commencent seulement à être exploités, montre le niveau de vie extrêmement faible d'une partie des jeunes de 18 à 24 ans, même après avoir pris en compte l'aide de leurs parents. Un coin du voile est levé, mais ils ne sont pas inclus dans le reste des statistiques publiques. Enfin, beaucoup de jeunes qui aspirent à plus d'autonomie sont dans l'incapacité économique de quitter le foyer parental. Selon le niveau de vie de leurs parents, ils ne sont pas forcément comptés au nombre des personnes pauvres malgré l'inexistence de revenus individuels.

Certains reviennent même au foyer parental jusqu'à des âges avancés car ils ont subi un revers, soit après une séparation ou une perte d'emploi, soit parce qu'ils n'ont pu accéder à une indemnité chômage, mal calibrée pour les débuts de carrière.

Chargées de suivre les jeunes de 16 à 25 ans, les missions locales sont en première ligne pour repérer les invisibles. Toujours selon la DARES, 64 % des jeunes NEET ne souhaitent pas travailler pour différentes raisons : enfants à charge, problèmes de santé, de mobilité, refus de se déplacer...

<sup>133</sup> Propos recueillis lors de l'audition du CRIJ de Normandie. Ce constat est globalement partagé par les directeurs des missions locales que nous avons auditionnés.

<sup>134</sup> Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ?

<sup>135</sup> Il convient de ne pas confondre les « invisibles » avec les NEET, ces derniers étant par exemple pour 63 % d'entre eux en contact avec le service public de l'emploi (SPE).



Il nous a enfin été rapporté, au cours d'une table ronde organisée avec des directeurs de missions locales en Normandie, qu'une petite frange des « invisibles » avait intérêt à le rester, compte tenu des activités plus ou moins légales qu'ils pratiquaient.

### **2.1.6. La précarité étudiante<sup>136</sup> aggravée par la pandémie**

« Cette crise n'aura pas arrangé le rapport entre les jeunes et les responsables politiques<sup>137</sup> ».

« En France, les mesures d'aides à la jeunesse ont été très limitées. Alors qu'en Suède, le gouvernement a doublé le montant des bourses.<sup>138</sup> »

**26 % des étudiants déclarent manquer d'argent pour couvrir leurs besoins mensuels.** Sur les 2,7 millions d'étudiants actuels, environ 750 000 bénéficient d'une bourse sur critères sociaux. Et près de 800 000 touchaient une aide personnalisée au logement (APL) fin 2019<sup>139</sup>.

48 % des étudiants déclarent sauter des repas pendant une semaine normale de cours, et parmi ceux dont les difficultés financières se sont aggravées pendant le confinement du printemps 2020, un quart déclare ne pas toujours avoir pu manger à sa faim pour des raisons financières.

Ce qui permet à un jeune de s'engager dans des études supérieures, c'est souvent moins la gratuité du programme que le financement de sa vie étudiante. Or, la part incombant aux familles est loin d'être négligeable<sup>140</sup>, et les inégalités sont très sensibles de ce point de vue : en 2015, un jeune adulte représentait selon l'Insee en moyenne 8 % du total des revenus de ses parents, mais 13 % chez les 10 % les plus modestes et 15 % quand le jeune est étudiant « décohabitant ».

Au total, les **aides publiques** représentent en moyenne **un quart des ressources des étudiants, et plus de 50 % pour les boursiers.**

**En valeur absolue, le montant de l'aide est cinq fois moins élevé chez les 10 % les plus modestes que chez les 10 % les plus aisés en raison des différents avantages fiscaux.**

En 2007, la France consacrait seulement 7 % de ses dépenses d'éducation sous forme d'aides en direction des étudiants (bourses d'études). C'est trois fois moins que la Suède ou que la moyenne des pays de l'OCDE et quatre fois moins qu'au Danemark.

Nous tenons à ce titre à souligner que la **proportion d'étudiants boursiers en Normandie** – représentant un tiers des effectifs dans la région – est significativement supérieure à la proportion nationale qui en compte un quart en moyenne.

La crise épidémique, avec ses périodes successives de confinement et toutes les conséquences que l'on sait, a permis un éclairage inédit sur la précarité étudiante. Quelques mesures d'urgence ont été mises en place par l'Etat et un certain nombre de collectivités territoriales (dont les Régions).

Elles ont été jugées assez unanimement nettement insuffisantes – et surtout tardives – eu égard à une situation qui préexistait à la crise et que la puissance publique avait largement sous-estimée voire

<sup>136</sup> Lire le rapport d'information du sénateur Lafon, "L'accompagnement des étudiants : une priorité et un enjeu d'avenir pour l'État et les collectivités", juillet 2021.

<sup>137</sup> Commentaire de Camille Peugny, sociologue, dans l'article cité dans la note précédente.

<sup>138</sup> Propos de Tom Chevalier, chercheur à Sciences Po, spécialiste des politiques publiques de jeunesse, dans un article publié dans le Monde, 2 juin 2021 : « Les 18-25 ans, une génération abîmée par la pandémie ».

<sup>139</sup> Parmi les bénéficiaires de l'APL : 791 000 étudiants et 574 000 non étudiants de moins de 25 ans, dont les allocataires en foyers de jeunes travailleurs.

<sup>140</sup> Les montants des bourses sont faibles en France. A titre d'exemple : un étudiant dont les deux parents déclarent un revenu brut global de 40 000 euros par an (soit à peine plus que le Smic) n'est éligible qu'à une bourse de niveau « 0 bis », ce qui équivaut à une aide de 120 euros mensuels, sur dix mois.

ignorée. L'Observatoire de la vie étudiante (OVE) indiquait que depuis le début de la crise sanitaire, la proportion d'étudiants estimant que leur vie serait meilleure que celle qu'ont menée leurs parents avait chuté de 46 % à 27 %.

Il convient en outre de rappeler, dans ce contexte, que les données manquent sur les étudiants, étant donné que seuls ceux qui vivent encore chez leurs parents sont pris en compte dans les statistiques de l'Insee.

Des enquêtes précédant l'épidémie montraient déjà que les **étudiants** avaient **50 % plus de risques de présenter une détérioration mentale que les jeunes actifs du même âge**.

Afin de faire face au choc de massification scolaire advenue dans l'enseignement supérieur, Camille Peugny plaide pour la nécessité d'un plan d'urgence en faveur des premiers cycles universitaires – touchant majoritairement les étudiants issus de milieux populaires – face au manque de moyens criants qui ne permettent pas aujourd'hui d'accueillir les étudiants dans des conditions correctes. Il souligne, par exemple, que les enseignants sont pour moitié des vacataires (rémunérés plusieurs mois après).

## 2.2. Le système éducatif français, source d'inégalités

« Notre système éducatif ne parvient pas à engager une pédagogie de la réussite. Il prône l'égalité, mais reste très élitiste, organisé autour de filières d'excellence : il s'agit de faire réussir les meilleurs plutôt que le plus grand nombre<sup>141</sup>. »

Dans les enquêtes PISA<sup>142</sup>, la **France** occupe une **position défavorable** quant à son **taux élevé de sortie sans qualification** : elle est aujourd'hui l'un des pays où l'écart tend à s'aggraver et qui reste **très lié au niveau social de la famille**.

En dépit de multiples tentatives de politiques publiques pour réduire le poids des inégalités sociales face à l'éducation, l'influence de l'école sur les parcours des individus est très prégnante en France comparativement à d'autres pays européens. L'école reste en partie responsable des inégalités d'apprentissage même si ces dernières résultent aussi des inégalités entre les familles, dotées de ressources très variables pour répondre aux attentes de l'institution scolaire.

Au niveau de l'enseignement supérieur, alors que l'université permet à 20 % des bacheliers technologiques et à 7 % des bacheliers professionnels d'être diplômés d'une licence au bout de trois, quatre ou cinq ans (contre plus de 50 % pour les bacheliers généraux), le taux d'abandon demeure très élevé : 85 % des bacheliers professionnels et 72 % des bacheliers technologiques ne sont plus inscrits en licence la troisième année, contre 34 % des bacheliers généraux<sup>143</sup>.

Contrairement à d'autres modes d'enseignement exercés dans d'autres pays, **le mode d'enseignement français néglige l'importance des compétences sociales** et de ce que l'on a désormais coutume d'appeler les *soft skills* (soit l'intelligence relationnelle, l'esprit critique, la créativité, etc.).

<sup>141</sup> Olivier Galland : « *La jeunesse a toujours été idéalisée et stigmatisée* », article paru dans Le Point du 27 février 2021.

<sup>142</sup> Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

<sup>143</sup> Lire le rapport de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, publié en avril 2021.

### 2.2.1. Le prix de la massification scolaire

Depuis la première massification scolaire observée dans les années 1960<sup>144</sup>, ce sont toujours les universités qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants, la pression démographique se répartissant à la marge dans les établissements privés et les grandes écoles.

**En quarante ans, le nombre d'étudiants a plus que doublé en France**, passant de 1,18 millions en 1980 à **2,71 millions en 2019**<sup>145</sup>.

En dix ans, l'université a absorbé 500 000 étudiants de plus, dont 90 000 en trois ans, correspondant au pic de natalité des années 2000. Avec un taux de succès de près de 94 % au bac en 2021, on comptait 34 000 étudiants supplémentaires pour la rentrée 2021. En face, le nombre de recrutements d'enseignants-chercheurs titulaires a diminué de près de la moitié en dix ans, avec 1 935 ouvertures de postes en 2021, contre 3 613 en 2011. Pour compenser, les personnels contractuels occupent 25 % des postes, et pas moins de 6 millions d'heures supplémentaires sont effectuées par les enseignants.

Bien que les jeunes Français aient un niveau de qualification bien plus élevé que celui des générations précédentes, il leur est plus difficile de se positionner sur le marché du travail, du fait de sa segmentation par groupe d'âges. La **nouvelle génération, surdiplômée**, se retrouve dans une **concurrence féroce** pour des positions sociales favorables en nombre limité.

On assiste ainsi à une forme de **déclassement scolaire**, un cycle d'études supérieures longues n'étant plus la garantie d'accès à un poste de cadre, par exemple. L'accès à l'emploi à durée indéterminée s'est raréfié et les niveaux de salaires (hors inflation) ont stagné pour les diplômés du supérieur.

Quant à l'autre bout de l'échelle, les **peu ou pas diplômés** ont connu des **difficultés majeures d'insertion**, avec davantage de périodes d'inactivité et de chômage.

On constate donc que l'expansion scolaire ne se traduit pas systématiquement par un accès plus égalitaire aux diplômes et au savoir.

Les termes de « **démocratisation scolaire** », au sens d'une massification de l'accès à un niveau d'études, se heurtent dans les faits à une « **démocratisation ségrégative** » : à une évolution quantitative (nombre d'élèves toujours croissant) s'oppose une évolution qualitative (quels élèves dans quelles filières ?).

Alors que la massification s'opère de façon relativement égalitaire au niveau du collège, elle se traduit très différemment au niveau du lycée avec le développement des filières technologiques et professionnelles dont la légitimité scolaire et sociale n'atteint pas celle de la filière générale.

Au niveau de l'enseignement supérieur, ce **phénomène ségrégatif** est encore **amplifié par la grande variété de l'offre de formation**. Dès lors, les inégalités sociales ne se jouent plus sur l'accès – la plupart des diplômés du baccalauréat général accédant aux études supérieures – mais plutôt sur les distinctions entre institutions (universités versus grandes écoles) et filières (sciences versus sciences humaines par exemple).

---

<sup>144</sup> Depuis 1960, le nombre d'étudiants a été multiplié par 9 en France.

<sup>145</sup> A la rentrée 2022-2023, on compte désormais près de 3 millions d'étudiants en France.

## A la rencontre de... Guedren, étudiante



### Guedren, 21 ans, étudiante

*"Je suis bien dans ma vie, dans mes études que je souhaite pouvoir prolonger le plus longtemps possible... »*

**Signe particulier : pratique 3 sports différents !**

#### *Quelques repères géographiques...*

Guedren vit dans un appartement universitaire dans le centre de Rouen mais rentre tous les week-ends dans sa famille à Bérengeville-la-Campagne, une toute petite commune rurale de l'Eure, située au nord d'Evreux.

#### *Son parcours éducatif... ?*

Titulaire d'un bac littéraire, Guedren redouble actuellement sa deuxième année de licence en philosophie et envisage de suivre un double cursus dès l'année prochaine : une 3<sup>ème</sup> année en philo (L3) doublée d'une 1<sup>ère</sup> année en licence de Sciences et techniques des activités physiques et sportives (L1 STAPS).

#### *Comment subvient-elle à ses besoins... ?*

Elle reçoit de l'aide de sa famille et travaille régulièrement dans une banque, pendant un mois l'été, mais aussi pendant des périodes de vacances plus courtes, en fonction des besoins de l'établissement. Elle ne connaît pas les aides que pourraient éventuellement lui apporter l'Etat et les collectivités territoriales.

#### *Quel accès aux soins pour elle... ?*

Son médecin traitant vient de partir à la retraite et n'a pas encore trouvé de remplaçant. Sa famille entière pâtit de ce manque. Bien que le recours de Guedren à son médecin soit très modéré – de l'ordre de deux à trois consultations par an – cela n'en est pas moins problématique. Il n'a pas été facile d'obtenir un certificat médical pour la pratique du sport, par exemple. Quant à son dentiste, il est prévu qu'il parte bientôt, lui aussi...

#### *Quel impact de l'épidémie de Covid... ?*

Le premier confinement en mars 2020 s'est bien passé. C'est pendant le deuxième confinement de l'automne 2020 qu'elle a lâché prise en L2. Les difficultés de connexion Internet et du système mis en place par l'université pour suivre les cours l'ont amenée à décrocher et à redoubler sa deuxième année. Cela l'a également questionnée sur son orientation.

#### *Ce qui l'intéresse... ?*

Guedren n'est pas une adepte de la communication à tout va. Elle est peu sur les réseaux sociaux et si sa pratique du jeu en ligne est régulière, elle ne s'exerce que dans le cercle familial.

C'est indiscutablement le sport qui constitue son principal centre d'intérêt : elle en pratique trois sur le campus de sa faculté à Mont-Saint-Aignan, ce qui occupe l'essentiel de son temps, en dehors de la vingtaine d'heures de cours qu'elle suit chaque semaine.

Elle est curieuse et touche-à-tout et précise que certains de ses intérêts sont de courte durée.

### *Son rapport au monde qui l'entoure... ? Ses engagements... ?*

Elle ne s'intéresse pas aux actualités et ne saurait donc pas dire si les préoccupations des jeunes sont suffisamment relayées et prises en considération par les médias. Ses parents restent son meilleur canal d'information. La politique ne l'intéresse pas même si elle fait néanmoins l'effort d'aller voter. Elle a participé à plusieurs manifestations en tant que lycéenne puis étudiante, sans pour autant avoir des opinions tranchées. Sans pouvoir l'expliquer, elle entretient une forme de contestation tout en observant une distance par rapport à la vie publique et aux enjeux de société.

Elle est néanmoins sensibilisée aux problèmes que posent l'homophobie et les agressions faites aux femmes. Elle aimerait aussi être bénévole auprès d'enfants malades, handicapés ou orphelins et s'est même renseignée dans ce but. Elle n'a pas encore franchi le pas, par peur de se sentir mal à l'aise.

### *Son rapport à l'avenir... ?*

Le souhait de Guedren : « continuer mes études le plus longtemps possible », sans pour le moment se poser la question de leur finalité.

Rien ne presse, de toute façon, car Guedren compte vivre au présent. Elle est entourée d'une famille soudée qui lui laisse le choix de son avenir.

### *Son regard sur la Normandie, son rapport à la mobilité... ?*

Guedren ne se pose pas la question du territoire dans la mesure où le pourtour de la région est formé par des frontières invisibles. Elle se déplace au gré de ses envies, sans se préoccuper de ces lignes. Elle se sent bien en Normandie et n'a pas réfléchi à une éventualité de vivre ailleurs.

Les moyens de transport public étant inexistant au village familial, elle dépend, quoi qu'il arrive, de ses parents pour l'emmener jusqu'à l'arrêt de bus le plus proche de chez elle. Elle s'accommode des horaires de la ligne. Une fois cette première étape franchie, l'accès à Rouen est aisé. Elle sait se débrouiller en fonction des horaires et des destinations... et de ses parents. Elle n'a pas encore entamé l'apprentissage du permis de conduire.

Quant à sa vie à Rouen, elle dit ne pas s'y sentir particulièrement en sécurité le soir, en tant que femme.

### *Des recommandations pour notre étude... ?*

Elle aimerait bien que soit abordée la question du travail partiel pour les étudiants, très difficile à trouver quand on est dépourvu de relais, ainsi que celle des prêts. Même quand ils disposent du soutien de leur famille, les jeunes peuvent aspirer à plus de confort financier.

### 2.2.2. Le prix de la sélection et de « l'excellence »

« Notre système scolaire, trop tourné vers la sélection et pas assez vers l'apprentissage, reste, malgré la ronde ininterrompue des réformes, une machine à trier, produisant de l'échec en abondance. »<sup>146</sup>

Plus le diplôme initial détermine l'accès aux positions sociales, plus le système d'enseignement favorise la production d'inégalités sociales. De ce point de vue, la France tient une position particulièrement forte en matière d'emprise scolaire qui durcit la compétition et renforce les stratégies familiales. Le diplôme initial joue un rôle prépondérant sur le marché du travail, et le retour en formation longue reste statistiquement très peu fréquent relativement aux autres pays européens.

Les études démontrent que la **France est le pays de l'OCDE dont la performance est la plus fortement liée au statut économique, social et culturel (SESC) des élèves**. En 2020, 34 % des étudiants sont enfants de cadres supérieurs alors que leurs parents forment seulement 18 % des actifs, tandis que 12 % des étudiants ont des parents d'ouvriers alors que ces derniers représentent 21 % de la population active.

52 % des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles et 51 % des étudiants en médecine ont des parents cadres, contre respectivement 7 % et 5 % d'étudiants d'origine ouvrière<sup>147</sup>.

Les enquêtes PISA montrent que **les pays qui atteignent les plus grandes performances dans les comparaisons internationales sont ceux qui différencient le plus tardivement les parcours scolaires**<sup>148</sup> alors que ceux qui pratiquent une différenciation précoce des parcours obtiennent les plus mauvais résultats. Or, la France se caractérise dès la classe de troisième par une diversification poussée des parcours présentée pourtant comme un outil de lutte contre l'échec scolaire.

Le milieu familial n'est pas le seul à façonner le capital social ou culturel d'un individu : les méthodes éducatives y contribuent également. Or, le système d'enseignement français privilégie la pédagogie « verticale »<sup>149</sup> : les professeurs délivrent des cours de type magistral, les élèves prennent des notes, lisent des manuels et les enseignants posent des questions aux élèves. **L'école française n'induit donc pas la culture de la coopération, mais plutôt celle du classement et de la compétition.**

A cet égard, il est intéressant de noter qu'entre 7 et 14 ans, **l'élève français a près de 12 % d'heures de cours de plus que la moyenne de ses homologues étrangers**. Or, tous les pays qui obtiennent les meilleurs résultats dans les tests des enquêtes PISA ont une durée cumulée d'enseignement plus faible que celle de la France : – 33 % en Finlande, – 29 % en Corée, – 29 % en Suède et – 21 % au Japon.

« *Le niveau monte, mais les écarts se creusent* », commentaient déjà en 1989 Christian Baudelot et Roger Establet, professeurs de sociologie<sup>150</sup>. Depuis lors, si le niveau a encore monté, les écarts se sont encore creusés. Le niveau global d'éducation s'est effectivement amélioré en France – conformément à ce que l'on observe dans d'autres pays comparables de l'OCDE – situant notre pays dans la moyenne. En revanche, la France occupe toujours le peloton de tête en matière d'inégalités. Résultat d'un système scolaire qui favorise l'élite au détriment du plus grand nombre qui ne parvient pas à progresser, les inégalités continuent à s'accroître.

<sup>146</sup> *La Machine à trier*, ouvrage collectif, Ed. Eyrolles, 2017.

<sup>147</sup> Données du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour 2020.

<sup>148</sup> La Finlande et le Japon par exemple.

<sup>149</sup> À l'inverse, l'enseignement « horizontal » est axé sur le travail en groupe des élèves, la réalisation de projets communs ; ce sont plutôt les élèves qui posent les questions aux professeurs. Ainsi, pour un Finlandais ou un Danois, par exemple, la coopération et l'estime de soi ne font pas uniquement partie de la culture de leur pays mais résultent aussi des méthodes « horizontales » d'enseignement qui y sont pratiquées.

<sup>150</sup> Auteurs de *Le niveau monte*, Ed. Seuil, 1989.

Pourtant, l'école ne manque pas de moyens puisque la France dépense par élève, dans le secondaire, nettement plus que la Finlande, toujours citée en exemple pour l'excellence de ses résultats dans les enquêtes internationales. La cause profonde réside dans la façon dont est conçue la transmission du savoir dans notre pays.

La réalité d'une forme d'« **élitisme républicain** » a été mis en lumière par Christian Baudelot et Roger Establet<sup>151</sup> : en cherchant à réduire les inégalités par des moyens compensatoires et des dispositifs ciblés, sans remise en cause des principes du système, les politiques mises en œuvre ont en fait un impact minime voire négatif<sup>152</sup>. Ces politiques accroissent la stigmatisation dont pâtissent les élèves les plus faibles. Les deux sociologues pointent au moins trois éléments qui expliquent un bilan aussi négatif : une **orientation par l'échec**, des **méthodes pédagogiques qui alimentent la défiance** et la **toute-puissance du classement**.

La conception du dispositif d'orientation scolaire<sup>153</sup> tient très peu compte de la place qu'occupent le choix et l'expérimentation dans la culture des jeunes d'aujourd'hui. Le système d'affectation dans des filières, par son caractère trop automatique ou inflexible, contraignant à des décisions trop précoces, entrave l'idée de **tâtonnement** pourtant **indispensable aux ajustements du parcours d'un jeune**. Les responsables de missions locales rencontrés pour les besoins de cette étude ont tous particulièrement insisté sur ce point.

La question de l'orientation se pose également au niveau des études supérieures. La sélection par l'abandon y est forte puisque **20 % des étudiants quittent l'enseignement supérieur sans aucun diplôme après le baccalauréat**. La liberté d'accès profite nettement aux jeunes pourvus en « capital social » (réseau de relations et de connaissances). Les autres réduisent leurs ambitions en se dirigeant vers les filières plus sûres de l'enseignement professionnel ou s'engagent par défaut dans des filières de sciences humaines supposées peu exigeantes, mais souvent peu « rentables » professionnellement.

### 2.2.3. Les maisons familiales rurales (MFR)

Depuis leur création en 1937, les Maisons familiales rurales sont des établissements associatifs présents partout en France ; elles accueillent des jeunes en formation par alternance dès la classe de 4<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup>, et ce jusqu'à la licence dans de nombreux secteurs professionnels.

---

<sup>151</sup> Également auteur de *L'élitisme républicain*, Ed. La République des idées, 2009.

<sup>152</sup> A titre d'exemple, citons les travaux de Pierre Merle, sociologue et professeur d'université, spécialiste des questions scolaires et des politiques éducatives. Il a démontré à quel point les établissements placés dans les quartiers classés dans les zones des politiques d'éducation prioritaire subissaient de multiples formes de ségrégation contribuant à renforcer les inégalités scolaires, malgré les moyens supplémentaires qui y étaient affectés. Par ailleurs, la politique d'assouplissement de la carte scolaire n'a cessé depuis 25 ans de favoriser un recul de la mixité scolaire.

<sup>153</sup> L'enquête de l'Institut Montaigne mentionnée précédemment (V. note 92) révèle que le sentiment d'avoir été mal orienté dans sa scolarité constitue le facteur essentiel d'insatisfaction à l'égard de l'institution scolaire.

Elles ont pour mission de concourir à l'éducation, à la formation des jeunes et des adultes, à leur insertion sociale et professionnelle, mais aussi de favoriser un développement durable du territoire où elles sont implantées. La plupart des MFR sont contractualisées par le Ministère de l'Agriculture



Un RESEAU de  
36 MFR – associations familiales  
3 Fédérations Territoriales  
1 Fédération Régionale

Toutes disposent d'un internat et d'un service de restauration et accueillent un volant important de jeunes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

#### A noter parmi les spécificités des MFR :

- La possibilité d'une scolarisation en alternance, de la 4<sup>ème</sup> (dès l'âge de 14 ans<sup>154</sup>) au BTS ; la mixité possible du statut : un jeune peut être à 50 % en éducation scolaire et à 50 % en apprentissage ;
- Une offre de formation importante : plus de 100 propositions et diversité des formats<sup>155</sup> ;
- Une « école de la vie » : travail sur le savoir-être, sur la vie en collectivité... ;
- Des stages obligatoires auprès d'enfants, personnes âgées et personnes en situation de handicap, permettant de révéler les véritables préférences des jeunes (des réorientations régulières sont observées) ;
- Une offre de contrats en apprentissage sur les métiers en tension : consolidation du parcours du jeune pouvant éviter le décrochage scolaire ; il est à noter, dans ce cadre, que la crise de recrutement majeure que traverse le secteur médico-social est ressentie au sein des MFR ;
- Les MFR ne sont pas rattachées à l'Éducation nationale, d'où des difficultés de « passerelles » vers elles ;
- L'implication des familles dans la vie associative des MFR, dont dépend leur développement (constat d'un engagement en baisse au fil du temps) ;
- Le taux de ruptures très faible des contrats d'apprentissage ;
- Un taux d'emploi élevé (89 %) ;
- Les MFR sont traitées par la Région comme les lycées agricoles ; les élèves se voient donc attribuer à ce titre un ordinateur de la part de la Région (contrairement aux apprentis qui ne peuvent pas en bénéficier).

<sup>154</sup> Il s'agit d'un âge seuil, conformément au droit européen.

<sup>155</sup> Dispositifs dans le cadre du PIC (plan d'investissement dans les compétences). Il nous a même été rapporté une situation de suroffre (entre celles de l'État, la Région, Pôle emploi...) qui conduit à un phénomène croissant de « zapping » chez des jeunes qui vont d'un dispositif à l'autre. Il en résulte une sous-utilisation de nombreux dispositifs.



### Chiffres de la rentrée 2021-2022 en Normandie

- 4 200 élèves (évolution à la baisse par rapport aux 3 années précédentes : - 9 %, - 440 élèves)
- 1 050 apprentis (évolution en forte hausse depuis la libéralisation de l'offre de formation : + 580 apprentis)
- 80 % des élèves sont internes<sup>156</sup>
- 28 % de boursiers
- 55 % de filles – 45 % de garçons
- 90 % domiciliés dans des communes rurales ou urbaines
- 150 apprenants / MFR en moyenne
- 30 stagiaires en formation continue en moyenne (contre 70 stagiaires en France)
- plus de 10 000 entreprises partenaires

---

<sup>156</sup> Selon une répartition très inégale puisque certaines MFR ont 100 % d'internes quand d'autres en ont 40 % (ex : Valognes). Beaucoup de jeunes renoncent à l'internat ; cette frilosité est regrettée au sein des MFR qui estiment que le collectif permet d'aller beaucoup plus loin dans la formation de la personne.

## A la rencontre de... Coralie, élève en maison familiale rurale



### Coralie, 18 ans, élève à la MFR de Vire

*"Mon père a 50 ans mais il a les mêmes délires que nous ».*

#### *Quelques repères géographiques...*

Coralie vit avec sa famille à Campagnolles, petite commune d'environ 500 habitants située à quelques kilomètres de Vire, où elle est élève à la maison familiale rurale.

#### *Ses activités favorites... ?*

Elle aime surtout sortir avec ses amis. Elle dit ne pas aller au cinéma car elle n'y pense pas vraiment.

Elle travaille le week-end à la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Vire afin de gagner un peu d'argent pour financer ses loisirs.

#### *Son rapport aux médias... ?*

Coralie estime que les médias ne parlent pas assez des jeunes.

Elle utilise les réseaux sociaux – tous sauf Twitter – pour s'informer et échanger avec les autres. Elle trouve que certains postent des messages sans en mesurer les conséquences, en ignorant les représailles qu'ils peuvent générer.

Elle n'aime pas trop la télé-réalité (« c'est « un peu gros »).

#### *Son rapport à l'avenir... ? au travail... ?*

Elle est globalement confiante en son avenir, sa principale préoccupation étant de trouver un travail qui lui plaît. L'intérêt du travail l'emporte pour elle sur la rémunération. Elle ne s' imagine pas devoir exercer, comme sa mère, un métier qu'elle n'a pas choisi.

Elle considère que l'obtention du bac, d'un emploi et la construction d'une famille sont les ingrédients d'une vie épanouie. Elle envisage de bien préparer son avenir pour une future installation en couple.

#### *Son regard sur son territoire, à la mobilité ... ?*

Coralie trouve qu'il n'y a pas assez de magasins à Vire. Peu de choses y sont faites pour les jeunes et l'absence de lieux dédiés les obligent à se retrouver dans des bars. Elle dit que les jeunes à Vire sortent moins que ceux qui « vivent en ville ». Quant aux programmes proposés au cinéma, elle estime qu'ils ne sont pas de nature à intéresser les jeunes.

Elle serait prête à changer de ville mais souhaiterait rester en Normandie pour ne pas s'éloigner de ses parents.

#### *Être jeune, c'est plutôt un avantage ou un inconvénient... ?*

Pour Coralie, même si elle trouve que la jeunesse est moins une question d'âge qu'un état d'esprit (il n'y a pas de fossé intergénérationnel, à ses yeux), elle considère que c'est un avantage d'être jeune dans la mesure où cela permet de profiter de la vie, d'avoir moins de contraintes et obligations.

En revanche, elle dit se sentir incomprise par les professeurs qui « ne voient pas ce que vous voulez dire, ne vous entendent pas et déforment vos propos ».

Elle appelle à ce que les jeunes soient davantage aidés, surtout à cause de la crise sanitaire « qui a fait beaucoup de mal à beaucoup de monde ! ».

### 2.2.4. Les jeunes non diplômés : la double peine

Pour la tranche des 15-29 ans, la **France** représente un **taux de « laissés pour compte » parmi les plus élevés de l'OCDE**. Rappelons que les non diplômés n'ont pas de syndicats pour les défendre et les représenter, ce qui les rend particulièrement invisibles et inaudibles.

Chaque année, **17 % d'une génération quittent le système éducatif sans diplôme**. C'est deux fois plus qu'en Suède ou en Finlande. À cause de leurs grandes difficultés d'insertion sur le marché du travail, ces jeunes ont de fortes chances de tomber dans la pauvreté s'ils sortent du giron familial.

Le diplôme reste un facteur de protection du chômage très efficace. Contrairement à la situation des jeunes diplômés qui s'est dans l'ensemble plutôt améliorée au cours de ces trente dernières années, celle des non diplômés s'est considérablement dégradée. En effet, quand on observe l'évolution des taux de chômage sur cette période, on voit qu'il existe une **divergence croissante entre jeunes diplômés et non diplômés**.

Il y a donc bien une fracture de plus en plus marquée à l'intérieur même de la jeunesse qui montre que le **clivage est plus intragénérationnel qu'intergénérationnel**, comme nous l'avons déjà souligné dans l'introduction de ce rapport.

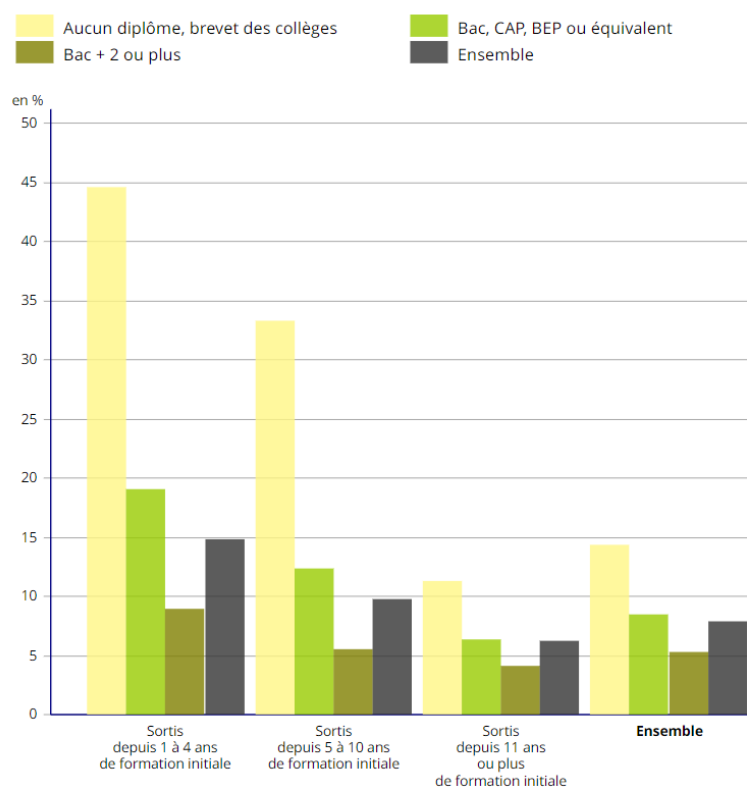
L'inégalité face au risque d'éviction scolaire reste très forte : 10 % des enfants de cadres sont sans diplôme, contre 26 % des enfants d'ouvriers et 35 % de ceux dont la profession du père est inconnue.

Ces jeunes non diplômés sont également surreprésentés dans les zones urbaines sensibles (ZUS) : 37 % des jeunes y résidant n'ont pas de diplôme (contre 19 % pour l'ensemble des jeunes). Au total, les jeunes non diplômés ont donc des caractéristiques sociales marquées, plus souvent d'origine ouvrière, d'origine immigrée et résidant en ZUS.

*Les chiffres de l'Insee de 2021 indiquent que le taux de chômage 1 à 4 ans après la sortie du système de formation est de 48 % pour les non-diplômés contre 11 % chez les détenteurs d'un diplôme de niveau bac+2 ou supérieur.*

Trois ans après la fin des études, la part des jeunes occupant un emploi stable s'élève à 70 % pour les titulaires d'une maîtrise contre 45 % pour les sans-diplôme<sup>157</sup>. Au bout de trois ans de vie active, le taux de chômage des sans-diplôme s'élève à 30 %, soit trois fois plus que

Taux de chômage selon le niveau de diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale en 2021



Source : Insee, chiffres-clés 2021 (parus le 9 mars 2022)

<sup>157</sup> Au milieu des années 2000, à la sortie des études, la part des jeunes qui décrochaient un emploi stable (un CDI ou un emploi dans le secteur public) était de 25 % pour les sans-diplôme et de 35 % pour les titulaires d'une maîtrise.

celui des titulaires d'une maîtrise et dix fois plus que celui des anciens élèves d'une école de commerce ou d'ingénieur.

**L'école et le diplôme occupent ainsi une place prépondérante au cœur du parcours de l'individu, au détriment de la seconde chance que peut offrir la formation continue tout au long de la vie<sup>158</sup>.**

Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi. Dans les années 1960, l'entrée dans la vie professionnelle était plus facile pour tous les jeunes, y compris pour ceux qui n'avaient pas de diplôme et qui trouvaient facilement des emplois peu qualifiés dans l'industrie. Par la suite, beaucoup de ces emplois ont disparu ; le niveau de qualification requis s'est élevé de même que le niveau de fin d'études.

Peu à peu, **l'absence de diplôme** est devenue un **handicap de plus en plus insurmontable**, conduisant à une **fragmentation de la jeunesse**.

Le marché du travail renforce un clivage entre les bénéficiaires de contrats de travail protecteurs et ceux qui occupent des emplois instables. Or, on constate que ce système dual est globalement défavorable aux jeunes, surtout à ceux qui sont sans diplôme.

Un cercle vicieux est alors à l'œuvre : l'élimination par l'école diminue fortement les chances d'accès à un emploi stable. L'inéligibilité des jeunes de moins de 25 ans – sauf exception – au RSA les laisse sans ressources, diminue de fait leurs chances de s'intégrer au monde du travail dans des conditions décentes.

**Qu'ils soient sociologues, économistes ou politologues, la majorité d'entre eux s'accordent à dire que le versant le plus défavorisé de la jeunesse est laissé en déshérence**, au point de laisser penser que le problème relèverait d'une fatalité donnant lieu à un consensus inavoué de la part des forces politiques. Cela conduit à une situation paradoxale où l'on a tendance à se préoccuper plus du sort des enfants des classes moyennes et des étudiants alors que ces dernières composent la seule partie de la jeunesse collectivement organisée et capable de se faire entendre.

A ce titre, il est intéressant de noter que le pan de la jeunesse qui se trouve dans une position de grande fragilité et de marginalité sociale a fait récemment l'objet d'un bon nombre de romans<sup>159</sup>. Les auteurs pointent unanimement le caractère prédominant de la formation comme vecteur de la construction de son avenir.

### 2.2.5. L'enseignement supérieur

Quand on parle des 18-25 ans, la « jeunesse étudiante » est probablement la mieux connue de cette tranche d'âge ; alors qu'elle était durement frappée par la pandémie, les médias se sont attachés à mettre en lumière les grandes difficultés qu'elle rencontrait.

Il convient à cet égard de noter que les étudiants trouvent – légitimement – des moyens d'expression qui auraient tendance à invisibiliser l'autre moitié de la jeunesse<sup>160</sup>.

---

<sup>158</sup> En moyenne, un non-diplômé fait 9 heures de formation par an quand un diplômé du supérieur long en fait 26 ; de même, un employé suit 14 heures de formation quand un cadre en suit en moyenne 282.

<sup>159</sup> Généralement d'excellente facture, ces romans font état de cette jeunesse en situation d'abandon social et de révolte larvée ou non. À titre d'exemple : 77 de Marin Fouqué, Actes Sud, 2018 ; *Il est des hommes qui se perdront toujours* de Rebecca Lighieri, P.O.L., 2020 ; *Fief* de David Lopez, Seuil, 2017 ; *Leurs enfants après eux* de Nicolas Mathieu, Actes Sud, 2018, lauréat du Prix Goncourt.

<sup>160</sup> La jeunesse étudiante ne représente en effet qu'une petite moitié des 18-25 ans.

Or, le monde étudiant est lui-même atomisé en se composant de jeunes issus des classes populaires et des classes supérieures, avec des écarts marqués dans les ressources économiques et culturelles dont ils disposent. La plupart des jeunes moins favorisés cumulent études et travail.

Si les primo étudiants sont désormais plus nombreux à être les premiers de leur famille à accéder à l'enseignement supérieur, les jeunes issus des classes populaires demeurent minoritaires : **47 % des enfants d'ouvriers ne sont pas titulaires du baccalauréat.**

#### L'enseignement supérieur en chiffres (2021) en France

24,1 milliards d'euros = le projet de budget de l'enseignement supérieur et de la recherche pour 2021 (25,1 milliards en 2011, soit - 4,3 %).

2,8 millions = le nombre d'étudiants en France pour la rentrée 2021, dont 1,7 million dans les universités. La cohorte entrée en 2021 compte 34 000 étudiants de plus qu'en 2020 et celle de 2020 en comptait 59 600 de plus qu'en 2019.

11 530 euros = le coût moyen par étudiant pour l'Etat, en baisse pour la sixième année consécutive (- 7,9 % depuis 2009).

Il varie de 10 100 euros pour un étudiant à l'université à 15 700 en classes préparatoires aux grandes écoles.

87 200 = le nombre d'enseignants, dont 55 600 enseignants-chercheurs titulaires, 18 500 personnels non permanents, et 13 100 enseignants du second degré.

1 935 = le nombre de postes d'enseignants-chercheurs ouverts au recrutement en 2021 (3 613 en 2011, soit - 46 %).

101

Que manque-t-il donc aux universités pour être comparables aux classes préparatoires ?

« Neuf milliards d'euros par an », estime Catherine Nave-Bekhti, secrétaire nationale du SGEN-CFDT, en se fondant sur la différence de financement accordée par l'Etat en fonction du lieu d'études. « L'enseignement supérieur universitaire est à des années-lumière des prépas. Il y a un vrai paradoxe à donner plus de moyens à ceux qui, en majorité, s'en sortent déjà socialement. »<sup>161</sup>



Sondage IFOP, mars 2022 - En réponse à la question : quelle est selon vous la première mesure que devrait prendre le prochain Président de la République pour améliorer la situation des étudiants ?

- **Le sous-financement dans l'enseignement supérieur**

<sup>161</sup> Source : Le Monde du 20 septembre 2021, « Plus d'étudiants mais pas plus de moyens : à l'université, une rentrée sous tension ».

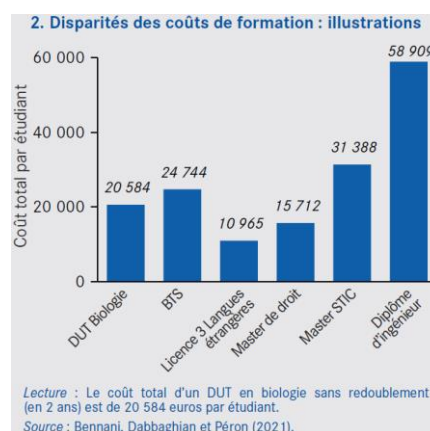
Entre 2010 et 2018, le nombre d'étudiants est passé de 2,32 millions à 2,68 millions, avec pour conséquence une baisse des dépenses par étudiant sur la même période<sup>162</sup>, faisant de la France un pays qui affiche un **niveau de dépenses par étudiant** demeurant **inférieur à la moyenne de l'OCDE**.

L'externalisation d'une partie de l'enseignement supérieur au secteur privé<sup>163</sup>, l'augmentation des frais de scolarité dans l'enseignement supérieur public hors universités, le développement des procédures de sélection matérialisé par la création des plateformes d'Admission post-bac (APB) puis de Parcoursup constituent des mécanismes de baisse des dépenses publiques.

### **Lents et insidieux, ces mécanismes accentuent la dépendance financière des étudiants vis-à-vis de leur famille.**

Dans une note publiée en décembre 2021, le Conseil d'analyse économique (CAE) dénonçait le **sous-financement continu de l'enseignement supérieur** et de la recherche depuis les années 2010, plaidant « pour un investissement plus juste et efficace ».

Le **niveau de dépense publique par étudiant**, non seulement en **baisse depuis les années 2010**, cache en effet des disparités très fortes entre les disciplines : alors qu'il s'élève à 11 000 euros pour un cycle de licence en langues étrangères, il revient à 60 000 euros pour un cursus d'ingénieur. En outre, alors que les effectifs étudiants augmentaient de 20 % à l'université entre 2010 et 2020, le nombre d'enseignants diminuait de 2 % sur la même période. On observe ainsi que les volumes d'heures et d'encadrement varient d'une moyenne de 3,5 enseignants-chercheurs pour 100 étudiants en licence, à 8,9 en diplôme universitaire de technologie (DUT) et 9 en écoles d'ingénieurs.



Ce **sous-investissement** a pour conséquence le **faible taux de réussite récrié à l'université** – en licence et dans une moindre mesure en master – alors que le profil scolaire des étudiants équivalait voire dépasse celui des jeunes qui suivent d'autres formations.

Cette situation contraste avec celle de nos pays voisins – le Royaume-Uni et l'Allemagne – où les plus belles carrières sont promises aux diplômés de l'université.

- **L'enseignement supérieur en Normandie<sup>164</sup> : un taux faible de diplômés**

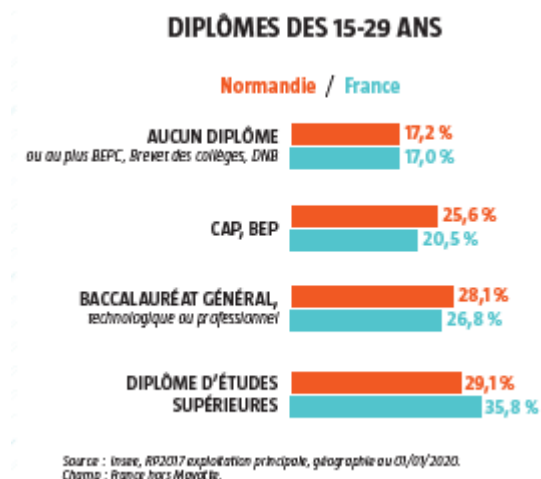
<sup>162</sup> De 11 910 euros à 11 470 euros (soit -3,7 %).

<sup>163</sup> Alors que le secteur privé n'occupait que 13,5 % des étudiants en 2001, ce pourcentage est monté à 20,6 % en 2019. Les écoles d'ingénieurs privées accueillent 2,3 fois plus d'étudiants en 2019 qu'en 2000, tandis que le nombre d'étudiants en école de commerce a été multiplié par 3,1 en à peine vingt ans (passant à 199 000 étudiants). Or, l'enseignement supérieur privé n'étant que marginalement subventionné, son développement constitue une opportunité de massification sans dépense publique.

<sup>164</sup> Sur l'enseignement supérieur et la recherche en Normandie, lire le rapport du CESER « Une force d'attraction normande à développer », présenté en mars 2021 par Rémy Léger.

En 2019, sur environ 108 000 étudiants recensés en Normandie, 101 000 étaient inscrits au sein d'établissements d'enseignement supérieur implantés sur 7 agglomérations<sup>165</sup>.

La part des jeunes de 15 à 29 ans sans aucun diplôme est identique à celle de la moyenne nationale (17,2 % en Normandie vs 17 % en France). En revanche, l'écart se creuse nettement quand on observe la part de diplômés de l'enseignement supérieur ; avec un taux de 29,1 % (contre 35,8 % en France hors Mayotte), la **Normandie** se distingue, avec la Corse, par le **plus faible taux de ses diplômés du supérieur** au sein de sa population.



Ce phénomène serait à corrélérer avec la sous-représentation des emplois cadres sur le territoire (12,6 % contre 14,9 % en moyenne en France métropolitaine). Heureusement, le diagnostic territorial Normandie du STRATER<sup>166</sup> nous apprend que ce décalage est en train de s'éroder, grâce à une véritable dynamique constatée dans l'évolution des effectifs en enseignement supérieur et en universités.

### 2.3. La valeur travail : centrale mais en évolution

Les témoignages que nous avons recueillis auprès d'une soixantaine de jeunes pour les besoins de cette étude ont clairement confirmé ce que les sociologues observent à l'échelle nationale, à savoir la place centrale qu'occupe le travail dans leurs préoccupations et projets de vie.

Cela peut en partie s'expliquer par la dégradation des conditions du marché du travail pour les jeunes mais aussi par un phénomène qui allie fortement le statut socioprofessionnel à la définition de l'identité personnelle en France. On s'aperçoit aussi que les jeunes hommes les plus favorisés économiquement et aussi culturellement sont les plus disposés à repenser l'importance du travail.

En effet, très attachée au maintien d'un « bon équilibre de vie », la génération Z attend davantage de flexibilité et d'harmonisation des différents temps de vie plutôt qu'un partage égal entre vie professionnelle et vie personnelle.

A cet égard, **le bien-être au travail est une attente forte de cette génération** qui veut des relations humaines s'appuyant sur la confiance, l'attention réciproque, la bienveillance, un environnement ouvert à la coopération, ludique et fluide, des tâches variées et ayant du sens, une organisation de travail flexible, autorégulée.

« Ces aspirations rompent avec l'approche quantitative des sociétés industrielles qui cherchaient à émanciper les individus grâce au progrès, aux impératifs de performance mesurables et rentables »<sup>167</sup>.

Une enquête menée en 2018 par YouGov et Monster auprès de plus de 5 000 jeunes salariés âgés de 18 à 24 ans – au Royaume-Uni, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas – faisait apparaître que pour les jeunes Français, c'était **l'ambiance de travail qui primait à 55 %**, devant le salaire (52 %), la sécurité de l'emploi (40 %) et la progression de carrière (39 %). L'impact positif sur la société n'était en revanche cité que par 26 % d'entre eux.

<sup>165</sup> Alençon, Caen, Cherbourg, Evreux, Le Havre, Rouen, Saint-Lô.

<sup>166</sup> Publié annuellement par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

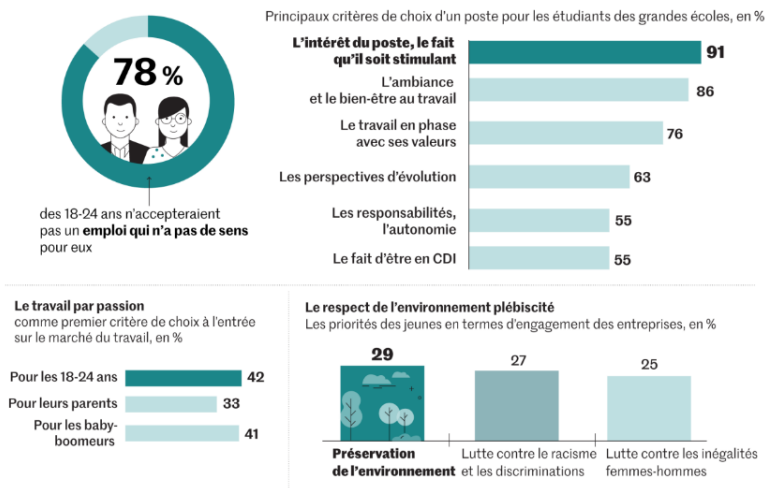
<sup>167</sup> Elisabeth Soulié, *La Génération Z aux rayons X*, Les éditions du Cerf, 2020.



Alors que 71 % de cette tranche d'âge déclarait souhaiter travailler pour une entreprise qui partage leurs valeurs, ils en feraient dans les faits rarement un critère déterminant de choix, d'après une étude du groupe Randstad – publiée en mars 2019 – sur les leviers d'attractivité des grandes entreprises.

On aurait tort néanmoins de s'en tenir à des constats formulés en 2019 dans un univers social qui évolue très rapidement, *a fortiori* dans le contexte épidémique que l'on connaît.

#### Les 18-24 ans en quête de sens



Les éléments d'infographie ci-contre, publiés dans Le Monde du 23 janvier 2022, rassemblent des données issues de différentes enquêtes d'opinion.

Il convient de noter que les principaux critères de choix relevés concernent uniquement les **étudiants des grandes écoles**, chez lesquels la **quête de sens est particulièrement élevée**. Il en va de même pour le **plébiscite du respect de l'environnement**, domaine dont les non diplômés sont bien plus éloignés.

Sources : baromètre « Talents : ce qu'ils attendent de leur emploi », BCG, la Conférence des grandes écoles, Ipsos, 2021 ; Institut Montaigne ; « Les jeunes et l'entreprise », Fondation Jean Jaurès, 2021 ; Dares ; « Les jeunes et le 1<sup>er</sup> emploi », Monster et Yougov, 2021 ; « Baromètre de la perception du chômage », Elabe, 2021 ; AT-Pro

Infographie : Benjamin Martinez, Philippe Da Silva

### 2.3.1. Se rapprocher de ses valeurs : le choix de la reconversion professionnelle

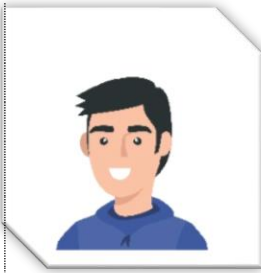
D'après la 2<sup>e</sup> édition (juin 2021) du Baromètre de la formation et de l'emploi de Centre Inffo – association sous tutelle du ministère du Travail – **34 % des 18-24 ans** entamaient une **démarche de reconversion professionnelle**, soit une part sensiblement plus élevée que chez les actifs de tout âge, puisqu'un professionnel sur cinq est actuellement en train de changer de métier.

Ces reconversions professionnelles seraient motivées à 86 % par une **volonté de se rapprocher de ses valeurs** et de **vivre davantage de ses passions**. Plus précisément, 22 % des répondants de l'étude ont mis en avant qu'une des raisons de leur reconversion reposait sur le souhait de donner plus de sens à leur vie tandis que 21 % souhaitaient être plus en cohérence avec leurs valeurs.

La reconversion peut également avoir pour objectif de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. Seulement 14 % des répondants disaient avoir choisi de se reconvertir pour travailler dans un secteur ou un métier qui recrute.

Notons enfin que la crise sanitaire a également mis en exergue la dégradation des conditions de travail de certains métiers, tels que les personnels soignants, entraînant la reconversion de certains. Du côté de l'hôtellerie-restauration, la fermeture du secteur pendant plusieurs mois a également poussé une partie de la main-d'œuvre à se tourner vers d'autres métiers.

## A la rencontre de... Louis, salarié



### Louis, 21 ans, salarié

« Je souhaite allier passion du métier, bien-être au travail et liberté dans les horaires ».

**Signe particulier : salarié en CDI décidé à reprendre au plus vite ses études**

*Quelques repères : géographie et parcours éducatif...*

Louis vit en milieu rural chez ses parents, dans une petite commune de 500 habitants, non loin de Vimoutiers (Orne).

Après l'obtention d'un bac littéraire au lycée de L'Aigle (Orne) en 2018, Louis a opté pour des études de droit à la faculté d'Orléans. Ayant obtenu sa licence en 3 ans, il regrette de ne pas avoir été admis en master. Ses regrets sont d'autant plus vifs qu'il ne connaît pas bien les raisons de ce refus : quelle part attribuer à l'insuffisance de ses résultats et à celle du manque de places ?

L'absence d'accompagnement de l'université a procuré chez lui un véritable sentiment d'abandon de la part de l'institution... un constat partagé par nombre d'étudiants qu'il connaît.

*Ce qu'il aime faire... ?*

Pas mal de choses en vérité ! Il aime les jeux vidéo, les jeux de société et il est abonné à une plateforme de vidéos en ligne. Et bien qu'il n'ait pas vraiment le temps d'en profiter, il aime aussi le cinéma, les musées et les expositions.

Depuis quelques années, il pratique le football en club. Côté nature, il s'adonne aussi à la pêche en rivière ainsi qu'à la cueillette de champignons.

*Quel impact de l'épidémie de Covid... ?*

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact particulier sur sa vie d'étudiant dans la mesure où il avait la chance d'occuper un logement confortable et qu'il n'était pas seul. Il a même pu continuer à voir régulièrement sa famille.

*Son rapport à la mobilité... ?*

Louis évoque le manque criant de transports en commun dans l'Orne, son lieu de résidence n'étant desservi que par de rares bus scolaires, à des horaires très restreints.

Heureusement, un véhicule personnel lui permet de se déplacer librement et d'être pleinement autonome pour ses loisirs, faire du sport, rencontrer ses amis et voir régulièrement sa copine, étudiante en master à Caen.

Pour Louis, l'expérience de la mobilité, c'est également de nombreux déplacements en famille, des voyages d'agrément à l'occasion de vacances un peu partout en France, mais aussi en Europe et en Afrique du Nord.

*Son regard sur la Normandie... ?*

Amateur de nature et sensible aux paysages de la région où il vit depuis l'âge de 2 ans, Louis se sent normand. Même s'il ressent désormais le besoin de profiter de tous les avantages que procurent les grandes villes – notamment en termes d'activités de loisirs et de culture – il est heureux d'avoir

grandi en milieu rural. Il exprime le manque de proximité avec la nature qu'il avait ressenti au cours de ses 3 années d'études à Orléans.

Il aimerait étudier et vivre en Normandie (à Caen ou à Rouen, par exemple) même s'il ne s'interdit pas de partir vivre et travailler dans une autre région, par goût de la découverte. C'était déjà dans cet objectif qu'il avait choisi de faire ses études à Orléans.

#### *Son rapport au monde qui l'entoure... ? Ses engagements... ?*

Louis s'exprime à travers les réseaux sociaux ainsi qu'au cours de discussions entre amis, et non à travers des réunions ou débats publics. Il s'intéresse aux questions d'intégration professionnelle des jeunes (pour y avoir été confronté lui-même), d'aide et d'intégration de personnes en difficulté (auxquelles il participe directement à travers son emploi actuel). Il est également sensible aux problèmes que pose le racisme et aux questions liées à l'environnement ; lui-même fait attention à sa consommation, à ses choix d'habillement, au traitement des déchets.

Il n'est pas allé voter aux dernières élections municipales mais il pense le faire pour les présidentielles.

#### *Ses moyens de subsistance... ?*

Louis a fait le choix de travailler cette année pour ne pas rester oisif mais aussi pour acquérir de nouvelles expériences et ne plus être totalement dépendant de sa famille. Ce ne sont pas ses tous premiers pas dans la vie professionnelle puisqu'il avait déjà occupé des emplois saisonniers au cours des deux précédents étés (dans une supérette et une charcuterie semi-industrielle).

Il trouve les démarches avec Pôle emploi complexes (trop de documents demandés !) et estime qu'elles sont de nature à décourager des personnes moins motivées. En période difficile, comment se sentir épaulé quand il se passe un mois complet entre son inscription et son premier rendez-vous, par exemple ? Son expérience avec la CAF s'est avérée plus positive, tant dans la démarche que dans le délai de traitement.

#### *Comment voit-il son avenir professionnel ?*

Actuellement salarié en CDI, il enrichit ses expériences professionnelles en tant qu'accompagnateur au sein d'une association dédiée au placement d'enfants en familles d'accueil à L'Aigle. Il s'agit d'une situation temporaire dans la mesure où il envisage clairement son avenir professionnel dans le milieu judiciaire ; son projet suprême est de devenir procureur de la République ou juge pour enfants.

Il compte dans ce but postuler dès que possible en master de droit via la plateforme numérique eCandidat. Il espère ensuite suivre une prépa pour tenter l'accès à l'école de magistrature.

Il souhaite allier passion du métier, bien-être au travail et liberté dans les horaires. Il est conscient que ses choix professionnels risquent de compliquer l'équilibre auquel il aspire mais il espère néanmoins que la passion du métier saura compenser le manque de liberté éventuel.

Un bémol toutefois, voire un ton résolument plus pessimiste quand Louis évoque l'avenir : alors qu'il se sent en capacité de poursuivre ses études, il craint que le système de sélection actuel fasse obstacle à la réalisation de ses projets.

### 2.3.2. Difficultés de recrutement : de nouvelles clés pour attirer les jeunes

Selon le dernier baromètre de l'Apec<sup>168</sup>, près de 8 entreprises sur 10 qui prévoyaient de recruter au moins un cadre au 3<sup>e</sup> trimestre 2021 anticipaient des difficultés pour trouver le bon candidat.

La crise sanitaire a bouleversé bon nombre de pratiques classiques de recrutement, même si elle a plus accéléré que suscité des évolutions déjà à l'œuvre avec la digitalisation du recrutement.

Aujourd'hui, 81 % des actifs utilisent leur mobile dans leur recherche d'emploi et 2/3 d'entre eux ont accès à leur CV depuis leur smartphone. Face à cette digitalisation des usages, les entreprises ont compris qu'elles devaient utiliser la force des réseaux sociaux<sup>169</sup>.

Ainsi, TikTok<sup>170</sup> et Pôle emploi se sont associés pour créer #MissionEmploi, un espace dédié à la recherche d'emploi et de formation. Des groupes tels que La Poste ou Adecco ont désormais recours à des outils d'intelligence artificielle pour identifier les profils à rencontrer ou encore le « chatbot RH » qui automatise les réponses aux questions des candidats.

Néanmoins, le déploiement de cette « boîte à outils » numérique ne suffit pas à répondre aux exigences de rapidité des nouveaux candidats aux postes de cadres, entraînant l'abandon de près d'un candidat sur deux en cours de parcours<sup>171</sup>.

En outre, la géolocalisation des offres d'emploi via une application de recrutement s'avère un atout précieux, **le lieu de l'emploi** constituant désormais un **critère d'attractivité important pour la moitié des jeunes** (49 %) qui placent la qualité de vie au-dessus des critères strictement liés au travail (dont la rémunération).

Par ailleurs, les jeunes sont **attentifs aux possibilités de télétravail** : près de 43 % des 18-24 ans estiment que le travail à distance va devenir une nouvelle norme (contre 21 % des 55-64 ans). La grande majorité d'entre eux (91 %) souhaitent bénéficier d'une plus grande immersion dans la culture d'une entreprise avant de la rejoindre (visite des locaux, rencontre avec la future équipe, etc.).

Plus généralement, d'après une étude réalisée en 2018 auprès de 2 230 jeunes Français âgés de 15 à 22 ans, les raisons premières de leur motivation se portent à présent sur l'esprit d'équipe (28,8 %), la possibilité d'évoluer rapidement (28,4 %), la possibilité de développer ses compétences en faisant plusieurs missions (16,2 %), la mobilité à l'international (12,3 %), et enfin le salaire (11,7 %).

Certains recruteurs, qui ont pris conscience de l'importance que revêt le travail en mode projet et en mode collectif auprès des jeunes, développent des tests de recrutement sous forme de scénarios collectifs et ludiques.

<sup>168</sup> Association pour l'emploi des cadres.

<sup>169</sup> Ex : les entreprises Axa, Michel et Augustin ont recours à des canaux différents selon l'objectif recherché : LinkedIn et Twitter pour valoriser leur entreprise et leurs métiers, Snapchat pour les stages et jobs étudiants.

<sup>170</sup> Selon Médiamétrie, son audience est de 11,8 millions de visiteurs mensuels en France, avec une moyenne d'âge de 23 ans (Cf article « *Le réseau TikTok s'allie à Pôle emploi pour aider les jeunes à s'insérer* » dans le Figaro du 4 juin 2021).

<sup>171</sup> 58 % des candidats à des postes de cadres déclarent avoir connu un processus de recrutement de plus d'un mois, et plus de deux mois pour 26 % d'entre eux.

Cet essor d'exercices de mise en situation répond à une recommandation de plus en plus insistante de la part des professionnels des ressources humaines qui appellent à plébisciter les compétences dites « non techniques » (*soft skills*), face aux compétences « techniques » (*hard skills*). Au-delà du savoir-faire, c'est désormais le savoir-être qui prévaudrait dans six recrutements sur dix.

Le distributeur Boulanger a par exemple compris cette nécessité lorsqu'il a lancé l'une de ses dernières campagnes de recrutement sur Twitter avec le slogan « *Pas de CV, une personnalité* ».



### Une meilleure prise en compte de l'environnement pour attirer les jeunes diplômés

« *Ça ne sert à rien d'aller travailler à vélo pour aller travailler chez Total* <sup>172</sup> ».

Dans certains secteurs, on remarque de plus en plus un renversement de tendance où le recruteur doit redoubler d'énergie pour séduire le candidat, les jeunes diplômés les plus engagés paraissant davantage être au service d'une cause et de leurs convictions que d'une entreprise.

Selon Elodie Gentina<sup>173</sup>, les étudiants d'aujourd'hui veulent une entreprise porteuse de sens, qui leur ressemble et en résonance avec leurs valeurs. « *L'entreprise doit les nourrir. Ils sont très méfiants à l'égard des discours qu'ils considèrent vite comme du greenwashing. Ils attendent des preuves de la part de leurs employeurs* ».

108

Quand on leur demande dans quel secteur ils souhaiteraient travailler, une majorité des étudiants citent l'environnement, et ils sont nombreux à se tourner vers les grandes entreprises, selon eux plus aptes à faire avancer les choses et à relever les défis d'ordre environnemental et social. Face aux start-ups ou à certaines structures aux pratiques plus agiles, les grands groupes prennent effectivement conscience qu'il leur faut dépoussiérer leur image pour attirer des jeunes diplômés désireux de travailler dans des rapports beaucoup plus horizontaux.

### 2.3.3. La voie de l'apprentissage et de la transmission

En 2017, H. Lachmann et J.-P. Boisivon<sup>174</sup> notaient qu'à formation et diplôme équivalents, **l'insertion de ceux qui ont suivi leur formation par la voie de l'apprentissage étaient de 10 à 15 points supérieure à celle de ceux qui ont été formés par une voie strictement scolaire**. Ainsi, 70 % des apprentis sont aujourd'hui recrutés sept mois après leur diplôme.

- **Le mentorat**

Début 2021, un plan national de soutien au mentorat a été créé pour permettre aux associations d'accompagner des jeunes à la recherche d'un emploi. Le plan, adossé à la plate-forme « 1 jeune,

---

<sup>172</sup> Phrase figurant au manifeste étudiant « *Pour un réveil écologique* » signé par 30 000 étudiants en 2018.

<sup>173</sup> Chercheuse en sciences de gestion à l'Éseg School of Management et autrice de plusieurs livres sur la génération Z.

<sup>174</sup> Henri Lachmann et Jean-Pierre Boisivon, « *Développer l'apprentissage : un enjeu pour la compétitivité, pour l'emploi et pour la justice sociale* », Terra Nova et Institut Montaigne, mars 2017 (tnova.fr).

1 mentor » piloté par le « Collectif Mentorat<sup>175</sup> » vise l'accompagnement de 200 000 jeunes d'ici la fin 2022.

Que l'on soit salarié, cadre, patron, retraité ou inactif, chacun peut devenir mentor (parrain ou marraine) et partager bénévolement son temps, son expérience, son savoir-faire et son carnet d'adresses au profit d'un jeune issu d'un milieu modeste – urbain ou rural, qu'il soit collégien ou à la recherche d'un emploi – pendant une période d'au moins six mois. Le coût oscille entre 500 et 1 200 euros par jeune mentoré<sup>176</sup>.

En mars 2021, 7 000 entreprises étaient mobilisées autour du programme « Les entreprises s'engagent » dont 2 000 sur le dispositif « 1 jeune, 1 solution ».

---

<sup>175</sup> Parmi les associations faisant partie du Collectif Mentorat : Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), Article 1, Nos quartiers ont du talent, Télémaque, Chemins d'avenir, Entraide scolaire amicale, Proximité, Socrate.

<sup>176</sup> Identification des jeunes, recrutement, formation des mentors, mise en relation...

## A la rencontre de ... Lucas, apprenti



### Lucas, 20 ans, apprenti

« Être jeune, c'est avoir des projets ; on est jeune tant qu'on en a ».

« C'est la génération qui suit qui est toujours sur les réseaux... plus je vieillis et moins je trouve que ça sert à quelque chose ».

Signe particulier : passionné de basket et de boxe

#### Quelques repères ...

Lucas habite à Caen et suit un BTS en alternance dans le secteur de l'immobilier. Il a récemment emménagé avec sa copine et apprécie son autonomie.

#### Son parcours éducatif... ?

Il déplore le manque de « préparation à la vie » au sein du collège et du lycée. Il aurait aimé être informé sur l'organisation des administrations et sur différents domaines utiles (dont la politique).

En 2020, il a obtenu son bac ES (économique et social) au début de la pandémie de Covid. Une année qu'il juge « nulle » et qui ne lui a pas permis de suivre la formation qu'il voulait (STAPS<sup>177</sup>). Il s'est inscrit en faculté de droit sans savoir où cela le mènerait. N'ayant pas réussi à suivre les cours en distanciel et à trouver de l'aide, il a « coulé ». Au bout du 1<sup>er</sup> semestre, il a décidé de quitter l'université et a entrepris, en attendant la fin de l'année, quelques petits boulots dans le secteur du bâtiment.

C'est en entendant un ami parler du BTS en professions immobilières qu'il s'est intéressé au domaine et a trouvé sa voie.

#### Comment voit-il son avenir ... ?

Il vit désormais son échec à l'université et son besoin de réorientation professionnelle comme « une bonne chose ».

Avec un projet en tête très précis dans la gestion de biens immobiliers, il se dit confiant dans l'avenir : « il y a du boulot dans l'immobilier à Caen, je sais que je trouverai ».

#### Ce qui l'intéresse... ? son rapport au monde... ?

Passionné de sport, Lucas aime aussi le cinéma et la nature. Même s'il passe encore du temps sur des réseaux sociaux, il le fait désormais de manière limitée car le « virtuel » l'intéresse de moins en moins.

Il s'intéresse à la politique et n'oublie pas d'aller voter mais il estime être une exception parmi ses copains qui trouvent que « c'est trop sérieux, pas assez ludique ». Il trouve l'information politique souvent inintéressante et pas de nature à motiver les jeunes.

<sup>177</sup> Licence de sciences et techniques des activités physiques et sportives.

### *Son regard sur la Normandie... ?*

Lucas apprécie la proximité de Paris, la présence de la mer, l'environnement calme et naturel qu'offre la Normandie. Il pointe que la région est internationalement connue pour ce qui s'y est passé pendant la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale.

Il aime la gastronomie de Normandie, la vie étudiante caennaise, ainsi que les activités qui y sont liées (comme le carnaval des étudiants), de même que le bon niveau en sport et les grands clubs dans plusieurs disciplines.

Il ne trouve pas vraiment d'inconvénients à vivre en Normandie (si ce n'est peut-être le manque de soleil) et n'a pas l'intention de changer de région.

Quand il parle de la Normandie, il pense à la Basse-Normandie car il ne connaît pas les deux départements de l'ex- Haute-Normandie.

### *Son rapport à la mobilité... ?*

Il se déplace de différentes façons : en tram, à vélo et en voiture. Il ne possède pas de véhicule personnel mais a son permis de conduire. Il juge suffisants les moyens de transport publics à sa disposition.

Quant à ses déplacements en dehors de la région, il voyage surtout en France, dans le cadre de ses activités sportives (basket et boxe).

Même s'il ne s'interdit pas de passer une année à l'étranger, il sait qu'il reviendra vivre et travailler à Caen : « ce sont mes racines ».



## 2.4. La vie quotidienne des jeunes

Dans les propos introductifs de ce rapport, nous avons tenu à pointer la difficulté de traiter un sujet aussi vaste, flottant et indéfini que la « jeunesse ». L'exercice est particulièrement périlleux lorsque l'on souhaite évoquer la vie quotidienne des jeunes avec justesse et pertinence.

Lors de nos entretiens et rencontres avec des jeunes, nous nous sommes parfois étonnés de ne pas les entendre davantage (ou spontanément) parler de leur rapport aux réseaux sociaux. A tort... puisque c'est oublier que la révolution numérique n'a pas eu lieu pour la génération Z puisque déjà dans l'univers digital à son berceau.

Ainsi, en vertu du choix que nous avons fait de privilégier une démarche inductive pour mener cette étude, ce rapport ne comporte pas de rubrique dédiée aux usages du numérique chez les 18-24 ans (une thématique dont on est néanmoins conscient qu'elle pourrait justifier de se voir consacrer à elle seule une étude entière).

*A contrario*, les questions liées à la mobilité, au logement (et dans une moindre mesure à la santé) ont été généralement très présentes dans les échanges que nous avons eus avec les jeunes.

### 2.4.1. La mobilité

Les jeunes sont aujourd'hui globalement moins attachés que leurs parents (ou grands-parents) à leur ancrage local. Ils sont nombreux à exprimer un désir de mobilité géographique – lequel se porte prioritairement sur des villes moyennes – avec une proportion non négligeable (21 %) <sup>178</sup> prêts à vivre à l'étranger.

Tandis que la **jeunesse rurale** <sup>179</sup>, plus populaire et souvent active, se montre plus attachée à son ancrage local, la **jeunesse urbaine**, souvent scolaire ou étudiante, issue de milieux sociaux plus favorisés et/ou d'origine extra européenne, privilégie un cadre de vie métropolitain.

Quoi qu'il en soit, si les inégalités d'accès aux services publics touchent l'ensemble de la population française, elles sont plus contraignantes pour les jeunes, qui disposent en général d'une mobilité individuelle moindre.

Or, les limites qui pèsent sur la mobilité des jeunes sont essentielles pour analyser l'ampleur des inégalités qui les frappent. Le manque de moyens de transport peut contraindre les choix d'orientation des jeunes aux seules offres de formation de proximité tandis que l'absence du permis de conduire limite leur accès au marché du travail.

C'est ce **déficit de mobilité** qui concourt à de **fortes inégalités entre urbains et ruraux**, ainsi qu'**entre catégories sociales**. En forçant le trait, on observe une jeunesse agile et dotée d'une culture et de moyens de mobilité qui s'oppose à une jeunesse « contrainte » voire « repliée », manquant de solutions ou de moyens, amenée à privilégier l'offre de formation locale.

On sait que l'offre de formation de proximité influence fortement les choix des jeunes d'origine modeste, *a fortiori* en milieu rural où l'offre est plus restreinte, et où le manque de structures d'hébergement et d'internats amplifie un phénomène d'inertie.

Dans une société où la « valeur » d'un cadre supérieur se définit aussi par sa capacité à une grande mobilité, le contraste est saisissant face à celle d'un jeune en difficulté très peu mobile et comme « assigné à résidence » par son environnement familial et social. L'autocensure est particulièrement

---

<sup>178</sup> Résultat de l'enquête de l'Institut Montaigne auprès de 8 000 jeunes âgés de 18 à 24 ans.

<sup>179</sup> Lire le focus sur les jeunes ruraux (2.5).

forte chez les « invisibles<sup>180</sup> » qui n'ont ni les moyens ni la motivation pour bâtir une mobilité propre à paver la voie d'un avenir professionnel. On assiste ainsi au **triomphe des « nomades » sur les « sédentaires »**, les emplois « nomades » étant de plus en plus qualifiés et de mieux en mieux payés.

- **Le réseau Nomad en Normandie : une initiative de mobilité infrarégionale**

Il convient de rappeler que la Région est désormais autorité organisatrice de la plupart des moyens de transport collectif.

Lancé en janvier 2020, **Nomad** est un **réseau de mobilité normand** qui réunit les transports régionaux non urbains et scolaires : trains, cars et co-voiturage.

En consultant le site Internet [www.commentjyvais.fr](http://www.commentjyvais.fr)<sup>181</sup>, désormais judicieusement proposé comme la plateforme unique d'information sur tous les moyens de de déplacer en Normandie, on observe que le transport à la demande<sup>182</sup> est disponible dans certaines zones de la région et qu'il varie beaucoup en termes de critères et de modalités d'accès d'un territoire à l'autre.



La **carte Atoumod**, lancée en janvier 2018, offre un support unique de déplacement pour les trajets en trains et cars Nomad ainsi qu'en bus, car ou tramway, mais sur certains territoires seulement<sup>183</sup>.

Il est proposé **aux moins de 26 ans** (pour un coût annuel de 10 €), d'acquérir une carte régionale permettant une réduction de 50 % sur le parcours de leur choix, tous les jours de la semaine

- **La Région Occitanie : l'invitation à la mobilité des 18-26 ans**

Le principe du dispositif proposé par la Région Occitanie s'appuie sur un système de compte mobilité : « plus je voyage, moins je paie », jusqu'à voyager totalement gratuitement dès 11 allers-retours par mois.

- De 0 à 10 trajets : l'utilisateur jeune bénéficie de la tarification à - 50% automatiquement, sans autre engagement nécessaire de sa part ;
- Du 11 à 20 trajets : l'utilisateur voyage gratuitement ;
- De 21 à 30 trajets : l'utilisateur voyage toujours gratuitement et sa « cagnotte » est alimentée pour lui servir à régler ses 10 premiers trajets le mois suivant.

<sup>180</sup> Salomé Berlioux et Erkki Maillard, *Les Invisibles de la République*, Robert Laffont, 2019.

<sup>181</sup> <https://www.commentjyvais.fr/fr/>

<sup>182</sup> Service assuré par taxi sur les points d'arrêts qui ne sont plus desservis par train ou autocar, suite à une faible fréquentation.

<sup>183</sup> En Seine-Maritime et dans l'Eure, sur les réseaux Twisto à Caen, Cosibus de la ville de Coutances et Astrobus à Lisieux.

Ainsi, dès lors que le jeune fait un minimum de 30 trajets par mois, il voyage gratuitement toute l'année.

L'idée d'inviter les jeunes à se déplacer et à retrouver le chemin de la liberté est née à l'issue du premier confinement sanitaire qui les avait durement affectés. Suite au lancement de l'expérimentation de la gratuité pour les jeunes de 18 à 26 ans<sup>184</sup> sur son réseau de trains liO et forte du succès rencontré, la Région Occitanie a décidé de généraliser le dispositif sur ses 13 départements auprès de tous les jeunes de 18 à 26 ans, depuis septembre 2021.



### 2.4.2. Le logement : premier poste de dépenses des jeunes

Premier poste de dépenses pour les jeunes<sup>185</sup>, le coût du logement est le premier facteur des inégalités économiques et contribue de plus en plus à leur précarisation.

Le « mal-logement » est par ailleurs une forme de pauvreté, relativement invisible car non monétaire et très insuffisamment étudié. Pour les jeunes en situation de précarité, le logement s'avère un problème majeur dans la mesure où les possibilités d'accès à un bail de location seront très fortement réduites en l'absence d'un CDI.

La part du budget des jeunes consacrée au logement est plus importante que dans les autres tranches d'âge de la population. Il y a là une véritable rupture générationnelle. La hausse du prix de l'immobilier, (et par conséquent des loyers) a contribué ces dernières années à enrichir les plus âgés, propriétaires de logements, tout en appauvrissant les plus jeunes, majoritairement locataires. Il y a là un transfert invisible de revenus, d'une génération à l'autre, qui contribue à aggraver les inégalités.

La précarité a un impact majeur sur l'accès au logement : **un quart des sans domicile ont entre 18 et 29 ans**. Pour les autres, la part du revenu consacré au logement est plus élevée que la moyenne. L'offre résidentielle, inadaptée aux besoins des jeunes et insuffisante, est aussi un frein à leur mobilité. Or celle-ci est un atout pour obtenir un emploi.

Le « rapport d'information sur le logement et la précarité des étudiants, des apprentis et des jeunes actifs »<sup>186</sup> précise que les coûts associés au logement ne cessent d'augmenter, et ceci de façon déconnectée de l'inflation. Ainsi, dans un contexte de paupérisation des jeunes, l'accession à la propriété est rendue de plus en plus difficile avec la hausse des prix de l'immobilier : elle représente un taux d'effort net de 22 % pour les 18-25 ans contre un taux d'effort de 10,3 % dans la population générale.

<sup>184</sup> Auprès d'un panel de 2 000 jeunes de 18 à 26 ans, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 août 2021.

<sup>185</sup> Pour les étudiants, le logement représente 60 % de leur budget.

<sup>186</sup> Présenté par les députés David Corceiro et Richard Lioger, décembre 2021.

Selon l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), **33 % des étudiants habitent chez leurs parents, 45 % sont en location** tandis que **12 %** seulement vivent **en résidence universitaire**. Les 57 % qui paient un loyer consacrent en moyenne 388 euros par mois à se loger.

On assiste en France à une pénurie de logements étudiants, en l'absence notamment de campus offrant un important parc d'hébergement. L'offre de 350 000 places en résidence étudiante sur toute la France pour 2,7 millions semble en effet assez dérisoire. Selon l'association AIRE<sup>187</sup>, il manquerait *a minima* 250 000 logements étudiants pour répondre à la demande<sup>188</sup>.

Dans ce contexte, notons que la circulaire ministérielle du 29 juillet 2019 et le plan national « 80 000 logements pour les jeunes » visent à amplifier le développement de l'offre de logements locatifs sociaux en faveur des jeunes, avec un objectif de 60 000 logements étudiants et 20 000 logements dédiés aux jeunes actifs de moins de 30 ans aux ressources encore fragiles.

- **Le logement des jeunes en Normandie**

On sait que le coût de l'hébergement est la principale cause de précarité des jeunes. La Normandie<sup>189</sup> ne fait pas exception en la matière. Cette problématique explique la très forte proportion de jeunes qui quittent très tardivement le giron familial et qui peinent à accéder à leur autonomie.

Il est à noter par ailleurs que les 21 341 apprentis en emploi recensés dans la région en 2018 induisent des problématiques de double, voire de triple logement.

On compte en Normandie 46 résidences en foyer jeunes travailleurs (FJT), 15 CLLAJ (comité local pour le logement autonome des jeunes), 1 SHAJ (Service Habitat Jeunes) et 34 permanences sur l'ensemble du territoire normand ; ils ont pour objectif d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes dans leur problématique de logement.

En Normandie, près de 90 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans logent dans leur famille. En 2017, on comptait 322 348 bénéficiaires des aides de la CAF, soit environ 10 % de la population normande. C'est toutefois la part des jeunes âgés entre 20 et 24 ans qui est la plus élevée – même si elle n'excède pas 14 % – parmi ceux qui vivent de manière autonome.

Pour répondre à l'ambition de l'Etat évoquée plus haut, la DREAL<sup>190</sup> de Normandie met en œuvre une stratégie régionale à partir d'un diagnostic territorial des besoins sur le logement étudiant ; elle a par ailleurs récemment réalisé une étude – publiée en mai 2022 – sur le logement des jeunes actifs<sup>191</sup>. L'Union Régionale Habitat Jeunes Normandie (URHAJ), que nous avons auditionnée, a été missionnée pour réaliser l'étude *ad hoc* en partenariat avec la DREAL, sous l'égide du SGAR<sup>192</sup>.

En Normandie, 90% des jeunes qui résident dans ce type de structures ont moins de 25 ans. On y observe par ailleurs une majorité d'hommes (ce trait étant commun à la situation nationale).

<sup>187</sup> Association Interprofessionnelle des Résidences Etudiants et Services.

<sup>188</sup> Lire également le rapport d'information du sénateur Lafon : "L'accompagnement des étudiants : une priorité et un enjeu d'avenir pour l'État et les collectivités", juillet 2021.

<sup>189</sup> A ce sujet, ne pas manquer de lire le focus prospectif sur l'habitat en Normandie à l'horizon 2040 réalisé par le CESER, à paraître en début d'année 2023.

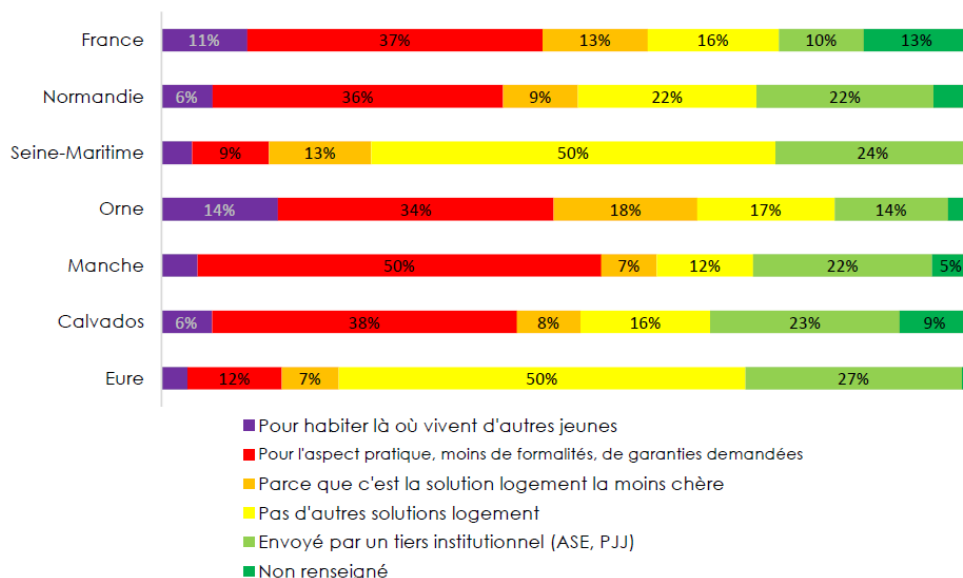
<sup>190</sup> Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

<sup>191</sup> Il s'agit d'un diagnostic régional particulièrement ciblé sur l'offre de résidences sociales « Habitat Jeunes » : foyer de jeune travailleurs (FJT), résidence jeune actifs/salariés. En Normandie, l'immense majorité du public en demande de ces logements sont de jeunes actifs précaires.

<sup>192</sup> Secrétaire général pour les Affaires régionales.

Il est intéressant d'analyser les raisons de choix d'un logement FJT ou CLLAJ, celles-ci pouvant assez fortement varier d'un département à l'autre :

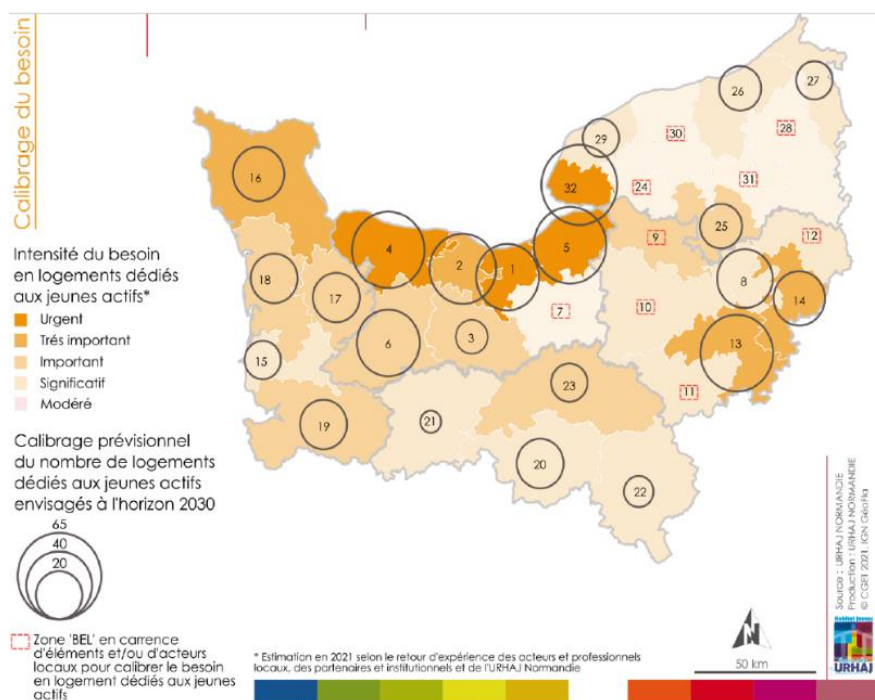
Raisons de choix d'un logement FJT ou CLLAJ en 2019



Source : DREAL-URHAJ Normandie : Diagnostic partagé de l'offre de logement dédiée aux jeunes actifs, mai 2022

Le diagnostic réalisé s'assortit d'une analyse reposant sur un zonage géographique intitulé « Besoin en Logement » (« zonage BEL »). A l'échelle normande, pas moins de 32 « zones BEL » ont ainsi été recensées : 7 dans le Calvados, 7 dans l'Eure, 5 dans la Manche, 4 dans l'Orne et 9 en Seine-Maritime. Des zones du littoral du Calvados, des agglomérations du Havre, de Caen, de Cherbourg et d'Evreux sont identifiées comme prioritaires.

116



Source : URHAJ Normandie

L'étude révèle notamment que le parc de logement normand est peu (voire pas) adapté à un public jeune en mobilité professionnelle, pour différentes raisons :

- Sa typologie : part de maisons beaucoup plus élevée que celle des appartements dans de nombreuses zones BEL,
- Son coût (grandes agglomérations et communes touristiques),
- Sa localisation : éloignement des zones d'emploi,
- Sa nature (vétusté),
- Sa temporalité : marché locatif structuré autour du tourisme dans des zones BEL comme Granville ou Cabourg.

La tension peut s'avérer extrêmement importante sur les petits logements situés notamment dans les grandes et moyennes agglomérations – tant dans le parc social et privé – ainsi que dans les zones touristiques. Le nombre de petits logements destinés à la location touristique sur des sites marchands (de type Airbnb) accentue les difficultés des jeunes actifs en mobilité pour trouver les biens dont ils ont besoin.

**Les problématiques de logement, de mobilité et d'emploi sont corrélées sur l'ensemble des territoires ruraux où l'automobile demeure indispensable.**

#### Le logement des étudiants en Normandie

Les résidences universitaires offrant 10 554 lits répartis sur 4 zones géographiques : Rouen, Le Havre, Evreux, Caen.

Les données du recensement 2016 indiquaient un taux de cohabitation des étudiants (chez leurs parents ou un proche) à 40 % en moyenne régionale, avec un maximum de 55 % sur Cherbourg et un minimum de 22 % sur Alençon.

Le parc locatif privé diffus absorbe entre 35 % et 45 % de la demande étudiante, quels que soient les territoires. La colocation étudiante semble en Normandie moins développée que dans d'autres régions ou villes universitaires.

Le diagnostic de la DREAL, réalisé en 2020, a révélé qu'il n'existait pas de véritable tension sur le marché du logement étudiant en Normandie, y compris sur ses segments sociaux, bien que l'offre en logement social mériterait d'être consolidée sur les agglomérations de Rouen et du Havre.

117

### 2.4.3. La santé

Dans une étude récemment publiée, l'Insee et le Crédoc indiquent que **les jeunes sont de plus en plus inquiets de leur état de santé**. En 2019, ils étaient effectivement 78 % à juger leur état de santé satisfaisant ou très satisfaisant, alors qu'ils étaient 90 % à penser de la sorte en 1979<sup>193</sup>.

En juin 2020, une étude de l'OCDE indiquait que la **santé mentale** était devenue la **préoccupation principale des 15-25 ans** (pour 55 % d'entre eux), devant la question de l'emploi et celle de l'éducation<sup>194</sup>.

Plus alarmant encore : en janvier 2021, une étude internationale<sup>195</sup> réalisée sur 25 053 adultes de 10 pays révélait que les **jeunes de 18 à 24 ans** étaient ceux qui rapportaient **le plus d'idées suicidaires** (22 %), soit **6 fois plus que les plus de 60 ans**.

En janvier 2021, un sondage Ipsos pour la Fondation Fondamental (dédiée aux pathologies mentales) sur la santé mentale des 18-24 ans en France révélait notamment que :

<sup>193</sup> L'étude prend toutefois le soin de souligner que la notion de bonne santé a évolué et ne concerne plus seulement "l'absence de maladie ou d'infirmité mais un état complet de bien-être physique, mental et social".

<sup>194</sup> En France ou en Belgique, la part des 15-25 ans rapportant des symptômes d'anxiété ou de dépression était deux fois plus élevée depuis la pandémie.

<sup>195</sup> Cheung et al, 2021.

- **3 jeunes sur 10** avaient eu des **pensées suicidaires** ou avaient pensé à se mutiler, en indiquant que la mort serait plus supportable que la souffrance engendrée par la crise sanitaire ;
- **40 %** rapportaient un **trouble anxieux généralisé** (9 points de plus que la population globale) ;
- **Un peu plus de 1 jeune sur 5 de moins de 25 ans** rapportait des **symptômes de troubles dépressifs modérément sévères ou sévères (21 %)**, avec une tranche des 22-24 ans (notamment angoissés par le chômage) semblant encore plus touchée que les autres.

Cette même enquête révélait que seuls 56 % des 18-25 ans s'estiment bien informés sur les professionnels de santé à consulter en cas de questions sur leur santé mentale (56 % contre 44 % qui déclarent au contraire ne pas savoir). Pourtant, ces résultats semblent moins étonnants lorsque l'on sait que la France compte, par exemple, **un seul psychologue universitaire à plein temps pour 15 000 étudiants...** contre 1 pour 1 300 aux Etats-Unis<sup>196</sup> ! Il convient de noter que le très faible taux en France est pourtant en nette amélioration puisque la précédente étude de Nightline – publiée fin 2020 – faisait état de 28 000 étudiants pour un temps plein. Il n'en demeure pas moins qu'il reste **dix fois inférieur aux recommandations internationales**.

Sur la ligne d'écoute de Nightline, le nombre d'appels a augmenté de 68 % entre mai 2021 et avril 2022 par rapport à l'année précédente. Les appels suicidaires qui concernaient 10 % des contacts s'élevaient à 18 % sur l'année 2021-2022, tandis que les appels « présentant un risque immédiat » étaient multipliés par dix. Santé publique France a également alerté sur l'importante augmentation des passages aux urgences pour des idées et gestes suicidaires, avec une courbe nettement en augmentation en 2022 par rapport aux années précédentes pour les 18-24 ans, et particulièrement chez les jeunes filles.

118

Si la crise sanitaire pèse fortement dans des résultats d'enquêtes récentes menées sur la santé mentale des jeunes, il convient également de ne pas sous-estimer la place de **l'angoisse de l'échec scolaire** en France, de plus en plus importante chez les jeunes générations : **44 % des étudiants de la génération Z** (et 33 % de la génération Y) **la ressentent**, contre seulement 16 % des écoliers de la génération des années 1970<sup>197</sup>.

#### • Des étudiants en détresse

Selon l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), **30 % des étudiants** avaient **renoncé en 2016 à des soins ou à des examens médicaux pour des raisons financières**. D'après l'UNEF, ils étaient **42 %** dans ce cas **en 2019**.

L'offre de santé sur les campus universitaires se concentre sur la prévention et la mise à disposition de services de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS). Ces services dont le périmètre n'a pas évolué depuis une quarantaine d'années sont régulièrement jugés hétérogènes et sans moyens suffisants. En outre, les SUMPPS ne s'adressent pas aux 40 % des étudiants hors université.

Les médias s'en sont assez largement fait l'écho : on sait que l'expérience étudiante a été profondément bouleversée par la crise sanitaire et les confinements successifs. Les pertes d'emplois, la continuité pédagogique à distance, la fermeture des lieux de socialisation et l'incertitude de l'avenir

---

<sup>196</sup> Ces données sont communiquées dans le rapport – publié le 14 juin 2022 – par l'association Nightline qui a mis en place un service d'écoute destiné aux jeunes. Au Canada, il y a un psychologue à plein temps pour 2 300 étudiants et un pour 2 600 en Irlande.

<sup>197</sup> Résultats d'un sondage issu de l'enquête « Et maintenant ? » menée en 2021 par France Culture et Arte : 130 entrées pour mieux comprendre l'esprit du temps à travers les générations Y (« millenials » entre 25 et 39 ans) et Z (18-24 ans).

ont largement contribué à générer un climat anxigène ayant des répercussions sur la santé mentale des jeunes.

Différentes études ont montré que les plus inquiets – que cela soit sur le plan académique, le diplôme ou la poursuite d'études – sont les femmes, les boursiers, les étudiants en licence mais aussi les étudiants salariés. Or, on doit noter pour cette dernière catégorie que les chances d'échouer ou de décrocher sont déjà décuplées en temps normal au-delà d'un seuil de 15 heures de travail salarié hebdomadaire.

Une enquête<sup>198</sup> publiée par la Fédération des associations générales étudiantes (Fage) s'est proposée de mieux mesurer les effets de la crise épidémique sur 1 000 jeunes âgés de 18 à 25 ans, en la réalisant à deux périodes distinctes : en juin 2020 puis en mars 2021.

Cette étude faisait notamment apparaître les éléments suivants :

- **94 %** de la population étudiante déclarait que la crise avait provoqué un **décrochage des études** (contre 84 % lors de la précédente enquête) ;
- **83 %** des étudiants déclaraient avoir été **affectés** par la crise **au niveau psychologique, affectif ou physique** ;
- Pour **27 % des répondants**, cela s'est traduit par des **pensées suicidaires** (+ 4 points en 9 mois) ; Pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi, 42 % ont eu des idées suicidaires depuis le début de la crise sanitaire (+ 20 points par rapport à juin 2020) ;
- 8 personnes interrogées sur 10 considéraient que la période actuelle handicapait leur recherche d'emploi ;
- Fort taux de non-recours aux aides (aides d'urgence du Crous ou accès aux bourses).

119

### • **L'éco-anxiété : un phénomène très préoccupant**

*“Ma jeunesse ne fut qu'un ténébreux orage, traversé çà et là par de brillants soleils ; le tonnerre et la pluie ont fait un tel ravage, qu'il reste en mon jardin bien peu de fruits vermeils”<sup>199</sup>.*

Face aux risques du changement climatique, ces vers de Charles Baudelaire, écrits il y a plus d'un siècle et demi, pourraient bien aussi prochainement, hélas, s'entendre au sens propre.

Le terme d' « éco-anxiété », récemment apparu dans les médias, s'associe désormais à celui de « solastalgie<sup>200</sup> », à savoir une forme de souffrance et de détresse psychique ou existentielle causée par les changements environnementaux.

D'après une récente étude<sup>201</sup> approuvée par la revue *The Lancet Planetary Health*, les trois quarts des 16-25 ans dans dix pays – du Nord comme du Sud – jugent l'avenir « *effrayant* », tandis que plus de la

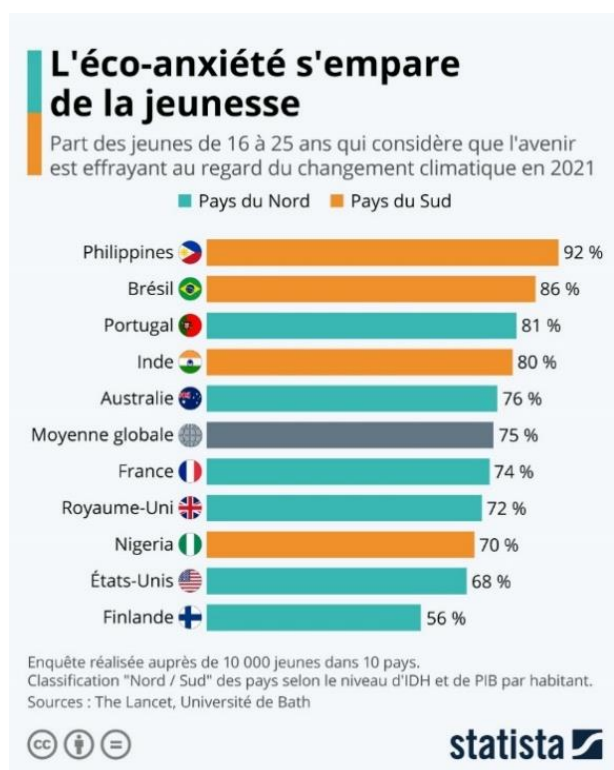
<sup>198</sup> Enquête commanditée auprès de l'institut Ipsos, réalisée entre les 22 et 25 mars 2021 ; pour la consulter : <https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2021-05-09,DP-Enquete-FAGE-IPSOS-Un-An-Apres-Urgence-Agir.htm>.

<sup>199</sup> Extrait du poème « L'ennemi », *Les Fleurs du Mal*, 1857.

<sup>200</sup> Le concept de solastalgie a été inventé en 2003 par le philosophe australien de l'environnement Glenn Albrecht.

<sup>201</sup> L'étude, menée par des chercheurs d'universités britanniques, américaines et finlandaise et financée par l'ONG Avaaz, s'appuie sur un sondage réalisé entre mai et juin 2021 par l'institut Kantar auprès de 10 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans dans dix pays, du Nord comme du Sud (Australie, Brésil, Etats-Unis, Finlande, France, Inde, Nigeria, Philippines, Portugal et Royaume-Uni). Ces travaux, dont les résultats ont été rendus publics en septembre 2021, constituent la plus vaste étude jamais réalisée sur l'anxiété climatique chez les jeunes.





moitié d'entre eux (56 %) estiment « *l'humanité condamnée* », à tel point que 39 % hésitent à avoir des enfants.

Dans le détail, 59 % des jeunes sondés déclarent être « *très* » ou « *extrêmement inquiets* » du changement climatique, tandis que 45 % affirment que l'anxiété climatique affecte leur vie quotidienne de manière négative, qu'il s'agisse de dormir, de se nourrir, d'étudier, d'aller à l'école ou de s'amuser<sup>202</sup>.

Ils sont de plus en plus nombreux à déplorer de ne pas être écoutés, de ne pas avoir leur mot à dire, alors qu'ils vont devoir affronter la crise climatique toute leur vie.

Cette étude d'ampleur inédite révèle un degré de souffrance psychologique dont les psychologues eux-mêmes n'avaient pas bien mesuré l'étendue et la profondeur.

Ces travaux pointent que la détresse des jeunes n'est pas seulement liée à la crise environnementale mais aussi à l'échec des plus puissants (adultes et gouvernements) à y répondre.

Les chiffres sont à cet égard éloquentes :

- **65 % des sondés** estiment que **les gouvernements manquent à leurs devoirs** concernant les jeunes ;
- 64 % jugent qu'ils mentent ;
- 58 % se sentent trahis ;
- **moins d'un tiers ont l'impression que les gouvernements les protègent** (que ce soit eux-mêmes, la planète et/ou les générations futures), qu'ils peuvent faire confiance à leurs dirigeants et que ces derniers prennent leur inquiétude au sérieux.

Les **Français**, un peu **moins pessimistes** cette fois que la moyenne, sont en revanche **plus critiques** que leurs voisins **vis-à-vis du gouvernement**.

Les auteurs de l'étude n'hésitent pas à évoquer « *une crise de santé publique émergente* », en pointant des facteurs de stress « *multiples et chroniques* », ayant des « *effets négatifs et durables sur la santé mentale des enfants et des jeunes* ». Ils ajoutent que « *le sentiment d'impuissance et d'injustice est ce qu'il y a de pire pour la santé mentale* ».

Caroline Hickman, professeure à l'université de Bath (Royaume-Uni) et première autrice de l'étude déclare que la « *blessure morale infligée aux jeunes* » est une « *violation des droits humains* », et rappelle que des jeunes se tournent de plus en plus vers les tribunaux pour sauver les écosystèmes et leur avenir.

<sup>202</sup> Plus de la moitié des sondés déclarent se sentir apeurés, tristes, anxieux, en colère, sans défense ou coupables.

- **Un très faible taux d'activité physique chez les adolescents français**

La précédente étude<sup>203</sup> conduite par la commission Développement humain et qualité de vie du CESER portait sur l'accès à la santé et aux soins en Normandie. L'avis préconisait de privilégier une approche préventive de la santé dans un pays très fortement tournée vers le curatif, et ceci dès le plus jeune âge, notamment par la voie de l'activité physique.

Or, selon une étude publiée en 2019 au sein de la revue *The Lancet*<sup>204</sup>, l'Organisation mondiale de la santé classe la **France au 119<sup>e</sup> rang mondial pour l'activité physique** (sur 146 pays).

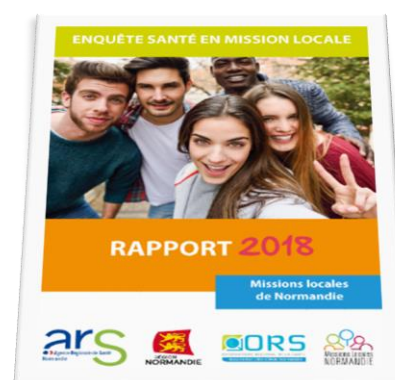
Selon ce travail de recherche, 87 % des adolescents français de 11 à 17 ans avaient un temps quotidien d'activité physique inférieur à une heure en 2016, contre 81 % au niveau mondial. Chez les adolescentes, ce taux monte même à 91,8 %. Et la situation du pays a empiré : en l'espace de quinze ans, la part d'adolescents insuffisamment actifs s'est accrue de près d'un point.

La France ferait ainsi figure de **championne de l'inactivité physique**, loin derrière les Etats-Unis ou des pays du Sud tels que l'Inde, le Bangladesh ou encore le Bénin. Parmi les pays occidentaux, seuls l'Italie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande font moins bien que la France.

- **La santé des jeunes Normands**

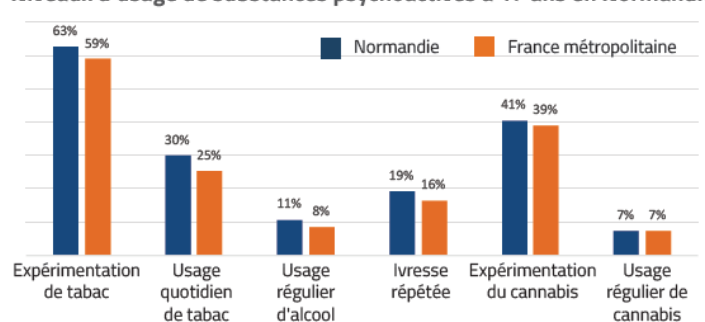
Nous ne disposons malheureusement pas de données concernant la santé des jeunes Normands dans la tranche d'âge retenue des 18-24 ans.

L'enquête Santé en Mission locale de Normandie<sup>205</sup>, menée en 2018 auprès de jeunes accompagnés en missions locales, dans la tranche d'âge des 16-25 ans, nous apporte toutefois quelques éléments. L'enquête révèle qu'ils étaient parmi eux 69 % à déclarer avoir un état de santé « très bon » ou « bon ». Un quart d'entre eux se déclaraient en « assez bonne santé » et 6 % en « mauvaise » ou en « très mauvaise » santé.



Les hommes de cette catégorie d'âge ont nettement plus souvent déclaré un « très bon état de santé » (33 % contre 22 % pour les femmes). Les femmes déclarent être plus souvent gênées dans leurs activités quotidiennes (23 % contre 15 % chez les hommes) ; dans les deux cas, ce sont les douleurs et la fatigue qui sont évoqués comme principal motif.

Niveaux d'usage de substances psychoactives à 17 ans en Normandie



Source : Enquête ESCAPAD 2017, OFDT - Exploitation ORS-CREAI Normandie

D'après les données de l'Assurance maladie (en septembre), les jeunes femmes normandes âgées de 15 à 29 ans déclarent plus souvent un médecin traitant que leurs homologues masculins. Elles restent

<sup>203</sup> « Accès à la santé et aux soins pour tous en Normandie, *il est urgent d'agir* », décembre 2020 ; rapporteur : Philippe Tessier.

<sup>204</sup> [https://www.thelancet.com/journals/lanchi/article/PIIS2352-4642\(19\)30323-2/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanchi/article/PIIS2352-4642(19)30323-2/fulltext)

<sup>205</sup> L'Agence régionale de santé de Normandie (ARS), la Région Normandie, l'Association régionale des missions locales (ARML), un groupe de missions locales de Normandie et l'Observatoire régional de la santé (ORS-CREAI Normandie) se sont associés afin de construire un dispositif d'enquête pérenne à destination des jeunes accueillis en missions locales.

cependant 17,6 % à ne pas en avoir (contre 23,7 % pour les hommes). Au fur et à mesure qu'ils avancent en âge, hommes ou femmes déclarent plus souvent un médecin traitant : 15,3 % des 20-24 ans ne déclarent pas de médecin traitant contre 38,2 % des 15-19 ans (et 8,0 % des 24-29 ans).

Les résultats de la dernière Enquête sur la santé et les consommations lors de la Journée d'appel et de préparation à la défense (ESCAPAD), conduite en 2017<sup>206</sup> auprès de jeunes de 17 ans, mettent en évidence des **pratiques de consommation plus développées en Normandie** que sur la France métropolitaine, particulièrement concernant le **tabac et l'alcool**. S'agissant de la consommation d'alcool, l'évolution observée sur entre 2014 et 2017 révèle par ailleurs une diminution légèrement plus marquée au plan national qu'en Normandie.

Selon cette même enquête, **88 % des jeunes normands déclarent avoir déjà consommé de l'alcool** : plus de deux tiers déclarent en avoir consommé au cours du mois et 11 % en avoir un usage régulier (contre 8 % en France). **L'alcoolisation ponctuelle importante répétée** (ivresse au moins 3 fois au cours du mois) est une pratique déclarée **par 19 % des jeunes normands, soit 3 points de plus que les jeunes français**.

**Près de deux jeunes normands sur trois déclarent avoir déjà consommé du tabac (63 %)** : moins d'un sur trois (30 %) en consomme quotidiennement et 7,5 % déclarent un usage intensif (plus de 10 cigarettes par jour), soit des **prévalences légèrement supérieures à ce qui est observé au plan national** (respectivement 59 %, 25 % et 5,2 %). Toutefois, en région comme en France, on observe là aussi des indicateurs en diminution comparativement à 2014 (année de la précédente enquête).

**L'usage régulier de cannabis** à 17 ans concerne **7 % des jeunes interrogés** (en Normandie comme en France métropolitaine), tandis que 41 % déclarent l'avoir déjà expérimenté (contre 39 % au plan national). **6,8 %** déclaraient en 2017 avoir consommé au moins une fois une **substance illicite autre que le cannabis** (chiffre en recul de 2 points par rapport à 2014). Portant sur des niveaux d'expérimentation plus faibles, ces substances regroupent les champignons hallucinogènes, différents stimulants (MDMA/ecstasy, cocaïne, amphétamines, crack/freebase), le LSD et l'héroïne.

Selon des données 2018 fournies par l'UC-IRSA (Institut inter Régional pour la Santé), parmi les jeunes normands âgés de **18 à 29 ans** ayant passé un examen de prévention en santé complet dans un des 6 centres d'examens de santé UC-IRSA de la région (soit 3 768 jeunes en 2018), **65,1 % ont un poids normal, 20,8 % sont en situation de surpoids et 14,1 % sont en situation d'obésité**. L'analyse de l'IMC de ce public selon le sexe met en évidence des résultats différenciés, avec **davantage de femmes que d'hommes en situation d'obésité** (soit 16,6 % contre 11,0 % des hommes).

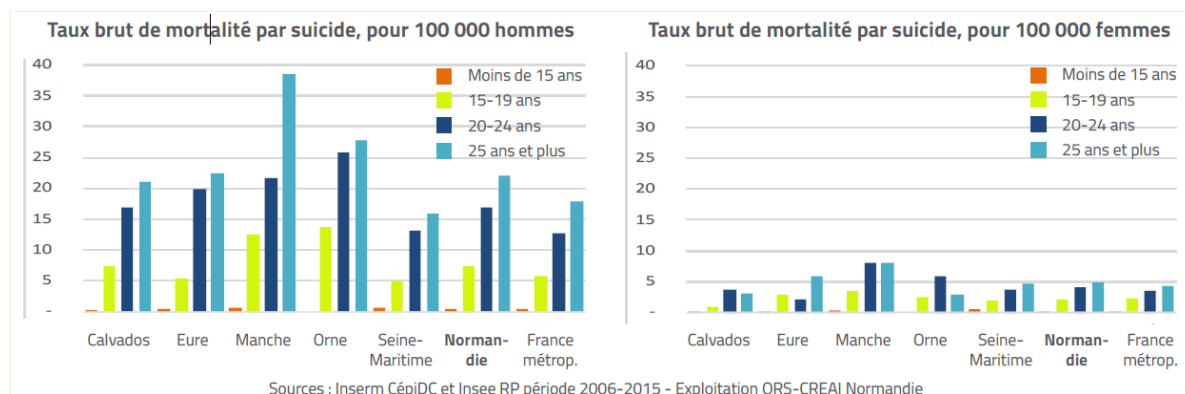
**IMC mesuré chez les 18-29 ans**

	Filles	Garçons
IMC normal	63,4%	67,2%
Surpoids	20,0%	21,8%
Obésité	16,6%	11,0%

Source : UC-IRSA, 2018

<sup>206</sup> Enquête réalisée par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Alors qu'elle est censée être menée tous les trois ans, les derniers chiffres disponibles remontent à 2017.

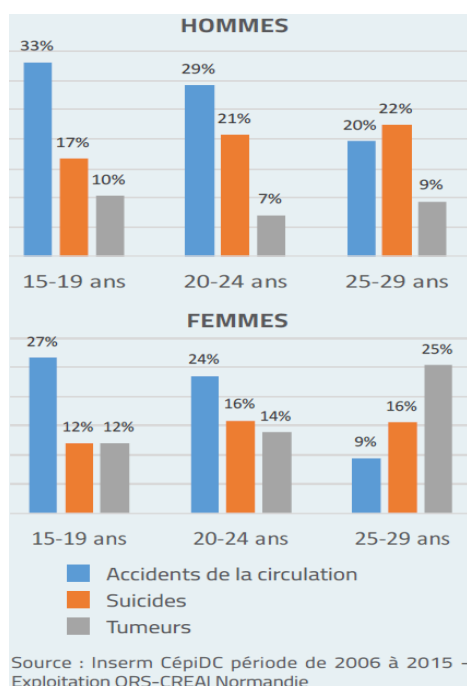
Ce sont néanmoins **les taux de mortalité par suicide des jeunes hommes** en Normandie qui s'avèrent **largement supérieurs à la moyenne nationale**, particulièrement dans la Manche et dans l'Orne<sup>207</sup>.



Alors que les femmes font des tentatives de suicide plus fréquentes que les hommes, la mortalité qui résulte de ces actes est environ 4 fois supérieure chez ces derniers. A l'exception de la Seine-Maritime, tous les départements normands présentent des résultats moins favorables qu'au plan national.

Rappelons malgré tout que le suicide – en Normandie comme dans le reste de la France métropolitaine – constitue la deuxième cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 24 ans, après les **accidents de la circulation**.

**Les principales causes de mortalité chez les jeunes en Normandie :**



<sup>207</sup> Avec respectivement dans la Manche et l'Orne 38,6 et 27,7 décès par suicide pour 100 000 hommes de 25 à 29 ans, contre 17,8 en France métropolitaine

## A la rencontre de... Jérôme, salarié en intérim



### Jérôme, 22 ans, salarié en intérim

" Plus je faisais des missions, plus j'avais des propositions de travail... ».

**Signe particulier : troubles du spectre autistique sans entraves pour son intégration professionnelle... tout à fait satisfaisante.**

#### Quelques repères ...

Depuis un an, Jérôme est salarié en intérim pour des missions d'une durée de 3 à 4 mois. Il travaille actuellement à la SNCF, à l'atelier de maintenance de Sotteville-lès-Rouen.

Il habite chez ses parents.

#### Son parcours éducatif... ?

Titulaire d'un bac pro, il a choisi sa voie en participant à un forum d'orientation à la fin de sa classe de 3<sup>e</sup>. Une rencontre d'une heure avec un enseignant en lycée professionnel l'a conforté dans son choix. Il a apprécié les cours de technologie, et tout particulièrement dans son volet pratique qui lui a révélé son habileté manuelle.

Baccalauréat en poche, son projet de suivre un BTS en alternance n'a pu se concrétiser en l'absence d'un permis de conduire qu'il jugeait indispensable pour se déplacer en entreprise.

#### Son parcours professionnel ... ?

Pendant 6 mois, Jérôme a été accompagné par l'UIIMM<sup>208</sup> de Rouen/Dieppe. Grâce à son permis de conduire qu'il a obtenu du premier coup, il a pu commencer ses missions en intérim dans le secteur de l'industrie. Chaque mission, accomplie dans un milieu professionnel différent, lui a conféré de nouvelles compétences. Plus il exerçait des missions, plus on lui en proposait des nouvelles.

La mission qu'il mène actuellement à la SNCF, au sein de l'atelier de maintenance, le conduit à effectuer des horaires matinaux (de 7h30 à 15h30). Son travail consiste à assurer des contrôles électriques, aussi bien sur le toit des trains, dans les voitures elles-mêmes ou en dessous. Il s'est bien intégré à l'équipe et ses horaires sont appelés à changer après l'obtention du CACES<sup>209</sup> ; il lui arrivera de travailler la nuit et le week-end.

Le goût pour son métier et l'ambiance de travail prévalent pour lui.

#### Quel accès aux soins pour lui... ?

Jérôme souffre de troubles du spectre autistique. De l'âge de 4 à 11 ans, il a fréquenté l'hôpital de jour, tout en continuant à aller à l'école. Au collège, il a toujours été accompagné par un auxiliaire de vie scolaire (AVS). Il est encore suivi par une orthophoniste en vue d'améliorer sa diction et son élocution.

#### Comment occupe-t-il son temps libre ... ?

Jérôme fréquente les réseaux sociaux.

<sup>208</sup> Union des industries et métiers de la métallurgie.

<sup>209</sup> Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité d'un engin.

Avant d'être en emploi, il a eu l'occasion de pratiquer le volley-ball et le tir à l'arc mais n'en a désormais plus le temps. Pourtant, il avait essayé la compétition et avait même été champion dans sa catégorie.

#### Ses projets, son rapport à l'avenir... ?

*Jérôme espère à terme décrocher un CDI. Il est plutôt confiant face à l'avenir.*

*En quête de plus d'autonomie, il souhaiterait vivre dans un appartement avec sa copine et envisage de fonder une famille.*

#### Son regard sur la Normandie... ?

Né en Normandie près d'Elbeuf, il se sent très bien dans la région.

## 2.5. Un regard nouveau sur les jeunes ruraux<sup>210</sup>

« Beaucoup [de jeunes ruraux] ne vont pas aller au lycée général car il est situé à trois quarts d'heure de chez eux, que l'internat fait peur, ou qu'il n'a pas toujours de places disponibles. L'orientation se fait moins en fonction des aspirations que de ce qui se trouve à porte immédiate du domicile familial, pour des questions financières, mais aussi de représentations<sup>211</sup>. »

Selon la typologie européenne élargie de l'Insee, les zones rurales peu denses regroupent 55 % des communes et 30 % de la population tandis que les zones rurales très peu denses regroupent 36 % des communes et 4 % de la population.

**1,6 millions de jeunes de 15 à 29 ans** résident dans les **espaces à dominante rurale** (qui accueillent 18 % de la population totale).

Les différentes études sur les jeunes font régulièrement état de la diversité des jeunes ruraux ainsi que de leur **fort attachement à leur territoire**, ce que les différents entretiens réalisés pour les besoins de ces présents travaux ont pleinement confirmé.

Une enquête récente de l'Insee basée sur le recensement de 2018 s'intéresse aux **parcours des jeunes de 3 à 24 ans ayant grandi en zone rurale**. Il s'agit d'une population assez peu étudiée alors qu'elle **représente 30 % des 17,7 millions d'enfants, adolescents et jeunes adultes**<sup>212</sup>.

A l'âge de 18 ans, **20 % d'entre eux partent s'installer en ville** contre seulement **1 % des jeunes urbains qui partent en milieu rural**.

Parmi les jeunes de 18 ans restés vivre en milieu rural, 75 % sont inscrits dans un établissement, avec des disparités importantes de diplômes par rapport à ceux qui sont partis ; ils sont ainsi **bien moins nombreux à détenir un baccalauréat général ou technologique** (31 % contre 81 %) mais obtiennent plus souvent un baccalauréat professionnel (12 % contre 8 %).

En Normandie, plus de la moitié (51,7 %) des jeunes âgés de 3 à 17 ans vivent en milieu rural. C'est 10 points de plus qu'à l'échelle de la France hors Île-de-France, et légèrement plus que l'ensemble de la population normande (49,3 %).

Au collège, les élèves des établissements ruraux affichent un niveau égal voire supérieur aux taux nationaux<sup>213</sup>.

Entre 15 et 19 ans, **58 % des jeunes ruraux sont en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**, soit 13 points de plus que les jeunes urbains<sup>214</sup>. Parmi les jeunes de 17 à 29 ans sortis du système éducatif, ceux du milieu rural sont **moins nombreux que les urbains à détenir un diplôme du supérieur** (28 % contre 37 %), souvent au niveau BTS, et sont davantage détenteurs d'un seul baccalauréat (29 %) ou d'un CAP ou BEP (27 %).

Après la 3<sup>e</sup>, près de la moitié des jeunes ruraux s'oriente vers la voie professionnelle (contre 41 % pour les urbains). Le déséquilibre observé auprès des filles qui se dirigent plus que les garçons vers les études générales est encore plus marqué dans les établissements ruraux.

<sup>210</sup> Lire à ce sujet le rapport du CESE : Place des jeunes dans les territoires ruraux, 2017.

<sup>211</sup> Salomé Berlioux, fondatrice de l'association Chemins d'avenir, Le Monde du 9 mars 2021 : « Pour les jeunes ruraux, la crise décourage encore plus l'envie d'aller « voir ailleurs ». »

<sup>212</sup> Source : [Moins diplômés, quittant souvent leur territoire à 18 ans : l'Insee décrypte la mobilité des jeunes ruraux \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr)

<sup>213</sup> En milieu rural, en dépit d'une surreprésentation des CSP modestes, les enquêtes de l'Observatoire éducation et territoires (OET) montrent que, au collège, les élèves ruraux ont des taux de réussite légèrement supérieurs aux taux nationaux.

<sup>214</sup> Note de l'INJEP, 2019.



Certains territoires ruraux se caractérisent par une **forte présence de l'enseignement agricole**<sup>215</sup>. Les élèves de l'enseignement agricole ont des origines diverses et ne proviennent pas seulement des territoires ruraux. Les filles constituent plus de 90 % des effectifs de la spécialité « Services aux personnes et aux territoires »<sup>216</sup>.

Le parcours post-bac des jeunes ruraux privilégie une orientation scolaire de proximité. Les études supérieures des jeunes ruraux sont en moyenne plus courtes que chez les jeunes urbains<sup>217</sup>. Seuls 38 % des jeunes ruraux âgés de 18 à 24 ans sont encore en études, contre 54 % des jeunes urbains du même âge. De même, seuls 2,5 % des jeunes ruraux entre 25 et 29 ans sont en études, contre 8,5 % des jeunes urbains de la même tranche d'âge.

Par voie de conséquence, **les jeunes ruraux entrent plus tôt sur le marché du travail**<sup>218</sup> et les **catégories populaires** (ouvriers et employés) y sont **surreprésentées** avec 51 % d'ouvriers et employés contre 43 % chez les jeunes urbains.

Du point de vue du genre, les **jeunes femmes rurales** – tout comme leurs homologues urbaines – **sont plus souvent scolarisées que les jeunes hommes** (43 % des femmes de 18 à 29 ans contre 38 % des hommes).

La **relative facilité de l'accès au logement**<sup>219</sup> participe de l'attractivité des espaces ruraux mais l'offre de logements de petite taille est néanmoins limitée et la pression immobilière peut être élevée en zones touristiques, littorales ou frontalières.

En zones très peu denses, les jeunes ruraux de 18 à 25 ans vivent plus fréquemment chez leurs parents que les jeunes urbains (56,5 % contre 50 %). Parmi les 18-29 ans, ils vivent plus souvent en couple (40 % contre 33 % dans les espaces plus denses).

L'offre de services de proximité, souvent insuffisante dans les territoires ruraux (problèmes d'accès à la prévention et aux soins, couverture numérique, services et équipements culturels...) et des politiques dites « de jeunesse » limitées – se restreignant souvent dans les faits à la petite enfance – desservent l'enjeu pourtant primordial de l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

### **Le regard immersif du sociologue Benoit Coquard :**

Pour les besoins de cette étude, nous avons choisi d'auditionner **Benoit Coquard**<sup>220</sup>, un sociologue qui s'est livré avec beaucoup d'acuité à des travaux immersifs sur les jeunesse rurales en déclin démographique. Pendant dix ans, il a en effet suivi quelque 200 vingtenaires et trentenaires – essentiellement des jeunes hommes issus de classes populaires, dont les parents n'ont pas fait d'études supérieures – habitant dans des zones rurales du grand Est.

Si la ruralité de cette région peut différer des autres à certains égards, elle est globalement la même qu'ailleurs au regard des principaux indicateurs retenus. Les axes d'étude du sociologue se sont prioritairement portés sur l'insertion des jeunes dans le marché professionnel et leur stabilisation sur

<sup>215</sup> 217 établissements publics, 200 privés, 377 MFR.

<sup>216</sup> Ministère de l'Agriculture, Panorama de l'enseignement agricole 2012.

<sup>217</sup> 47 % sont attirés par des filières courtes (DUT ou BTS) contre 38 % pour les urbains.

<sup>218</sup> Selon le CREDOC, 59 % des jeunes ruraux ont un emploi contre 49 % des jeunes urbains.

<sup>219</sup> Selon l'étude *Les jeunes ruraux, des jeunes comme les autres ?* 32 % des jeunes ruraux âgés de 18 à 30 ans sont propriétaires ou accédants à la propriété (contre 20 % dans les villes).

<sup>220</sup> Benoit Coquard est sociologue à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et auteur notamment de l'ouvrage *Ceux qui restent, Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Ed. de la Découverte, 2019.



le marché matrimonial, deux piliers déterminants quant à la décision de continuer à vivre ou de quitter le territoire dans lequel ils ont grandi.

Tandis que la population rurale augmente depuis les années 1990 – et tout particulièrement dans les campagnes de l’ouest de la France – le territoire d’étude situé dans le grand Est a perdu environ 20 % de sa population au cours des 25 dernières années : il s’agit d’une baisse plus forte que celle de tous les exodes ruraux cumulés.

Benoit Coquard constate une polarisation entre :

- des territoires sous l’influence des grandes villes attirant de nombreux touristes et résidents secondaires, proches des littoraux, dans l’ouest de la France ;
- et les milieux ruraux industriels.

Le dynamisme des espaces ruraux dépend grandement du dynamisme des villes de proximité : ce phénomène est déterminant dans le choix du jeune de rester ou de quitter sa région.

Un tiers des jeunes générations en milieu rural quittent leurs territoires : ils partent et n’en ne reviennent pas, les diplômés ne trouvant pas d’adéquation avec le marché du travail de la région d’origine. La distance entre le domicile et les universités joue à cet égard un rôle essentiel. Alors que l’on dit – plutôt à raison – aux jeunes que les diplômés les garantiront du chômage, cette recommandation devrait en réalité prioritairement s’adresser à des jeunes dont les diplômés sont investis dans une ville et où le marché du travail correspond à des emplois qualifiés. Or, dans les zones rurales, les emplois peu qualifiés (tels que les services à la personne) sont très nombreux.

- **Un moindre accès à l’enseignement supérieur**

On assiste à la formation d’une première génération de jeunes à l’université avec une prédilection pour les filières courtes, notamment pour les sections de technicien supérieur (STS) en BTS et IUT chez les jeunes ruraux. Il s’agit là de limites fixées à l’échelle individuelle mais forgées au milieu du groupe.

Les études sont plus courtes et plus professionnalisantes, avec une préférence accordée à la proximité de la formation. Un BTS adossé à un lycée local peut être rassurant pour un jeune qui n’envisageait pas vraiment de faire des études supérieures.

Dans ce contexte, Benoit Coquard se dit favorable à la délocalisation de campus urbains vers des zones plus rurales – tout en veillant à ce qu’un projet de délocalisation ne donne pas lieu à la création de petits campus au rabais qui s’avèreraient inutiles – et défavorable aux regroupements tels que Paris Saclay qu’il estime se faire au détriment de petites universités qui ferment.

Il pointe que les jeunes se retrouvent aujourd’hui dans l’obligation d’aller vivre à Paris alors qu’ils n’en ont pas les moyens, dans une ville où les moyens de construire des campus et une vie étudiante n’existent pas. Le sociologue juge que ce phénomène de centralisation autour de Paris se fait au détriment des étudiants qui se retrouvent de plus en plus précarisés.

- **« Paris, jamais de la vie... ! »**

Benoit Coquard est allé à la rencontre de « ceux qui restent ». Alors qu’il y a tout un discours sur la « France périphérique », on s’aperçoit que les jeunes « qui sont restés » se sentent tout à fait centraux là où ils sont. « *Paris... la ville, jamais de la vie* » parce que « *personne ne t’y connaît, ne t’y reconnaît* ».

Les valeurs liées à l’interconnaissance contribuent par conséquent au choix que font les jeunes de rester. Ils peuvent espérer y occuper une « surface sociale » que leurs homologues n’atteindraient pas en partant vivre en ville.

Il y existe d'autres critères de réussite de vie que ceux qui dominent à l'échelle nationale selon laquelle « réussir sa vie » est consubstantielle à la réussite de grandes études, dans un pays très légitimiste sur le plan scolaire. Or, à l'échelle locale, le modèle de réussite par les diplômes peut être mis à distance voire renversé. Au fil des décennies, on observe chez les jeunes ruraux un attachement de plus en plus marqué à l'accès à la propriété, souvent rendu possible grâce à « une bande de potes ».

Paradoxalement, quand le chômage augmente, quand le nombre d'emplois locaux baisse, cela devient de plus en plus stigmatisant d'être au chômage. Une sorte de « figure d'épouvantail » s'installe parmi les jeunes, dont ils veulent se mettre à distance. Cela explique en partie la sur-adhésion de jeunes ruraux à l'extrême droite.

A cause du chômage, les jeunes se retrouvent régulièrement en concurrence avec des personnes qu'ils connaissent depuis longtemps (il n'est pas rare, par exemple, de recevoir 300 candidatures pour un emploi de secrétaire de mairie). Ce manque de ressources professionnelles génère des conflits et des ruptures d'amitié.

*« C'est la Corse sans la mer ». « Tout fout le camp ».*

Bien que les jeunes ruraux maintiennent une sorte d'autonomie culturelle qui leur permette de vivre comme ils l'entendent, ils sentent toutefois leur mode de vie menacé.

- **La mobilité**

*« Maintenant, tout est loin, on est tout le temps en voiture ».*

On sait que l'emploi contraint de nombreux jeunes à être mobiles au quotidien<sup>221</sup>. L'usage de la voiture est généralisé chez les jeunes ruraux actifs, que ce soit pour aller faire des courses – ils n'hésitent pas à faire une heure et demie de route pour rejoindre un centre commercial urbain – ou pour passer des vacances en Espagne. Le recours au train est faible.

Les gouvernements successifs ont fait valoir que la mobilité était un élément clé de réussite de sa carrière. On attend en effet d'un cadre qu'il soit prêt à partir à l'étranger, d'un fonctionnaire qu'il soit prêt à occuper un poste n'importe où en France.

Le modèle de réussite érigé auprès des jeunes est le même pour tous, quel que soit leur milieu social et leur situation géographique. Or, occuper un emploi nécessite souvent un déplacement vers une ville située loin de chez soi, sans compter que les jeunes urbains sont eux-mêmes confrontés à des difficultés d'emploi. Il en résulte une concurrence difficile.

L'appel à la nécessité de « bouger à tout prix » peut s'avérer une incantation un peu facile propre à cacher un certain nombre de facteurs sur lesquels l'Etat n'a pas prise, notamment d'ordre économique. Or, depuis les années 2000, il n'y a jamais eu autant de plans sociaux dans l'industrie que durant la crise du Covid, alors que c'est avant tout l'industrie rurale qui persiste en France.

Dans ce contexte aux injonctions contradictoires, ce sont les jeunes dotés d'un bon « capital d'autochtonie », issus de familles installés au village de génération en génération, jouissant d'une « bonne réputation » qui s'en sortent le mieux, en restant dans leur territoire d'origine. A niveau social égal, les néo-ruraux rencontrent plus de difficultés. L'appel à la mobilité peut donc relever d'une dynamique un peu perverse, impliquant un renoncement à des éléments qui permettraient pourtant au jeune de s'en sortir.

---

<sup>221</sup> On parcourt régulièrement plus de 50 km pour se rendre au travail dans les zones rurales en déclin. La mobilisation des Gilets jaunes a été importante dans cette frange de population.

- **Le « retour au pays » à la trentaine ?**

En ayant suivi une cohorte de jeunes sur une décennie, le sociologue a constaté que le discours initial qu'ils tenaient jeunes sur le rejet de leur territoire d'origine changeait souvent radicalement à l'approche de la trentaine, un âge auquel ils sont nombreux à exprimer un désir de « revenir au pays ».

Or, la volonté du retour des jeunes se heurte généralement au manque d'emplois faits pour eux. On observe en effet que les nombreux cadres en provenance d'autres régions sont plutôt des « turbo-cadres » qui ne souhaitent pas faire leur vie dans ces territoires ruraux<sup>222</sup>. Cette inadéquation engendre un turn-over important dans le grand Est alors que les régions attractives de l'ouest de la France<sup>223</sup> connaissent une situation tout autre, où les cadres souhaitent au contraire s'installer.

L'impact du télétravail n'est pas encore mesuré aujourd'hui. Ce sont toutefois majoritairement les zones rurales déjà les plus repérées et attractives qui sont impactées, avec à la clef des difficultés d'accéder au logement pour les jeunes habitant sur des territoires où la pression immobilière augmente fortement<sup>224</sup>, et des grosses difficultés de déplacements (intensification du trafic automobile).

- **L'accès aux droits**

On observe que l'accès aux droits se dégrade partout en France, notamment en ce qui concerne le droit au travail. Un redéploiement des droits de l'Etat vers les collectivités a donné lieu à des changements concernant de nombreux dispositifs qui n'ont pas été identifiés par la population.

Benoit Coquard estime que la transmission des savoirs qui permettaient de saisir les institutions a disparu. La situation lui semble analogue en matière d'orientation scolaire au sujet de laquelle il constate que l'information qui devrait être communiquée à un jeune autour des débouchés d'emploi sur son territoire n'est pas organisée.

Il s'avère que la dématérialisation des services, censée amoindrir des phénomènes de stigmatisation, a au contraire aggravé les choses.

Le chercheur pointe que l'emploi public est pourtant très dominant dans les territoires ruraux, le premier employeur y étant de loin l'Etat. Le discours sur le retrait de l'Etat est donc paradoxal en présence d'un phénomène de redéploiement des services de l'Etat sur les territoires.

- **Des inégalités de genre au détriment des femmes<sup>225</sup>**

« *Ceux qui restent* », ce sont souvent ceux qui se réalisent, même dépourvus de diplômes sur leurs territoires d'origine. Cela est moins vrai pour les femmes pour lesquels il y a moins d'emploi.

Alors que les jeunes femmes en milieu rural réussissent bien mieux à l'école que les garçons, elles se retrouvent discriminées sur le marché du travail. Elles doivent quitter leur territoire d'origine si elles veulent occuper un emploi qui réponde à leurs aspirations. Très nombreuses à être mères ou foyer<sup>226</sup>

---

<sup>222</sup> Les néo-ruraux sont beaucoup moins nombreux dans les faits que ce que les médias pourraient le laisser entendre, comme le présage l'analyse récente de l'Insee qui indique qu'à l'âge de 18 ans, 20 % des jeunes ruraux partent s'installer en ville contre seulement 1 % des jeunes urbains partant en milieu rural.

<sup>223</sup> Depuis de nombreuses années, on assiste plus globalement désormais à un déplacement vers le sud et l'ouest de la France, et ce mouvement ne concerne pas seulement les plus fortunés.

<sup>224</sup> Avec la généralisation de la maison individuelle et sans vis-à-vis, le nombre de logements augmente deux fois moins vite que la surface qu'ils occupent.

<sup>225</sup> Lire à ce sujet *Les filles du coin, Vivre et grandir en milieu rural* de Yaëlle Amsellem-Mainguy, Ed. Presses De Sciences Po, 2021.

<sup>226</sup> On observe par ailleurs un retour de grossesses précoces.

ou employées dans le secteur des services à la personne qui les condamne à de bas salaires<sup>227</sup>, elles sont particulièrement touchées par la précarité.

Pourtant, les jeunes femmes en milieu rural prennent de plus en plus conscience de l'importance que revêt pour elles l'autonomie financière. De manière générale, elles souhaitent de plus en plus pouvoir se réaliser par elles-mêmes, en dehors de l'existence d'un conjoint.

Il est important de noter enfin que l'offre de loisirs est bien moins développée pour les femmes. Les clubs de football, de pêche et de chasse – activités comptant le plus de licenciés en France – concernent essentiellement les hommes.

## 2.6. Les jeunes dans la sphère publique

*« Aujourd'hui, lorsque les jeunes se mobilisent, c'est en décalage par rapport à la politique institutionnelle, partisane et gouvernementale. Le moteur de l'engagement, c'est la cause, pas l'affiliation ».*<sup>228</sup>

Au vu des résultats recueillis, l'enquête réalisée par l'Institut Montaigne – déjà mentionnée – visant à analyser les attitudes sociopolitiques des 18-24 ans, propose une typologie de la jeunesse en 4 catégories distinctes :

- Les **démocrates protestataires** (39 % d'entre eux) qui sont plus intéressés que les autres par les questions sociétales, restent attachés au modèle démocratique représentatif sans pour autant se contenter de l'exercice du droit de vote ;
- les **révoltés** (22 %) qui sont davantage en détresse psychologique et en situation matérielle difficile : ils sont favorables à un changement radical, de nature révolutionnaire de la société, et justifient au besoin le recours à la violence ;
- les **désengagés** (26 %), en retrait sur l'ensemble des questions sociétales et politiques ;
- les **intégrés transgressifs** (13 %) qui, bien que montrant de nombreux signes d'intégration économique et sociale, montrent une plus grande tolérance à l'égard des comportements violents et déviants.

131

### 2.6.1. Le rapport au « politique » et à la citoyenneté

*« Malgré les tentatives réelles d'infléchissement des politiques publiques vers une citoyenneté habilitante, la France continue de s'inscrire dans un régime de citoyenneté refusée. [...] La citoyenneté socio-économique des jeunes en France est largement refusée, car ils ne peuvent accéder à la plupart des aides publiques en leur nom propre, étant considérés comme des "mineurs sociaux". Refusée, car le fort élitisme du système de formation barre l'accès de nombre d'entre eux aux compétences qui leur permettraient ensuite d'exercer un emploi de qualité. Refusée, car dans cette logique les deuxièmes chances restent rares ».*<sup>229</sup>

L'attachement à la démocratie demeure chez les jeunes mais il est relativement lâche dans la mesure où ils se montrent de plus en plus mal à l'aise avec le principe de représentativité et de délégation du pouvoir. Habités par un sentiment d'urgence sur nombre de sujets, les jeunes se disent que la réponse viendra de moins en moins, voire plus du tout du « politique », avec pour conséquence l'idée, pour une moitié d'entre eux, qu'un recours à la violence peut s'avérer nécessaire pour « faire bouger les choses ».

<sup>227</sup> Une femme occupant un poste de service à la personne en Haute-Marne gagne trois fois moins qu'une femme dans les Hauts-de-Seine.

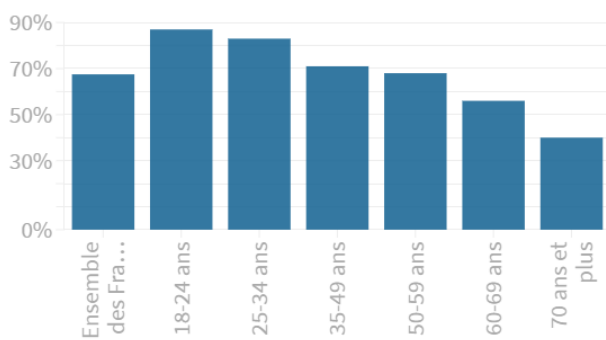
<sup>228</sup> Propos d'Anne Muxel, directrice de recherches au Centre de recherches politiques de Sciences Po, auteure de nombreuses études sur le rapport des jeunes à la politique, « Avoir 20 ans en 2018 », Le Monde du 26 mars 2018.

<sup>229</sup> Tom Chevalier, *Les jeunes, ces citoyens de seconde zone*, article publié sur le site [lavedesidees.fr](http://lavedesidees.fr), 21 février 2027.

Les propos d'une certaine Ingrid<sup>230</sup>, jeune femme de 26 ans, illustre sans détour ce phénomène : « *La question n'est pas tant que l'on ne croit pas à la représentativité, c'est que l'on est un peu consternés par la mollesse des élites politiques actuelles qui sont toutes plutôt âgées, et qui sont vraiment très molles sur les sujets d'actualité qui nous concernent tels que l'égalité homme-femme, la fin des inégalités sociales ou l'urgence climatique* ». Elle se souvient d'avoir entendu, quand elle était enfant, la question des inégalités salariales entre les hommes et les femmes ; elle se disait que la question serait facile à régler et que ce serait donc chose faite une fois qu'elle aurait atteint l'âge adulte. Or, elle s'aperçoit que la question est toujours sur la table, d'où son interrogation spontanée : « *Qu'est-ce qu'on attend, en fait ?* ».

L'abstention chez les jeunes, traditionnellement plus élevée que dans les autres classes d'âge, a atteint des records lors du premier tour des régionales en 2021. Lors du premier tour, les 18-24 ans représentaient la tranche d'âge de la population qui s'était le moins rendue dans les urnes<sup>231</sup>.

Régionales: le taux d'abstention par tranche d'âge



Source: Elabe / SFR Business pour BFMTV, Ipsos/Sopra Steria pour France Télévisions

S'agissant du premier tour des législatives en juin 2022, un sondage<sup>232</sup> réalisé par Ifop-Fiducial pour LCI indique que **76 % des 18-24 ans se seraient abstenus** (contre 66 % chez les 25-34 ans), faisant de cette **tranche d'âge celle qui a le plus boudé les urnes**.

La confiance qu'ont les jeunes vis-à-vis du gouvernement et des partis politiques pour améliorer leur avenir est respectivement à 35 % et 28 %, loin derrière la famille (88 %), soi-même (85 %) et les associations (74 %).

### Près de la moitié des jeunes (49 %) jugent le vote « vain ou inutile », conformément à leur perception d'une absence de résultats de l'action politique.

Un certain nombre de sociologues spécialistes des questions de jeunesse<sup>233</sup> expliquent que le désintérêt croissant des jeunes pour les élections est le résultat de programmes et de discours politiques qui ne s'adressent pas (ou peu) à eux. Les candidats aux élections cherchent moins à capter une population moins nombreuse, qui vote moins et de manière plus volatile. Les propositions autour des enjeux de la jeunesse s'adressent en réalité moins aux jeunes qu'à leurs parents et grands-parents.

L'exemple de l'ouverture du droit au RSA aux moins de 25 ans est assez parlante à cet égard : alors que, en 2020, 69 % des 18-24 ans se déclaraient favorables à cette mesure, seuls 41 % des 65 ans et plus y étaient favorables.

Parce qu'ils se détournent assez significativement des urnes, on pourrait hâtivement en conclure que les jeunes sont apathiques, dépolitisés et peu engagés. C'est ignorer que le rapport plus individualisé qu'ils entretiennent vis-à-vis de la politique ne les prive pas pour autant d'un sens du collectif. Le

<sup>230</sup> Propos recueillis dans l'émission *L'invité de 8h20* : le grand entretien sur France Inter (14 septembre 2021) avec Frédéric Dabi.

<sup>231</sup> Résultats d'une enquête Ipsos/Sopra Steria pour France Télévisions : 87 % des 18-24 ans ne se seraient pas exprimés dans les urnes (contre 83 % des 25-34 ans).

<sup>232</sup> D'après ce sondage, le plus fort taux d'abstention se trouve chez les moins de 35 ans (70 %) ; *a contrario*, la tranche d'âge qui vote le plus est celle des 65 ans et plus, avec un taux d'abstention estimé à 35 %. La Nupes – Nouvelle union populaire écologique et sociale – aurait recueilli la majorité des votes des plus jeunes, en priorité chez les 18-24 ans (42 % des votants de cette tranche d'âge).

<sup>233</sup> Dont Patricia Loncle et Tom Chevalier.

volontarisme des jeunes s'exprime très différemment de celui que l'on a pu observer par le passé : le passage à l'action peut être ponctuel, intense, flexible, répétable successivement en différents lieux, réversible...

#### **Un moyen méconnu de valoriser l'engagement citoyen : le Compte engagement citoyen**

Le Compte engagement citoyen (CEC)<sup>234</sup> s'inscrit dans le compte personnel d'activité (CPA). Il vise à reconnaître et valoriser l'engagement citoyen à travers l'octroi d'heures de formation citoyenne ou professionnelle adossées au compte personnel de formation (CPF).

Il permet un accès à des formations dites « génériques », aujourd'hui pleinement accessibles. En revanche, le CEC ne donne pas encore accès aux « formations associatives », formations plus spécialisées, dont la liste doit encore être fixée par décret.

L'engagement est par ailleurs moins visible puisque les jeunes le sont aussi dans leur manière de vivre, les limites entre la sphère privée et la sphère publique étant beaucoup plus poreuses qu'avant. Ainsi, les jeunes ne sont pas militants féministes ou écologistes « à leurs heures perdues » mais intègrent plus volontiers leur lutte dans leur quotidien.

La chercheuse Anne Muxel n'hésite pas à évoquer un « **grand bricolage idéologique** » les concernant. Par rapport aux générations précédentes, ils sont capables de réconcilier des engagements pouvant paraître incompatibles, de se montrer aussi sensibles aux enjeux qui se posent à l'échelle locale que mondiale<sup>235</sup>, de faire preuve de beaucoup plus de pragmatisme et d'individualisme en « fabriquant » davantage leur engagement, etc.

Pour autant, il serait inexact de penser que « la jeunesse » d'aujourd'hui est résolument plus engagée qu'auparavant puisque les jeunes les plus actifs ne représenteraient pas plus de 1 à 2 % de leur classe d'âge (la tendance au repli individualiste concernant prioritairement les jeunes hommes peu diplômés). On assiste davantage à l'**émergence d'une culture de la protestation** qui s'exprime autrement que par le vote : à travers la signature de pétitions, le boycott, le blocage de lycées, etc., avec une tentation croissante pour la radicalité.

#### **2.6.2. La très faible représentativité des jeunes dans la sphère politique**

*« La jeunesse ne crée pas le monde de demain car elle n'est pas en responsabilité politique, ni économique. [...] La fabrication du monde, en y associant la jeunesse, c'est l'affaire d'aujourd'hui. C'est maintenant qu'il faut faire une place.<sup>236</sup> »*

Alors qu'il n'y a pas d'hostilité manifeste à l'égard des jeunes en France, on reconnaît néanmoins difficilement qu'ils puissent y occuper des positions élevées ou jouer un rôle éminent.

La très faible représentativité des jeunes dans les instances de concertation et de décision des politiques publiques n'est pas étrangère à la vision erronée de leurs besoins. Il en résulte une parole peu écoutée et insuffisamment comprise, les jeunes et les décideurs politiques ne parlant pas véritablement la même langue.

<sup>234</sup> Créé par l'article 39 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

<sup>235</sup> On observe ainsi une attitude moins binaire que par le passé où le local s'opposait volontiers au global.

<sup>236</sup> Propos de Michel Fize, sociologue chercheur au CNRS, lors de la conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012 organisée par l'Institut Montaigne, donnant la parole à six personnalités afin de recueillir leur témoignage et propositions pour aider les jeunes à s'insérer durablement dans l'emploi.

A ce sujet, il convient de pointer, une fois de plus, quelques éléments de démographie : au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la population française de plus de 18 ans est répartie en trois tiers équivalents entre les personnes de 18 à 40 ans, de 40 à 60 ans et de 60 ans ou plus.

Or, ce n'est pas le cas pour les élus locaux avec une **part des élus de moins de 40 ans très inférieure à celle de la population** (de 18 ans ou plus) : entre seulement 7 % (des conseillers communautaires) et 18 % (pour les conseillers régionaux ou municipaux)<sup>237</sup>. Le très relatif jeunisme des assemblées régionales s'explique en partie par le moindre intérêt en termes d'implantation locale qu'offre un mandat de conseiller régional. Seule la présidence d'une région est réellement convoitée.

L'**âge moyen d'un député** est actuellement de **51 ans**<sup>238</sup> (en hausse par rapport à 2017) contre 41 ans pour l'âge moyen de la population française et de **61 ans** pour un **sénateur** (en baisse par rapport à 2017).

Le cumul des mandats, exception française, participe de la faible proportion de jeunes dans les fonctions électives en limitant fortement le nombre de places disponibles dans la vie politique.

Dans ce contexte, de nombreuses collectivités territoriales<sup>239</sup> décident de créer des conseils de jeunes – leur nombre est en nette progression depuis 2014 – afin de mieux prendre en compte les attentes des jeunes générations et de tirer parti des idées nouvelles qu'elles sont en mesure d'apporter.

Ces initiatives sont louables mais bien loin, on s'en doute, de suffire en matière de considération de la parole des jeunes et de leur place au sein de la sphère publique. D'autant plus qu'il n'est pas rare qu'un conseil de jeunes soit ressenti par certains de ses membres comme étant une « sorte de vitrine » de la collectivité, surtout quand cette dernière adopte un mode de fonctionnement descendant et impose des thématiques.

### Les jeunes au sein des CESER en France

Les CESER, censés représenter le plus fidèlement possible la société civile dans sa grande diversité, n'échappent pas non plus dans les faits à une attribution limitée de sièges aux jeunes générations.

L'article 56 de la loi Égalité et Citoyenneté (2017) a pourtant permis d'augmenter le nombre de conseillers en indiquant la nécessité de nommer au sein des CESER des représentants d'associations de jeunesse et d'éducation populaire âgés de moins de 30 ans.

---

<sup>237</sup> Bulletin d'information statistique de la DGCL, août 2021.

<sup>238</sup> Au 1<sup>er</sup> avril 2022, l'assemblée nationale ne comprend que 2 députés de moins de 30 ans (nés en 1992 et 1993), portant la proportion des moins de 30 ans à 0,34 %.

<sup>239</sup> Sur la question des conseils de jeunes créés par les collectivités territoriales, lire la section 3.7.5.

Avant 2013, les CESER en France ne comptaient aucun jeune de moins de 35 ans parmi leurs membres, comme le montre la figure qui suit. Entre 2013 et 2018, avec 26 conseillers sur les 1 800 conseillers composant les CESER en France, ils représentaient encore une très faible proportion de 1,4 %.

Il n'existe malheureusement pas de données disponibles plus récentes permettant d'observer l'évolution de la place des jeunes au sein des CESER depuis 2018.

Si l'on prend néanmoins le cas du **CESER de Normandie**, on constate que la moyenne d'âge des conseillers de la mandature actuelle (2018-2023) est de **57,5 ans** (soit 6,5 ans de plus que la moyenne d'âge actuelle des députés)<sup>240</sup>.

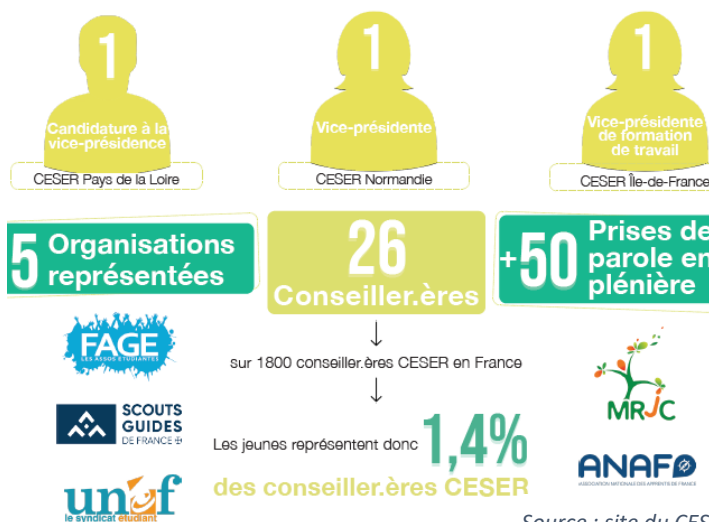
### Les organisations de jeunes dans les CESER

Ces jeunes sont des représentant.es d'organisations gérées par des jeunes (UNEF/FAGE/MRJC/ANAF) ou présentes au CESE (Scouts et Guides de France) et ont moins de 35 ans.

Les organisations de jeunes dans les CESER, c'est :

AVANT 2013	ENTRE 2013 ET 2018	DEPUIS 2018
0 conseiller.ère	20 conseiller.ères soit 0,9 conseiller.ères en moyenne par CESER	26 conseiller.ères soit 2,2 conseiller.ères en moyenne par CESER

L'article 56 de loi Egalité et Citoyenneté a permis d'augmenter le nombre de conseiller.ères en indiquant la nécessité de nommer dans les CESER des représentant.es âgés de moins de trente ans d'associations de jeunesse et d'éducation populaire (associations ayant fait l'objet d'un agrément par le Ministre chargé de la jeunesse).



### 2.6.3. Les jeunes et l'environnement

« Les jeunes générations sont confrontées à une panne d'avenir ».

« La question écologique permet de rouvrir la question de l'avenir ». « C'est une voie de politisation. »<sup>241</sup>

La conscience climatique se diffuse parmi les jeunes, même si elle reste plus forte chez les diplômés et les urbains. Dans des marches pro-climat, des slogans tels que « *Vous avez volé notre avenir* », par une rhétorique d'inversion des rôles, en disent long sur des jeunes générations responsabilisées très tôt, face à des générations adultes qu'elles estiment avoir été trop insouciantes.

Les 25-39 ans apparaissent comme les plus soucieux de l'environnement (76 %). Ce sont aussi eux qui considèrent majoritairement que « *le capitalisme est incompatible avec l'écologie* » (81 %).<sup>242</sup>

« [Les jeunes] en ont assez de dire ce qu'ils attendent à des gens qui font semblant de les écouter. Faire croire aux jeunes qu'on fait quelque chose est pire que de ne rien faire. »

Ce sont les propos de Noé Gauchard<sup>243</sup>, 20 ans, étudiant en sciences politiques, membres du mouvement *Youth For Climate*, à l'occasion du lancement d'une grande consultation de la jeunesse en France<sup>244</sup>, ayant pour objectif de recueillir directement la voix des jeunes et d'identifier les sujets qui doivent être portés dans le débat public.

<sup>240</sup> Les deux seuls conseillers âgés de moins de 35 ans représentent l'un et l'autre des organismes de jeunesse.

<sup>241</sup> Propos d'Anne Muxel, sociologue et politologue, France Culture, émission A présent : « *Les jeunes et les vieux (et comment ne pas les opposer !)* », 6 novembre 2020.

<sup>242</sup> Selon les résultats de l'enquête « Et maintenant ? » menée en 2021 par France Culture et Arte.

<sup>243</sup> Interview publiée sur le site [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr), le 25 septembre 2021.

<sup>244</sup> <https://youthforclimate.fr/cp/youth-for-climate-france-et-4-organisations-jeunes-lancent-youthnow-grande-consultation-de-la-jeunesse/>



Ayant grandi en Normandie, il fait part de ses grandes inquiétudes et de l'urgence à agir face à des changements climatiques dont les effets s'exercent sous ses yeux : *« je sais que les lieux de mon enfance seront sous les eaux en 2050. J'aurai 50 ans. Je vois déjà ces changements à l'œil nu. Toute la côte va être dévastée. C'est ça l'enjeu. »*

De très nombreux jeunes portent un regard désabusé et défiant sur un monde politique qu'ils jugent veule et inactif. Ils comptent davantage s'appuyer sur les associations, les mouvements organisés ou spontanés, et sur eux-mêmes. Il en résulte un taux d'abstention très fort qui ne signifie pas pour autant un désengagement politique massif, comme on a eu l'occasion de l'observer plus haut.

*« La justice française vient d'exiger du gouvernement les preuves de sa mise en œuvre de sa politique climat. C'est dire. C'est pour ça que nous préférons agir sur le terrain<sup>245</sup>. »*

---

<sup>245</sup> Propos de Noé Gauchard.

## A la rencontre de ... Lylia et Ely, lycéens

### Lylia et Ely, 18 ans, lycéens

« 100 euros la bourse, ça paie juste la cantine... ! »

« C'est stimulant de vivre dans un quartier prioritaire. »

**Signe particulier : militants passionnés au sein de l'association Espoir Jeunes<sup>246</sup>**

#### *Où habitent-ils ... ?*

Lylia et Ely vivent l'un et l'autre chez leurs parents dans un quartier prioritaire de la ville de Rouen. Très attachés à leur quartier, ils n'estiment pas qu'il puisse pénaliser leur parcours scolaire et personnel, bien au contraire : ils trouvent cela stimulant.

#### *Leur parcours éducatif... ?*

Tous les deux en classe de terminale, ils préparent un bac professionnel en gestion et administration. Ils ne sont pas motivés par ce cursus dont ils ne voient pas clairement sur quoi il pourra déboucher.

Après une année de seconde en enseignement général, Lylia regrette qu'on l'ait obligée à passer en prépa bac professionnel. Sur Parcoursup, elle a choisi 3 différentes options de licence (psychologie, sociologie et sciences de l'éducation) sans manifester de préférence pour l'une d'entre elles en particulier.

Très motivé et souhaitant s'orienter vers le secteur immobilier, Ely voudrait quant à lui suivre un BTS en négociations commerciales.

#### *Quel impact de l'épidémie de Covid... ?*

En classe de seconde au moment où l'épidémie s'est déclarée, ils ont été très éprouvés par la crise au niveau scolaire, au point qu'ils estiment qu'elle les a empêchés de travailler et dévoyés dans leur orientation professionnelle. Ils déplorent par ailleurs les dysfonctionnements d'accès aux outils proposés par l'Éducation nationale, source de découragement pour eux. Ils se montrent globalement très critiques vis-à-vis du système scolaire, jugeant qu'ils ont été mis dans une « case », sans soutien ni possibilité de retour. Contrariés dans leur souhait de préparer un bac d'enseignement général, ils regrettent de devoir suivre une voie à laquelle ils n'aspiraient pas.

#### *Leur rapport aux institutions... ?*

Dans la mesure où ils atteignent tout juste l'âge de la majorité, ils vivent encore chez leurs parents et n'envisagent pas pour le moment de quitter le giron familial. La bourse mensuelle de 100 euros qu'ils perçoivent leur paraît faible pour couvrir leurs dépenses (même modestes). Elle permet juste à leurs familles de régler les frais de cantine.

<sup>246</sup> Cette association, implantée depuis une dizaine d'années au cœur du quartier Grammont à Rouen, met en place des projets solidaires à destination des jeunes et des familles avec pour objectif de donner à tous un accès à la culture et à l'éducation.

Ils sont très positifs sur les services rendus par les bureaux d'information jeunesse dont ils disent qu'ils accompagnent et aiguillent les jeunes vers les aides dont ils ont besoin.

#### *Leur rapport à l'avenir et à l'emploi... ?*

En attente des résultats du bac et de Parcoursup, Lylia n'a pas encore d'idée précise sur son avenir mais s'imagine autonome dans 5 ans. La rémunération, les valeurs et la proximité sont des critères prépondérants dans le choix qu'elle compte faire professionnellement.

Ely, qui aime les contacts, se voit travailler dans une agence immobilière. La rémunération, et dans une moindre mesure l'ambiance de travail, sont pour lui deux critères importants en matière de vie professionnelle. Il pense qu'il vivra encore avec sa mère dans 5 ans. Il envisage, à plus court terme, de faire un service civique pour acquérir de l'expérience et gagner un peu d'argent.

#### *Leur regard sur la Normandie, leur rapport à la mobilité... ?*

Lylia et Ely sont très attachés à leur quartier mais pas à la région qu'ils ne connaissent pas bien et qui ne représente rien de bien précis pour eux.

Lylia pense qu'il n'y a pas vraiment d'avantages à vivre en Normandie et ne s'interdit pas de quitter la région un jour. Elle ira peut-être vivre à l'étranger, dans un pays où le soleil est plus généreux... elle ne sait pas encore. Grâce à l'association Espoir Jeunes, elle est déjà allée à New York dans le cadre d'un projet sur l'immigration et le travail de mémoire<sup>247</sup>.

Ely voudrait vraiment partir, même s'il ne sait pas encore où ni pour quoi faire. Il est déjà allé au Maroc, grâce à la même association, dans le cadre d'un projet environnemental et humanitaire.

138

En tant qu'urbains, ils disposent tous les deux de moyens de transport publics qu'ils jugent suffisants ainsi que d'une bonne connexion Internet. Ils sont en revanche très critiques sur le prix du permis de conduire qu'ils estiment très dissuasif.

#### *Leur rapport au monde qui l'entoure... ? Leurs engagements... ?*

Tous les deux très engagés dans l'association Espoir jeunes, ils s'intéressent particulièrement à l'environnement. Les projets à l'international sur lesquels ils ont l'un et l'autre eu l'occasion de travailler les a fortement mobilisés.

Alors qu'ils ont l'impression d'être plutôt bien écoutés à titre personnel, ils estiment en revanche que la société dans son ensemble ne les écoute pas du tout et qu'elle ne prend jamais en compte leur avis, sur aucun sujet.

Ils sont très critiques sur la campagne des présidentielles et déplorent le manque d'intérêt criant de la part des politiques pour les questions qui concernent les jeunes.

---

<sup>247</sup> Projet primé au niveau national.

### 3. Les politiques publiques en direction des jeunes

« À chaque crise, on bricole des dispositifs, on improvise, alors qu'on devrait réfléchir à transformer en profondeur les politiques publiques<sup>248</sup>. »

Il convient certainement de préciser, avant toute chose, que la notion de « politiques de jeunesse » renvoie *a minima* à trois niveaux de signification :

- Au sens le plus large, la notion désigne l'ensemble des politiques publiques sectorielles mises en œuvre en direction des jeunes, de manière directe ou indirecte ;
- Dans un sens plus restreint, elle se rattache plus spécifiquement à l'activité des acteurs dits de « jeunesse et d'éducation populaire » ;
- Elle renvoie aussi au développement d'une approche transversale de l'action publique en direction des jeunes.

#### 3.1. Une préoccupation politique qui apparaît sous le régime de Vichy

C'est sous le Front populaire que la jeunesse et les loisirs deviennent une préoccupation de l'Etat mais c'est sous le régime de Vichy que se fait jour la première préoccupation politique autour de la jeunesse (« Jeunesse 1944 »). C'est en 1940 – sous Pétain – qu'est nommé le Premier secrétariat d'Etat de la jeunesse et de la famille et qu'est créé le corps des inspecteurs généraux de la jeunesse, précédant la création du Commissariat général de la jeunesse en 1943. C'est aussi à cette époque qu'apparaît l'idée des « maisons de la jeunesse ».

Le gouvernement de Vichy tente en réalité de prendre le contrôle des mouvements de jeunesse en souhaitant l'encadrer et l'éduquer de façon « totale ».

Toutefois, c'est seulement après la guerre – dans les années 1950<sup>249</sup> – qu'apparaît véritablement la notion de jeunesse en tant que catégorie sociale<sup>250</sup> et depuis les années 1970 que les interventions publiques en direction des jeunes se sont fortement développées<sup>251</sup>. A compter des années 1980, la question de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes est progressivement prise en charge par les politiques publiques, avec la création en 1983 d'une délégation *ad hoc*, d'un comité interministériel et la naissance des missions locales<sup>252</sup>.

A partir des années 1990 – avec l'apparition du chômage de masse – cet essor connaît une nette accélération sous la pression des mobilisations juvéniles et avec la montée des collectivités territoriales. A partir des élections municipales de 1995, les mandats d'élus spécifiquement dédiés à la jeunesse se sont multipliés.

Il n'en demeure pas moins que les politiques de jeunesse restent rattachées soit à l'Education nationale, soit au sport et à la vie associative, et qu'elles pâtissent à la fois d'une absence de centralité et d'une insuffisance de transversalité des problématiques.

<sup>248</sup> Propos de Camille Peugny – sociologue, professeur à l'Université Versailles-Saint-Quentin, spécialiste des inégalités sociales – au cours de l'émission de France Culture « Entendez-vous l'éco », Péril sur les jeunes (26 novembre 2020).

<sup>249</sup> A partir des années 1950, la compétence « jeunesse » était regroupée au sein d'un secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, associant celle-ci à l'école ainsi qu'au temps libre et aux loisirs.

<sup>250</sup> Dans la seconde moitié des années 60, s'ouvre un débat en France sur l'existence de la jeunesse en tant que groupe social relativement homogène.

<sup>251</sup> Lire à ce sujet *25 ans de recherche sur la jeunesse*, Agora, Débats / Jeunesse, n°86, 2020.

<sup>252</sup> Créées par ordonnance en mars 1982.

## Les mouvements d'éducation populaire

L'accès aux connaissances et aux savoirs, promu dans des visées d'émancipation des individus et de transformation de la société, est un idéal issu de la Révolution française. Mais ce n'est qu'au début du 19<sup>e</sup> siècle que cette ambition a pris une forme concrète avec l'essor de la société industrielle et capitaliste. En créant la **Ligue de l'enseignement** en 1866, le courant républicain envisageait l'encadrement des jeunes hors temps scolaire, avant même l'élaboration de l'école laïque et obligatoire. Le courant syndicaliste ouvrier proposait quant à lui des bourses du travail et des universités populaires, une formation politique des travailleurs. Plus tard, dans les années 1930, la politique progressiste du Front populaire a permis de conforter le mouvement, à travers la création des Cemea<sup>253</sup>, de nombreuses associations de colonies de vacances, d'espaces d'éducation et de sociabilisation des jeunes. A la Libération, la naissance de la Fédération nationale des Francas (Mouvement des Francs et Franches Camarades) et des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) a perpétué et amplifié ce mouvement d'éducation populaire visant à faciliter l'accès à la culture et aux savoirs pour tous.

### La ligue de l'enseignement, fer de lance du mouvement d'éducation populaire laïque

Créée en 1866 par Jean Macé, la Ligue de l'enseignement reste la première organisation française de culture populaire. Dans l'hexagone, elle rassemble près de 30 000 associations, réparties en 102 fédérations départementales et plus de 1 500 000 adhérents (dont 40 % ont moins de 18 ans).

Elle agit dans les domaines de l'éducation/formation, de la culture (spectacle vivant, cinéma, lecture/écriture), du sport, des vacances. Elle est aussi un laboratoire d'idées et une

entreprise de l'économie sociale et solidaire, comptant plus de 18 000 salariés, gestionnaire d'établissements très divers (centres de vacances, secteur médico-social...).

#### NOTRE RÉSEAU RÉGIONAL

 **1** UNION RÉGIONALE

 **34 000** ADHÉRENTS

 **269** ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN SALARIÉS

#### La Ligue de l'enseignement en Normandie

 **5** FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES

 **1 000** BÉNÉVOLES

 **7** CENTRES DE VACANCES

 **557** ASSOCIATIONS AFFILIÉES

 **55** VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

 **2** ESPACES MÉDICO-SOCIAUX : IME ET SESSAD

C'est donc à travers des formes multiples que naît l'éducation populaire dont la **définition demeure floue aujourd'hui** : à la fois élément d'éducation permanente, formation tout au long de la vie, avec l'ambition d'une éducation accessible à tous, elle répond à une volonté d'émancipation individuelle et collective à partir de pratiques actives et concrètes.

**L'éducation populaire s'est peu à peu institutionnalisée.** C'est dans ce contexte qu'a été créé en 1953 un statut officiel d'animateur professionnel et que le Centre d'éducation populaire (né en 1940) prend le nom d'Institut national d'éducation populaire (INEP) appelé à fédérer les différents mouvements. Ce n'est qu'en 1990 que l'organisme prend le nom que nous lui connaissons aujourd'hui, à savoir **l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)**. Il s'agit d'un service à compétence nationale, rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA, ministère de l'Éducation nationale).

Qu'en est-il aujourd'hui de l'éducation populaire<sup>254</sup> ? Tout en se pérennisant mais en se focalisant davantage sur un axe socioculturel, il semble qu'elle ait perdu de son caractère émancipateur du point de vue social.

<sup>253</sup> Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Cemea) ont été créés en 1937.

<sup>254</sup> Autour de cette question, lire le rapport du CESE rendu en mai 2019 : *L'éducation populaire, une exigence du XXI<sup>e</sup> siècle*, dont les rapporteurs sont Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps.

### 3.2. Un millefeuille politique et une faiblesse de conception

« On s’occupe déjà beaucoup de la jeunesse mais on s’en occupe très mal. On parle à la place des jeunes<sup>255</sup>».

« On généralise malheureusement des concepts avant d’avoir vérifié s’ils étaient opérants<sup>256</sup> ».

Les jeunes ne relèvent pas d’une compétence réglementaire clairement définie ; ils font l’objet de responsabilités diverses et croisées entre l’Etat et les collectivités locales – de manière obligatoire ou optionnelle – ainsi que les nombreux opérateurs privés et publics en ce domaine. Les politiques dévolues à la jeunesse renvoient à une politique interministérielle, historiquement marquée par la prégnance de l’échelon municipal, du fait de la prise en compte tardive des jeunes par l’Etat.

Les politiques publiques *ad hoc* apparaissent dispersées en l’absence d’une coordination suffisante – parfois en l’absence totale de coordination – entre les différents services d’un même financeur et entre les financeurs eux-mêmes. La multitude d’actions confiées à l’échelle d’un territoire à un très grand nombre d’acteurs – qui peinent d’autant plus, dans ce contexte, à travailler ensemble – a contribué à l’installation d’un système complexe et illisible qui fragilise *de facto* les politiques mises en place. Le succès des politiques publiques mises en place dépend par ailleurs d’un certain nombre de facteurs : l’investissement plus ou moins grand d’élus (plus ou moins influents) dans les politiques d’accompagnement des jeunes, la présence d’experts susceptibles de porter les dossiers devant les décideurs, d’associations qui peuvent servir d’aiguillon au développement d’initiatives, la qualité des réseaux d’acteurs en présence, etc.

Les politiques publiques, insuffisamment concertées, empilées, parfois provisoires et nées dans l’urgence, souffrent en réalité d’une faiblesse de conception. Même si la situation est connue<sup>257</sup>, tant au niveau de l’Etat que des collectivités territoriales qui tentent çà et là d’y remédier, force est de constater que la pyramide et l’entrelacs des mesures demeurent, avec le cortège de difficultés qu’il occasionne.

Au fil du temps, la superposition des mesures politiques qui se succèdent et la démultiplication des dispositifs qui en découlent rendent en effet de plus en plus difficile un projet de remise à plat d’une architecture éminemment complexe et nécessitant des réformes sensibles devant lesquelles on recule. On ne doit probablement pas sous-estimer le poids des résistances institutionnelles qui entravent le processus de transformation en profondeur des politiques sociales de jeunesse, dont le caractère familialiste<sup>258</sup> est un choix politique.

En faisant état d’une « *insuffisance des politiques publiques en direction des jeunes* », une « *absence de solutions adaptées, efficaces et durables* », de réponses de l’Etat paraissant « *ni coordonnées, ni organisées, encore moins structurées* », notons qu’une motion du CESER Grand Est – adoptée en avril 2021 après un an de crise sanitaire – interpellait l’ensemble des acteurs publics sur la nécessité et l’urgence d’agir en faveur des 15-29 ans au nom d’un « *devoir d’avenir* ».

Le CESER Grand Est demandait notamment que « *l’action publique soit repensée radicalement, structurellement, autrement que sous le seul prisme financier, la surenchère de moyens inadaptés non évalués, et une instrumentalisation à des fins de communication. L’action publique doit impérativement*

<sup>255</sup> Propos d’un jeune lycéen des Yvelines, recueillis à l’occasion du rendez-vous de l’ARF sur la jeunesse, le 6 juillet 2021.

<sup>256</sup> Propos recueillis lors de la table ronde organisée avec 4 directeurs de missions locales.

<sup>257</sup> Dans le document de politique transversale Projet de loi de finances pour 2015, Politique en faveur de la jeunesse, on y lit la phrase suivante : « *De nombreux ministères agissent en direction des jeunes, mais rarement de manière coordonnée* ».

<sup>258</sup> Lire à ce sujet la rubrique 3.4 du rapport.

*être construite, réfléchie, conçue, dans une logique de coordination avec un souci permanent d'évaluation. »*

### **3.3. La valeur « emploi » comme prisme des politiques publiques**

Le sociologue Camille Peugny voit même un paradoxe cuisant entre l'annonce de politiques publiques censées apporter un appui aux jeunes et la pérennisation de la précarité des jeunes qui résulte des mesures mises en œuvre. Il considère notamment que la création d'emplois atypiques tels que les TUC (travaux d'utilité collective), les emplois jeunes, les CPE (contrat première embauche) ont institutionnalisé un marché secondaire du travail pour les jeunes. Il souligne par exemple que depuis le gouvernement Mauroy, le versement de primes aux employeurs pour l'embauche de jeunes (sur des emplois précaires) a été privilégié en France, sans que ces mesures – au demeurant coûteuses – aient fait la preuve de leur efficacité. On note à ce titre qu'un jeune est défini comme une charge à compenser et non comme une opportunité fructueuse à saisir.

L'emploi occupe ainsi en France une place importante dans les politiques qui s'adressent à la jeunesse, et ce bien au-delà de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui s'est institutionnalisée au début des années 1980. Dans le même temps, on observe que d'autres pays ont davantage investi dans la formation professionnelle et l'apprentissage en vue de créer une plus grande connexion entre le système éducatif et le marché du travail.

Pour apprécier ce contraste, il suffit pour s'en convaincre d'analyser les critères de refus définis dans les fonds de soutien accordés aux jeunes en France. Alors que prévalait auparavant la citoyenneté sociale<sup>259</sup>, la méfiance des jurys se cristallise désormais davantage autour de la valeur emploi, devenue un élément structurant de l'accompagnement des jeunes. On comprend que l'objectif d'aider un jeune consisterait essentiellement à l'insérer dans le marché de l'emploi, au détriment de tout autre accompagnement ou de prise en charge.

Pourtant, les efforts budgétaires de l'Etat demeurent paradoxalement très mesurés en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes<sup>260</sup>. A titre de comparaison, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a coûté 21 milliards d'euros en 2018, tandis que le « Plan jeunes » mis en œuvre en 2020 représentait 6,5 milliards d'euros.

#### **Une vision « adéquationniste » entre formation et emploi**

On observe que les pouvoirs publics s'entendent globalement à défendre l'idée d'une nécessaire adéquation entre formation et emploi : il est attendu que chaque formation prépare à un métier et que chaque métier corresponde à une formation. Cette vision « adéquationniste » se traduit par la mise en œuvre de politiques publiques ciblées sur le public « jeune » : professionnalisation des diplômés de la formation initiale, développement des contrats jeunes et de l'apprentissage...

Ces politiques reposent sur le postulat que les jeunes sont insuffisamment formés en lien avec le marché du travail, qu'ils opèrent des choix inadéquats voire irrationnels. Ainsi, la solution au chômage des jeunes passerait par la massification du nombre d'étudiants vu comme un sas d'entrée direct sur le marché du travail.

---

<sup>259</sup> Lire à ce sujet les travaux de Patricia Loncle, professeure des universités en sociologie, titulaire de la chaire de recherche sur la jeunesse à l'école des hautes études en santé publique (EHESP).

<sup>260</sup> A titre d'exemple, on peut souligner que les responsables de missions locales auditionnés nous ont rapporté leurs difficultés à collaborer avec les structures d'insertion par l'activité économique (IAE). L'absence de financements pour ce type d'accompagnement et les inégalités de traitement d'un territoire à l'autre limitent en effet fortement l'accès aux chantiers d'insertion.

Or, depuis plus de trente ans, la relation entre formation et emploi est diagnostiquée comme étant quasiment introuvable, dans la mesure où aucune formation ne peut préparer parfaitement à un métier, quel que soit le niveau de qualification.

### 3.4. Jeune majeur mais « mineur social » : le choix d'une politique familialiste

« Aux yeux de l'Etat, les jeunes sont avant tout les enfants de leurs parents, sur le modèle des pays du Sud. Mais il y a ce paradoxe en France où l'injonction à l'autonomie devient aussi de plus en plus forte. Sans les aides sociales pour la soutenir. »<sup>261</sup>

Dans la plupart des pays, quand on devient adulte civilement (majorité civile) et politiquement (droit de vote), on le devient aussi socialement. Or, ce n'est pas le cas en France. Cette exception fait dire au sociologue Camille Peugny que les **jeunes représentent un angle mort de l'Etat-providence français**.

La France propose un modèle de protection sociale des jeunes basé sur un devoir de prise en charge par leur famille. Les bourses, qui dépendent du revenu des parents, n'ont pas pour objectif de permettre aux étudiants d'accéder à l'indépendance, mais d'aider les foyers modestes à prendre en charge leurs enfants scolarisés (en complément de la demi-part fiscale accordée par enfant).

Par voie de conséquence, les difficultés rencontrées par les jeunes sont symptomatiques d'un **modèle français qui repose en grande partie sur la solidarité familiale**, facteur de vulnérabilité quand cette aide ne peut être fournie. Cette **dépendance aux parents** pour l'accès aux aides **contribue également à la reproduction des inégalités**. En outre, on parle peu de l'endettement des jeunes ayant contracté des prêts étudiants pour se former.

Une enquête publiée en 2016<sup>262</sup> par la Drees sur les ressources des jeunes révélait que 7 jeunes sur 10 étaient aidés par leurs parents et que les enfants de cadres qui bénéficiaient de cette aide recevaient un montant total 2,5 fois plus élevé que les enfants d'ouvriers<sup>263</sup>. Le modèle social français contribue donc à exclure les jeunes les plus vulnérables.

On sait qu'un demandeur d'emploi doit être âgé d'au moins 25 ans pour avoir droit au revenu minimum d'activité (RSA), même en l'absence d'une cotisation au régime d'assurance-chômage. Pour les moins de 25 ans, l'absence d'allocations chômage n'a pas été compensée par le droit au revenu minimum d'insertion (RMI) et, depuis 2009, par le RSA qui l'a remplacé.

**La France compte** – avec l'Espagne et le Luxembourg – **parmi les trois seuls pays européens** à avoir introduit une **condition d'âge à 25 ans pour être éligible au revenu minimum**. Même en Grèce où l'aide sociale est très peu développée, les jeunes ont droit à une indemnisation après douze mois d'inscription comme demandeurs d'emploi. Quant à l'Italie, un pays à forte tradition familialiste, elle a récemment mis en place un revenu minimum (« *reddito di cittadinanza* »), sans condition d'âge.

*A contrario*, en offrant aux jeunes 72 mois de formation payée, le **Danemark** est à juste titre régulièrement cité comme contre-exemple en matière de politiques publiques. Dans les pays nordiques, on a la possibilité de bénéficier de bourses pour ses études tout au long de sa vie, et ceci de manière universelle, dans la mesure où les critères d'octroi des aides ne dépendent pas des revenus des parents.

<sup>261</sup> Propos de Camille Peugny, sociologue, recueillis lors d'un entretien publié dans Télérama (19 janvier 2022).

<sup>262</sup> L. Castell et C. Thouilleux (INSEE), N. Missègue, M. Portela, et R. Rivalin (DREES), « Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans », Les Dossiers de la DREES, n°8, DREES, novembre 2016.

<sup>263</sup> 400 euros contre 160 euros en moyenne.



On le sait, la **crise épidémique** a fortement mis en lumière des situations de précarité chez de nombreux jeunes, contraints de recourir à des associations pour se nourrir. Elle a montré les **limites d'un modèle français « paternaliste »** qui repose essentiellement sur l'aide familiale et les ressources personnelles des étudiants, très vulnérables en cas de retournement de la conjoncture.

On constate donc en France que **les jeunes sont confrontés à des injonctions contradictoires** puisqu'on leur demande d'être extrêmement réflexifs et de bâtir leur propre chemin, tout en les privant de moyens d'accéder à leur autonomie.

### 3.5. L'action de l'Etat en direction des jeunes

Ces 25 dernières années ont connu une expansion de l'action publique en direction des jeunes adultes et une diversification des dispositifs.

Les dépenses publiques programmées en faveur des jeunes au niveau national pour 2020 s'élèvent à 95 milliards d'euros (contre 31 milliards en 2001<sup>264</sup>), hors dépenses des collectivités territoriales.

La politique en faveur de la jeunesse s'appuie sur de nombreux dispositifs et actions, pilotes et finances par différents ministères. Ces dispositifs sont pluriels dans leur contenu et leur mode d'exécution, centralisés ou déconcentrés, purement étatiques ou inscrits dans un cadre conventionnel impliquant des organismes publics, parapublics, des collectivités territoriales ou des associations. Cette variété transparaît dans le nombre de missions et de programmes concernés<sup>265</sup>.

La présente section se contentera d'en présenter quelques-uns.

#### 3.5.1. Le projet de loi de finances (PLF) 2020 pour une politique en faveur de la jeunesse

Le document de politique transversale « Politique en faveur de la jeunesse » prend en compte une population allant de 3 à 30 ans (avec un cœur de cible de 6-25 ans), afin de n'exclure aucune tranche d'âge de ce travail de synthèse et d'agrégation.

Les jeunes sont ainsi recensés dans leurs différentes catégorisations : enfant, élève, étudiant, mineur, apprenti, jeune majeur, jeune travailleur, jeune sous main de justice, jeune handicapé, etc.

La limite basse, fixée à 3 ans, se réfère à l'âge de la première scolarisation et donc à la possibilité d'être inscrit en accueil collectif de mineurs. La limite haute de 30 ans correspond à celle retenue par un grand nombre de dispositifs européens.

Les **axes stratégiques retenus** constituent les lignes de conduite de l'action gouvernementale en matière de politique en faveur de la jeunesse :

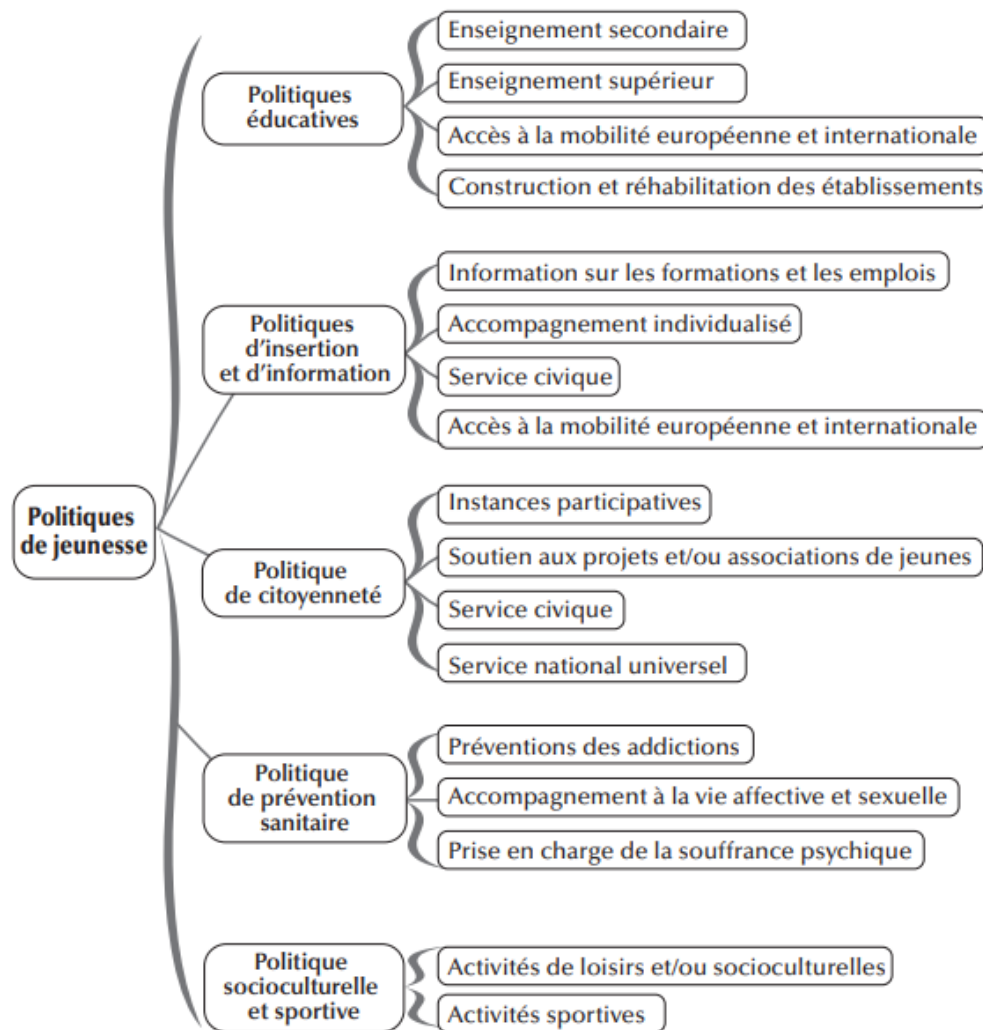
- Participer au développement personnel des jeunes, favoriser leur engagement et leur mobilité ;
- Donner la priorité à l'éducation, à l'orientation et à la formation ;
- Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle ;

---

<sup>264</sup> Estimations dans le rapport de Foucauld et al., 2002.

<sup>265</sup> 20 missions et 43 programmes concernés.

## Schéma. Cartographie simplifiée des politiques en direction des jeunes



Source: Parisse J., INJEP, 2019.

- Lutter contre les inégalités dans le parcours vers l'autonomie ;
- Améliorer les conditions de vie.

La politique de la jeunesse regroupe l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement de parcours de jeunes vers l'autonomie, notamment par l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, la santé, la sécurité, les loisirs éducatifs, sportifs et culturels, la mobilité, l'engagement, et ce dans une perspective de réduction des inégalités, qu'elles soient sociales ou territoriales.

La **génération des 16-25 ans** se caractérise aujourd'hui à la fois par une **élévation rapide du niveau global de formation** (13 % des jeunes sont sortis du système scolaire sans qualification en 2016 alors qu'ils étaient 28 % dans ce cas 20 ans plus tôt) et par un **niveau d'activité professionnelle parmi les plus faibles au sein des démocraties développées**.

#### Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ)

Installé officiellement en janvier 2017, en tant qu'instance consultative placée auprès du Premier ministre, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse<sup>266</sup> fait suite au Comité interministériel de la jeunesse (CIJ), institué en 1982 qui s'est peu réuni et de manière erratique.

Il est attendu du COJ qu'il propose une stratégie interministérielle de jeunesse permettant de faire le lien entre les axes jeunesse des différentes stratégies gouvernementales en cours (stratégie nationale de santé, de prévention et de lutte contre la pauvreté, etc.) ainsi que de nouvelles actions en faveur des jeunes.

### **Le « dialogue structuré »**

Au niveau territorial, la loi « Egalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017 (article 54) prévoit la mise en place d'un processus annuel de « dialogue structuré » entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics (Etat et collectivités locales). Il s'agit avant tout d'une méthode qui a été institutionnalisée au niveau européen, principalement dans le domaine de la jeunesse. Elle vise à améliorer l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les citoyens et la société civile, depuis la conception jusqu'à l'évaluation, en passant par la mise en place et le suivi.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que la **Région** soit chargée d'organiser, en qualité de **chef de filât**, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des **compétences relatives à la politique de jeunesse**. Il permet également que les politiques publiques en faveur de la jeunesse puissent faire l'objet d'un débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

### **Le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)**

Créé par l'article 25 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 (qui généralise le RSA et réforme les politiques d'insertion), il s'agit d'un laboratoire de l'innovation sociale au service des décideurs publics et des acteurs locaux des politiques publiques de jeunesse. Depuis 2009, environ 900 projets expérimentaux ont été soutenus et suivis via le FEJ, dans le cadre de 25 appels à projets thématiques nationaux.

A titre d'exemple, l'un des appels à projets en 2019 portait sur les jeunes dans les territoires ruraux, un autre sur la prévention des conduites à risque en matière de santé dans les territoires ultra-marins.

### **Le plan d'investissement dans les compétences (PIC) 2018-2022**

Le PIC actuellement mis en œuvre dans le cadre de la Garantie jeunes avait pour objectif d'augmenter sur la durée du quinquennat le nombre de jeunes peu qualifiés accompagnés en vue de leur retour durable vers l'emploi (plus de 100 000 places par an). Le financement de la Garantie jeunes était assuré par la prolongation de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), une dotation financière européenne adossée au Fonds Social Européen (FSE).

### **« Pour une Ecole de la confiance »**

Entré en vigueur en septembre 2020, le projet de loi « Pour une Ecole de la confiance » a instauré une **obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans**, inscrite afin que des solutions soient trouvées pour les 56 000 jeunes mineurs par an ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET).

---

<sup>266</sup> Celui-ci doit adresser chaque année un rapport d'activité au gouvernement. Pour plus d'information sur le COJ, consulter les pages du site du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse : [Conseil d'orientation des politiques de jeunesse \(COJ\)](#).

### 3.5.2. Le plan jeunes : « 1 jeune 1 solution »

Lancé à l'été 2020, doté de 9 milliards d'euros sur les années 2020-2021<sup>267</sup>, le **plan 1 jeune 1 solution** comprend une palette de dispositifs pour aider les jeunes entre 16 et 30 ans à trouver une formation, un emploi, une mission de service civique, un contrat aidé ou un accompagnement pour les plus éloignés de l'emploi.



Le **bilan** (données de la Dares) de la **première année** fait état de :

- 800 000 jeunes éloignés de l'emploi entrés dans un parcours d'insertion sur mesure entre août 2020 et mai 2021 ;
- 350 000 jeunes de moins de 30 ans ont bénéficié d'une formation ;
- 525 000 ont signé un contrat d'apprentissage en 2020, soit 42 % de plus qu'en 2019.

Dans le cadre de la plateforme « 1 jeune 1 solution », le gouvernement propose une « **boussole jeunesse** », un simulateur permettant aux jeunes d'estimer les aides auxquels ils ont droit, selon leur profil. L'objectif est d'améliorer la lisibilité et la visibilité des aides mal connues des jeunes, qu'ils soient en études, en formation, salariés, en recherche d'emploi, etc.



147

Pour chacune des aides auxquelles la personne a droit, un lien de redirection vers les sites des organismes qui les gèrent est proposé. Lors de son lancement en avril 2021, une quarantaine d'aides d'Etat étaient indiquées sur le simulateur (logement, bourses, repas, Garantie jeunes, permis de conduire, etc.). Depuis, ce dernier a été complété des aides dédiées aux jeunes proposées par les collectivités locales<sup>268</sup> et les entreprises.

Nous ne disposons pas actuellement de bilan nous permettant de mesurer le niveau d'efficacité de la plateforme « 1 jeune 1 solution » doublée du simulateur mentionné. Il serait pourtant très utile de savoir de quelle façon ce type de « boîte à outils » numérique répond aux vœux régulièrement exprimés<sup>269</sup> ici et là d'un « guichet unique », ce terme renvoyant lui-même à des acceptions multiples (espace numérique ou physique, notamment).

<sup>267</sup> Le plan prévoyait initialement 6,5 milliards d'euros.

<sup>268</sup> Sans pouvoir juger du caractère exhaustif de cette boussole, un test rapidement réalisé sur le site nous a permis de constater que le dispositif Atouts Normandie figurait bien dans la liste des aides proposées, ainsi qu'un lien de redirection pour s'y inscrire.

<sup>269</sup> Rappelons que les personnes que nous avons auditionnées ont unanimement fait part de leur scepticisme voire de leur désaccord vis-à-vis d'un guichet unique physique (jugé contreproductif). Quant à un guichet unique numérique – à l'instar de la boussole jeunesse – il est jugé potentiellement utile, à condition toutefois qu'il s'adosse à un accompagnement humain.

### 3.5.3. La Garantie jeunes (2013-2022)<sup>270</sup>

Lancée en 2013 sous le quinquennat de François Hollande, la **Garantie jeunes** est un dispositif expérimental d'ampleur qui fait partie du plan Priorité jeunesse et répond au souhait de l'Union européenne d'implémenter une garantie pour la jeunesse dans les Etats membres. Elle sera ainsi largement financée par le Fonds social européen (FSE) et l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Le processus pensé « par en-haut » est un cas de figure de pilotage d'Etat dans lequel les territoires sont des espaces d'exécution. Même si une grande latitude a été conférée aux missions locales dans les dernières vagues d'implémentation, l'expérimentation a été interrompue avant la fin de l'évaluation et sa généralisation a été décidée par le gouvernement en janvier 2017.

La Garantie jeunes propose à des jeunes entre 16 et 25 ans, en situation de grande précarité, un parcours vers la formation et l'emploi alliant un accompagnement intensif individuel et collectif par une mission locale – sur une durée de 9 à 18 mois – des mises en situations professionnelles, des formations et une garantie de ressources allant jusqu'à 492 euros.

Selon un bilan de la Dares en 2021 :

- 29 % des bénéficiaires sont en emploi (dont alternance, intérim, stage) 8 mois après l'entrée dans le dispositif et 41 % au bout de 19 mois ;
- La quasi-totalité des jeunes (90 %) se déclarent « satisfaits » de leur emploi.

A situation comparable (âge, niveau de formation, revenus), la Dares estime qu'un bénéficiaire de la Garantie jeunes a plus de chances de décrocher un emploi durable qu'une personne sans accompagnement spécifique.

148

Il est intéressant de noter que l'accueil de jeunes migrants a connu une montée en charge très significative grâce à la Garantie jeunes et aux divers accompagnements (notamment linguistiques) dont ils peuvent bénéficier.

### 3.5.4. Le contrat d'engagement jeune lancé en mars 2022

*« Je présenterai à la rentrée le revenu d'engagement pour les jeunes, qui concernera les jeunes sans emploi ou formation et sera fondé sur une logique de devoirs et de droits »<sup>271</sup>.*

Alors que l'annonce d'une généralisation de la Garantie jeunes était très attendue, c'est un Contrat d'engagement jeunes (CEJ)<sup>272</sup> qui a finalement été annoncé par le président de la République en juillet 2021. La mesure, **confiée à 900 agences de Pôle emploi et à 1 400 missions locales, refond et « harmonise » des dispositifs existants**, notamment la Garantie jeunes (gérée par les missions locales), et l'Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) piloté par Pôle emploi (qui s'étend sur six mois maximum).

Depuis le 1er mars 2022, tous les jeunes de moins de 25 ans, sans formation ni emploi depuis plusieurs mois, peuvent théoriquement bénéficier d'un accompagnement intensif et personnalisé – avec un référent unique – de quinze à vingt heures d'accompagnement par semaine, sur une durée de six à douze mois, pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi. Une

---

<sup>270</sup> Remplacé en mars 2022 par le Contrat d'engagement jeune (CEJ) : lire la section qui suit.

<sup>271</sup> Allocution d'Emmanuel Macron du 12 juillet 2021.

<sup>272</sup> Le changement de terminologie (« contrat » au lieu de « revenu ») a finalement été décidé afin d'insister sur le conditionnement du versement de l'aide à l'accomplissement de devoirs par son bénéficiaire. Il se distingue en cela du revenu de solidarité active (RSA) pour les jeunes, dont le versement aurait été dénué de toute contrepartie.

allocation (jusqu'à 500 euros par mois) peut être versée sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activité faites.

Elisabeth Borne, ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion a pointé le changement de posture attendu des missions locales dans le cadre de ce nouvel accompagnement :

*"Il est très important que les conseillers des missions locales soient incités à utiliser les autres dispositifs qui existent. Il faut sortir d'une politique du chiffre qui peut avoir comme effet pervers que chacun garde ses jeunes ».*

La notion de parcours et d'interaction entre les différentes institutions est mise en avant. Ainsi, un jeune pourrait, par exemple, démarrer un accompagnement en mission locale, basculer dans une étape de découverte des métiers, recourir à une Prépa compétences proposée par l'Afpa, entrer dans une formation qualifiante, revenir dans sa mission locale pour un accompagnement de préparation aux entretiens d'embauche.

La ministre précise que la participation active des collectivités locales – pour toucher des jeunes sans emploi éloignés des institutions, apporter des réponses en termes de logement ou de mobilité, etc. – est également attendue : *"il faut vraiment une gouvernance locale et non pas régionale (...), plutôt à la maille départementale ou infradépartementale"*.

### **Le contrat d'engagement jeune (CEJ) en Normandie**

Les chiffres de la semaine 31 (soit du 1<sup>er</sup> août 2022) communiqués par la DGEFP<sup>273</sup> montrent que **8 821 contrats ont été signés en Normandie** depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022 dont **62,4 % auprès des missions locales** et 37,6 % auprès de Pôle emploi.

149

Ces données sont très intéressantes à observer à l'échelle nationale car elles mettent particulièrement bien en lumière la grande vitalité des missions locales normandes : sur la même période en effet, parmi les 146 705 contrats conclus en France, 52,2 % ont été effectués par les missions locales contre 47,8 % par Pôle emploi.

Quant au bilan qualitatif de cette mesure, il est encore trop tôt, tant à l'échelle régionale que nationale, pour en rendre compte au moment où nous achevons la rédaction de ce rapport.

### **3.5.5. Autres dispositifs d'insertion à destination des 16-25 ans**

Il existe de nombreux dispositifs d'insertion en direction des 16-25 ans dont on ne citera ici que quelques-uns parmi les principaux mis en œuvre.

**Insertion par l'activité économique (IAE).** Ce parcours s'adresse aux personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés professionnelles et sociales particulières ne leur permettant pas d'accéder à un emploi dans les conditions habituelles du marché du travail : demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans sans qualification, travailleurs handicapés, allocataires RSA... Pôle emploi cible ces personnes et les oriente vers des structures spécialisées en insertion sociale et professionnelle (ex : une entreprise d'insertion, une association intermédiaire) pouvant leur proposer du travail. Le contrat est renouvelable dans la limite d'une durée totale de 24 mois.

**Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).** Destiné à tous les jeunes de 16 à 25 ans, ce dispositif est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. À l'entrée dans le PACEA, le conseiller

<sup>273</sup> Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle, administration centrale du ministère du travail.

de la mission locale détermine, au moyen des conclusions du diagnostic initial, la durée de la ou des premières phases d'accompagnement. Ces phases sont adaptées aux projets et aux attentes du jeune. À chaque renouvellement du parcours par la décision prise avec le jeune de l'ouverture d'une nouvelle phase, cette dernière peut être de deux natures : soit une phase correspondant au seul PACEA (dont le conseiller détermine la durée prévisionnelle), soit une phase correspondant au Contrat d'engagement jeune (qui obéit alors aux règles de durée et de déroulement de ce dispositif). L'allocation mensuelle de 497 euros n'est pas cumulable avec celle du CEJ.

**Parcours d'entrée dans l'emploi (PEE).** Il s'adresse aux 16-25 ans et permet de construire ou de confirmer un projet professionnel, en développant les compétences de base en situation professionnelle, en vue d'accéder de manière privilégiée aux contrats en alternance et à l'emploi. La formation peut aller de 70 à 945 heures selon les besoins. Les formations en centre se déroulent à temps plein (35 heures hebdomadaires), avec un stage en entreprise de 12 semaines maximum. Gratuites et permettant d'accéder à la gratuité des transports, elles sont rémunérées en fonction du statut et de la situation du stagiaire.

**Accompagnement par l'Apec** (Association pour l'emploi des cadres). À l'occasion du plan gouvernemental « Un jeune, 1 solution », l'Apec s'est fixé pour objectif d'accompagner 40 000 jeunes issus de l'enseignement supérieur dans leur recherche d'emploi, de stage ou d'alternance entre la rentrée 2021 et l'été 2022.

**Accompagnement intensif des jeunes (AIJ).** Les demandeurs d'emploi de 16 à 30 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement intensif de Pôle emploi pour dynamiser leur recherche de travail. Le dispositif doit permettre de dynamiser les démarches de recherche d'emploi par un accompagnement intensif du bénéficiaire (2 rendez-vous physiques par mois au minimum).

**Service civique.** Dispositif d'encouragement à l'engagement de citoyenneté (présenté dans la section suivante).

### 3.5.6. Le service civique

Créé en 2010 pour **renforcer la cohésion nationale** et permettre aux jeunes de vivre une **expérience forte d'engagement citoyen** et de **mixité sociale**, le service civique propose aux **jeunes de 16 à 25 ans** (30 ans pour ceux en situation de handicap), avec ou sans diplôme, de s'engager pendant six à douze mois (huit en moyenne) sur des missions d'intérêt général au sein d'associations ou services publics. Ils perçoivent une indemnité mensuelle de 580 euros par mois, bénéficient d'une protection sociale (santé-retraite), d'un tutorat et de formations citoyennes<sup>274</sup>. L'expérience est valorisée dans le parcours de formation.

Depuis 2010, le service civique a attiré **plus de 500 000 jeunes**<sup>275</sup>. L'enquête nationale menée en 2019 auprès d'anciens volontaires a permis de montrer qu'il attirait prioritairement des jeunes en phase de réorientation.

Les missions doivent se dérouler dans 10 grands domaines d'intérêt général : éducation pour tous, culture et loisirs, développement international et action humanitaire, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité et sport, citoyenneté européenne.

Les volontaires, **majoritairement des femmes** (61 %), ont un **âge moyen de 21 ans**.

---

<sup>274</sup> A noter toutefois que le service civique ne donne pas droit à l'ouverture d'une allocation chômage.

<sup>275</sup> En 2020, 132 000 jeunes volontaires ont effectué leurs missions dans 10 300 organismes d'accueil (associations, collectivités territoriales, services de l'Etat, établissements publics...).

35 % ont un niveau BAC+2 ou supérieur, 43 % un niveau baccalauréat ou équivalent et 22 % ont un niveau inférieur au baccalauréat.

**5 types de parcours** ont été identifiés parmi les volontaires :

- des jeunes en cours d'études supérieures (23 %) ;
- des sortants d'études secondaires (27 %) ;
- des sortants d'études supérieures (14 %) ;
- des « précaires » ayant déjà une expérience professionnelle (26 %) ;
- des chômeurs de longue durée sans expérience professionnelle (10 %).

Leurs motivations sont prioritairement guidées par l'acquisition d'une expérience professionnelle (53 %), le bénéfice d'un revenu (39 %), l'envie d'effectuer une mission d'intérêt général (23 %).

Quant aux **suites** de cette expérience, la même enquête montre que six mois après avoir terminé un service civique :

- **35 %** des jeunes sont **en emploi** ;
- **33 % en études** ou **formation** ;
- **22 % en recherche d'emploi** ;
- 8 % sont inactifs ;
- 2 % dans un autre type de volontariat.

Selon l'Agence du Service Civique (ASC) qui a dressé un état des lieux auprès des jeunes engagés sur l'année 2020, **91 %** d'entre eux se disent **satisfaits de leur mission** de service civique qui trouve sa place dans leur parcours – comme semblent le confirmer les résultats suivants – les volontaires ayant perçu l'expérience comme :

- un moyen d'acquérir des compétences valorisables pour son évolution professionnelle (76 %) ;
- un temps de découvertes et de rencontres (47 %) ;
- une opportunité pour découvrir un nouveau secteur d'activité (37 %) ;
- un moment pour faire le point sur leur vie (28 %) ;
- un moyen pour se rendre utile (28 %).

### Le service civique en Normandie

L'Agence nationale du service civique est la première porte d'entrée permettant le choix de la mission des jeunes.

A ce jour, **24 000 jeunes** – dont 3 594 en 2021 – ont réalisé une mission de service civique depuis la création du dispositif.

**Quelques chiffres** spécifiques à la **Normandie** :

- 630 structures agréées<sup>276</sup> ; 2,5 postes agréés en moyenne par organisme ;
- durée moyenne des missions : 7,8 mois (la durée de 12 mois est presque exclusivement réservée aux missions à l'international) ; durée hebdomadaire moyenne : 27 heures ;
- environ 3 000 jeunes recevant une formation civique et citoyenne via un collectif de 15 organismes de formation ;

---

<sup>276</sup> Répartition des volontaires selon la **forme juridique des organismes** agréés auxquels ils sont rattachés : associations, fédération ou unions (55 %), services de l'Etat (27 %), collectivités territoriales (5 %). On constate une augmentation de 20 % entre 2019 et 2020 pour ces dernières.



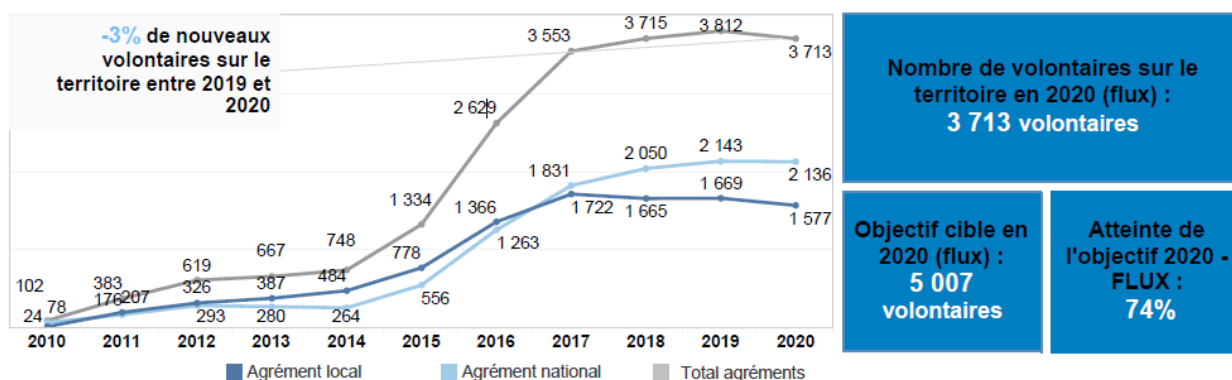
- répartition hommes/femmes conforme à la moyenne nationale (soit 61 % de femmes, 39 % d'hommes) ;
- âge moyen conforme à la moyenne nationale : 21 ans ; 4 % de mineurs ;
- 41 % de demandeurs d'emploi, 31 % d'étudiants ;
- 8 % des jeunes en provenance des quartiers prioritaires de la ville ;
- seulement 1,5 % de jeunes en situation de handicap reconnu ;
- part de ruptures de contrats : 18 % (avec pour cause principale une inadéquation entre l'attendu du jeune et la réalité de la mission) ;
- un taux de satisfaction très élevé : 95 % recommandent le dispositif.

## Nombre de volontaires en 2020

Depuis 2010

**21 275 volontaires en Service Civique sur votre territoire.**

Evolution du nombre de nouveaux volontaires



Source : Agence du service civique, rapport territorial : bilan 2020, Normandie

On constate par ailleurs que l'environnement ne représente que 5 % en Normandie, soit un peu moins que la moyenne en France (6 %). Ce résultat ne s'explique pas par un manque d'appétence des jeunes pour l'environnement – bien au contraire – mais par le nombre insuffisant des missions proposées qui trouvent toujours rapidement preneurs.

Sur la base de 4 000 contrats signés, l'estimation du coût annuel de la mise en œuvre du service civique pour 2 021 en Normandie s'élève à 25,6 M€<sup>277</sup>.

Il convient de noter que l'ensemble des structures agréées doivent fournir un bilan d'activité tandis que le jeune doit de son côté élaborer un bilan récapitulatif de fin d'activité.

Toutefois, l'absence d'étude qualitative à ce jour ne permet pas de fournir des données sur le parcours ultérieur des jeunes ayant effectué un service civique.

### 3.5.7. L'Établissement public d'insertion dans l'emploi (EPIDE)

Créés en 2005, les Établissements publics d'insertion de la défense – EPIDE – appelés communément Établissements publics d'insertion dans l'emploi, s'adressent à des **jeunes âgés de 16 à 25 ans**, sortis du système scolaire **sans diplôme ni qualification professionnelle**, afin de les aider à s'insérer au sein de la société et vers l'emploi.

<sup>277</sup> Soit 4 000 contrats x 800 euros x 8 mois.

Le dispositif, régi par le code de la défense et celui du service national, inspiré de celui du service militaire adapté des départements d'outre-mer, forme quelque **3 200 stagiaires** (« volontaires ») **par an**. Les volontaires, **majoritairement des hommes** (75 % vs 25 % femmes) ont une **moyenne d'âge de 19 ans**.

Les volontaires signent un **contrat de huit mois au minimum** grâce auquel ils bénéficient d'une couverture sociale, d'une indemnité mensuelle (plafonnée à 300 €) et d'une formation dans les savoirs de base. Ils sont également nourris et logés pendant la semaine<sup>278</sup>.

Le dispositif de l'EPIDE, assez semblable à celui du service militaire volontaire (SMV) et à celui des écoles de la deuxième chance (E2C)<sup>279</sup> se distingue néanmoins par la **très grande vulnérabilité de nombreux jeunes** qui en bénéficient. Aux lacunes dans les savoirs de base et au manque de motivation s'ajoutent régulièrement des situations personnelles compliquées, de grandes difficultés matérielles, voire l'absence de logement ainsi que des troubles psychologiques et sociaux.

C'est l'une des raisons pour lesquelles l'EPIDE affiche un taux de réussite mesuré en termes d'insertion professionnelle, en dépit des moyens d'encadrement importants mis à disposition.

Parmi les **19 centres EPIDE** répartis sur l'ensemble de l'hexagone, il en existe **2 en Normandie** : ceux d'**Alençon** et de **Val-de-Reuil** offrent respectivement 140 et 220 places.

L'EPIDE admet en priorité les jeunes détenteurs au maximum d'un CAP ou d'un BEP<sup>280</sup>. Un **programme complet** (éducatif<sup>281</sup>, sanitaire, sportif...) et **gratuit** leur est proposé pour les aider à s'insérer professionnellement (et socialement) par des équipes de professionnels pluridisciplinaires composées de conseillers en insertion professionnelle, en éducation et citoyenneté, de formateurs en enseignement général, en informatique, en mobilité et en sport, d'infirmiers(ères), de chargé(e)s d'accompagnement social, etc.

153

Les jeunes sont invités à signer un contrat de volontariat ; n'étant ni apprentis, ni stagiaires, ni étudiants ou demandeurs d'emploi, leur statut s'apparente à celui des volontaires en service civique.

Les jeunes « épidiens » reçoivent une **allocation mensuelle de 210 euros**, à laquelle s'ajoute un montant mensuel de **90 euros** destinés à constituer un « pécule » de sortie. Ils **résident en internat**, en principe pour une durée de **8 mois** ; cette durée a tendance à s'étendre jusqu'à 12-13 mois pour les volontaires d'Alençon en raison de la crise sanitaire mais aussi du degré de difficulté en hausse chez les jeunes, déjà constaté auparavant.

Tous les candidats sont *a priori* admis, à l'exception de ceux pour lesquels le médecin a rendu un avis défavorable, jugés inaptes à la vie en collectivité car présentant un danger pour les autres ou pour eux-mêmes.

Les missions locales et le CIRFA<sup>282</sup> sont les plus grands prescripteurs des EPIDE. Comme il ne s'agit pas de partenariats formalisés, les liens peuvent toutefois fortement varier d'un établissement à l'autre. L'établissement de Val-de-Reuil n'a aucun lien avec une école de la deuxième chance tandis que le lien

<sup>278</sup> Pour répondre aux difficultés causées par l'absence de continuité de l'hébergement, les établissements doivent, à compter du 1er juillet 2022, ouvrir leurs internats pendant le week-end et les périodes de fermeture.

<sup>279</sup> Les trois dispositifs s'adressent en effet aux jeunes de 16 à 25 ans, sans perspective d'emploi ni de formation et leur proposent souvent un accompagnement apparemment similaire (remise à niveau scolaire, travail sur la motivation, préparation du projet professionnel, mise en relation avec les entreprises).

<sup>280</sup> Actuellement, à titre expérimental, recrutement pendant 3 mois de quelques bacheliers.

<sup>281</sup> Remise à niveau scolaire, enseignement informatique, etc.

<sup>282</sup> Centre d'information et de recrutement des forces armées.

entre l'EPIDE d'Alençon et l'E2C d'Hérouville-Saint-Clair était en suspens (au moment où nous avons conduit l'audition<sup>283</sup>) en raison de la crise sanitaire.

Les deux établissements n'ont pas de liens avec les MFR et seuls quelques liens existent avec des CFA pour des solutions d'hébergement le week-end (à Val-de-Reuil). Quant aux cités éducatives mises en œuvre par l'Etat, elles sont particulièrement méconnues.

Tout comme l'ont observé les directeurs de missions locales que nous avons rencontrés, il existerait très peu d'« invisibles » (ils seraient particulièrement peu nombreux en ZRR<sup>284</sup>) et beaucoup de ceux qui le sont trouveraient intérêt à le rester.

#### **Des éléments récurrents sur le profil des jeunes accueillis en EPIDE :**

- Des jeunes en grande difficulté, voire en très grande difficulté (degré de difficulté croissant constaté) ;
- de nombreux bénéficiaires de l'ASE<sup>285</sup> (aide sociale à l'enfance) parmi les jeunes admis ; peu de sorties positives pour ces jeunes même si le séjour en EPIDE aura généralement été source d'enseignement pour eux ;
- un nombre significatif de jeunes pour lesquels il s'avère nécessaire d'ouvrir une demande de reconnaissance de handicap ;
- des problèmes récurrents d'addictions diverses.

#### **Focus sur les 2 EPIDE de Normandie : Alençon et Val-de-Reuil**

##### **Les éléments positifs relevés par les responsables auditionnés**

- Une **prise en charge et un taux d'encadrement exceptionnels** pour les jeunes, **à tous les niveaux** : le jeune est nourri, logé, blanchi (« paquetage » fourni : uniforme, linge), enseignement, stages (découverte de métiers), accompagnement à la fois global et individualisé (animations, santé, sport...) ;
- les retours sur les jeunes ayant séjourné en EPIDE sont très positifs ; on y travaille beaucoup sur le savoir-être : bonne réputation auprès des entreprises (ponctualité, force de travail) ; des « moniteurs de soirées » proposent différentes activités (film, zumba, sport...) permettant aux jeunes de révéler leur véritable personnalité ;
- le « pécule » (montant capitalisé pour les sorties positives des jeunes) est jugé comme un levier très important « qui fait bouger les jeunes » : il constitue en effet une aide pour s'installer, se loger... ;
- la préparation au permis de conduire (autonomie, insertion dans la vie professionnelle) ;
- la possibilité d'obtenir le Certificat de Formation générale (CFG) ;
- l'existence de contrats de soutien : il s'agit d'une aide financière et logistique dispensée à la sortie de l'EPIDE, pendant les 3 mois qui suivent la signature d'un contrat. Ils aident à fiabiliser la sortie du jeune volontaire ;
- la possibilité de s'extraire d'une famille parfois toxique ; de nombreux jeunes ont du mal à quitter l'EPIDE qui leur offre un cadre sécurisé et confortable ; l'EPIDE d'Alençon loue des

---

<sup>283</sup> Audition réalisée le 6 octobre 2021.

<sup>284</sup> Les zones de revitalisation rurale (ZRR) regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique.

<sup>285</sup> La collecte de ce type de données n'est toutefois pas autorisée en raison de la RGPD.

appartements pédagogiques (accès à l'autonomie) dans lesquels il peut être proposé aux jeunes de séjourner le week-end dans la mesure du possible.

### Les éléments de fragilité

- **Un déficit d'image important** : faible connaissance des EPIDE et méconnaissance de ce qu'ils sont (le plus souvent assimilés à des centres militaires) ; les responsables que nous avons auditionnés ont semblé très préoccupés par ce problème, au point de nous donner l'impression qu'ils se sentaient un peu « abandonnés » par les pouvoirs publics ;
- les **coûts de déplacements** : l'allocation mensuelle est souvent intégralement dépensée dans les frais de transport et s'avère régulièrement insuffisante ;
- l'**éloignement géographique** (seulement 2 établissements en Normandie) : pour un Cherbourgeois, par exemple, les déplacements vers Alençon paraissent trop importants ; en conséquence, la moitié des volontaires à l'EPIDE d'Alençon proviennent de la Sarthe ;
- la difficulté des missions pour les personnels<sup>286</sup>, renforcée par la pandémie (le turn-over des équipes semble toutefois être relativement modéré).

Il en résulte une **difficulté à recruter des jeunes**<sup>287</sup>. Les établissements sont « en déclin » sur toute la France et il reste de nombreuses places vacantes. La situation géographique des établissements (les jeunes, beaucoup plus attirés par « les lumières de la ville » préféreraient Caen à Alençon, par exemple) et le refus croissant de l'internat contribuent grandement à cette situation de vacance.

Le **refus de l'internat** s'avère être un véritable frein. Des mesures de dédramatisation sont mises en œuvre pour contrer les peurs qu'il engendre, en plus de celles que suscite la représentation militaire de l'EPIDE. S'il y a peu de rétractations, elles sont néanmoins régulièrement dues au refus de l'internat. Les personnes admises en EPIDE sont souvent des jeunes isolés, ce qui accroît les difficultés d'adaptation.

Un sentiment de frustration était perceptible de la part des personnes auditionnées qui regrettaient légitimement qu'un dispositif aussi vertueux et ayant autant de moyens d'encadrement que l'EPIDE ne soit pas pleinement utilisé.

### Quelques propositions de la part des responsables auditionnés

- L'offre de gratuité du **transport** sur le réseau ferroviaire par l'Etat et/ou la Région (TER) serait un grand plus dans la mesure où les déplacements constituent le premier frein aux recrutements de ces jeunes en grande difficulté ;
- **Travailler sur l'image** (assimilée à celle de l'armée) qu'ont les prescripteurs de l'EPIDE ; en réalité, les EPIDE promeuvent des valeurs citoyennes sans pour autant reproduire un cadre militaire ;
- La **création par la Région d'un label qualité EPIDE normand** qui serait favorable aux recrutements en entreprise.

### 3.5.8. L'aide aux jeunes en milieu urbain : la création de nouveaux labels

La France compte actuellement **1 514 quartiers prioritaires de la ville (QPV)** qui regroupent **2,1 millions de jeunes de 15 à 25 ans**, ce qui représente **15 % de la jeunesse française**.

En vue de mieux accompagner cette frange de population qui se paupérise et méconnaît ses droits, le gouvernement a créé les **Cités de la jeunesse**, un nouveau label annoncé officiellement en mai 2021.

<sup>286</sup> « Mes équipes pédagogiques sont plus usées que mes jeunes », pour reprendre les propos entendus au cours de l'audition.

<sup>287</sup> A noter que les recrutements se font pourtant « au fil de l'eau », avec des commissions d'admission mensuelles.

Il est attendu qu'elles puissent immédiatement accueillir les jeunes sans rendez-vous, sur des horaires adaptés – élargis au soir et au week-end – et qu'elles soient dotées « d'agrégateurs d'opportunités », à savoir des bornes électroniques pouvant leur dresser une liste des aides et dispositifs possibles qui répondent à leur situation, à partir d'un formulaire rempli avec l'aide d'un animateur.

Contrairement aux Cités éducatives et aux Cités de l'emploi<sup>288</sup> créées un peu plus tôt, celles de la jeunesse sont des lieux physiques préexistants (associations ou structures socio-culturelles implantées dans les quartiers). Alors que l'Etat faisait le pari que les 15-25 ans actuellement « sous les radars » franchiraient plus aisément le seuil d'un lieu qu'ils connaissent déjà, il s'avère que l'expérimentation, qui était appelée à se déployer sur d'autres territoires, n'est pas concluante.

Les **Cités éducatives** mises en place depuis la rentrée 2019 dans des quartiers prioritaires, visent quant à elles à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à **partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.**

Le premier rapport annuel rendu pour 2020<sup>289</sup> faisait état d'un bilan plutôt encourageant car facilitateur de mobilisation collective mais pointait toutefois un angle mort dans les actions menées en direction des 16- 25 ans de même qu'une répartition et une représentation d'élus inégales sur les territoires.

### Les grandes orientations de la cité éducative



PARTENAIRE OFFICIEL

Une stratégie globale : « Faire Cité »

- Mise en visibilité de l'existant
- Implication des habitants
- Coopération des acteurs
- Développement et partage de la connaissance
- Suivi et évaluation

**Axe 1 : « Conforter le rôle de l'école »**

- Relations établissements scolaires et familles
- Orientation scolaire

**Axe 2 : « Promouvoir la continuité éducative »**

- Bien-être et santé
- Orientation et insertion professionnelle
- Absentéisme et décrochage scolaire
- Alphabétisation linguistique et
- Usage du numérique

**Axe 3 : « Ouvrir les champs des possibles »**

- Pratiques artistiques et sportives
- Interculturalité
- Environnement de proximité

La carte ci-contre de 2021 (non actualisée) ne fait figurer que 80 sites de **Cités éducatives** (sur les 126 désormais labellisés en 2022) dont :

**5 en Normandie** : Hérouville-Saint-Clair (14), Saint-Etienne-du-Rouvray (27), 2 au Havre (Nord et Sud) et Rouen (76).

La 3<sup>e</sup> vague de labellisation (2022) comprend :

**6 cités supplémentaires** : Caen (14), Evreux et Val-de-Reuil (27), Alençon (61) et Elbeuf-sur-Seine (76).



<sup>288</sup> Les Cités de l'emploi – autre label annoncé en janvier 2021 – ont pour but d'améliorer le repérage et le « raccrochage » des demandeurs d'emplois des QPV aux dispositifs de droit commun (plan de relance, stratégie nationale de lutte contre la pauvreté...). Destiné seulement aux 26-65 ans, il s'agit d'un programme qui touche 84 territoires (en juillet 2021).

<sup>289</sup> Rapport du Comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE).

Depuis, une évaluation nationale des cités éducatives réalisée par l'INJEP – ayant fait l'objet d'une note publiée en mai 2022<sup>290</sup> – pointe que près de deux années scolaires après leur mise en place, les cités éducatives n'ont pas encore fait la preuve de leur plus-value, notamment en raison d'un concept flou et de partenariats inaboutis.

### 3.5.9. Un train de mesures exceptionnelles au cours de la pandémie

Au printemps 2021, le gouvernement a lancé une série de nouvelles mesures et aides financières afin d'aider les jeunes fragilisés par la crise sanitaire. On peut citer parmi elles :

- La possibilité de prendre 2 repas par jour à 1 euro dans les restaurants universitaires ;
- le versement d'une aide exceptionnelle de 500 euros aux étudiants en graves difficultés financières ;
- une aide à la mobilité de 1 000 euros (versée par Action Logement) étendue aux moins de 25 ans ;
- un « chèque psy » pour les étudiants en situation de mal-être ;
- une nouvelle aide financière pour certains jeunes diplômés en recherche d'emploi ;
- une aide d'urgence pour les jeunes en accompagnement « intensif » ;
- des aides exceptionnelles pour inciter les entreprises à recruter des jeunes salariés et des alternants ;
- l'étendue de la Garantie jeunes à un public plus large.

Des aides régionales aux étudiants sont venues compléter ces mesures d'urgence prises par l'Etat.

### Les aides exceptionnelles de la Région Normandie en direction des étudiants

157

#### Aides numériques aux universités

La Région Normandie a versé 1,8 million d'euros aux universités de Caen et de Rouen pour des investissements numériques permettant d'augmenter les capacités de formation en distanciel : acquisition du matériel numérique pédagogique, de matériel pour de la captation vidéo, des composantes aidant à la création et au partage de contenus vidéo interactifs.

#### Aide à l'insertion professionnelle de jeunes diplômés

La Région a décidé la mise en place du dispositif "Insertion Jeunes diplômés", avec pour objectif de permettre à des jeunes de réaliser des missions rémunérées – d'une durée de 5 à 9 mois – au sein d'entreprises, de collectivités ou d'associations normandes, et couplées avec un volet "formation" (délivré par des organismes de formation).

La Région a mobilisé 11,3 millions d'euros pour ce dispositif dont 7 millions d'euros pour la rémunération des 2 000 jeunes stagiaires visés<sup>291</sup>.

## 3.6. Les missions locales : bras armé de l'Etat et des collectivités pour accompagner les jeunes

Au nombre de **436 en France**, les missions locales sont des structures – pour la quasi-totalité d'entre elles des associations – qui offrent un **service public de l'emploi, de la formation et de l'orientation**.

<sup>290</sup> Evaluation nationale des cités éducatives, « Premiers enseignements sur l'appropriation du programme en matière de continuité éducative, d'orientation-insertion et de place des familles », par Tana Stromboni et Romane Urbano, chargées d'études et d'évaluation à l'INJEP.

<sup>291</sup> Versement par la Région d'une indemnité de 650 euros par mois aux stagiaires.

Leur objectif premier est de **construire une action personnalisée** à partir de la situation particulière d'un jeune, au moyen d'outils différenciés.

Leur public cible est la tranche des **16-26 ans**, quelle que soit la situation des personnes. Ce sont toutefois majoritairement des jeunes ayant quitté le système scolaire qui sont accueillis.

L'approche d'accompagnement des jeunes proposée est globale et repose sur un triptyque :

- La **dimension personnelle** (construction de l'individu) ;
- La **dimension sociale** (construction du citoyen) ;
- La **dimension professionnelle** (construction du « salarié »).

En moyenne, l'accompagnement d'un jeune consiste en une série de 8 à 10 entretiens (ou ateliers) sur une année.

Notons que les Régions constituent un financeur important des missions locales, en assurant 15,7 % de leurs recettes en 2015<sup>292</sup>.

---

<sup>292</sup> S. Arambourou, L. Caussat, A. Pascal, (IGAS), Le modèle économique des missions locales, novembre 2016.

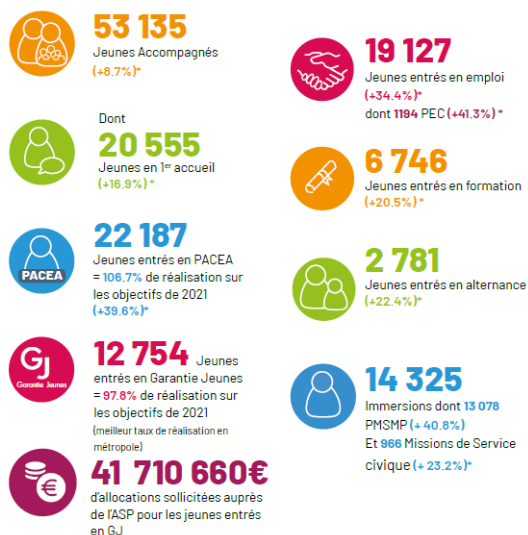
### 3.6.1. Focus sur 4 missions locales en Normandie

Une table ronde avec 4 directeurs de missions locales, ainsi que deux rencontres sur site organisées avec des groupes de jeunes nous ont permis de mieux appréhender le rôle et les actions qui y sont menées au quotidien, tant du point de vue institutionnel que celui des intéressés eux-mêmes.



Activité des Missions Locales  
Janvier-Décembre 2021  
Sources : I-MILO

En Normandie, ce sont **50 000 jeunes** qui ont été accompagnés en 2020<sup>293</sup>, au sein des **24 missions locales** et **330 points d'accueil** existants.



Parmi ces 50 000 jeunes, 18 000 étaient reçus pour la première fois et un peu plus de la moitié (26 000 jeunes) ont trouvé à s'insérer par la voie d'un emploi, d'une formation professionnelle ou initiale, une alternance. Le

159

\* Comparatif Janvier-Décembre 2020



recours au **PACEA** (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) est un levier d'insertion sociale et professionnelle dont la Garantie jeunes – dispositif désormais remplacé par le contrat d'engagement jeunes depuis mars 2022 – constituait une modalité spécifique sur une période de 12 mois.

En **2021, 12 754 jeunes**<sup>294</sup> sont entrés en **Garantie Jeunes en Normandie**, ce qui représente 97,8 % de réalisation des objectifs qui avaient été fixés par l'Etat (le meilleur taux de réalisation en métropole).

A l'exception des quelques spécificités décrites – dans les sous-sections qui suivent – portant sur leurs territoires respectifs, les quatre directeurs de missions locales que nous avons rencontrés pour les besoins de cette étude ont été particulièrement unanimes dans leurs propos, tant dans le regard qu'ils portent sur les jeunes qu'ils accompagnent que sur le sens de leur action.

#### La surabondance de dispositifs

La surabondance des dispositifs mis en œuvre en direction des jeunes n'a pas manqué d'être pointée. Alors que l'on met volontiers en avant leur complémentarité, force est de constater que certains dispositifs sont pourtant similaires et donc concurrents entre eux, quand ils ne comportent pas des injonctions contradictoires. Cet empilement de dispositifs s'observe malheureusement dans à peu près tous les domaines de politiques publiques en France.

<sup>293</sup> Les éléments d'infographie qui suivent montrent que le nombre de jeunes accompagné a augmenté en 2021.

<sup>294</sup> A titre d'exemple, la Garantie jeunes a bénéficié à 6 300 jeunes dans la Manche en 2020, pour un montant global de 28 millions d'euros d'allocations.



Par la multiplicité des services qu'elle assure en matière d'accompagnement des jeunes, le rôle d'une mission locale n'est pas forcément aisé à appréhender. L'**aide à l'accès à l'autonomie** en est la clef de voûte.

L'idée d'un « guichet » ou d'une « plateforme » unique visant à mieux accompagner les jeunes est écartée d'emblée. A l'instar des autres intervenants que nous avons entendus et qui œuvrent au quotidien auprès des jeunes, ils estiment que c'est illusoire de penser qu'un site unique d'information puisse efficacement répondre aux attentes d'un jeune qui utilise les réseaux sociaux à d'autres fins. Le principe d'un guichet unique pourrait éventuellement avoir du sens s'il se traduisait par une grande diversification de points d'information dans des lieux (y compris culturels) fréquentés par des jeunes et en vertu de larges amplitudes horaires d'ouverture, les jeunes ayant du mal à pousser les portes des administrations.

### **L'orientation**

*« Orienter n'est ni obliger ni imposer. Imposer est le signe d'un échec de société. L'obligation est antinomique avec la construction de l'individu et l'autonomie recherchée <sup>295</sup> ».*

La valeur travail est essentielle chez les jeunes, même s'ils en parlent différemment des générations précédentes. La première demande des jeunes en matière d'accompagnement porte sur la dimension professionnelle, très loin devant l'attente d'aides sociales que moins de 10 % d'entre eux mettent au premier plan.

Les directeurs des missions locales auditionnés ont exprimé la nécessité de construire un nouveau modèle d'orientation et plus globalement d'une réforme des politiques publiques. Le modèle jugé utilitariste qui a été mis en place, dans lequel les tâtonnements pourtant nécessaires ne sont pas tolérés, est inopérant et inadapté à notre société actuelle. On agit comme si l'on ignorait que l'entrée dans le monde du travail était un cheminement.

On constate malheureusement des mesures d'orientation un peu forcées dans des secteurs en tension – dans les services à la personne<sup>296</sup> notamment – ce qui génère de nombreux abandons. Il conviendrait de travailler plutôt à l'attractivité des métiers<sup>297</sup>, l'obligation plus ou moins marquée menant tout droit à une fuite de ceux qui en font l'objet. Il est rappelé l'utilité du tâtonnement trop souvent associé à l'échec dans les parcours scolaires et professionnels.

Travailler à l'attractivité des métiers passe par des actions d'information ciblées qui « parlent » aux jeunes<sup>298</sup>, une revalorisation des rémunérations, une proposition de nouvelles conditions de travail qui permettent de mieux concilier vie privée et vie professionnelle, une notion prépondérante chez les jeunes.

Il convient enfin de noter qu'un travail étroit est mené avec l'agence régionale de l'orientation, notamment autour des décrocheurs.

### **La mobilité**

Un travail se développe avec les collectivités autour de la question de la mobilité qui demeure centrale, la plupart des EPCI étant notamment de plus en plus volontaires et engagés à ce sujet. Certaines

---

<sup>295</sup> Propos de Nicolas Bansard, directeur de la mission locale du Centre Manche.

<sup>296</sup> Le dispositif « emplois d'avenir » a conduit un grand nombre de jeunes vers des emplois de service à la personne et beaucoup ont arrêté.

<sup>297</sup> L'attractivité des métiers du bâtiment a favorablement progressé en 20 ans.

<sup>298</sup> A cet effet, les missions locales créent, par exemple, des outils de découverte métiers en confiant à des jeunes la réalisation de vidéos au sein d'entreprises qui emploient elles-mêmes des jeunes pour en témoigner.

collectivités font aussi le choix d'octroyer des bourses pour aider les jeunes à passer leur permis de conduire. Cette voie ne peut néanmoins répondre à tous, ne serait-ce que par la subsistance de barrières à l'obtention du permis dues à des difficultés d'apprentissage ou à un manque de persévérance pour nombre de jeunes en situation de fragilité.

### **Les invisibles**

Il convient par ailleurs de noter que la mise en œuvre d'actions proposées par la puissance publique peut se trouver entravée par le refus de certains jeunes d'être accompagnés. On peut imaginer la lassitude de jeunes décrocheurs qui en ont assez d'avoir des adultes et des institutions « sur le dos » depuis de nombreuses années et auxquels la sortie du système scolaire procure enfin une impression de liberté. Il peut exister chez ces jeunes un besoin légitime d'un temps de latence et d'échappement s'exprimant par un refus de rendre compte. Enfin, il arrive que certains jeunes aient intérêt à rester invisibles en raison d'activités plus ou moins légales.

Il est intéressant de préciser que l'association régionale normande des missions locales porte un projet intitulé « Vigie jeunes » qui consiste à organiser des « maraudes numériques » dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences » (PIC). Ces maraudes numériques, assurées en pair à pair par les jeunes en service civique au sein de la mission locale, s'appuient notamment sur l'organisation régulière de tournois de jeux vidéo. Ces derniers visent à repérer et à mobiliser les « invisibles » qui forment un public très sédentaire et parfois très connecté mais sans relation avec les institutions susceptibles de les accompagner et d'activer leurs droits.

### **Le rôle de la culture**

Alors que l'on sait le rôle de la culture fondamental dans la construction d'un individu, rien n'a été prévu au niveau national au sein des missions locales ; des actions sont par conséquent menées au cas par cas, territoire par territoire. Il existe à ce titre une véritable division entre milieu rural et milieu urbain. A titre d'exemple, la ville du Havre, très volontariste dans le domaine culturel, propose de nombreuses actions de sensibilisation destinées à toucher le « non-public<sup>299</sup> », des tarifs préférentiels, etc.

La mission locale du Centre Manche participe au dispositif « Regards ». Mis en œuvre par la Région Normandie, il propose des parcours de médiation artistique et culturelle avec une structure culturelle, en lien avec des artistes. Notons par ailleurs que la mission locale de L'Aigle Mortagne-au-Perche incite à participer à des chantiers de restauration patrimoniale qui s'avère un bon moyen de mobiliser certains « invisibles ».

### **L'accompagnement des jeunes en situation de handicap**

L'accompagnement des jeunes en situation de handicap est une question importante au sein des missions locales puisque 5 % des jeunes qu'elles accompagnent souffrent d'un handicap reconnu.

Or, les missions locales ne disposent ni de moyens pour accompagner ce « public » ni d'autres leviers spécifiques pour opérer. L'exigence d'un « référent handicap » au sein de chaque mission locale est perçue non seulement comme inatteignable mais aussi inappropriée dans une société inclusive où tout un chacun devrait être en capacité d'assurer cette mission. Les responsables que nous avons rencontrés déplorent le lancement sporadique de concepts irréalisables et inopérants. Le besoin exprimé se porte véritablement sur des équipes formées et non sur de simples référents.

---

<sup>299</sup> On appelle le « non-public » les personnes qui ne fréquentent pas les lieux culturels. Cette expression est particulièrement employée dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, danse...).

On assiste par ailleurs à une explosion des « dys » (dyslexie, dyspraxie, dysphasie...) et des cas d'autisme léger, cette montée exponentielle étant probablement le résultat d'un travail de dépistage accru.

### **La mission locale de Louviers-Val de Reuil-Andelle (Eure)**

La mission locale de Louviers-Val de Reuil-Andelle présente la particularité de recouvrir un territoire en partie urbain et classé quartier prioritaire de la ville (QPV), et en partie rural, avec des zones périphériques très contrastées et même diamétralement opposées en matière de richesse.

Autre particularité : elle recouvre un quartier de banlieue qui constitue en réalité une ville entière. 70 % de la population de Val-de-Reuil vivent de prestations sociales. Les mineurs représentent une proportion importante des personnes accueillies et la qualification des jeunes accompagnés y est très faible voire totalement absente. Un accompagnement est proposé à de jeunes collégiens (dès l'âge de 14,5 ans) afin de lutter contre le décrochage et les « sorties » à 16 ans.

On sait que la mobilité constitue une problématique centrale en milieu rural où le permis de conduire et la voiture sont généralement indispensables pour travailler. Or, le permis et la voiture ne sont pas chose facile à acquérir pour cette population en difficulté sociale et scolaire.

En revanche, l'équipe constate que le travail de conviction qu'elle doit accomplir auprès des jeunes de Val-de-Reuil est plus fort que celui qu'elle mène sur les territoires ruraux où l'engagement des jeunes est plus important.

Le territoire est plutôt favorable à l'emploi même si celui-ci est le plus souvent précaire. Le travail intérimaire, qui représente 75 % des contrats de travail des jeunes, devient un « schéma » d'emploi auquel les jeunes s'acclimatent dans la mesure où il procure du changement.

Néanmoins, il y a paradoxalement une importante demande d'emploi qualifié, notamment en raison de l'implantation forte de l'industrie pharmaceutique. On se retrouve donc face à une inadéquation entre l'offre d'emploi disponible et le profil de la population locale.

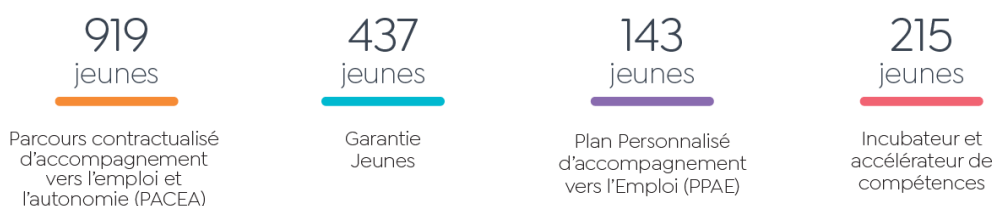
Le maillage des actions et partenariats sur le territoire étant resserré, les actions de la mission locale sont bien identifiées, ce qui a pour avantage de laisser peu de place aux « d'invisibles ». Il convient toutefois d'avoir à l'esprit que certains jeunes organisent leur invisibilité et leur nombre est en augmentation.

### **La mission locale du centre Manche**

Depuis 30 ans, la mission locale du Centre Manche Saint-Lô · Carentan accompagne des jeunes de 16 à 26 ans domiciliés sur le territoire de la communauté de communes de la Baie du Cotentin, de l'agglomération saint-loise et de l'ancien canton de Percy. Composée d'une équipe de 30 salariés, elle intervient sur 3 sites permanents et 9 points d'accueil en milieu rural.

En **2021**, ce sont **1 832 jeunes** – présentant une parité presque parfaite entre hommes et femmes – qui ont été accueillis par la mission locale dont la majorité s'est vu proposer un parcours d'accompagnement renforcé.

Répartition des 1714 jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé en 2021 :



Sur la même période, la tranche d'âge des **18-21 ans** composait la **moitié** (50,2 %) des jeunes accompagnés par la mission locale, suivie par la tranche des 22-25 ans (36,8 %).

Ayant à cœur de se renouveler sans cesse, la mission locale multiplie les initiatives pour tâcher de conduire les jeunes vers l'autonomie, leur faire prendre leur place en tant que citoyens et acteurs sur leurs territoires et les installer durablement dans l'emploi. A titre d'exemples, les initiatives peuvent porter sur des éléments aussi diversifiés que la montée en compétences comportementales, l'éducation à l'entrepreneuriat, la découverte de pratiques artistiques, l'offre de cycles d'initiation aux pratiques nautiques, etc.

Les résultats sont au rendez-vous puisque pas moins de 1 233 jeunes ont démarré une situation professionnelle au cours de l'année 2021 dont 853 en emploi<sup>300</sup>.

Le **transport logistique** a constitué le premier domaine des signatures de contrats (28,2 %), assez loin devant le commerce et la grande distribution (10,2 %), l'hôtellerie restauration (8,2 %) ou l'industrie (7,7 %), pour n'en citer que quelques-uns. Notons que le secteur du bâtiment et des travaux publics n'a représenté quant à lui que 3,8 %.

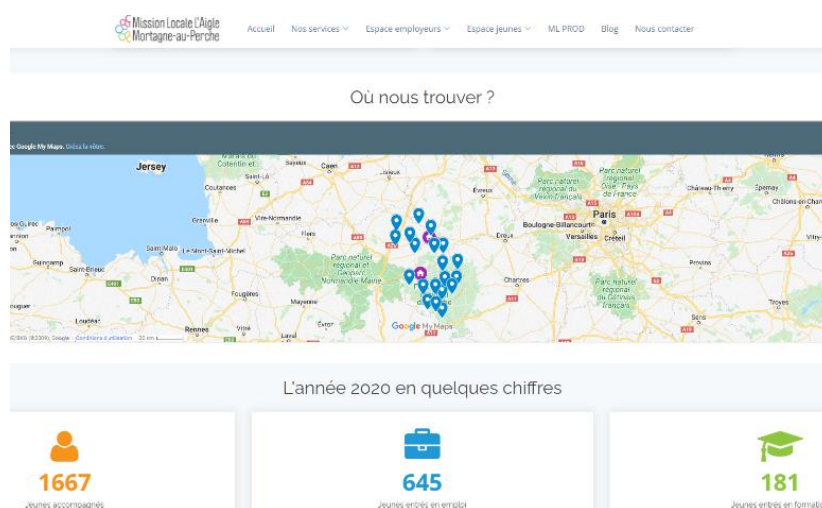
### La Mission Locale de L'Aigle – Mortagne-au-Perche (Orne)

Cette mission locale couvre deux villes moyennes et six communautés de communes. Opérant dans le croissant Est de l'Orne, elle emploie 33 salariés qui interviennent dans 21 lieux de permanence.

Entre 1 500 et 1 600 jeunes sont accueillis chaque année, dont environ 600 nouveaux par an. Plus de 10 % des jeunes accompagnés sont mineurs.

Les statuts de la mission locale le permettant et la période de la jeunesse ayant tendance à s'allonger, **elle a fait le choix d'accueillir des jeunes jusqu'à 30 ans.**

Les territoires du Perche (comprenant de nombreux bénéficiaires du RSA) et du Pays d'Ouche sont socialement très contrastés ; il en est de même pour le tissu économique qui est très industriel dans la vallée de l'Huisne, par exemple. Autre particularité à signaler : il n'y existe aucun CFA.



<sup>300</sup> Citons les types de situation des autres jeunes : 370 en immersion en entreprise, 210 en formation, 126 en alternance et 47 en service civique.

Les difficultés de mobilité sont importantes : **50 % des jeunes n'ont pas le permis de conduire et 60 % des jeunes déclarent n'avoir aucun moyen de locomotion**. Une seule ligne de train (Granville-Paris) via L'Aigle dessert le territoire.

Le logement constitue une autre source de difficultés majeure, d'autant plus que le territoire ne dispose d'aucun foyer de jeunes travailleurs, par exemple.

La mission locale, qui a fêté son 30<sup>ème</sup> anniversaire en septembre 2021, est reconnue pour le dynamisme et la diversité de son action. Elle a fortement mis l'accent sur l'accompagnement de l'engagement des jeunes avec la création d'un pôle média jeunes, une web radio, etc.

### **La Mission Locale Le Havre Estuaire littoral (Seine-Maritime)**

La mission locale recouvre deux intercommunalités : Le Havre et Fécamp.

6 300 jeunes y sont en moyenne accompagnés chaque année, dont plus de 4 000 sont issus de la ville du Havre. Les nouveaux arrivants représentent environ 30 % du public accueilli. Le dispositif Garantie Jeunes bénéficie à 1 250 jeunes en vulnérabilité financière.

On distingue deux grandes catégories de publics au Havre :

- le centre-ville avec davantage de précarité financière et des jeunes moins bien repérés ;
- les quartiers prioritaires de la ville où les jeunes sont mieux repérés.

**45 % des jeunes accueillis n'ont aucun diplôme**, 47 % sont des femmes, 3 % sont reconnus comme travailleurs handicapés. Plus de la moitié des décrocheurs proviennent de l'enseignement professionnel.

164

En dépit d'un tissu économique favorable qu'offrent l'industrie et l'activité portuaire, le **taux de recrutement des jeunes y très faible sur ce territoire**, les embauches se faisant essentiellement par cooptation dans l'activité portuaire.

Quant au secteur de la logistique (manutention, transport...), il fait l'objet de davantage d'embauches mais essentiellement autour d'emplois précaires. Il en résulte que les plus gros secteurs d'activité et porteurs d'emploi du territoire sont pour ainsi dire inaccessibles aux jeunes.

La mobilité présente là aussi un problème de taille, auquel échappe assez largement Le Havre grâce à la présence du tramway. Sur le **territoire de Fécamp, seuls 25 % des jeunes se disent mobiles**.

Grâce à un bon maillage et des partenariats efficaces, la mission locale parvient elle aussi à toucher massivement les jeunes que l'on qualifie d'« invisibles ». En 2020, 420 jeunes « invisibles » (soit 6 %) ont pu être accompagnés au moyen d'actions spontanées. La mission locale choisit d'investir les lieux de vie des jeunes avec l'organisation d'activités sportives ou ludiques, d'événements caritatifs, des accueils délocalisés à la plage ...).

Par ailleurs, l'organisation de permanences en collaboration avec des partenaires (structures associatives, entreprises d'intérim...) permet un repérage efficace des invisibles.

Enfin, il convient de noter que le logement des jeunes est marqué par un problème d'insalubrité élevé.

### 3.6.2. A la rencontre de... 7 jeunes à la mission locale de L'Aigle-Mortagne

... 7 jeunes  
accompagnés par la mission locale  
de L'Aigle-Mortagne



Tranche d'âge des jeunes rencontrés<sup>301</sup> : 18-22 ans

5 filles et 2 garçons

*La jeunesse : « c'est dans la tête, on peut être vieux à 15 ans ».*

*Quelques mots sur le groupe rencontré...*

- Uniquement des jeunes habitant à L'Aigle même ou dans les environs (jusqu'à 30 km de distance de la commune)
- une majorité d'entre eux en Garantie jeunes
- 2 jeunes originaires de la région parisienne dont 1 par choix (raison sentimentale)
- 1 seule personne ayant son domicile propre (avec son compagnon)
- 1 seule personne détentrice du permis de conduire (avec une voiture personnelle)

*Que nous ont-ils dit... ? ou laissé sous silence... ?*

- Leur attachement fort à leur territoire : aucun ne souhaitait quitter la Normandie et encore moins son territoire d'origine ;
- aucun n'a formulé le souhait de quitter le foyer familial ;
- les amis ne sont pas une priorité, bien au contraire : déception forte et amertume clairement exprimée : « juste de passage », « on ne peut pas compter sur eux », « les amis, on en a seulement un ou deux », « ce n'est plus comme avant, mes parents ont gardé des amis depuis leur enfance » ;
- ils ne sont pas préoccupés par des problèmes de mobilité dans la mesure où les mêmes difficultés se posent à tous : « on est tous dans le même bateau » ;
- les réseaux sociaux ne sont pas leur principal centre d'intérêt mais ils n'ont aucune idée du temps qu'ils y consacrent ; ce sont prioritairement les séries sur Netflix qui les intéressent, surtout depuis la première période de confinement ;
- très peu d'intérêt pour l'actualité (uniquement connue via les réseaux sociaux) et pour la politique « qui ne sert à rien » : seules 2 jeunes sur 7 avaient l'intention d'aller voter aux présidentielles en avril 2022 ;

---

<sup>301</sup> Rencontre organisée dans les bâtiments de la mission locale de L'Aigle le mercredi 13 octobre 2021 après-midi (durée : environ 1h15), animée par Jocelyne Ambroise et Isabelle Labiche, en présence de deux personnes de l'équipe de la mission locale.

- la pandémie a eu un impact direct sur certains d'entre eux : quelques ruptures de parcours (impossibilité d'effectuer le stage prévu, notamment), phénomène aggravant pour des ex-décrocheurs ;
- le dévoiement dans l'orientation résultant d'une pression du corps enseignant : cas d'une jeune fille dont on ne voulait pas écouter son souhait de travailler auprès de jeunes enfants, ses résultats scolaires étant jugés « *trop bons pour qu'elle fasse un CAP* ».

#### *Leurs priorités dans la vie ... ?*

- être heureux ;
- avoir un emploi stable.

#### *... et au travail... ?*

- le goût pour son métier... bien avant la rémunération.

#### *Quels sont les avantages de la ruralité... ?*

- le coût du logement modéré ;
- le calme, la tranquillité ;
- la nature ;
- l'air pur : « *on respire ici !* ».

#### *... et ses inconvénients... ?*

- des transports publics quasiment inexistantes ;
- peu de magasins et absence de diversité ;
- une offre culturelle (cinéma) très insuffisante, en termes d'équipements mais aussi de programmation qui ne correspond pas à leurs attentes ;
- peu d'emplois, sauf dans certains secteurs spécifiques.

#### *Qu'est-ce qui fait surtout la différence entre les jeunes et les vieux... ?*

- le langage : les jeunes ont inventé leur propre langue alors que les adultes (parents, grands-parents) « *font de grandes et belles phrases* ».

#### *Quand s'arrête la jeunesse... ?*

- « *Quand on a une situation stable* » ;
- « *Quand on perd son « grain de folie !* ».

### 3.6.3. A la rencontre de... 12 jeunes à la mission locale du Centre Manche

**... 12 jeunes**  
accompagnés par la mission locale  
du Centre Manche



Tranche d'âge des jeunes rencontrés<sup>302</sup> : 17-24 ans  
9 garçons et 3 filles

« Merci la mission locale... ! »

#### *Quelques informations en bref...*

- Tous habitent à Saint-Lô même ou dans les environs (jusqu'à 20 mn de distance en voiture) ; la plupart d'entre eux n'ont pas quitté le foyer familial et 2 ont été chassés ; 3 vivent seuls ;
- 2 sont en service civique, 3 en Garantie jeunes.

#### *Leur rapport au travail... ?*

- « Je n'ai pas envie d'entrer dans des cases qu'on m'impose. »
- « On n'a plus autant de patience que les générations avant nous ».
- « On veut tout, tout de suite ! ».

- le besoin d'être « encadrés et réconfortés » ; le « formatage des métiers » ne leur convient pas ;
- la plupart ont fait des stages et trouvent cela très utile : « une première marche vers le monde de l'entreprise », « un vrai sésame pour l'emploi »
- l'exigence de diplômes est jugée vraiment excessive : « il faudrait embaucher plus sur des critères de motivation et pas seulement de diplômes ».

Leurs priorités au travail... ? : « on veut faire ce qu'on aime » ; « une bonne ambiance », « être épanoui ».

#### *Leur rapport à la mobilité... ?*

- Le réseau de transports en commun à Saint-Lô est jugé moyen mais « pas pire qu'ailleurs » pour une commune de cette taille ;
- les liaisons ferroviaires sont très insuffisantes ; s'y ajoute le problème du coût des billets et des correspondances qui allongent fortement les temps de trajet ;
- l'insuffisance ou l'absence de transports publics sont sources de frustrations pour sortir mais pas autant qu'on pourrait l'imaginer car ils arrivent malgré tout à s'organiser pour des événements festifs ;

---

<sup>302</sup> Rencontre organisée dans les locaux de la mission locale de Saint-Lô le mercredi 3 novembre 2021 après-midi (durée : environ 2h), animée par Isabelle Labiche et Catherine Lillini, en présence du directeur de la mission locale. Les jeunes du groupe se connaissaient déjà car participant à une opération nommée « Quel cirque ! », en coopération avec l'école de cirque de Saint-Lô.



- il est régulièrement fait appel aux parents pour les véhiculer ;
- 1 seule jeune titulaire d'un permis de conduire mais tous souhaitent l'obtenir – à l'exception d'un d'entre eux – « pour être autonome » et « pour accéder à l'emploi » ;
- ils n'ont pas recours à des plateformes de covoiturage, jugés dangereux ; l'un d'entre eux dénonce le système de Blablacar qui prévoit d'évaluer les chauffeurs et les passagers : « je refuse que l'on m'évalue avec des étoiles » ;
- des aides à la mobilité existent : fonds d'aide aux jeunes (Département) délégué aux missions locales dans la Manche ; bourses au permis de conduire ; aides sur les fonds propres de la mission locale en cas de besoin impérieux ;
- seule une petite moitié des jeunes du groupe dit être prête à changer de région pour le travail ;
- mais la majorité d'entre eux souhaite voyager : « pour voir un autre horizon », « pour apprendre une autre langue », « pour connaître une autre culture ».

#### *Les avantages sur leur territoire... ?*

- « c'est calme et il y a un peu de tout pour tout »
- « c'est la belle vie, ici »
- « la proximité de la mer »
- « Caen, c'est trop grand »
- « la culture et le patrimoine »

#### *... et les inconvénients ... ?*

- Le réseau numérique est très insuffisant ; la connexion Internet est jugée souvent trop mauvaise et instable pour les réunions en visio et les loisirs (notamment les jeux vidéo).

#### *Leurs priorités dans la vie ... ?*

- La mobilité grâce à l'obtention du permis de conduire, en premier lieu pour faciliter l'accès à l'emploi. Le travail est donc considéré comme une priorité.

**Rq :** on a noté avec surprise que les amis n'étaient pas mentionnés dans leurs priorités ; le groupe rencontré à la mission locale de Mortagne-L'Aigle était allé jusqu'à se montrer défiant, pour ne pas dire désabusé vis-à-vis des amis.

- « fonder une famille »
- « la proximité de la mer »

#### *Sont-ils bien informés pour s'insérer dans la vie... ?*

- « on est mal informés dans l'ensemble »
- « après l'école, on m'a lâché dans la nature, tu te démerdes ! »

L'accompagnement de la mission locale est vivement plébiscité.

#### *Leur ouverture sur le monde... ? leur rapport aux médias... ?*

- un tiers d'entre eux s'intéresse aux actualités et les réseaux sociaux en sont le principal vecteur (Twitter, YouTube : « Hugo décrypte », Instagram) ;

- ils font néanmoins part d'une attitude globalement très critique vis-à-vis des réseaux sociaux. ; ils jugent que les fake news sont « rares » et qu'elles sont faciles à vérifier en croisant différentes sources d'information ;

Facebook ? : « Pour les vieux ! »

Snapchat ? : « Pour les enfants ! »

TikTok ? : « Ça retourne le cerveau, très sexualisé et homophobe ! »

- 5 d'entre eux disent regarder régulièrement la télévision (mais pas forcément pour les actualités), 3 disent écouter la radio ;

- certains s'intéressent à la cause animale (« on devrait fermer les abattoirs ») mais ne sont pas prêts pour autant à cesser de manger de la viande ; d'autres expriment leur intérêt pour l'environnement et le changement climatique.

*C'est quoi, être jeune... ?*

« la jeunesse est une période de la découverte », « où on se pose des questions » ;

« on n'est pas encore vraiment responsables de ses actes ».

*Quand s'arrête la jeunesse... ?*

« Ça s'arrête quand on l'a décidé ».

*Qu'est-ce qui fait surtout la différence entre les jeunes et les vieux... ?*

« des différences dans la mentalité, la façon de penser ».

Ils ont spontanément évoqué les différences qu'ils perçoivent entre les jeunes nés à la fin des années 1990 et ceux qui sont nés au début des années 2000. Quant à ceux qui sont nés vers 2010, ils leur semblent vraiment très différents d'eux : « ça donne le vertige ! »

*Vous êtes plutôt confiants ou pessimistes pour l'avenir ?*

« Tant qu'on croit en soi, on peut être optimiste ».

*\* Les jeunes que nous avons rencontrés ont exprimé leur reconnaissance et le plaisir qu'ils avaient ressenti à être interrogés, écoutés, à débattre sur différents sujets. Ils auraient visiblement souhaité que nos échanges – qui ont pourtant duré près de deux heures et demie – se poursuivent.*

*Les remerciements renouvelés – suivis d'applaudissements – qu'ils nous ont adressés en disent long sur leur besoin d'être entendus, que ce soit sur leur vie au quotidien, leurs intérêts, le regard qu'ils portent sur la société, les attentes et espoirs qu'ils nourrissent pour leur avenir, etc.*

### 3.7. L'action des collectivités territoriales en direction des jeunes

Les collectivités territoriales disposent de moyens pour intervenir au service de la jeunesse, à travers les différentes compétences qu'elles exercent. Bien que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ait retenu le principe de spécialisation des compétences des Régions et des Départements, le principe de compétences partagées a été maintenu dans les domaines ayant un caractère transversal. A titre d'exemple, tous les niveaux de collectivités territoriales, y compris les communes ainsi que les EPCI à fiscalité propre, ont la possibilité de participer au financement des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

En 2019, 300 milliards d'euros<sup>303</sup> ont été dépensés par les collectivités territoriales, tous niveaux confondus, au titre des politiques dévolues à la jeunesse.

Nous ne mentionnerons pas le rôle des communes dans cette rubrique, non pas – bien sûr – parce qu'elles sont absentes de l'action publique conduite en direction des jeunes mais parce qu'elles s'adressent essentiellement, de par leur compétence, à une tranche d'âge (plus jeune) qui n'est pas l'objet de notre étude.

#### 3.7.1. Les Régions<sup>304</sup>

Les Régions disposent de compétences qui peuvent directement agir, et de manière non négligeable, sur les conditions de vie des jeunes. Rappelons, par exemple, que le domaine des transports – premier poste budgétaire des Régions – peut s'avérer un levier de choix à la mobilité des jeunes pour lesquels on sait qu'elle constitue une problématique majeure. D'autres compétences peuvent également peser, notamment en matière de développement territorial (rôle des EPCI) et d'entrepreneuriat (de nombreuses aides existent mais sont très méconnues).

Depuis 2016, une succession de réformes a impacté les Régions, dans leur délimitation territoriale et dans leur champ de compétences. Déjà significativement actrices en direction des jeunes, elles ont acquis de nouvelles prérogatives en matière de coordination d'interventions.

Parmi les évolutions notables figurent un accroissement de la compétence des Régions en matière de gestion des lycées, la délégation de l'information à l'orientation des jeunes scolarisés précédemment assurée par l'ONISEP<sup>305</sup>, ainsi que le positionnement accru – et généralisé – des Régions dans leur rôle optionnel de soutien à des activités pédagogiques.

#### Rappel de quelques évolutions législatives

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : **redécoupage des régions** en vertu de la loi du 16 janvier 2015 (leur nombre passe de 22 à 13), complété par la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite « NOTRe ») du 7 août 2015, qui a renforcé le rôle de programmation de la Région ;
- Evolution du rôle de la Région en matière de politiques de jeunesse en vertu de la **loi relative à l'égalité et à la citoyenneté** adoptée le 27 janvier 2017 : **la Région** devient, au terme de

---

<sup>303</sup> Ce chiffre correspond aux dépenses liées aux compétences obligatoires selon la source « Politique en faveur de la jeunesse », document de politique transversale. Projet de loi de finances pour 2020, Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

<sup>304</sup> Sur l'action des Régions en direction des jeunes, lire le récent rapport de l'INJEP : « Les politiques de jeunesse des conseils régionaux, Politiques sectorielles, dynamiques transversales et gouvernance partenariale » rédigé par Maëlle Moalic et Jordan Parisse (mai 2022).

<sup>305</sup> Office national d'information sur les enseignements et les professions, décliné en délégations régionales.

l'article 54 de la loi, la **collectivité « chef de file »<sup>306</sup> en matière de « politique de la jeunesse<sup>307</sup> »** ; parallèlement, le même article prescrit l'organisation, au sein de chaque région – sans que le conseil régional soit, ici, désigné spécifiquement comme l'institution chargée de sa mise en œuvre –, d'un « **dialogue structuré** » impliquant les pouvoirs publics, les représentants de la société civile et les jeunes et devant porter sur l'« *établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre différents niveaux de collectivités et l'État* ». Cette loi octroie de plus à la Région un **rôle nouveau en matière de coordination des interventions des structures appartenant au réseau de l'information jeunesse (IJ)** ;

- La **loi du 5 septembre 2018** pour la liberté de choisir son avenir professionnel retire aux conseils régionaux la compétence en matière de pilotage de la formation par apprentissage (dont ils disposaient depuis leur création en 1986). Cette évolution importante étend au champ du public scolaire le rôle du conseil régional en matière de production de l'information sur les métiers et les formations, dont il disposait déjà dans le champ du public des jeunes en insertion ;
- **A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021** : mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) qui a abouti à la disparition des DRJSCS<sup>308</sup>, dont les missions ont été redistribuées. Les missions relatives à la jeunesse, à l'engagement et au sport sont désormais exercées par les nouvelles délégations régionales académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) placées au sein des rectorats d'académies.

Les Régions sont diversement investies dans leur rôle de chef de filât des politiques jeunesse. Fer de lance souhaité par l'Etat, le dialogue structuré territorial entre les pouvoirs publics, les représentants de la société civile et les jeunes peine à s'instaurer pour différentes raisons, à commencer par le caractère flou inhérent à la notion de chef de filât.

Cela peut en effet donner lieu à de nombreuses questions : qu'entend-on par jeunesse ? par chef de filât ? quel rôle a-t-il véritablement ?

Quant aux conférences territoriales de l'action publique instaurées par la loi MAPTAM<sup>309</sup> 2014, elles ont beaucoup de mal à s'affirmer, le texte n'étant pas très contraignant à ce sujet.

S'agissant enfin des dialogues structurés territoriaux, il convient de souligner qu'ils ne s'assortissent pas d'obligations de financements conjoints, ce qui donne lieu à des situations très diverses en fonction des Régions.

De manière plus globale, on constate que la place de la jeunesse dans l'organisation politique et administrative des conseils régionaux diffère grandement d'une collectivité à l'autre. Parfois reléguée aux dernières places dans l'ordre de distribution des portefeuilles de compétence, elle est le plus

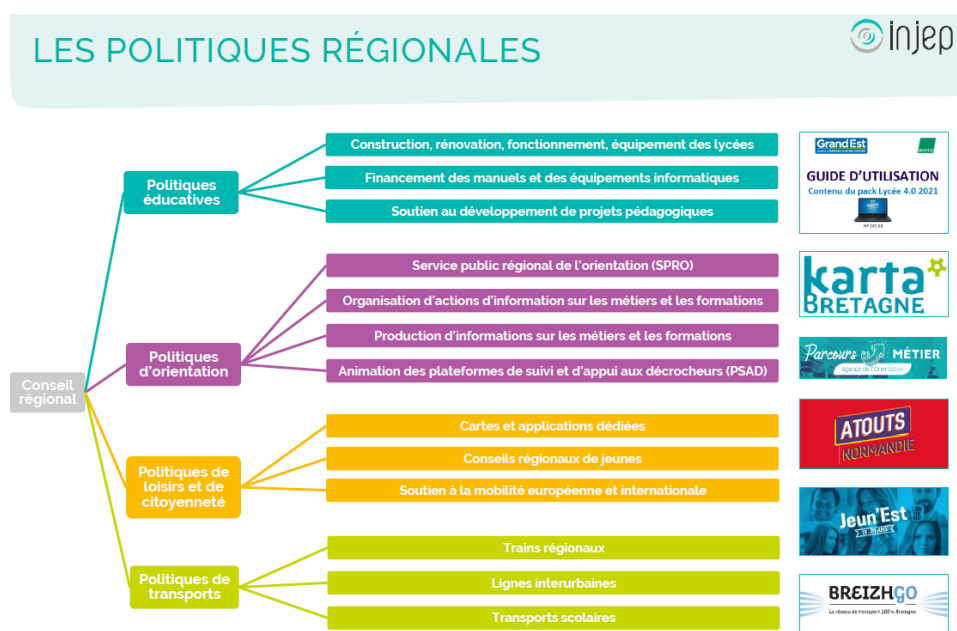
<sup>306</sup> Que ce soit en droit public ou en science politique, les travaux académiques traduisent une difficulté à appréhender conceptuellement la notion de collectivité « chef de file » – apparue dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 – ainsi que sa portée.

<sup>307</sup> Le principe du « dialogue structuré » tire son origine des dynamiques institutionnelles amorcées à la fin des années 2000 au niveau européen, dans le cadre de l'élaboration des résolutions sur la jeunesse adoptées tous les 18 mois par le conseil européen.

<sup>308</sup> Direction régionale jeunesse et sports et de la cohésion sociale.

<sup>309</sup> Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

souvent placée à un niveau intermédiaire. Dans l'actuelle mandature 2021-2027, la vice-présidence Sport et Jeunesse<sup>310</sup> en Normandie occupe le 13<sup>ème</sup> rang sur 15.



Source : injep, La jeunesse dans les politiques des conseils régionaux et départementaux : mise en perspective de deux études thématiques (COJ, 6 juillet 2022)

Conscientes de l'enjeu crucial et nécessaire d'une dynamique transversale, les Régions s'efforcent de mettre en place des organigrammes destinés à favoriser les échanges intersectoriels. Ainsi, le conseil régional de Normandie a regroupé au sein d'une direction générale adjointe les directions des lycées, de la jeunesse et du sport, de la culture et du patrimoine, de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie.

### L'action de la Région Normandie

Le présent rapport ne visant ni l'exhaustivité ni la constitution d'un guide des aides, il n'a pas par conséquent pour objet de recenser l'intégralité des politiques, mesures et dispositifs que la collectivité dédie au champ de la « jeunesse ». Plus modestement, il propose de sélectionner quelques éléments d'éclairage qui nous ont été transmis au cours de nos travaux.

La logique globale de parcours visée par la Région dans le déploiement de sa politique jeunesse – en direction des **jeunes âgés entre 15 et 25 ans**<sup>311</sup> – est « *une approche nécessaire mais d'une grande complexité à mettre en œuvre* », comme nous l'ont fait remarquer les services de la collectivité. A cet égard, des données analytiques s'appuyant sur des cohortes de jeunes pendant plusieurs années, qui constitueraient un précieux moyen d'évaluation, sont inexistantes aujourd'hui.

<sup>310</sup> A noter que la vie associative ne fait plus partie de cette délégation et qu'elle ne figure dans aucune autre.

<sup>311</sup> Cette tranche d'âge s'étend aux 15-30 ans dans le cadre des programmes européens.

La Région Normandie adopte une approche assez singulière par rapport à ses homologues en plaçant **l'enjeu éducatif et l'incitation à l'engagement des jeunes** au cœur de ses politiques dédiées à la jeunesse. Ainsi, le programme régional d'action éducative, fondé sur des projets coconstruits entre la collectivité et des associations ciblés sur différents publics de jeunes (lycéens, apprentis, jeunes en missions locales...) n'a pas d'équivalent à cette échelle sur les autres territoires. Le dispositif d'éducation aux écrans, qui a déjà sensibilisé des milliers de jeunes aux risques inhérents aux usages numériques, est même unique en France.

La **pratique sportive** est fortement encouragée car au-delà des vertus évidentes qu'elle apporte, l'environnement sur laquelle elle s'appuie favorise une grande mixité des publics jeunes.

**39 490 Adhérents**

- 27 540 lycéens soit 70 %
- 8 854 étudiants soit 22 %
- 1 562 apprentis soit 4 %
- 741 salariés soit 2 %
- 385 demandeurs d'emploi soit 1 %
- 134 stagiaires formation professionnelle soit 1 %
- 274 autres soit 1 %

Saison 2020/2021 : nombre et répartition des adhérents au volet loisirs.

2 700 partenaires sur l'ensemble du territoire régional.

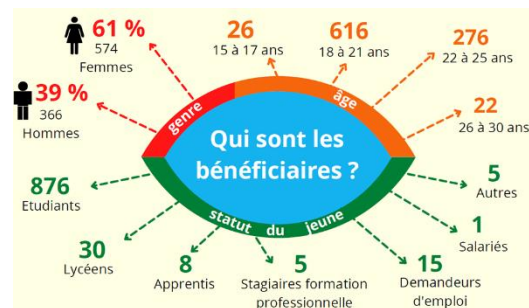
L'incitation à la mobilité et à l'esprit d'initiative des jeunes se traduit par un autre dispositif majeur : le **Pass Monde**.

Dédié aux étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, il a été en 2017 élargi à tous les types de mobilité internationale (formation de niveau infra bac, volontariats et projets individuels ou collectif citoyen). Ciblant **600 000 jeunes âgés de 15 à 25 ans**, il était en moyenne doté – au cours des trois saisons précédant la crise sanitaire – d'un budget annuel de 2,7 millions d'euros versé en moyenne à 3 400 jeunes bénéficiaires par an<sup>313</sup>.

Par sa **compétence en formation** et en **développement économique**, la Région dispose de leviers puissants pour **favoriser l'insertion professionnelle des jeunes**. Les animateurs territoriaux rattachés à la direction de la Formation tout au long de la vie comptent parmi leurs missions celle d'informer les entreprises sur les dispositifs existants, en partenariat avec l'Agence de développement Normandie (ADN). Dans le cadre des aides qu'elle dispense aux entreprises, la Région prévoit une clause qui les

Le dispositif phare **Atouts Normandie** offre à tous les jeunes normands âgés de 15 à 25 ans – tous statuts confondus – un accompagnement individuel<sup>312</sup> sur le temps de la formation mais aussi sur le temps des loisirs (dans les domaines de la culture et du sport).

Ceci représente une cible de **420 000 jeunes âgés de 15 et 25 ans** dont **120 000 lycéens**. Le bilan de la saison 2020/2021 comptait 124 774 comptes actifs bénéficiant d'un dispositif regroupant



Ce sont très majoritairement les **étudiants** qui bénéficient de ces aides, comme l'illustre ce schéma de répartition des bénéficiaires pour la saison 2020/2021. **Types de mobilité** : 604 séjours d'étude – 288 stages en entreprise – 6 missions d'étude – 22 Corps Européen de Solidarité – 5 Service Civique International – 2 Volontariat de Solidarité International

<sup>312</sup> Concernant la saison 2020/2021, cet accompagnement représente 6 M€ d'aides sur le volet formation (livres scolaires et équipement professionnel) et 586 K€ d'aides sur le volet loisirs.

<sup>313</sup> Pour la saison 2020/2021, seuls 940 jeunes ont pu bénéficier de ces aides (sur les 3 483 demandes déposées).

incite fortement à développer l'accueil en apprentissage et le travail en alternance. Cette mission est fondamentale face au constat d'une inadéquation entre la formation initiale proposée par l'Education nationale et les besoins du monde de l'entreprise.

#### L'aide régionale au Centre régional info jeunesse (CRIJ) Normandie supprimée en 2018

Suite à la fusion effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des deux ex-régions normandes, le conseil régional de Normandie a souhaité la fusion des deux (CRIJ) – intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2016 – avant de décider de mettre fin, en 2018, au subventionnement de la nouvelle structure. Dans la mesure où la collectivité était le principal financeur<sup>314</sup> du CRIJ Normandie, la structure a été contrainte de mettre en œuvre un

important plan social, en supprimant 12 postes équivalents temps plein,

soit près de la moitié des effectifs.

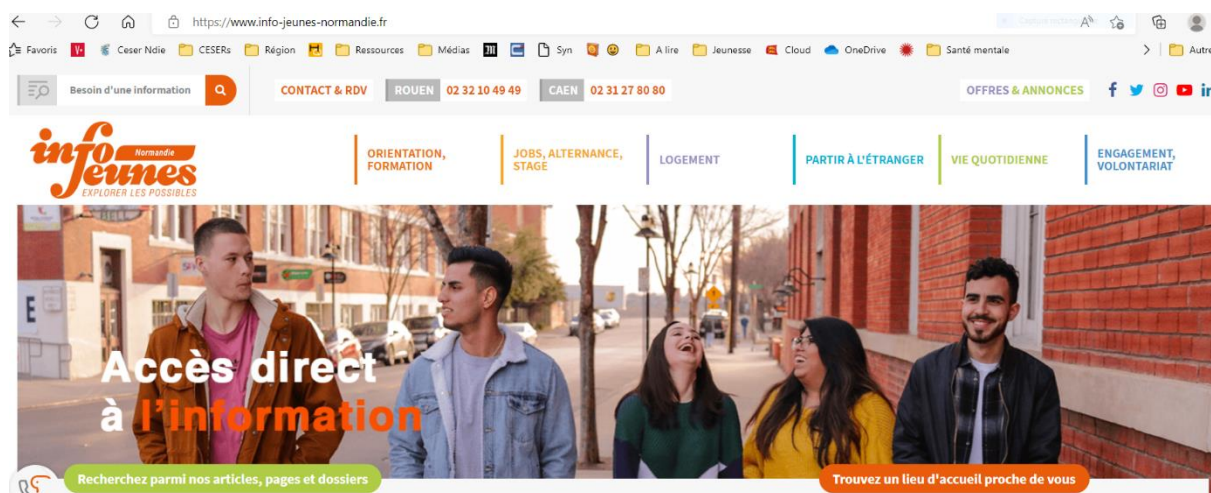
Un désaccord portant sur l'évolution des dotations de l'Etat et la volonté de la Région de concentrer son action sur les dispositifs directement pilotés par elle ont guidé cette décision, laquelle a suscité beaucoup d'indignation et d'incompréhension au sein du réseau jeunesse. Ce retrait, impliquant à une amputation de 450 000 euros dans le budget annuel de la structure, a été vécue très douloureusement par la structure qui comprend d'autant moins cette décision qu'elle garde par ailleurs la confiance de l'Etat, des départements et de tous ses autres partenaires.

Les situations sont très diverses d'une région à l'autre quant au rapport qu'elles entretiennent avec les CRIJ : bénéficiant d'un soutien très important et encore récemment renforcé en Région Bretagne, le CRIJ l'est aussi en Corse où la collectivité a pris la décision (en 2018) d'intégrer directement les missions de la structure, avec ses salariés.

Rappelons que le réseau information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'Etat, qui se décline en Points, Bureaux et Centres régionaux information jeunesse (respectivement désignés PIJ, BIJ et CRIJ).

Il existe 1 300 structures labellisées sur l'ensemble du territoire national dont 55 en Normandie : 5 BIJ, 50 PIJ

ainsi que 2 antennes mobiles en zone rurale, tous animés par le CRIJ.



Extrait de la page d'accueil du site du CRIJ Normandie

#### Le cas de la Région Bretagne

Dès 2010, le Conseil régional de Bretagne a fait de la jeunesse une priorité en s'adressant à l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 29 ans, période allant de la fin de la scolarité obligatoire à l'obtention du

<sup>314</sup> En 2017, l'aide de la Région à hauteur de 460 000 représentait 36 % du budget du CRIJ.



premier CDI. A l'échelle nationale, la Bretagne est légitimement reconnue comme l'une des régions ayant historiquement contribué à structurer une dynamique institutionnelle en matière de politiques de jeunesse. Son inscription dans un territoire sur lequel les politiques jeunesse apparaissent fortement développées institutionnellement a agi comme un puissant moteur.

Il y a presque vingt ans, le CESR<sup>315</sup> de Bretagne publiait une étude intitulée « Les jeunes de 16 à 25 ans : une chance pour la Bretagne<sup>316</sup> ». Le CESR concluait sur la nécessité de mettre en place une « politique régionale de la jeunesse ». Il préconisait une rupture avec une approche très spécialisée des jeunes alors essentiellement fondée sur les compétences de la collectivité (formation et jeunes demandeurs d'emploi). En recommandant la mise en place d'une conférence régionale de la jeunesse, il défendait la nécessité de privilégier une approche à la fois intersectorielle et interterritoriale.

En 2010, le président du Conseil régional de Bretagne saisissait le CESER pour lui demander de contribuer à mieux comprendre les « univers sociaux et culturels » de la jeunesse bretonne<sup>317</sup>, mais également de proposer des leviers d'action publique à mobiliser.

Fin 2010, répondant à l'ambition de se positionner comme un « assemblée » des politiques, la Région Bretagne mettait en place une instance de dialogue interterritorial spécifiquement consacrée à ces enjeux, connue sous le nom de « Bretagne 16 Jeunesse » ou « B16 » qui préfigurait la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) instaurée par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.

En septembre 2011, l'exécutif adoptait une charte d'engagement pour les jeunes qui concrétisait une approche transversale, tout en constituant un document-ressource pour l'ensemble des élus et des services. Formalisant 45 engagements politiques de la Région vis-à-vis des jeunes dans différents domaines, la charte insistait sur l'enjeu de « *fédérer et mettre en lien les acteurs territoriaux concernés, en considérant les jeunes comme notre capital commun envers lequel nous avons une responsabilité collective* ».

Portée par la sociologue de la jeunesse Patricia Loncle, une chaire de recherche sur la jeunesse a même été inaugurée en novembre 2012<sup>318</sup>, au sein de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) à Rennes.

A partir de 2015, des comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes (COREMOB)<sup>319</sup> sont mis en place et la première vice-présidence de la Région assignée à la jeunesse.

<sup>315</sup> Rappelons que ce n'est qu'en 2010 que le CESR change de dénomination et devient le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), suite au Grenelle de l'environnement.

<sup>316</sup> Il s'agissait d'une autosaisine du Conseil économique et social régional de Bretagne. L'étude, publiée en novembre 2003, avait pour rapporteurs Andrée Cario et Jean Lemesle.

<sup>317</sup> CESER de Bretagne, « Les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne », juin 2011 ; rapporteurs : Annie Guillerme et Sylvère Quillerou.

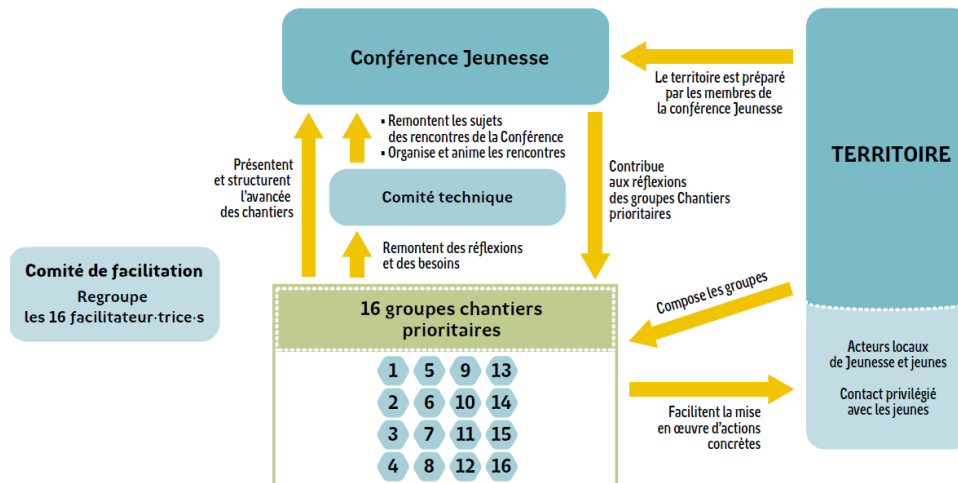
<sup>318</sup> Cette chaire de recherche sur la jeunesse a cessé ses travaux depuis le 31 décembre 2018.

<sup>319</sup> La circulaire interministérielle du 23 février 2015 précisait que le comité régional doit être « *piloté et présidé conjointement par les représentants de l'État (préfet de région et recteur) et le président du conseil régional* », et qu'il doit « *être ouvert à tous les acteurs de la mobilité, dans le cadre tant de l'éducation formelle que de l'éducation non formelle et du monde professionnel* ».



Schéma de gouvernance du dialogue structuré jeunesse breton

Janvier 2020



En dépit du volontarisme de la Région Bretagne, le B16 semble ne pas avoir été en mesure de dépasser le cadre du dialogue pour devenir un véritable lieu de production d'action publique. Ainsi, la démarche amorcée par le conseil régional au début de l'année 2018 – dans le sillage de l'adoption de la loi égalité et citoyenneté de 2017 – correspond à la relance d'une dynamique institutionnelle et politique, qui réactive une mobilisation préexistante.

Intitulé « **Plan breton de mobilisation pour les jeunes** », il est le résultat d'une importante mobilisation d'acteurs qui comprend la Région, l'Etat, des collectivités, des partenaires institutionnels, des associations et représentants de jeunes. Il comprend 16 chantiers dont 12 thématiques et 4 chantiers « outils ». Cette opération de co-construction répond à la démarche européenne du « **dialogue structuré** », visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques en concertation, avec les acteurs de la jeunesse et les jeunes eux-mêmes, dans toutes les facettes de leur quotidien (emploi, logement, éducation, santé, mobilités, loisirs, culture, sports...).



Il est important de noter qu'après avoir expérimenté (à partir de 2016) une délégation de l'Etat relative à la culture, la Région Bretagne s'est vue déléguer au 1<sup>er</sup> janvier 2022 la gestion du soutien à la formation des bénévoles associatifs<sup>320</sup>, à la mobilité internationale des jeunes et à l'information jeunesse.

Cela signifie que l'information jeunesse – demeurant une compétence de l'Etat, à la différence de l'information sur

<sup>320</sup> Dans le cadre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).

les métiers liée à l'orientation – qui était, de manière exceptionnelle cofinancée à parité par la Région et l'Etat en Bretagne, fait désormais l'objet d'une délégation de crédits de l'Etat vers la Région<sup>321</sup>.

Ainsi, la **Région Bretagne renforce significativement son rôle de chef de filât des politiques jeunesse**, consacré par la loi Egalité et Citoyenneté.

---

<sup>321</sup> La Région devient ainsi guichet unique pour les subventions accordées au CRIJ et à l'ADIJ 22 (Association départementale information jeunesse 22 pour les Côtes-d'Armor).

## A la rencontre de... Pablo, stagiaire de la fonction publique territoriale



**Pablo, 24 ans ½**

### Attaché stagiaire de la fonction publique territoriale

« Ma priorité : maintenir un équilibre entre vie privée et vie professionnelle ».  
« J'ai intégré le fait que je n'aurais pas de retraite... ou très tardivement ».

**Signe particulier : un haut potentiel qui l'a conduit vers une voie d'excellence...  
qu'il ne convoitait pas plus que ça.**

#### Quelques repères ...

Pablo est né et a grandi à Caen. Ayant obtenu le concours d'attaché territorial, il travaille depuis 2021 au conseil régional de Normandie en tant que chargé de projet pour Normandie pour la paix. Il a récemment emménagé dans son propre appartement avec sa copine.

#### Son parcours éducatif... ?

Il est titulaire d'un bac littéraire – avec mention très bien – et d'un Master 2 en affaires publiques à Sciences Po Lille. Initialement sans idée précise sur la finalité de son choix d'études – la politique, il en avait surtout une idée à travers des conversations en famille – il est satisfait d'avoir choisi Sciences Po car en plus d'être en excellent sésame pour l'emploi, cela lui a permis d'aiguiser ses capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse.

#### Quid du recours aux aides publiques... ?

L'attribution de bourses l'a un peu aidé à financer ses études à Lille. La tranche fiscale « 0 bis » du foyer familial lui a permis de percevoir l'aide minimum (d'un montant annuel de 1 000 euros) ; sa mention très bien au bac lui a en outre valu une aide annuelle du même montant.

#### Comment occupe-t-il son temps libre... ?

Pablo a de très nombreux centres d'intérêt : il lit, regarde des séries, cuisine, podcaste (surtout des sujets d'histoire et des débats d'actualité), joue à des jeux vidéo, va au cinéma, à des matchs de foot, à des concerts, au théâtre, fait du vélo, des exercices de sport, marche dans la nature... Il sort régulièrement avec des amis et passe de moins en moins de temps sur les réseaux sociaux : un peu sur Facebook (seulement pour les messages) et un peu sur Instagram (seulement pour poster quelques photos).

#### Son rapport au monde... ? à la politique... ?

Il se tient informé tout en sachant garder ses distances par rapport à une actualité parfois trop anxiogène, à commencer par la fermeture de son compte Twitter pour endiguer les infos et chiffres qui se déversaient en continu sur la pandémie. Tous les jours, il lit le Monde en ligne. Même s'il n'est pas pleinement engagé dans un parti à proprement parler, il tient absolument à se rendre aux urnes. Il est particulièrement préoccupé par les questions de privations de liberté (une remise en cause de la loi sur l'IVG en France le ferait particulièrement réagir) et par l'inaction climatique.

#### Son rapport à la mobilité... ?

Il dit n'avoir jamais eu de problèmes pour se déplacer. Dès son plus jeune âge, il a pris l'habitude de se déplacer en bus et en train avec ses parents qui ont fait le choix de ne pas passer le permis. Le réseau de transports urbains caennais lui a toujours paru suffisant (si l'on excepte les pannes

chroniques de l'ancien tramway et de la lenteur du nouveau !) de même que le réseau ferroviaire (il adore le train). L'avion, qu'il trouve assez pénible et trop irrespectueux de l'environnement, n'a pas sa préférence. Pour ses trajets entre domicile et travail, il a désormais adopté la trottinette électrique dont il est très satisfait.

#### *Ce qui compte le plus par rapport au travail... ?*

Sans hésiter le bien-être et le sens ! Et l'un ne va pas sans l'autre à ses yeux. Pablo exprime donc sa chance de travailler au service d'un projet qui a du sens, au sein d'une équipe jeune avec laquelle il se sent bien et à sa place. Il ne se verrait pas travailler dans le secteur privé et encore moins pour une entreprise dont il ne partagerait pas les valeurs. Contrairement à la quasi-totalité des étudiants de sa promotion à Sciences Po Lille qui ont choisi de travailler pour l'Etat, Pablo tenait absolument à travailler au sein d'une collectivité territoriale qui offre, selon lui, des missions plus intéressantes et des marges de manœuvre plus importantes. Il pense que l'Etat reste une cible de choix pour les étudiants de ce type d'écoles en étant encore perçu comme « plus prestigieux » mais aussi mieux connu que les collectivités.

#### *Comment se voit-il à l'horizon de 5 à 10 ans... ?*

Même s'il n'est pas pressé – car il ne se sentirait pas encore tout à fait légitime pour franchir le pas – Pablo espère pouvoir un jour manager une équipe. Il aime l'idée d'être en position de fédérer des missions et des actions au service d'un projet collectif, en s'appuyant sur les compétences de chacun. Cette énergie lui paraît stimulante.

Il aimerait aussi fonder une famille, composée au plus de deux enfants. Soulignant qu'ils auraient la chance de naître en France, il ne fait pas partie des pessimistes qui renoncent à avoir des enfants face au spectre d'une planète menacée.

#### *Son regard sur la Normandie... ?*

Pablo a commencé à se faire une idée de la Normandie et apprendre à l'apprécier quand il en est parti pour faire ses études. Et quand il se représente sa région, il admet que c'est à la Basse-Normandie qu'il songe. Il porte un regard très positif sur ce territoire à proximité de la mer, aux paysages variés, non loin de Paris. Si certains jeunes de son âge regrettent les aléas de la météo et l'absence de grandes villes, Pablo ne voit pour sa part que des atouts à vivre en Normandie.

#### *Quel regard porte-t-on sur les jeunes ... ?*

Dans l'expression « *Il ou elle est jeune... !* », Pablo entend un qualificatif à double sens, c'est selon. Côté face : la personne est agile et forcément une championne du numérique vu qu'elle est tombée dedans quand elle était petite. Côté pile : elle est inexpérimentée et pas forcément armée pour agir ou même comprendre. Dans le monde du travail, Pablo trouve néanmoins que les jeunes sont plutôt bien considérés ... et le fait qu'ils ne soient pas perçus *a priori* comme une menace n'y est pas étranger, ajoute-t-il avec humour et un brin de malice.

Il salue la manière dont le CESER s'est emparé de l'étude : avoir pris le temps de dialoguer avec des dizaines de jeunes pour en tirer quelques portraits concrets lui paraît un préalable indispensable, qui réduit fortement le risque de passer à côté du sujet.

### 3.7.2. Les Départements

L'insertion professionnelle relève de la compétence du Département au titre de son rôle de **chef de filât de l'action sociale** prévu dans la loi MAPTAM<sup>322</sup>. La collectivité est également compétente pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants<sup>323</sup> et à l'autonomie des personnes.

Les Départements disposent, dans ce cadre, d'un **fonds d'aide aux jeunes en difficulté** (FAJ) dans le but de leur attribuer « des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents<sup>324</sup> ».



Source : injep, La jeunesse dans les politiques des conseils régionaux et départementaux : mise en perspective de deux études thématiques (COJ, 6 juillet 2022)

**Le fonds d'aide aux jeunes a été créé en 1989 pour pallier la non-éligibilité des moins de 25 ans au revenu minimum d'insertion (RMI).** Généralement dispensé à des jeunes de 18 à 25 ans, il octroie essentiellement des aides financières individuelles, versées le plus souvent à titre subsidiaire, en l'absence d'autres dispositifs mobilisables.

Depuis la loi de décentralisation de 2004, **chaque Département définit au sein de son règlement intérieur les conditions d'éligibilité au dispositif**, ce qui a pour conséquence de faire varier les limitations d'âge ou encore le seuil de ressources en fonction des territoires. Les critères prioritaires pour l'attribution d'une aide sont généralement la situation sociale, la situation familiale (revenus parentaux, rupture familiale) et l'inscription dans un parcours d'insertion professionnelle.

Citons, à titre d'exemple, le cas du département de la Seine-Maritime : chaque année, le FAJ bénéficie à environ 2 500 jeunes habitants en difficulté d'insertion sociale et professionnelle (aides très ponctuelles pour faire face à des besoins urgents de première nécessité ou plus durables pour soutenir leur projet d'insertion).

<sup>322</sup> Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

<sup>323</sup> A travers l'aide sociale à l'enfance (ASE).

<sup>324</sup> Conformément à l'article L.263-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

### Le fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJ)<sup>325</sup>

Le FAJD octroie principalement des aides financières individuelles. Au niveau national, un bénéficiaire du FAJ perçoit en moyenne 260 euros d'aides par an en 2020. Cette même année, 99 900 jeunes de 18 à 25 ans en grande difficulté sociale ont bénéficié de ces aides individuelles.

La part des aides alimentaires dans l'ensemble des aides du FAJ progresse nettement entre 2019 et 2020 (60 % contre 53 %).

En 2020, 60 % des bénéficiaires du FAJ sont des NEET, contre 55 % en 2019.

Signalons que la majeure partie des Départements<sup>326</sup> – dont le Calvados, l'Eure et la Manche en Normandie – souhaitent participer au déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), lui-même élaboré dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le SPIE s'est donné pour objectif de renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi pour les personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail. Il s'agit d'une mesure qui doit permettre que toutes les structures appelées à intervenir dans le parcours vers l'emploi d'une personne (conseil départemental, Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales, Cap emploi, mission locale, associations, CCAS, etc.) se coordonnent et simplifient ses démarches.

Dans la mesure où les régions se sont peu saisies du rôle de chef de filât des politiques de jeunesse que leur a assigné la loi de 2017, l'INJEP<sup>327</sup> note que les Départements trouvent de plus en plus une légitimité à coordonner différentes interventions à l'échelle de leur territoire.

### 3.7.3. Les métropoles

« *Les trous dans la raquette des dispositifs nationaux sont aujourd'hui béants, nous voulons évidemment prendre part à la lutte contre la précarité sur nos territoires, mais nous attendons, pour y parvenir, l'engagement et le soutien du gouvernement*<sup>328</sup> ».

Nous avons vu que la France comptait l'un des taux de pauvreté le plus élevé des pays de l'OCDE parmi les moins de 25 ans.

Or, on constate que les **trois-quarts des jeunes de 18 à 24 ans** vivent **dans les zones urbaines**, que les **deux-tiers des étudiants** se trouvent **dans l'une des 22 métropoles** et qu'il y a une forte concentration des ménages modestes dans les grandes agglomérations.

Les métropoles sont désormais en capacité de gérer le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et même – pour certaines d'entre elles – le fonds de solidarité pour le logement.

Dans ce contexte, Mathieu Klein – président de la métropole du Grand Nancy dans laquelle 33 % des moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté – plaide pour un dispositif national permettant de résorber la pauvreté des jeunes et pour un débat « *loin des poncifs et des caricatures sur l'assistanat* ».

Dans un communiqué du 4 mai 2021, **l'association France urbaine** a appelé à une mobilisation des territoires urbains pour lutter contre la précarité des jeunes, en s'appuyant sur 4 propositions au bénéfice de 1 000 jeunes par territoire (âgés de 18 à 25 ans) :

<sup>325</sup> Source : DREES, *Fonds d'aide aux jeunes en 2020 : un nombre de bénéficiaires encore en baisse, mais dont le profil et les besoins ont changé*, Études et résultats, mars 2022, n° 1224.

<sup>326</sup> Début 2022, 80 % du territoire national étaient engagés dans le SPIE.

<sup>327</sup> « La jeunesse dans les politiques des conseils départementaux », juin 2022.

<sup>328</sup> Mathieu Klein, président de la métropole du Grand Nancy, coprésident de la commission « solidarités, lutte contre les inégalités et la pauvreté » de l'association France urbaine, et principal acteur de la démarche.

- Privilégier l'accès aux biens et services essentiels contre la précarité au moyen d'un « panier de services essentiels » : accompagnement vers le logement ou les services de santé, alimentation, mobilité, eau et énergie, numérique... ;
- Ouvrir un droit universel à l'accompagnement vers l'emploi : aide financière (équivalente au RSA et d'une durée de 4 à 15 mois) accordée en contrepartie d'une inscription auprès du service public de l'emploi ;
- Accompagner l'universalisation de la Garantie jeunes : élargissement du public cible et possibilité de rallonger l'accompagnement ;
- Créer un revenu de solidarité jeunesse : ouverture du RSA aux moins de 25 ans.

Il était proposé que 12 métropoles expérimentent pendant deux ans, en lien avec l'Etat, ces 4 scénarios pour offrir des réponses diversifiées<sup>329</sup>. Mathieu Klein qualifie cette approche « par les besoins et par les droits » en estimant que ce n'est pas aux jeunes « *de s'adapter aux méandres de nos institutions pour construire leur parcours de vie* » mais bien aux institutions de trouver la meilleure manière de les accompagner, notamment via l'expérimentation.

On sait depuis que l'Etat a finalement pris la décision de retenir uniquement l'élargissement du public cible de la Garantie jeunes parmi ces 4 scénarios, dispositif ayant ensuite été remplacé par le nouveau Contrat d'engagement jeunes.

#### **3.7.4. La métropole lyonnaise expérimente un Revenu de solidarité jeune (RSJ)**

Selon les services de la métropole, près d'un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté dans le périmètre de l'agglomération lyonnaise.

En juin 2021, la métropole de Lyon a donc lancé une **expérimentation** visant à **accompagner des jeunes de 18 à 24 ans**, sortis du système éducatif et échappant à tous les dispositifs existants (tels que la Garantie jeunes, le contrat jeunes majeurs ou le PACEA), à travers le lancement d'un **revenu de solidarité jeune (RSJ)** d'un **montant mensuel de 300 à 400 euros**<sup>330</sup>.

L'aide de la métropole s'adresse à des jeunes aux faibles ressources d'activités (moins de 400 euros mensuels), sans soutien financier de leurs parents, et résidant dans le périmètre de l'agglomération depuis au moins six mois. Le RSJ, qui s'adosse à un suivi assuré par le réseau associatif lyonnais (la diversité des intervenants devant assurer un « travail sur mesure »), cherche à atteindre des jeunes hors critères ou isolés, ainsi qu'à compléter d'autres aides sur une durée maximale de vingt-quatre mois, par périodes de trois mois renouvelables. A la fin octobre 2021, environ 200 bénéficiaires (sur les 500) avaient réussi à sortir du dispositif au bout de cinq mois.

Filles et garçons figurent à parts égales parmi les premiers bénéficiaires du RSJ, et leurs difficultés sont multiples :

- Environ 25 % sont rejetés du marché du travail à cause d'un « manque d'expérience » ;
- 20 % par « manque de compétences » ;
- Environ 15 % souffrent de problèmes de santé ;
- 12 % subissent des situations familiales dégradées.

---

<sup>329</sup> Le coût de l'ensemble de l'expérimentation visant donc à accompagner 12 000 jeunes était estimé à 51 millions d'euros (financés par l'Etat) pour le volet allocations financières, et les métropoles pour l'ingénierie et l'accompagnement.

<sup>330</sup> En y consacrant un budget total de 10 millions d'euros, la métropole de Lyon s'est donné pour objectif de toucher 2 000 jeunes.



Il est intéressant de noter que **80 % des bénéficiaires** sont **adressés à la métropole par les missions locales** et 20 % par d'autres associations diverses.

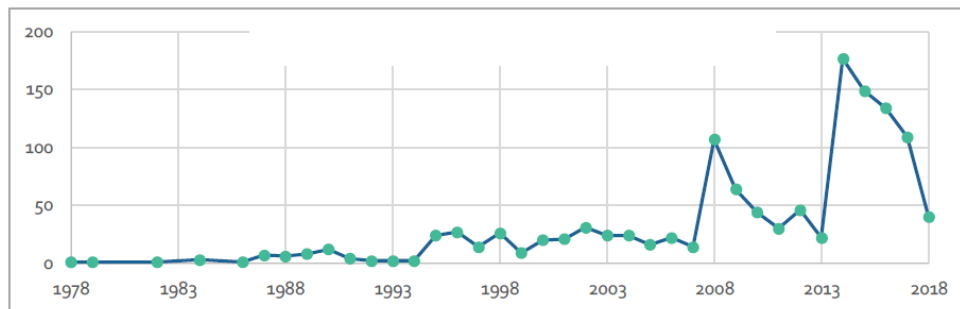
### 3.7.5. Près de 1 500 conseils de jeunes à l'initiative des collectivités

C'est en 1978 qu'est né le premier conseil de jeunes au sein d'une collectivité, à l'initiative du Département de l'Essonne.

Depuis, le nombre de conseil de jeunes s'est considérablement amplifié au sein des collectivités territoriales. Une enquête que l'INJEP<sup>331</sup>, consacrée aux conseils de jeunes, démontre l'ampleur du phénomène en relevant pas moins de **1 486 conseils de jeunes** aux trois niveaux municipal, départemental et régional :

- **1 454** au niveau **communal** ;
- **23** pour les **Départements** ;
- **9** pour les **Régions**<sup>332</sup>, dont **7** sont en activité en Bretagne, Grand Est, **Normandie**, Occitanie, Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

FIGURE 1. NOMBRE DE CONSEILS DE JEUNES CRÉÉS PAR ANNÉE



Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

Champ : répondant-e-s à l'enquête, niveau communal.

Lecture : 40 conseils de jeunes ont été créés en 2018.

En augmentation à partir de 1995, la courbe montre un premier pic en 2008 puis un second en 2014, ce dernier étant en partie le résultat de la mise en place par la Commission européenne du « **dialogue structuré** » visant notamment à **autonomiser les jeunes** dans les états membres **en vue de leur participation politique**.

Le rapport de l'INJEP relève que l'engagement sous diverses formes (auprès d'une association caritative, par exemple) est souvent un préalable à l'engagement dans un conseil de jeunes.

Plus globalement, la mixité sociale est loin d'être acquise au sein des différents conseils de jeunes, plutôt issus de familles disposant d'un capital culturel plus élevé que la moyenne nationale. C'est particulièrement vrai pour les conseils régionaux qui peinent à intégrer des jeunes issus des quartiers populaires ou sans diplôme, par exemple. Les résultats par échelon territorial montrent par ailleurs que l'engagement des jeunes au niveau de la Région est plus motivé par le développement du réseau personnel et par l'envie de faire de la politique.

Plus de 80 % des jeunes conseillers – tous niveaux de collectivités confondus – déclarent qu'ils ont acquis des compétences (techniques et sociales) importantes grâce à leur mandat même si l'enquête quantitative montre qu'il ne semble pas, dans la majorité des cas, avoir influencé leur parcours scolaire ou professionnel.

<sup>331</sup> Rapport d'étude de l'INJEP, *Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés* (avril 2021).

<sup>332</sup> La tranche d'âge, la composition, le mode d'élection, la durée des mandats et le rôle retenus varient d'une région à l'autre. Pour plus de précisions, lire les pages 43-48 du rapport de l'INJEP cité plus haut (note 331).



## Le conseil régional des jeunes (CRJ) de Normandie

Composé de **jeunes de 15 à 25 ans**, le premier Conseil Régional des Jeunes (CRJ) est né en 2019, à l’initiative de la Région. Présenté comme un « espace de concertation et de propositions » et comprenant désormais **40 membres**<sup>333</sup> (contre 30 lors du premier mandat) issus des 5 départements normands, le CRJ s’inscrit dans une démarche d’éducation à la citoyenneté et à la vie démocratique. La parité filles-garçons est de rigueur, de même que la variété des profils sociologiques des membres.

La durée du mandat des membres du CRJ est de deux ans, non renouvelable. Ils ont vocation à se réunir en moyenne une fois par mois avec pour objectif d’élaborer des propositions d’actions et de remettre des avis sur différents sujets liés à la jeunesse.

### Les membres du Conseil régional des jeunes pour le mandat 2021-2023



Source : site du Conseil régional de Normandie

Après avoir présélectionné 9 thématiques de travail en février 2022, les jeunes du CRJ ont choisi **3 thématiques finales**<sup>334</sup> sur lesquelles ils devront formaliser des propositions d’actions :

- Attractivité et dynamisme de la vie étudiante en Normandie,
- Environnement – transition écologique,
- Accès la culture chez les jeunes.

Il est prévu que les propositions d’actions des jeunes soient soumises en assemblée plénière au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

<sup>333</sup> Un peu plus de 300 jeunes ont candidaté pour devenir membres dans le cadre du deuxième mandat 2021-2023.

<sup>334</sup> Voir la vidéo réalisée à l’occasion de la séance d’installation du 11 décembre 2021 à l’Abbaye-aux-Dames où les nouveaux membres exprimaient leurs envies et leurs idées : [https://www.youtube.com/watch?v=e6P\\_YRn-f8w](https://www.youtube.com/watch?v=e6P_YRn-f8w)

### 3.7.6. L'école de la deuxième chance (E2C) : labellisée par l'Etat mais portée par les collectivités

Les Écoles de la deuxième chance (E2C) s'inspirent du Livre blanc sur l'éducation, rédigé par Édith Cresson en 1995. Contrairement à ce que pourrait laisser croire l'intitulé, elles ne sont pas habilitées à délivrer un diplôme, mais à faire **acquérir des compétences scolaires, sociales et professionnelles** favorisant **l'insertion professionnelle**.

Le Réseau E2C France, créé en 2004, regroupe – en 2020 – 53 écoles réparties sur 135 sites et accueille environ 15 000 jeunes par an<sup>335</sup>. Pensé comme un dispositif de lutte contre l'exclusion, ce dispositif qui s'adresse à des jeunes sans qualification ni emploi, s'appuie sur le triptyque suivant :

- Acquisition de compétences,
- expérience en entreprise,
- accompagnement à l'inclusion.

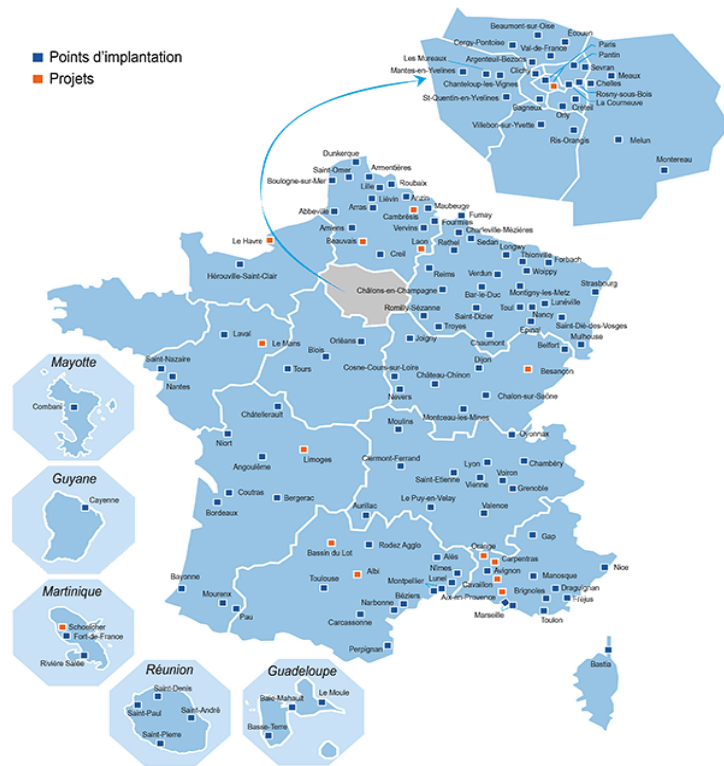
A l'instar des EPIDE, les écoles de la deuxième chance s'adressent à des **jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire** – depuis plus d'un an – sans diplôme ni qualification professionnelle, afin de les aider à s'insérer socialement par l'accès à un emploi ou à une formation professionnelle.

L'E2C propose une formation en alternance durant laquelle les jeunes enchaînent rapidement des stages de découverte, avant de se consacrer à une spécialisation professionnelle. La formation, d'une **durée de 6 à 9 mois**, est rémunérée à hauteur de 200 euros mensuels pour les mineurs et de 500 euros pour les majeurs.

Même si un projet d'école est prévu au Havre, il n'existe à ce jour qu'une **seule école de la deuxième chance en Normandie** (à Hérouville-Saint-Clair, dans l'agglomération caennaise).

L'objectif pour le **stagiaire** est d'accéder à :

- Un contrat de travail en alternance (apprentissage ou professionnalisation),
- Une formation qualifiante ou diplômante,
- Une insertion professionnelle directe (via un contrat de travail de droit commun).



<sup>335</sup> Dans la mesure où l'on estime qu'il y a environ 140 000 « décrocheurs » par an en France, les E2C en accueilleraient un peu plus de 1 sur 10.

### **Une seule école de la deuxième chance en Normandie : Hérouville-Saint-Clair**

L'E2C de Normandie accompagne des jeunes d'une tranche d'âge plus importante, allant de 16 à 29 ans.

La durée du parcours individualisé, de 8 mois et demi, est par ailleurs plus longue que celle qui est pratiquée en moyenne à l'échelle nationale (durée de 6 mois).

Au cours de leur formation, il est proposé aux stagiaires un programme axé sur :

- Les connaissances des fondamentaux (français, mathématiques, bureautique) avec la mise en place d'un Plan individuel de formation ;
- les compétences socio-professionnelles (assiduité, confiance en soi, implication dans la vie de groupe, autonomie, etc.) ;
- la découverte du monde de l'entreprise (sensibilisation, information, formation pratique en entreprise) : 44 % du parcours de fait en entreprise pour identifier, construire et valider son projet professionnel ;
- l'acquisition de compétences et de connaissances : une « Attestation de Compétences Acquisées » est remise au stagiaire ainsi qu'un « Book pro » (portefeuille de compétences) permettant de capitaliser les compétences acquises.

En 2021, les **200 stagiaires entrants** de l'école de l'E2C Normandie présentent les caractéristiques qui figurent sur la page suivante.

À l'entrée en formation, les caractéristiques des jeunes accueillis à l'E2C Normandie correspondent à celle du public cible du Réseau :

**176 habitent Caen la mer (88%)**  
(en 2020 : 194 soit 97%)  
dont **78 habitent Caen (39%)**  
et **41 habitent Hérouville (21%)**  
(en 2020 : 64 soit 32% chacun)  
**56 habitent en QPV (28%)**  
(en 2020 : 67 soit 33,5%)  
**2 habitent hors Calvados (Normandie)**



**Moyenne d'âge : 19 ans** (19,7 en 2020)  
⇒ rajeunissement du public  
(amplification des freins) : **+8% de mineurs** au détriment des +21 ans

(-7%) ; les 18-21 ans restent stables



**Parité femme / homme** équilibrée chaque année (environ 50/50) depuis 2018 ; cette année, un peu plus d'hommes

**44%** **56%**



**20 stagiaires vivent en couple**

**14 stagiaires ont 1 ou 2 enfant(s)**  
dont 6 célibataires



**39 vivent en autonomie (20%)**  
dont **14 en FJT (7%)**

**3/4 des stagiaires sont à la charge** et vivent **dans leur famille (150 soit 75%)** :  
**134 chez leurs parents (67%)** (en 2020 : 47% soit 94) et **16 chez les grands-parents, tante/oncle, sœur/frère (8%)**

QPV : quartier prioritaire de la politique de la ville  
RQTH : reconnaissance MDPH de la qualité de travailleur handicapé

Au moins **26** jeunes doivent rapidement **trouver une solution de logement sécurisée**



(13%) (en 2020 : 11% soit 22)  
**10 hébergés par des connaissances ou SAJD,**  
**les 16 hébergés dans leur famille,** on peut ajouter certains chez leurs parents



**11** sont rémunérés par les **ARE (5,5%)** et **189** par la **Région (94,5%)**  
(à peu près mêmes proportions qu'en 2020)  
dont **18** cumulent avec le **RSA (9%),** bénéficiaires ou ayants-droit (en 2020 : 21 soit 10,5%)

**25** sont ou seront bénéficiaires d'une **RQTH (13%)** : 14 valides et 11 en cours (en 2020 : 11% soit 21)



**12** autres ont un **suivi médical important (6%)**  
(en 2020 : 5 soit 2,5%).

La santé est l'un des freins les plus prégnants.



**10** stagiaires possèdent le **permis B (5,5%)** dont **7** ont une **voiture (3,5%)**  
**5** utilisent un **scooter (2,5%)**

**97%** prennent le **bus (190)** (à peu près mêmes proportions qu'en 2020).

**1/3** ont une **1<sup>ère</sup> expérience pro (67 soit 34%, CDD, CDI, apprentissage, intérim...)**



**166** sont de **niveaux infra 3 et 3 non validé (82%), 17** ont une **qualification (9%)** dont 11 de niveau 3 et 6 de niveau 4 (stabilité par rapport à 2020)

NIVEAUX	
infra 3 :	sortie de collège 6 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> , 2 <sup>nde</sup> CAP, scolarité à l'étranger
3 non validé :	sortie de CAP ou équivalent sans diplôme, abandon en 2 <sup>nde</sup> ou 1 <sup>ère</sup> lycée
3 validé :	CAP ou équivalent validé
4 non validé :	sorties de Terminale sans Bac ou équivalent
4 validé :	Bac ou équivalent validé

Source : Rapport d'activité 2021 de l'E2C Normandie

### 3.8. Le non-recours à l'aide publique

« L'analyse des réponses publiques mises en œuvre montre bien souvent que la question qui préoccupe les pouvoirs publics est moins celle du non-recours ou du nonaccès des jeunes aux droits sociaux que celle du placement et du contrôle des individus dans les espaces sociaux. »<sup>336</sup>

Il convient de comprendre les mécanismes du recours pour définir en creux les défaillances propres au non-recours. **Il faut questionner ce qui « invisibilise », en partant du postulat que c'est l'action publique elle-même qui rend les jeunes invisibles.**

Nous avons vu que la profusion des dispositifs proposés par l'Etat, les collectivités et diverses institutions dont beaucoup sont discontinus et dont la plupart « ne dialoguent pas entre eux », rend leur lecture particulièrement difficile, pour ne pas dire impossible. Il en résulte un taux anormalement élevé de non-recours aux aides publiques chez les jeunes. On constate notamment une grande méconnaissance des dispositifs mis en place par la Région, en tant qu'échelon de collectivité n'ayant pas la proximité de service qu'offre une commune.

Les dispositifs se cumulent et se stratifient au point que les jeunes dits « sans problème » s'y perdent quasiment autant que les autres. Un jeune lycéen rencontré au cours des entretiens menés pour les besoins de cette étude a même déclaré « *mieux connaître la géographie mondiale que le mode de fonctionnement de la société française* ».

#### 3.8.1. Les ressources des 18-24 ans

Lorsque l'on aborde la question du non-recours aux aides publiques, il est intéressant de s'interroger avant toute chose sur les ressources des jeunes. Il n'existe malheureusement pas de données globales très récentes à ce sujet mais les résultats d'une enquête nationale que la DREES a publiés en juin 2016<sup>337</sup> permettent d'en connaître un peu mieux les contours.

Parmi les éléments recueillis, on peut mettre en exergue les suivants :

- Les **jeunes ayant un emploi** (3 sur 10) **gagnent en moyenne 1 250 euros par mois** ; plus de la moitié d'entre eux vivent encore chez leurs parents ;
- **7 jeunes sur 10** bénéficient d'un **soutien régulier de la part de leurs parents** ;
- Les **aides publiques (bourses, etc.) jouent un rôle secondaire** dont les allocations logement constituent le principal levier (1 sur 2 en bénéficie pour un montant moyen de 190 euros par mois) ;
- Pour les jeunes sortis du système éducatif (qu'ils occupent ou non un emploi), un soutien financier des parents est plus rare (surtout pour les non-cohabitants) et moins élevé : en moyenne 110 euros par mois pour ceux qui travaillent et 130 euros pour les jeunes au chômage ou inactifs ;
- Lorsqu'ils sont aidés, les jeunes occupant un emploi bénéficient pour la majorité (54 %) d'une aide unique ;
- 46 % des jeunes adultes sont affiliés à la complémentaire santé de leurs parents et 20 % assurent leur véhicule sur le contrat d'un de leurs parents ;

---

<sup>336</sup> Benjamin Vial, doctorant en science politique, laboratoire PACTE/ODENORE, université Grenoble Alpes, dans « Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique ». Revue de littérature, INJEP Notes & rapports/Revue de littérature, 2018.

<sup>337</sup> L. Castell, M. Portela, R. Rivalin, "Les principales ressources des 18-24 ans", DREES Résultats n°965, juin 2016.

- Fin 2014, 4 jeunes adultes sur 10 bénéficiaient d'au moins un des revenus sociaux suivants : bourse d'étude, aides au logement, allocation chômage, prestation familiale, minima sociaux (RSA, AAH), contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) et Garantie jeunes.

### 3.8.2. La prise en compte et les formes du non-recours

Par rapport à d'autres pays – comme le Royaume-Uni, l'Allemagne ou les Pays-Bas – la prise en compte publique du non-recours est relativement récente en France. En effet, ce n'est qu'au cours des années 1990 que cette notion – apparue dans les années 1970 – s'est fait jour en tant que problème public. Depuis 2013, la lutte contre le non-recours est devenue un axe essentiel du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Les travaux particulièrement riches et aiguisés que Benjamin Vial a consacrés à ce sujet précisent que l'intérêt pour le non-recours semble plus récent et plus fragile encore dans le champ des politiques de jeunesse.

De façon générale, les jeunes qui ne bénéficient pas des dispositifs mis en place par l'État ont toujours suscité des inquiétudes en échappant à la vigilance et au contrôle de la puissance publique. Benjamin Vial pointe que les termes employés pour évoquer le phénomène ne sont pas neutres dans les nombreux travaux qui lui sont dédiés : on parle en effet d'« enfance anormale », d'« absentéisme », de « déscolarisation », de « décrochage », de « galère », de « difficultés d'insertion professionnelle » ou encore de « jeunes en errance ».

Rappelons que la notion de non-recours renvoie à la situation de toute personne qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits ou de services à laquelle elle pourrait prétendre.

Les **motifs de non-recours** sont identifiés en 4 groupes :

- La **non-connaissance** : l'offre n'est pas connue, par manque d'information ou incompréhension ;
- La **non-demande** : l'offre est connue mais pas demandée par l'allocataire potentiel ;
- La **non-réception** : l'offre est connue, demandée mais pas obtenue ;
- La **non-proposition** : les professionnels ne proposent pas une aide ou un droit.

On peut ajouter à cette grille de lecture le prisme du « **non-concernement** » qui peut lui-même revêtir deux formes différentes :

- Dans sa forme passive : il s'exprime par une certaine méconnaissance voire de l'indifférence vis-à-vis des droits sociaux (manque d'information et de sensibilisation) ;
- Dans sa forme active : il peut témoigner d'un désintérêt pour tout dispositif public d'insertion perçu comme inutile ou stigmatisant.

### 3.8.3. Plus d'un jeune sur deux concerné par le non-recours

Le premier motif de non-connaissance est très important puisqu'il laisse supposer que nombre de jeunes ne sont pas en mesure de savoir s'ils ont renoncé à des droits, faute de les connaître. Or, quand on sait que dans la catégorie d'âge des 18-30 ans, 18 % déclarent avoir renoncé à leurs droits et 36 % ne pas savoir s'ils ont renoncé à des droits, on peut supposer – comme le fait Benjamin Vial – que plus d'un jeune sur deux est « potentiellement concerné » par le non-recours à l'aide publique.

Dans ce cadre, la **proportion de 37 % de non-recours chez les 18-24 ans** fait de cette **catégorie d'âge** celle qui est **la plus exposée aux difficultés d'accès aux droits**<sup>338</sup>.

Alors que la France occupe, selon les Nations-Unies, le premier rang mondial pour l'offre de services numériques, elle n'occupe que le 17<sup>ème</sup> rang européen pour ses usages (selon la Commission européenne). A contrecourant de bien des idées reçues, il est important de noter qu'aux difficultés de lecture qui touchent 10 % des jeunes Français, **l'illectronisme touche 70 % des non-diplômés** (contre seulement 10 % des diplômés du supérieur) lesquels n'ont jamais effectué de démarches administratives sur Internet.

### **3.8.4. « Arrêtons de les mettre dans les cases ! »**<sup>339</sup>

Bien qu'elle ne soit pas uniquement l'apanage des politiques dédiées à la jeunesse, la construction de politiques publiques selon une logique sectorielle (éducation, travail, santé, affaires sociales, logement...) a particulièrement de quoi interroger lorsqu'il s'agit d'accompagner des jeunes à faire leurs premiers pas dans la vie. Cette segmentation se fait au détriment du jeune qui ne constitue pourtant qu'une seule et même personne, tant dans sa situation que dans ses besoins. Sans compter que le manque criant de transversalité entre les différentes politiques mises en œuvre contribue lui aussi à la fragmentation du système.

Dans ce contexte, par une lettre du 2 mai 2016, le Premier ministre confiait au CESE une mission visant à proposer des mesures de simplification en faveur des jeunes de 16 à 30 ans. L'objectif était d'identifier les complexités administratives auxquelles sont confrontés les jeunes – et plus particulièrement les NEET – et de proposer des solutions de simplification permettant d'améliorer leur accès aux droits et dispositifs existants.

Publié en 2017, le très éclairant rapport du CESE intitulé « *Arrêtons de les mettre dans des cases !* » contient une mine d'information et de préconisations dont la plupart n'ont rien perdu de leur pertinence dans la mesure où peu ont hélas été appliquées.

En s'attachant à mieux comprendre les mécanismes pervers qu'induit la complexité sur l'accès aux droits, le CESE a clairement saisi l'enjeu de justice sociale qui s'attache à un nécessaire projet de simplification. Parce qu'ils sont amenés à vivre leurs premiers contacts avec différentes administrations publiques, les jeunes sont particulièrement victimes de cette complexité. Leurs changements fréquents de situation – en termes de statut, d'emploi, de domicile<sup>340</sup> – leur impose nombre de formalités<sup>341</sup> qui peuvent leur sembler si inextricables qu'ils prennent souvent le parti d'y renoncer.

Les travaux du CESE ont porté prioritairement sur les jeunes les plus isolés, à savoir les NEET mais aussi les jeunes qui sortent de la protection de l'enfance et des dispositifs de la protection judiciaire de la jeunesse. Le rapport souligne que ces derniers sont « *fortement soutenus financièrement et affectivement par les pouvoirs publics tant qu'ils sont mineurs* » avant de subir une rupture brutale de

---

<sup>338</sup> 29 % des 25-34 ans rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives courantes contre 21 % des personnes interrogées dans l'ensemble de la population. Source : *Agir contre le non-recours aux droits sociaux*, Benjamin Vial, Antoine Dulin (chapitre 7, Presses universitaires de Grenoble, 2019).

<sup>339</sup> En référence à l'étude du CESE publiée en mars 2017 : « *Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse* », résultant d'une mission confiée à Célia Verot, conseillère d'Etat et Antoine Dulin, vice-président du CESE.

<sup>340</sup> 40 % des jeunes changent de zone d'emploi durant les sept premières années de vie active.

<sup>341</sup> Citons l'exemple (car très symbolique) de la demande de couverture maladie universelle complémentaire ou de l'aide à la complémentaire santé qui peut conduire le demandeur à fournir jusqu'à 18 pièces justificatives.

prise en charge à leur majorité. Il n'est pas anodin que près d'un quart (23%) des personnes sans abri soient d'anciens enfants placés.

S'agissant de la segmentation et de la complexité des dispositifs à l'œuvre, qui conduisent à un phénomène (contreproductif) d'éviction, les derniers mots reviennent aux rapporteurs de l'étude :

*« Les jeunes sont aussi frappés par la complexité parce qu'ils passent, de 15 à 30 ans, toute une série de seuils d'âge – nous en avons dénombré au moins 238<sup>342</sup> dans la législation française – faits pour les protéger mais aussi qui les excluent de certains droits sociaux ou activités ».*

---

<sup>342</sup> Extrait du rapport du CESE qui précise en annexe le détail des 238 seuils d'âge énoncés.



# ÊTRE JEUNE EN NORMANDIE

Regards et repères sur les  
18-24 ans



Qu'est-ce qu'être jeune en Normandie aujourd'hui pour les 18-24 ans censés se construire, s'émanciper et s'insérer à l'orée de la majorité ? Pour y voir plus clair, le CESER est allé à la rencontre de nombreux jeunes aux parcours variés, et des acteurs qui les accompagnent au quotidien. C'est en conjuguant et en simplifiant les trop nombreux dispositifs en vigueur que l'Etat et les collectivités paveront véritablement la voie à l'émancipation et à l'épanouissement des jeunes, pour accroître leurs chances de réussite et de bien-être.

**Octobre 2022**

Présenté par Martine Louveau  
Avec le concours d'Isabelle Labiche

Crédit couverture : Adobe Stock

ISBN : 978-2-492245-10-7

Ne peut être vendu



**CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

**Caen** Abbaye aux Dames - CS 50523 - 14 035 CAEN Cedex 1 | 02 31 06 98 90

**Rouen** 5 rue Schuman - CS 21129 - 76 174 ROUEN Cedex | 02 35 52 56 30

[ceser.normandie.fr](http://ceser.normandie.fr)